



Rapport annuel 2015



RÉTROSPECTIVE



- 4 Entretien avec Éric Marée, président du directoire du groupe Virbac
- 6 8^e laboratoire vétérinaire mondial
- 8 Chiffres clés
- 10 Gouvernement d'entreprise
- 12 Innover pour construire demain
- 14 Développer une culture qualité
- 16 Soutenir la croissance avec les nouveaux produits
- 18 Globaliser l'approche RH

DÉVELOPPEMENT DURABLE



- 22 Profil de l'entreprise
- 39 Indicateurs de performance
- 69 Vérification externe

RAPPORT FINANCIER



- 74 Rapport de gestion
- 126 Rapport de la présidente du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques
- 144 Comptes consolidés
- 200 Comptes sociaux
- 230 Attestation du responsable du rapport financier annuel
- 231 Observations du conseil de surveillance
- 234 Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2016 projet de résolutions
- 239 Lexique

Rétrospective





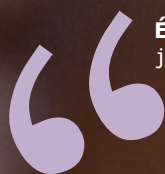
2015, une année difficile



Entretien avec
Éric Marée,
président du directoire
du groupe Virbac



QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE ?



Éric Marée : 2015 a été marquée par l'arrêt en janvier des productions dans notre usine de St. Louis aux États-Unis que nous avons décidé fin 2014 suite à l'inspection menée par la FDA (*Food and drug administration*). Cet événement a bien évidemment fortement pesé sur nos résultats. En dehors des États-Unis, notre croissance a été inférieure aux prévisions en Amérique latine, au Brésil et en Uruguay ainsi qu'au Chili où nos ventes de vaccins saumon se sont repliées. En France, nous avons connu, comme l'ensemble des acteurs du marché, un recul de nos ventes d'antibiotiques à la suite des mesures contenues dans la loi d'Avenir de l'agriculture. Fort heureusement, nous avons, par ailleurs, de beaux motifs de satisfaction. Aux États-Unis, nous sommes en particulier très heureux de la façon dont nous avons pu recruter et intégrer certaines des équipes commerciales auparavant chez Novartis, ce qui nous a permis de faire progresser la marque Sentinel acquise en début d'année, à la fois en dollars et en parts de marché. Nous avons aussi connu une très belle croissance dans la zone Asie-Pacifique : l'Inde continue sa progression à deux chiffres et constitue maintenant une des filiales majeures du Groupe avec un chiffre d'affaires d'environ 70 millions € et nos activités animaux de compagnie décollent en Chine, même si le marché reste encore de taille modeste. Enfin, nous sommes très satisfaits des lancements de nos nouveaux produits en Europe, en particulier dans le domaine des antiparasitaires pour animaux de compagnie avec les marques Milpro et Effitix

QUELLE RÉPONSE VIRBAC A-T-ELLE APPORTÉE À LA FDA AUX ÉTATS-UNIS ?

EM : Les observations formulées dans le rapport d'inspection concernaient le système qualité ; elles nous ont conduit à arrêter la production pour mettre en place toutes les mesures correctives nécessaires. Elles se sont notamment traduites par le renouvellement du management, le renforcement substantiel des équipes d'assurance qualité et des opérations industrielles, la réécriture des procédures, la mise en place de programmes intensifs de formation et de nouveaux systèmes d'information ainsi que l'aide de consultants spécialisés et des reportings très réguliers à la FDA. Aujourd'hui, nous poursuivons nos efforts dans de multiples domaines pour amener ce site au niveau de conformité requis. Dans l'intervalle, les premières productions de produits avec AMM, d'Iverhart Plus et Equimax, ont repris mais seulement en fin d'année. Le déficit de chiffre d'affaires qui en a résulté, combiné au surcoût de toutes ces mesures, s'est traduit par une perte importante aux

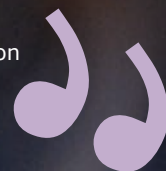
États-Unis, alors que nous nous attendions, au contraire, à un bond de la rentabilité avec l'intégration de la marque Sentinel dans notre portefeuille.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS EN 2016 ?

EM : Aux États-Unis, nous comptons évidemment sur une croissance soutenue du chiffre d'affaires. Nos gammes "historiques" (hors Sentinel qui devrait croître modestement) devraient fortement rebondir sans atteindre encore leur niveau de 2014. En effet, certains produits ne seront pas réintroduits et d'autres doivent faire l'objet de modifications de leurs dossiers réglementaires avant leur réintroduction sur le marché. Celles-ci exigent qu'au préalable le site de St. Louis ait fait l'objet d'une nouvelle inspection, satisfaisante, de la FDA. En Europe, nous tablons sur une croissance modérée, en phase avec celle du marché. Nos activités devraient continuer à être bien orientées dans la zone Asie-Pacifique et nous comptons sur une amélioration au Brésil en dépit de la crise économique. En revanche, nous sommes plus réservés sur nos perspectives en aquaculture au Chili, la filière saumon étant perturbée par des difficultés économiques (concurrence des élevages norvégiens sur certains marchés clés, baisse de la demande brésilienne, baisse de la production) et sanitaires (forte utilisation d'antibiotiques). La résultante de ces différentes évolutions devrait être une croissance organique d'environ 7%.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR VIRBAC ?

EM : Le rebond attendu du portefeuille de produits "historiques" américains devrait se traduire par une forte amélioration de la marge aux États-Unis comme au niveau du Groupe. Nous anticipons par ailleurs une stabilisation des coûts liés à la qualité au niveau du Groupe, après leur hausse de 2015. Nous pensons maintenir notre ratio de dépenses de R&D sur chiffre d'affaires. En conséquence, nous envisageons un retour du ratio résultat opérationnel ajusté sur chiffre d'affaires à plus de 10%. La rentabilité devrait encore progresser substantiellement aux États-Unis les années suivantes avec le retour sur le marché de la plus grande partie de notre portefeuille historique et le lancement de nouveaux produits. Sur le plan financier, nous visons un désendettement d'environ 50 millions € en fin d'année, qui ne se produira qu'au cours du deuxième semestre compte tenu de notre profil habituel de génération et de consommation de cash durant l'année.



8^e laboratoire vétérinaire mondial

DEPUIS TOUJOURS DÉDIÉ À LA SANTÉ ANIMALE

Fondé en 1968 par un vétérinaire français, Virbac est un laboratoire pharmaceutique indépendant depuis toujours dédié à la santé animale. Aujourd'hui 8^e mondial et présent dans plus de 100 pays, le Groupe propose une gamme pratique et complète de produits et services couvrant la majorité des espèces et des pathologies. Fondée à la fois sur les avancées technologiques et l'écoute client, l'innovation Virbac s'appuie sur un outil industriel réactif répondant aux plus hauts standards qualité internationaux. Grâce à ces spécificités, le Groupe a développé depuis près de 50 ans une relation personnalisée avec les vétérinaires et les éleveurs dans chaque pays. À travers ce partenariat privilégié, à la croisée d'enjeux sociétaux, sanitaires et environnementaux, Virbac contribue jour après jour à l'évolution de la santé animale.

Chiffre d'affaires **853 M€**

-5,4% à taux de change et périmètre constants vs 2014
(+3,9% à taux constants incluant Sentinel)

- Siège du Groupe et filiales France
- Sites de production
- Filiales, succursales et bureaux de représentation hors France
- Centres de recherche et développement

135 millions €
Amérique du Nord

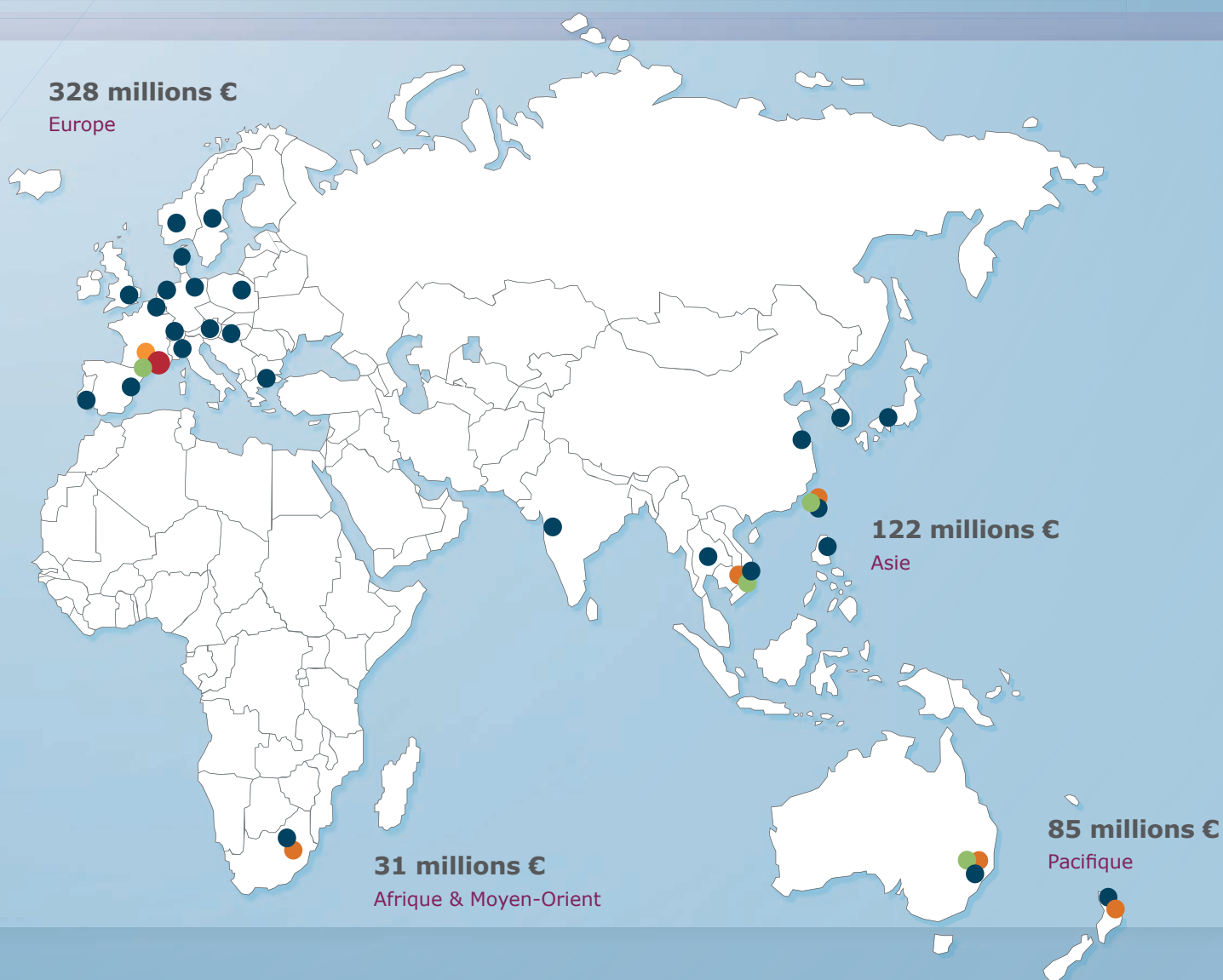
152 millions €
Amérique latine

 **4 800**
collaborateurs
(+7% vs 2014)

 Des sites
de production
dans **11** pays

 **30** filiales
commerciales
hors France

 Des centres de
R&D sur les
5 continents

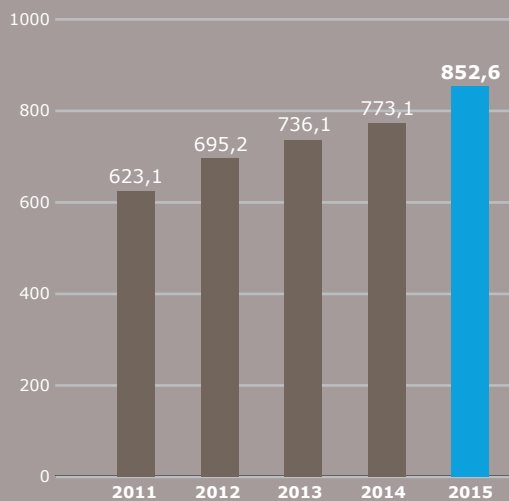


Chiffres clés



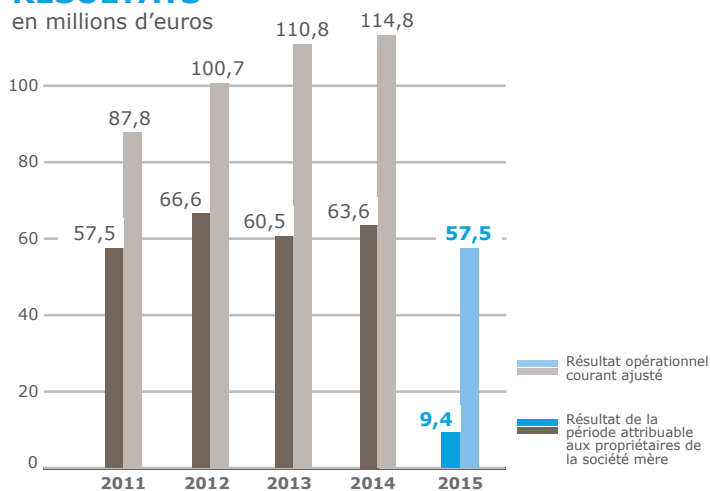
CHIFFRE D'AFFAIRES

en millions d'euros



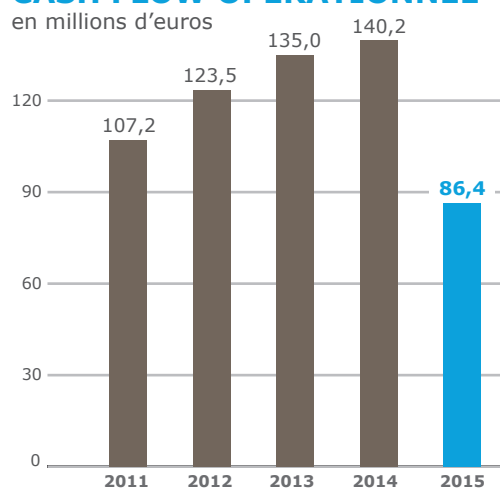
RÉSULTATS

en millions d'euros



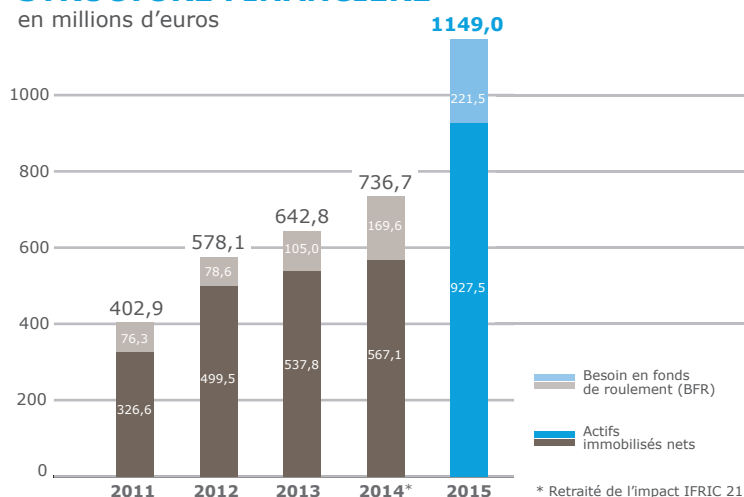
CASH FLOW OPÉRATIONNEL

en millions d'euros

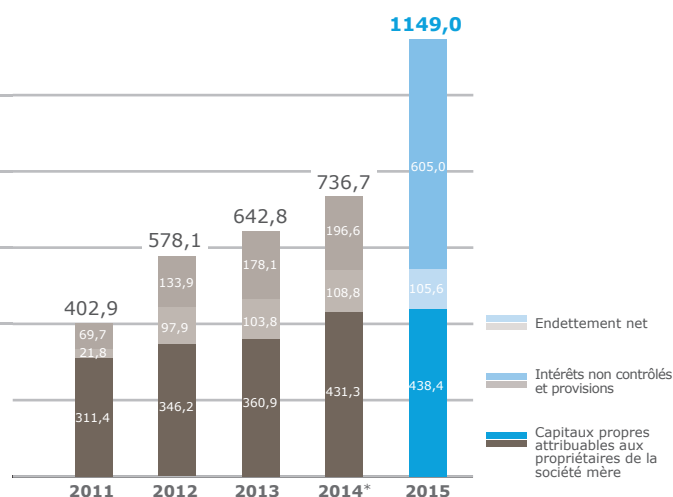


STRUCTURE FINANCIÈRE

en millions d'euros

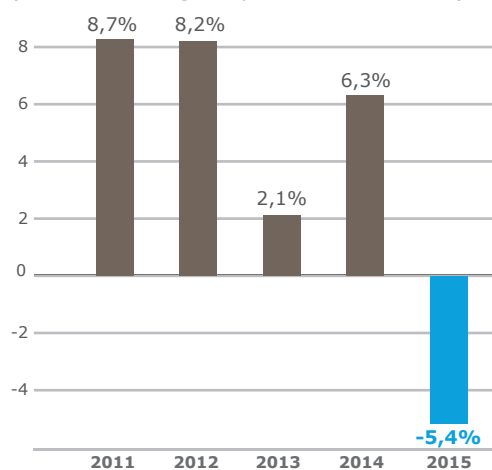


* Retraité de l'impact IFRIC 21



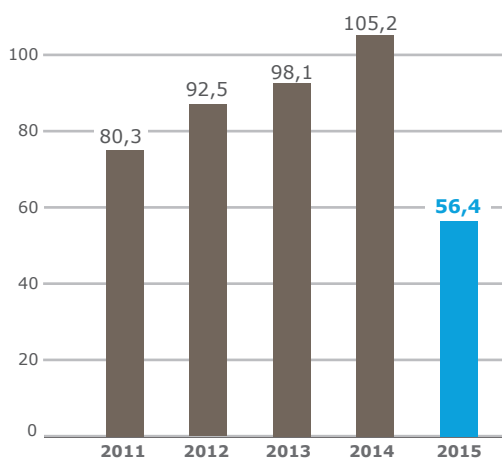
CROISSANCE INTERNE

(à taux de change et périmètre constants)



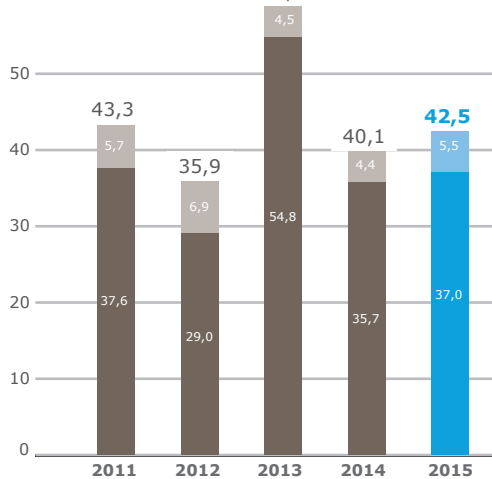
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

en millions d'euros



INVESTISSEMENTS

en millions d'euros



Une gouvernance équilibrée au service

La gouvernance de Virbac repose sur des principes qui contribuent à maintenir l'équilibre nécessaire à la performance et au bon développement du Groupe.

SÉPARATION DES POUVOIRS ET COLLÉGIALITÉ

Depuis 1992, Virbac a adopté une séparation entre les fonctions de direction stratégique et opérationnelle, exercées par le directoire, et le contrôle de cette gestion, dévolu au conseil de surveillance. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et de supervision. Elle implique un dialogue régulier et efficace entre le directoire et le conseil de surveillance ainsi qu'une confiance mutuelle.

La collégialité est un principe d'organisation clé de la gouvernance de Virbac. Le fonctionnement de ses deux organes sociaux, conseil de surveillance et directoire, repose sur la recherche d'une position partagée par leurs membres respectifs et sur une prise de

décision collective, résultat d'un véritable travail d'équipe.

DES DIRIGEANTS ENGAGÉS ET EXPÉRIMENTÉS

La gouvernance de Virbac s'appuie sur des organes sociaux resserrés, composés de personnes fortement et durablement engagées. Leur expérience professionnelle couvre de nombreux aspects de la gestion courante d'un grand groupe international. À l'exception de sa vice-présidente, l'ensemble des membres du conseil de surveillance sont des dirigeants d'entreprise ayant une longue expérience de la gestion opérationnelle. L'engagement des dirigeants de Virbac, qu'il s'agisse des membres du conseil de surveillance ou des membres du directoire, repose sur une implication dans la durée, au service de la stratégie à long terme du Groupe. Par ailleurs, l'implication des membres du conseil de surveillance et du censeur de Virbac ne se limite pas à leur participation active au cours des débats

formels du conseil. Elle prend également la forme d'échanges informels réguliers et de réunions *ad hoc* ponctuelles lorsque les circonstances l'exigent.

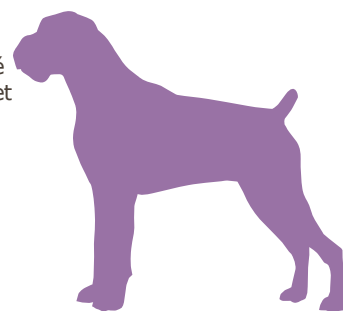
UNE GOUVERNANCE EN CONSTANTE AMÉLIORATION

Virbac suit les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef actuellement en vigueur.

Le Groupe continue à améliorer ses pratiques de gouvernance.

Dans certains cas, il dépasse les objectifs fixés par le code Afep-Medef :

- la moitié des membres du conseil de surveillance de Virbac sont des membres indépendants ;
- le conseil est composé à égalité de trois femmes et trois hommes.



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion du directoire, l'examen régulier des comptes et de tous les projets et investissements significatifs. Le conseil de surveillance est composé de six membres dont trois membres indépendants :



Marie-Hélène Dick
présidente



Jeanine Dick
vice-présidente



Olivier Bohuon
membre indépendant



Philippe Capron
membre indépendant



Pierre Madelpuech
représentant permanent
de la société Asergi



Grita Loeb sack
membre indépendant



Xavier Yon
représentant permanent
de la société XYC

Le conseil de surveillance s'appuie dans ses travaux sur deux comités spécialisés, le comité d'audit et le comité des rémunérations. Il est assisté d'un censeur, Xavier Yon, qui dispose d'une voix consultative.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé de l'examen de l'information financière et de la gestion des risques et des pratiques comptables.

Ses missions sont les suivantes :

- s'assurer de la pertinence, de la permanence et de la fiabilité des méthodes comptables ;
- s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques ;
- se prononcer sur la validité du traitement comptable des opérations significatives ;
- sélectionner les commissaires aux comptes.

Il est constitué de Philippe Capron, président, Olivier Bohuon et Pierre Madelpuech.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des rémunérations a pour principales missions de :

- formuler des recommandations et propositions concernant la rémunération des membres du directoire ;

- être informé de la politique générale des ressources humaines du Groupe et plus spécifiquement la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;

- examiner les propositions et conditions d'attribution des plans d'actions de performance ;
- formuler des propositions concernant les montants des jetons de présence des membres du conseil de surveillance.

Il est constitué de Marie-Hélène Dick, présidente, Olivier Bohuon et Grita Loeb sack.

CENSEUR

Xavier Yon, représentant permanent de la société XYC.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Deloitte & Associés, représentée par Hugues Desgranges. La société Novances-David & Associés, représentée par Jean-Pierre Giraud.

Service du développement du Groupe

LE DIRECTOIRE

Sa mission est d'assurer la direction stratégique et opérationnelle du groupe Virbac. Il est composé de cinq membres qui collaborent étroitement et prennent leurs décisions de manière collégiale. Ce fonctionnement favorise la réflexion commune et la recherche d'un consensus.

Que ce soit pour la vision long terme ou les besoins opérationnels, les échanges entre les membres du directoire sont fréquents et ne se limitent pas aux réunions formelles du directoire.

Cette organisation flexible permet d'atteindre un niveau de réactivité élevé dans la prise de décisions stratégiques. Le directoire rend compte de ses travaux au conseil de surveillance et soumet à son approbation formelle toute opération stratégique du Groupe. Il s'appuie dans ses travaux sur un dialogue régulier avec les membres du comité stratégique. Outre les membres du directoire, il regroupe les huit directeurs fonctionnels et les cinq directeurs de zone du Groupe.



- 1- **Éric Marée**, président du directoire
- 2- **Christian Karst**, directeur général et directeur du Développement
- 3- **Michel Garaudet**, directeur des Affaires Financières
- 4- **Sébastien Huron**, directeur des Opérations Commerciales Monde
- 5- **Jean-Pierre Dick**, chargé des projets spéciaux et président de la Fondation d'Entreprise Virbac

Innover pour construire demain



Jean-Pascal Marc,
directeur Innovation
Produits Groupe

"Notre R&D est aujourd'hui structurée en segments d'envergure mondiale : animaux de compagnie, ruminants, porcs, petfood, aquaculture. Ces segments sont autant de pôles d'expertise qui s'appuient sur nos centres de recherche et développement implantés dans le monde entier et qui fonctionnent en réseau.

Cette organisation démontre son efficacité en produisant un portefeuille solide de projets répondant aux attentes du marché de la santé animale et aux objectifs de Virbac. En 2015, cela s'est notamment traduit par le lancement

d'une toute nouvelle gamme petfood en Europe, par l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché européenne pour Effipro Duo et celle du vaccin PCV2 contre le syndrome de dépérissement post-sevrage du porc à Taiwan. Ce vaccin mis au point par la joint-venture SBC Virbac Ltd fait entrer Virbac sur le marché très convoité de la vaccination des porcs en Asie.

Pour définir les bons produits du futur, Virbac s'appuie sur les innovations technologiques mais est aussi attentif à l'évolution des modes de consommations et des marchés. Nous décryptons en permanence les signaux faibles pour travailler sur des projets qui répondront aux besoins futurs des vétérinaires, des éleveurs et des propriétaires d'animaux de compagnie. Des besoins qui évoluent et que nous devons anticiper."



CURACEF DUO, UN NOUVEAU PRODUIT POUR LES VACHES LAITIÈRES

Co-développé par les équipes R&D de Carros et du Mexique, Curacef Duo est une première en Europe. Destiné au marché laitier, ce produit est une combinaison de kétoprofène et ceftiofur pour traiter les maladies respiratoires chez les bovins (ainsi que le panaris en Amérique latine). La formulation de Curacef Duo permet d'administrer, désormais en une seule injection, un antibiotique et un anti-inflammatoire. Il se distingue par ailleurs par un délai d'attente nul dans le lait. Lancé en 2015 au Mexique, ce nouveau produit conforte Virbac comme un acteur de premier rang de la filière laitière.

UN PAS DE PLUS EN CHINE

Le marché chinois des animaux de compagnie est en devenir. Virbac y étoffe progressivement son portefeuille de produits. Après l'obtention des autorisations de mise sur le marché pour Cortavance, Rilixine et Easotic, Zoletil 50 a été enregistré en septembre 2015 pour les espèces chiens et chats. Il s'agit d'un anesthésique destiné aux carnivores domestiques et aux animaux sauvages déjà commercialisé dans de très nombreux pays. Lancé début 2016 à Pékin, Shanghai et Canton, ce produit sera à terme distribué directement dans toutes les cliniques vétérinaires chinoises.



VETERINARY HPM : AU PLUS PRÈS DE L'ALIMENTATION NATURELLE DES CARNIVORES DOMESTIQUES

Plus de trois ans de recherche et développement ont été nécessaires pour développer la nouvelle gamme d'aliments Veterinary HPM. Avec 90% d'appréciation positive sur l'appétence du produit, cette gamme, destinée aux chiens et aux chats, est exclusivement promue en clinique vétérinaire.

Ici, Virbac a complètement revu l'approche nutritionnelle classique pour mettre au point des aliments plus riches en protéines et plus faibles en glucides, beaucoup plus proches de l'alimentation carnivore naturelle des chiens

et des chats. Ils contiennent en moyenne 30% de protéines en plus et 40% de glucides en moins* que les autres produits adultes du marché. Ce meilleur équilibre nutritionnel, couplé à des ajouts d'ingrédients fonctionnels, permet de couvrir dix axes majeurs de santé.

Une première étape clé avant le lancement en 2017 de la gamme thérapeutique Veterinary HPM.

* Analyse interne menée dans le circuit vétérinaire en France, septembre 2015, données collectées au travers des sites produits officiels



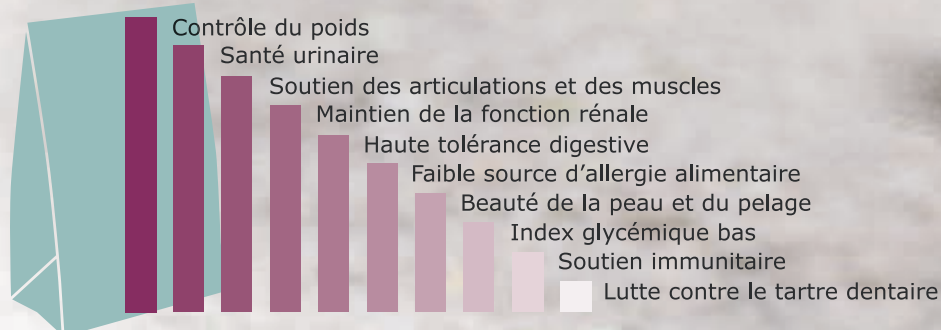
NUTRITION POUR CARNIVORES

+30%
de protéines*

-40%
de glucides*



10 AXES MAJEURS DE SANTÉ



DES PARTENARIATS QUI RENDENT PLUS FORTS

En 2015, Virbac a noué de nombreux partenariats pour élargir la gamme de produits proposée aux vétérinaires, avec notamment :

- Activyl et Activyl Tick Plus, antiparasitaires pour chiens et chats ;
- Ectoadvance Plus, combinaison de fipronil et S-méthoprène pour le traitement antiparasitaire externe des chiens et chats aux États-Unis ;
- Orastrip, test de diagnostic des maladies parodontales chez les chiens.



Développer une culture qualité



Marc Bistuer,
directeur des Opérations
Industrielles et Assurance
Qualité Groupe

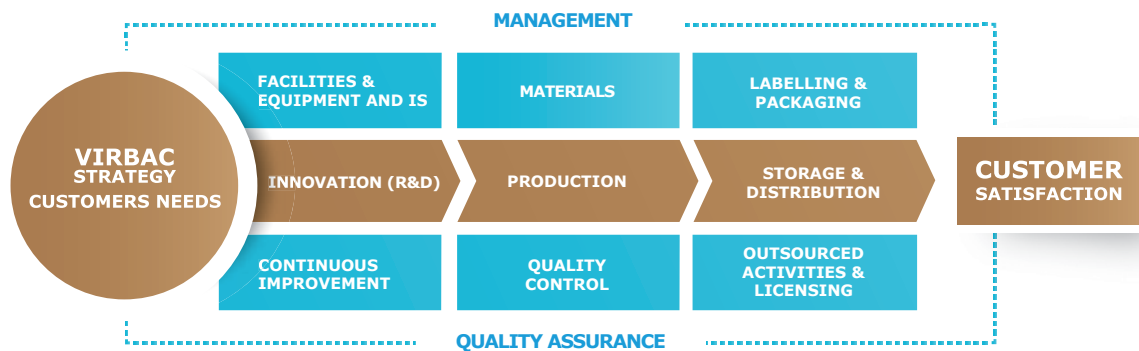
“Présents sur cinq continents, les sites de production Virbac sont le fruit d’une histoire faite à la fois de croissance organique et d’acquisitions comme récemment en Uruguay ou à Taiwan. D’une grande hétérogénéité de taille, nos usines couvrent une large diversité de savoir-faire et de produits qui font notre force. De fait, Virbac fabrique plus de 1 000 produits avec ou sans AMM (Autorisation de mise sur le marché) : vaccins, antiparasitaires, antibiotiques, produits dermatologiques...”

Quels que soient la nature du produit et les niveaux de technologie, Virbac répond à l’accroissement des contraintes réglementaires en investissant massivement pour garantir le bon niveau de conformité dans toutes ses usines, pour tous ses produits et tous ses fournisseurs partout dans le monde. C’est tout le sens de la démarche “Virbac Quality System” en cours de déploiement.

La culture de la conformité, gage de compétitivité à long terme et de sécurisation des approvisionnements, s’étend progressivement à tous les niveaux de l’entreprise.”



LA QUALITÉ AU CŒUR DES PROCESSUS



Pour proposer des produits de qualité, le Groupe s’appuie sur le VQS, le Virbac quality system, qui précise les organisations, les processus et les procédures à suivre pour une gestion efficace de la qualité au sein de ses centres de R&D, de production et de distribution, mais aussi chez tous ses partenaires, fournisseurs de matières premières et sous-traitants. Virbac s’engage aussi à développer les compétences et les savoir-faire des collaborateurs qui font la qualité des produits au quotidien, à travers des plans de formations déployés régulièrement, qui apportent les connaissances, la compréhension et surtout l’installation d’une culture qualité partagée.



ÉTATS-UNIS : VIRBAC RENFORCE SON SYSTÈME QUALITÉ À ST. LOUIS

Suite à une inspection de la FDA fin 2014, Virbac a pris la décision en janvier 2015 d’interrompre volontairement la production sur son site industriel de St. Louis, Missouri, afin de mobiliser l’ensemble de ses équipes sur le déploiement du QSIP (*Quality system improvement plan*) : Virbac a massivement investi, notamment en termes de recrutement et de formation pour élever le niveau de son système qualité local. La production des produits d’hygiène et du produit-phare Iverhart Plus a repris sur la deuxième partie de l’année.

DES APPROVISIONNEMENTS SÉCURISÉS, DES ACHATS OPTIMISÉS

Garantir la sécurité des approvisionnements est indispensable pour assurer la stabilité de la *supply chain* et la disponibilité des produits. Tous les fournisseurs sont soumis à des inspections de plus en plus fréquentes, notamment de la part des autorités européennes et américaines. Virbac a entrepris depuis quelques années une démarche de sécurisation de ses principes actifs stratégiques. Pour cela, deux options : la qualification de sources alternatives et la constitution de stocks de sécurité. Ces solutions, qui peuvent être mixées, sont pondérées par une évaluation fine du risque fournisseur. Le Groupe s'appuie pour cela sur le *Supplier risk index* (SRI), un référentiel de 60 critères pour apprécier de façon précise

et objective les éventuels risques pesant sur les sources d'approvisionnement existantes. Un travail qui nécessite l'implication de nombreux départements : Achats, Affaires Réglementaires, Développement pharmaceutique et industriel, Assurance Qualité.

En amont, la qualification de tout nouveau fournisseur doit également respecter des étapes bien définies : au départ, un large *sourcing* est mené pour ensuite resserrer progressivement la maille. Nous réalisons pour cela un premier niveau de qualification grâce au *Supplier evaluation form*, puis des audits dans différents domaines et enfin, l'évaluation du risque via le SRI.



11 Des sites de
production dans
pays

INSTRUCCIONES, UNE NOUVELLE USINE EN URUGUAY

Instrucciones est le nouveau site sud-américain de production de vaccins et de produits pharmaceutiques pour ruminants. À la pointe de la qualité et de la technologie, avec ses 32 000 m², Instrucciones a ouvert ses portes dans la périphérie de Montevideo. Avec ce site d'une capacité de production annuelle de 40 millions de doses de vaccins et de 260 000 litres de produits pharmaceutiques, Virbac se dote d'un outil industriel capable de répondre à la hausse de la demande dans cette région du monde.

VB8 : C'EST PARTI !

Démarré en septembre 2014, le transfert des activités de production des injectables de l'usine de VB1 vers le nouveau site industriel VB8, à Carros, s'est achevé en mars 2015. Une opération réussie, sans rupture de stocks pour les clients. Véritable saut technologique dans le domaine de la santé animale, VB8 fabrique 50 formules antibiotiques, nutritionnelles, hormonales et antiparasitaires sous forme injectable. 2015 a vu la montée en puissance progressive à la fois de la production et de la formation des collaborateurs.

Soutenir la croissance avec les nouv



Sébastien Huron,
directeur des Opérations
Commerciales Monde

“En 2015, Virbac a réalisé un chiffre d'affaires de 853 millions €, en hausse de 10,3% par rapport à 2014 et de 3,9% à taux de change constants. Cette performance a notamment été tirée par les produits nouvellement acquis en animaux de compagnie et la dynamique des nouveaux produits qui ont généré au global 103 millions € de croissance de chiffre d'affaires à taux constants, à l'image de Sentinel, Milpro, ou encore Effitix.

Les ventes ont par ailleurs enregistré une hausse de 2,9% en aquaculture en 2015, malgré le repli sensible de l'activité vaccins par rapport aux antibiotiques. Virbac reste néanmoins le second acteur vétérinaire au monde sur ce marché. Quant à celui des ruminants, le deuxième segment le plus contributeur pour Virbac, il est resté relativement atone (+0,8%) avec une bonne progression de nos antiparasitaires et de nos suppléments nutritionnels mais une décroissance de nos antibiotiques liée en grande partie à des difficultés d'approvisionnement.

Si toutes les régions ont été contributrices à l'instar de la zone Asie-Pacifique qui a particulièrement bien performé, certains pays comme l'Inde, le Royaume-Uni, le Mexique, l'Espagne et le Portugal se sont distingués en affichant des progressions supérieures à 12%.”



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



2015 : UN BON CRU POUR LE ROYAUME-UNI

Virbac UK a connu une croissance soutenue supérieure à 10% à taux constants en 2015. Cette belle performance est notamment liée à la bonne tenue de l'activité vaccins et à la dynamique des nouveaux produits dont le chiffre d'affaires a dépassé la barre des 6 millions €. C'est le cas tout spécifiquement de deux produits pour chiens et chats : Milpro, comprimés antiparasitaires internes indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers plats et ronds), et Prinovox, solution spot-on antiparasitaire à large spectre contre divers parasites communs.

L'INDE, UNE FILIALE QUI MONTE

Leader en Inde, Virbac y réalise une croissance à deux chiffres depuis plusieurs années. En 2015, Virbac Inde renouvelle cette performance pour atteindre un chiffre d'affaires de 70 millions €. Le Groupe y déploie une stratégie commerciale atypique qui se caractérise par la constitution d'une force de vente de plusieurs centaines de vendeurs qui visitent les petits éleveurs au nombre d'un million. Chaque année, Virbac Inde étoffe sa force de vente et augmente mécaniquement son portefeuille de clients. Aujourd'hui, Virbac travaille sur deux nouveaux axes de développement. D'une part, la filiale cible les grands comptes qui émergent et qui se spécialisent dans la production laitière, et d'autre part, elle cherche à innover et lancer de nouveaux produits pour renforcer sa position de leader en nutrition pour ruminants, où les besoins sont importants.



neaux produits

DES PRODUITS QUI FONT MOUCHE EN EUROPE

Plusieurs produits, lancés après juin 2014 en Europe, ont plutôt bien performé en 2015 pour un chiffre d'affaires de 32,5 millions €. Parmi les belles histoires, il faut souligner le succès du vermifuge Milpro pour animaux de compagnie dont les ventes ont permis à Virbac de prendre la 3^e place sur le marché des antiparasitaires internes en Europe.

D'autres produits ont aussi réalisé de très bons débuts. C'est le cas d'Effitix, un antiparasitaire conçu pour les pays du bassin méditerranéen qui a été bien accueilli en Espagne et au Portugal, et de Veterinary HPM, la nouvelle gamme petfood pour chiens et chats. Après quelques mois de commercialisation, ses ventes ont totalisé 7,3 millions € en 2015.

32,5 M€

de chiffre d'affaires pour
les nouveaux produits
en Europe

UNE BELLE PREMIÈRE ANNÉE POUR SENTINEL

Acquise auprès du laboratoire Elli Lilly and Company le 2 janvier 2015, la marque Sentinel a vécu sa première année pleine au sein du groupe Virbac. Elle a plutôt bien réussi ses débuts puisque les ventes de Sentinel Spectrum et Sentinel Flavor Tabs ont progressé pour atteindre en 2015 un chiffre d'affaires cumulé de plus de 95 millions \$, grâce à une bonne intégration des équipes commerciales de Novartis et malgré le lancement de deux produits concurrents à base de milbémycine. Cette dynamique est venue récompenser un travail en profondeur et au quotidien des équipes commerciales qui ont développé une relation de confiance et de partenariat avec les distributeurs. Résultat : aux États-Unis, Sentinel est la 2^e marque la plus importante sur le segment des vers du cœur pour chiens.

Globaliser l'approche RH



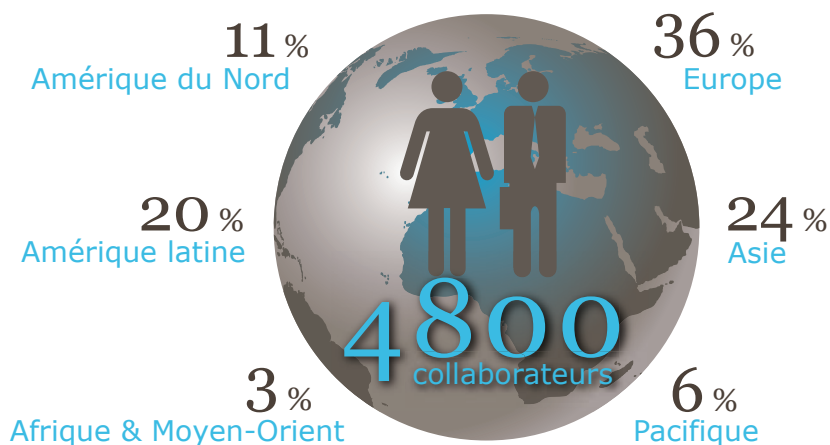
Francesca Cortella,
directeur des Ressources
Humaines Groupe

"Virbac rassemble une communauté de femmes et d'hommes de cultures très différentes mais tous unis par le même engagement et un attachement profond à l'entreprise. À travers ses filiales commerciales, le Groupe est aujourd'hui présent dans 31 pays avec une grande diversité de sites et de métiers. De fait, le manager local joue un rôle clé dans l'animation des équipes et la relation avec les collaborateurs."

Aujourd'hui, les ressources humaines ont pour objectif de préserver cet équilibre entre gestion locale, source d'une grande proximité, et gestion globale pour gagner en efficacité et donner à tous les mêmes chances de progresser et de s'épanouir. C'est pourquoi Virbac déploie de plus en plus d'outils et de processus communs à l'ensemble du Groupe. C'est le cas, par exemple, avec le Perf (Performance, évaluation, rémunération, formation), notre outil de gestion, ou encore, le Learning management system, notre plateforme de formation en ligne lancée fin 2015. Tous ont vocation à améliorer l'employabilité des collaborateurs. Ils permettent de plus à nos collaborateurs de parler un même langage."



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE



LA DIVERSITÉ : DES PRINCIPES ET DES ACTES

Depuis la signature en 2009 de la charte de la diversité reconnue par la Haute autorité pour la lutte contre les discriminations et l'exclusion, Virbac a pris cette question à bras le corps. Après avoir adopté une politique pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes et l'employabilité des seniors, Virbac fait de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sa priorité. Pour preuve : la signature fin 2014 d'un accord d'entreprise en France, dont la mise en œuvre a démarré en 2015 et se poursuivra sur les deux prochaines années. Avec cet accord, Virbac affiche deux grands objectifs. Le premier : changer le regard sur le handicap en interne à travers des actions de communication et d'information régulières. Quant au second, il vise à répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (3% en 2013 et 4,48% en 2015) via l'aménagement des postes de travail, le reclassement, le recours à des entreprises adaptées ou encore la diffusion systématique des offres d'emploi sur des sites spécialisés.

PREMIER E-BAROMÈTRE D'OPINION INTERNE

Adieu le papier, la collecte des formulaires et les traitements fastidieux... Le baromètre d'opinion interne, réalisé en juin 2015, a été entièrement dématérialisé à l'occasion de sa 7^e édition. Les collaborateurs se sont largement approprié cette version électronique puisque le taux de participation s'est élevé à 82%. Que faut-il en retenir ? 90% des collaborateurs ont une opinion positive de l'entreprise. Un résultat stable

depuis 2009. Si les résultats globaux sont bons et sensiblement identiques à ceux de l'édition précédente, les résultats obtenus en France affichent, en revanche, un léger recul. Un recul à relativiser tant l'attachement à l'entreprise reste fort. Face à ce constat, Virbac a choisi de travailler sur plusieurs axes d'amélioration prioritaires au travers de plans d'action dédiés. Rendez-vous en 2017 pour évaluer les progrès !

90%
des employés souhaitent
poursuivre leur carrière
chez Virbac
(baromètre d'opinion interne 2015)



ATTÉNUER LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Virbac est particulièrement attentif à la qualité de vie au travail et notamment aux questions de santé et de sécurité comme en Amérique du Nord où deux accords liés à la formation et à la prévention en matière de sécurité ont été signés avec les syndicats. En France, dans la continuité de son plan de prévention sur la pénibilité au travail initié en 2012, Virbac a renforcé son action en 2015 en poursuivant l'aménagement de certains postes de travail sujets au port de charge, aux gestes répétitifs et au bruit. Un accord a par ailleurs été conclu pour aménager les fins de carrière des collaborateurs de plus de 60 ans.

LE PERF ÉVOLUE POUR UNE ÉVALUATION ENCORE PLUS FINE

Lancé en 2005, le Perf vise à aider les encadrants à renforcer leurs compétences managériales et à rendre les collaborateurs acteurs de leur développement. En 2015, le support d'entretien annuel s'est enrichi grâce à l'intégration de niveaux d'évaluation supplémentaires tant sur la performance que sur la maîtrise du poste. Avec cette nouvelle grille, l'entretien de fin d'année gagne en pertinence. Ces ajouts renforcent le lien entre la définition de fonction du collaborateur et son évaluation. Ce nouveau système a d'ores et déjà été déployé dans dix filiales du Groupe.

Développement durable





Profil de l'entreprise

Présentation

STRATÉGIE ET ANALYSE

G4-1 Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie

Inscrire son développement dans la durée est une démarche naturelle pour Virbac, pour de multiples raisons. Virbac est une entreprise dont la majorité du capital est contrôlée par une famille, celle de son fondateur, le docteur Pierre-Richard Dick, dont les valeurs profondément humaines ont marqué l'entreprise et sont toujours le socle sur lequel s'est construite la stratégie. La capacité à se projeter dans le long terme et à agir en conséquence fait partie du capital génétique, comme dans beaucoup d'entreprises à caractère familial. Le fait d'être par ailleurs une entreprise cotée en bourse ne vient pas contredire cette orientation car de plus en plus d'actionnaires privilégient les entreprises dont la stratégie intègre des objectifs de développement durable, qui ne freinent pas la performance économique mais bien au contraire la favorisent. La mission de Virbac, développer, fabriquer et vendre des médicaments vétérinaires et plus généralement des produits de santé pour animaux, place l'entreprise au cœur de la chaîne alimentaire. Ses clients, vétérinaires et éleveurs, sont de plus en plus soucieux de leur impact sur l'environnement et la santé humaine. Virbac est donc conduite tout naturellement à orienter ses activités en conséquence.

La croissance rapide du Groupe renforce simultanément le caractère local et le caractère global du Groupe, et induit dès lors des exigences supplémentaires. Virbac est ainsi profondément ancrée dans son territoire d'origine, la Côte d'Azur, où elle est la plus grande entreprise née localement. Sa visibilité croît avec l'augmentation de ses effectifs et de ses investissements dans son bassin d'origine et elle se doit en conséquence de rechercher une certaine exemplarité vis-à-vis de ses salariés et de sa communauté, tant sur le plan social qu'environnemental. Mais parallèlement, Virbac est aussi devenue une entreprise globale, qui réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires hors d'Europe et dont les filiales sont implantées dans 31 pays sur tous les continents. L'entreprise doit s'assurer que ce développement respecte un certain nombre de grands principes communs, quels que soient les territoires où elle opère, en particulier en matière sociale et environnementale, tout en intégrant des objectifs de progrès.

La démarche du développement durable de l'entreprise fait l'objet depuis 2012 d'une vérification par l'un des commissaires aux comptes de l'entreprise. Elle s'appuie sur une base très solide dans trois domaines.

Dans le domaine social, le respect de l'homme a été une des valeurs clés du fondateur de l'entreprise : le maintien d'un vrai dialogue social, une politique de rémunération et de couverture sociale favorable pour les salariés aux rémunérations les plus modestes, la confiance et l'attention apportées à chaque collaborateur font ainsi partie des valeurs historiques de Virbac. L'entreprise s'attache à préserver cet héritage et à le faire fructifier en le complétant par des politiques ambitieuses de développement des compétences.

Dans le domaine environnemental, l'activité même de la société garantit de hautes exigences de qualité (respect des bonnes pratiques de fabrication, des bonnes pratiques de laboratoire par exemple). La société s'est, en outre, lancée il y a maintenant plusieurs années dans une approche d'amélioration continue qui vise à réduire régulièrement les déchets et à optimiser les consommations de ressources. La recherche d'économies d'énergie et le respect de l'environnement sont intégrés de plus en plus systématiquement dans les décisions clés de l'entreprise (investissements, transports, conception produits...).

Dans le domaine économique, la société s'est donné comme objectif de poursuivre la croissance régulière et rentable qu'elle a connue presque tous les ans depuis son origine. Ce développement s'appuie en priorité sur une croissance organique solide, nourrie par l'innovation et la qualité de la relation de Virbac avec ses clients. Elle est complétée régulièrement par des acquisitions ciblées, réalisées toutefois en préservant un niveau d'endettement supportable. Cette stratégie est poursuivie dans le cadre d'une gouvernance simple et claire garantissant une grande transparence aux actionnaires. Sans effet outrancier de communication, Virbac mène ainsi une démarche authentique, qui vise un développement dans la durée, dans le respect de ses clients, de ses salariés, de ses actionnaires, de ses partenaires et de son environnement.

Éric Marée

G4-2 Description des principaux impacts, risques et opportunités

Virbac, en tant que laboratoire pharmaceutique vétérinaire, met à la disposition des vétérinaires et des éleveurs des médicaments et des vaccins permettant d'améliorer la santé des animaux d'élevage, et contribue ainsi à une offre mondiale de viande et de lait plus abondante, de meilleure qualité et de moindre coût. L'enjeu est de répondre à une demande de nourriture en constante augmentation quantitative et qualitative de la part d'une population mondiale qui croît et veut mieux s'alimenter. Virbac met aussi à la disposition des vétérinaires et des propriétaires d'animaux de compagnie des médicaments, des vaccins et des produits de santé qui permettent d'allonger la durée de vie des animaux et d'améliorer leur qualité de vie, ce qui contribue à accroître le bien-être des propriétaires et représente un bénéfice particulièrement important pour les personnes vivant seules. Par ses efforts de recherche et développement, Virbac peut mettre au point des traitements et des vaccins pour lutter contre des infections qui sont encore aujourd'hui très mal combattues (comme par exemple le vaccin et le traitement contre la leishmaniose canine) ou qui constituent de nouveaux risques d'épizootie.

Les risques qui pèsent sur Virbac comme sur tout laboratoire pharmaceutique vétérinaire sont les suivants :

- produire des médicaments ou des vaccins de qualité pharmaceutique insuffisante, avec des implications potentiellement négatives sur la santé des animaux et en conséquence sur l'homme. L'obligation d'obtenir des Autorisations de mise sur le marché (AMM) par les autorités de santé, l'obligation de se conformer notamment aux Bonnes pratiques de laboratoire et aux Bonnes pratiques de fabrication, de même que la mise en place de structures de contrôle qualité et d'assurance qualité adéquates permettent de diminuer l'exposition du Groupe à ce risque ;
- être insuffisamment innovant pour faire face à la demande des vétérinaires, pour de multiples raisons :
 - insuffisance de budgets R&D ;
 - insuffisance de projets de qualité permettant d'obtenir de nouvelles molécules, de nouvelles formes pharmaceutiques ou de nouveaux vaccins ;
 - prise de risque excessive, dans certains pays insuffisamment réglementés en particulier, pouvant déboucher sur la mise sur le marché de produits insuffisamment efficaces ou même potentiellement dangereux ;
 - excès de prudence dans certains pays réglementés pouvant déboucher sur un déficit d'innovation nuisant à la collectivité.
- faire courir des risques environnementaux ou des risques sur la santé des salariés dus à une maîtrise insuffisante de certaines matières entrant dans la composition des médicaments ou utilisées dans les processus de R&D ou de production.

L'analyse détaillée des risques basée sur la cartographie interne du Groupe est disponible en page 91 du rapport annuel.

Comme pour toute société industrielle, il existe des opportunités d'amélioration dans le domaine environnemental :

- la politique industrielle qui conduit à produire localement (de un à trois sites de production par grande région mondiale) permet de limiter les transports de produits finis. Il reste néanmoins des opportunités d'optimisation des transports de produits finis, comme des matières premières, qui permettraient de limiter davantage les émissions de CO₂ ;
- les consommations d'énergie dans les différents lieux de production peuvent être encore réduites en optimisant les processus, en isolant mieux les différents bâtiments d'exploitation et en en construisant de nouveaux de meilleure qualité environnementale. Les consommations d'eau peuvent aussi continuer à être optimisées. Dans les limites imposées par la réglementation pharmaceutique, il est possible d'augmenter la part des matériaux recyclables entrant dans les produits finis. Le volume de déchets générés sur les différents sites peut encore être réduit et le pourcentage des déchets triés augmenté.

Dans le domaine social, les principaux axes d'amélioration se situent dans une sécurisation accrue des salariés sur leur lieu de travail : réduction des accidents du travail, meilleure protection vis-à-vis des matières potentiellement dangereuses, amélioration de l'ergonomie et gestion des risques psychosociaux. Continuer à améliorer les compétences par la formation et mieux gérer la diversité sont aussi des axes de progrès retenus par Virbac.

Dans le domaine économique enfin, trois axes de progrès apparaissent :

- aider les clients à mieux prescrire et mieux utiliser les produits, en promouvant l'utilisation raisonnée du médicament vétérinaire, grâce à des supports et des actions de formation adaptés ;
- approfondir les relations avec les fournisseurs qui s'engagent dans des démarches de développement durable ;
- étendre dans le Groupe la pratique de gestion des risques.

PROFIL DE L'ORGANISATION

G4-3 Dénomination de l'organisation

Voir pages 22, 149 et 196 du rapport annuel.

G4-4 Principales marques, produits et/ou services

Voir pages 239 à 240 du rapport annuel.

G4-5 Coordonnées du siège social de l'organisation

Voir page 149 du rapport annuel.

G4-6 Nombre de pays où l'organisation est implantée et liste des pays accueillant des opérations majeures ou particulièrement importants au regard des questions de développement durable traitées dans le rapport

Voir pages 6, 14, 18 et 196 du rapport annuel.

G4-7 Mode de propriété et forme juridique

Voir pages 111-112 et 149 du rapport annuel.

G4-8 Marchés sur lesquels l'organisation opère (y compris répartition géographique, secteurs desservis et types de clients ou de bénéficiaires)

Voir pages 74 à 80 du rapport annuel.

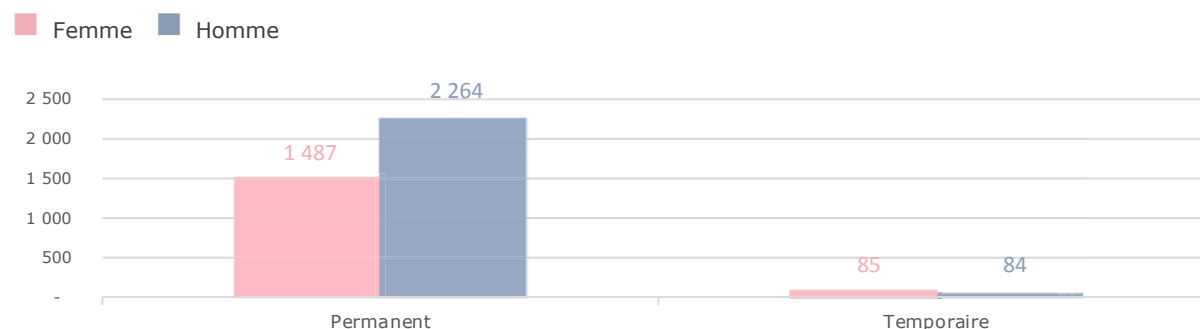
G4-9 Taille de l'organisation (nombre total de salariées, de sites, chiffre d'affaires net, capital total séparant dettes et capitaux propres, quantité de produits et services fournis)

Voir pages 8-9, 51 et 86-88 du rapport annuel

G4-10 Effectif total par sexe, type d'emploi, contrat de travail et zone géographique

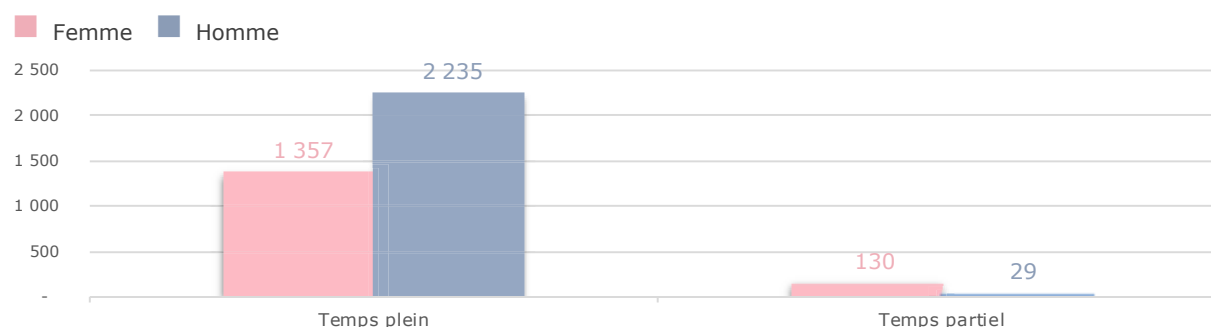
Le périmètre social 2015 couvre 15 pays et représente 3 920 collaborateurs soit 82% de l'effectif total (4 781). L'évolution des effectifs permanents est de +6,3% (3 751 en 2015 comparé à 3 529 en 2014). Cette évolution s'explique en grande partie par le recrutement important réalisé aux États-Unis (157 personnes, soit +42%) suite à l'acquisition des produits Sentinel. Sur le reste du périmètre, l'augmentation des effectifs est de 65 personnes, soit +2%.

Répartition total salariés (en nombre)



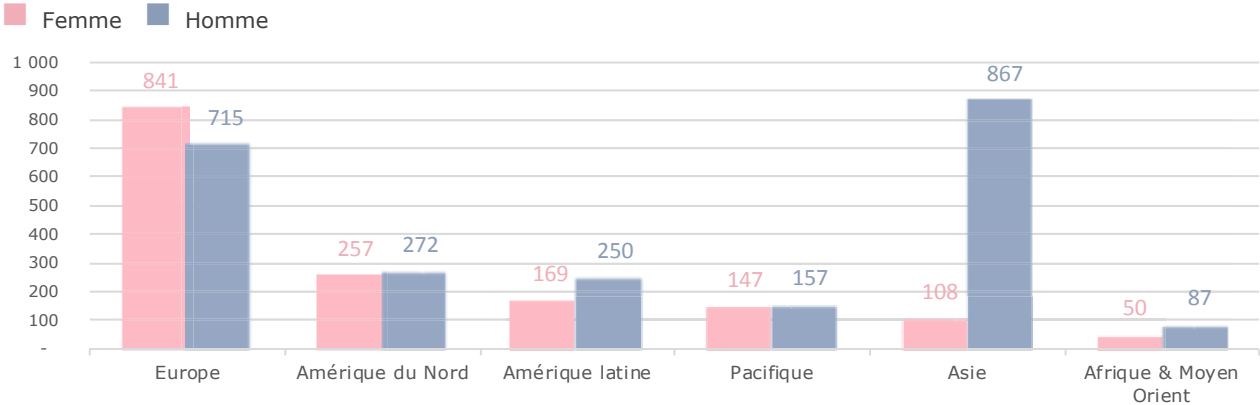
L'effectif temporaire comprend les contrats de travail qui s'achèvent au terme d'une période définie ou dès que la tâche spécifique, dont le délai de réalisation avait été estimé, est achevée.

Répartition salariés permanents (en nombre)



9% des femmes travaillent à temps partiel et représentent ainsi la grande majorité des contrats de travail à temps partiel (82%).

Répartition hommes/femmes par région (en nombre)



L'Europe est la seule zone géographique où les femmes sont majoritaires au sein des effectifs (54%). Dans les autres régions, les disparités sont plus importantes : Amérique du Nord et Pacifique (48%), Amérique latine (40%), Afrique Moyen-Orient (36%). L'Asie présente le plus faible taux de femmes au sein des effectifs (11%). Cette très faible représentativité est due à l'Inde qui ne compte que 3% de femmes. En effet, l'Inde reste un cas particulier où les équipes commerciales, pour des raisons de culture locale, de pénibilité et de sécurité (visites d'exploitations agricoles en 2 roues) sont composées plus naturellement d'hommes. En isolant l'Inde, la zone Asie reste néanmoins majoritairement composée d'hommes à 61%.

G4-11 Pourcentage de salariés couverts par une convention collective

Chaque filiale du groupe Virbac applique la réglementation sociale en vigueur dans son pays en matière d'obligations de négociation collective des salaires. La plupart de ces filiales disposent de budgets complémentaires afin que les collaborateurs puissent être récompensés pour leur performance individuelle.

Salariés couverts par des conventions collectives

Australie	0%
Brésil	100%
France	100%
Allemagne	0%
Inde	72%
Italie	0%
Japon	0%
Mexique	8%
Afrique du Sud	0%
Espagne	98%
États-Unis/Canada	16%
Royaume-Uni	0%
Colombie	100%
Vietnam	0%
Nouvelle-Zélande	0%



G4-12 Chaîne d’approvisionnement de l’organisation

FOURNISSEURS	PRODUCTION ASSEMBLAGE	STOCKAGE DISTRIBUTION	CLIENTS VENTE
3 catégories de fournisseurs en lien direct avec l’activité industrielle (partout dans le monde) : • Environ 900 fournisseurs de matières premières et packagings (115 millions € d’achats) ; • Environ 100 sous-traitants en façonnage (60 millions € d’achats) ; • Environ 40 fournisseurs de produits finis (30 millions € d’achats).	2 catégories de sites industriels : • Les usines Virbac (situées dans 10 pays) dont les produits ont contribué à générer 66% du chiffre d’affaires Groupe ; • Les sites industriels externes (situés partout dans le monde) dont les produits ont contribué à générer 34% du chiffre d’affaires Groupe.	2 catégories de centres de distribution : • Les centres de distribution internes à Virbac (situés dans le pays ou la région de chaque filiale) ; • Les centres de distribution externes (situés partout dans le monde). • Les frais de distribution interne et externe représentent 3,3% du chiffre d’affaires Groupe.	2 catégories de clients : • Les clients utilisateurs (vétérinaires, éleveurs, intégrateurs, propriétaires d’animaux) ; • Les clients intermédiaires (centrales d’achat, distributeurs et grossistes). • 8 803 références produits ont été vendues à ces clients situés dans près de 100 pays.

Données 2015

Pour approvisionner ses usines, Virbac achète des principes actifs, des excipients et des packagings auprès de fournisseurs répondant à des critères élevés de qualité et de fiabilité. Tous les nouveaux fournisseurs de matières premières mais également de conditionnements primaires font l’objet d’une qualification rigoureuse visant à limiter les risques de ruptures d’approvisionnement. Chaque fois que possible, Virbac s’efforce de qualifier plusieurs sources pour un même besoin.

Les achats d’équipements industriels font également l’objet d’une sélection rigoureuse qui conduit Virbac à travailler avec les leaders de l’équipement industriel pharmaceutique pour les investissements importants. La sélection des nouveaux partenaires en développement est effectuée dans le même esprit par des équipes pluridisciplinaires qui veillent à ce que ceux-ci répondent aux critères les plus élevés de fiabilité et de respect des meilleurs standards.

Pour certains produits pour lesquels les investissements industriels ne peuvent être raisonnablement amortis, Virbac fait appel à un réseau de sous-traitants spécialisés par forme pharmaceutique : aérosol, lyophilisation, comprimé... Les productions sont réalisées à proximité des régions où les produits sont vendus, avec quelques exceptions pour les produits de très haute technologie comme les produits biologiques.

Outre ces achats directement liés au développement et à la production, Virbac achète pour plus de 200 millions € à l’échelle du Groupe :

- des produits et services liés au marketing, aux forces de vente et à la communication (objets promotionnels et publicitaires, prestations d’agences de création ou post-production, espaces publicitaires, et plus en amont, les études de marchés, sans oublier les supports digitaux et les événements type séminaires et congrès) ;
- des produits et services non liés à la production et communément nommés « indirects » (prestations intellectuelles, voyages, déplacements, *facility management*, énergie, intérim, formation, informatique et télécommunications) ;
- des produits et services liés indirectement à la production et à la R&D (consommables, produits chimiques, maintenance, pièces détachées) ;
- des investissements pour l’ensemble du Groupe (40 millions € dont deux tiers pour la production) destinés aux équipements, travaux et petits matériels.

Pour couvrir l’ensemble de ces besoins, Virbac fait appel à plusieurs milliers de fournisseurs à travers le monde. Les achats du Groupe sont gérés par des équipes dédiées au siège et dans les régions, partageant un ensemble de bonnes pratiques.

G4-13 Changements significatifs de taille, de capital ou de la chaîne d’approvisionnement de l’organisation durant la période de reporting

Voir pages 80 et 111-112 du rapport annuel.

ENGAGEMENTS DANS DES INITIATIVES EXTERNES

G4-14 Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière

De par la nature même de l'activité pharmaceutique, Virbac considère systématiquement le principe de précaution. Pour autant, le Groupe veille à ce que ce principe n'impacte pas démesurément le processus d'innovation en privilégiant, chaque fois que cela est approprié, l'analyse risque/bénéfice.

G4-15 Chartes, principes et autres initiatives d'origine externe en matière économique, environnementale et sociale, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval

Les engagements de Virbac reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Conventions internationales de l'organisation internationale du travail ;
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

G4-16 Affiliation à des associations professionnelles ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation occupe une fonction au sein de l'instance de gouvernance ou participe à des projets ou à des comités ou apporte des financements dépassant la simple cotisation ou considère son adhésion comme stratégique

Comme tous les grands laboratoires pharmaceutiques vétérinaires, Virbac fait partie des principales organisations professionnelles qui représentent la santé animale, au niveau national, régional ou mondial.

Parmi les principales :

- au niveau national
 - SIMV (Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire) en France
 - NOAH (National office of animal health) en Grande-Bretagne
 - BfT en Allemagne
 - AISA en Italie
 - VeterIndustria en Espagne
 - A.H.I. (Animal health institute) aux USA
- au niveau régional
 - IFAH-Europe (International federation of animal health - Europe)
- au niveau mondial
 - HealthforAnimals (Global animal medicines association)

Des représentant(e)s de Virbac participent régulièrement aux travaux de ces organisations professionnelles à travers des conférences téléphoniques, des consultations via messagerie électronique ou encore des réunions physiques. Le principal objectif est de contribuer aux travaux communs, d'y faire entendre la voix de Virbac et de faire redescendre en interne les informations utiles pour la société.

Ces représentants interviennent :

- soit dans des groupes de travail en tant qu'experts
 Au niveau national, Virbac est par exemple présent dans 26 groupes de travail au sein du SIMV. Au plan européen, Virbac est présent dans 15 groupes de travail, essentiellement technico-réglementaires.
- soit dans les instances de gouvernance de ces organisations
 Au niveau national, Virbac est présent au conseil d'administration du SIMV, du NOAH, d'AISA, de VeterIndustria, du BfT (dans cette dernière organisation, le représentant Virbac a été élu en 2015 président du conseil d'administration). Au niveau régional, Virbac est présent dans le conseil d'administration d'IFAH-Europe dont le siège est à Bruxelles. Au niveau mondial, Virbac est présent dans le conseil d'administration de HealthforAnimals en tant que vice-président.

En termes de financement, Virbac contribue à ces organisations professionnelles à travers le versement d'une cotisation en fonction de son chiffre d'affaires dans le territoire considéré.

ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS

G4-17 Structure opérationnelle de l'organisation, y compris ses principales divisions, entités opérationnelles, filiales et joint-ventures

Voir pages 196 et 224 du rapport annuel.

G4-18 Processus de définition du contenu et du périmètre des aspects

Un groupe de travail interne développement durable dirigé par le président du directoire est en place depuis 8 ans. Au sein de cette *task force*, l'ensemble des départements de l'entreprise est représenté : Ressources Humaines, Finance, Marketing, Risques, Sécurité, Réglementaire, Sourcing, Juridique, Communication... Au cours de réunions collectives et en sous-groupes, le contenu du rapport est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes par rapport à l'activité du Groupe et conformité vis-à-vis de la loi française Grenelle II. Le contenu final fait l'objet d'un débat contradictoire arbitré par le président du directoire.

En termes de collecte des données, le groupe de travail s'appuie depuis 2012 sur un processus de production et récupération optimisé, notamment grâce à une plus grande formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'un référentiel dédié déployé auprès des filiales majeures du Groupe. Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de correspondants locaux spécifiquement missionnés sur les grandes thématiques du développement durable : environnement, social et économique.

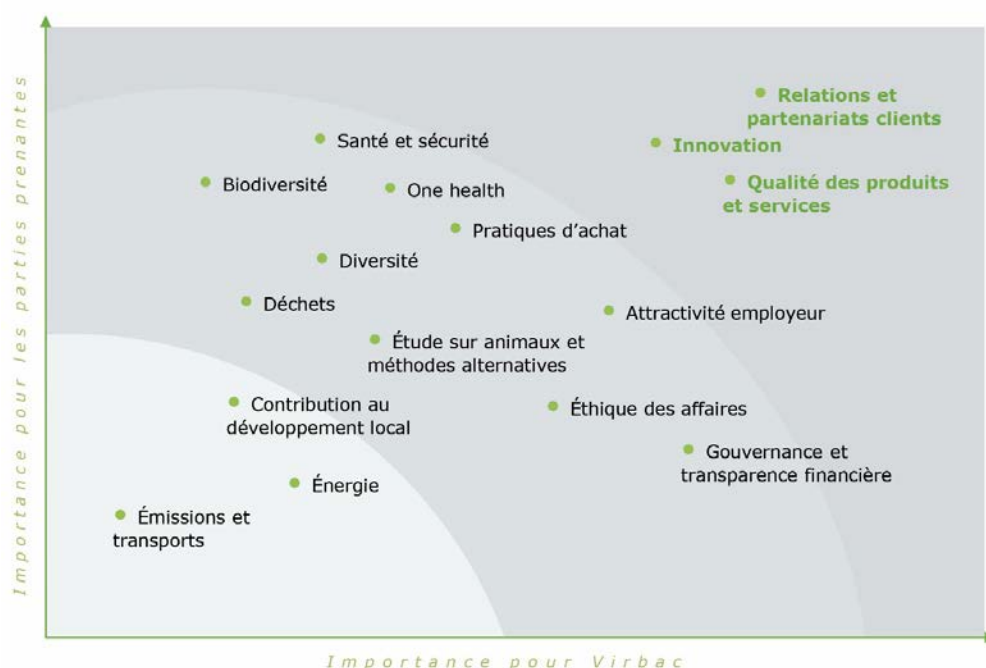
En 2015, dans le cadre du passage au référentiel GRI G4, Virbac a engagé une réflexion stratégique sur la RSE et mené une analyse de matérialité afin d'évaluer les enjeux prioritaires du Groupe en termes de développement durable. Pour ce faire, Virbac s'est fait accompagner par un tiers expert qui a piloté ces analyses et évaluations.

Cette démarche a été menée selon une méthodologie d'analyse factuelle de sources externes crédibles et de sources internes :

- animation d'ateliers avec le groupe de travail interne développement durable (au sein duquel l'ensemble des départements sont représentés) autour de la réflexion sur les enjeux RSE majeurs ;
- partage d'informations sur les enquêtes et supports de communication internes et externes ;
- revue de la documentation sectorielle ;
- analyse médias...

S'appuyant sur un seuil de matérialité défini à la croisée des attentes internes (impact des enjeux sur l'activité et modèle d'affaires Virbac) et externes (importance des attentes des parties prenantes), les résultats ont été synthétisés et soumis au président du directoire pour validation. Le cabinet de conseil spécialiste en reporting extra-financier qui a accompagné l'ensemble du processus a garanti l'indépendance et l'objectivité de la démarche.

Thèmes clés de l'activité Virbac



G4-19 Aspects pertinents (thèmes clés) identifiés dans le processus de contenu

Les enjeux très matériels issus de l'analyse de matérialité sont les suivants.

- Relations et partenariats clients : enjeu GRI G4 « Communication et marketing »
- Qualité des produits et services : enjeu GRI G4 « Santé et sécurité des consommateurs »
- Innovation : enjeu spécifique Virbac

G4-20 Périmètre de chaque aspect pertinent au sein de l'organisation

Les trois enjeux (Relations et partenariats clients, Qualité des produits et services, Innovation) sont pertinents et matériels au regard de l'intégralité des activités de l'organisation.

G4-21 Périmètre de chaque aspect pertinent en dehors de l'organisation

Les trois thèmes clés pour l'activité Virbac (Relations et partenariats clients, Qualité des produits et services, Innovation) sont également pertinents en dehors de l'organisation pour les parties prenantes listées en G4-24.

G4-22 Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs

Une méthodologie mieux formalisée reposant sur une définition homogène des indicateurs et un accompagnement des correspondants locaux a été mise en place dès 2012. Dans certains cas, la comparabilité par rapport aux données antérieures peut être rendue difficile. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

G4-23 Changements significatifs concernant le champ d'étude et le périmètre des aspects par rapport aux précédentes périodes de reporting

En 2015, aucune nouvelle entité n'a été intégrée dans le périmètre de reporting. Le périmètre des aspects pertinents ayant été défini suite à l'analyse de matérialité conduite en 2015, il n'y a pas cette année d'éléments de comparaison par rapport aux précédentes périodes de reporting. Concernant les indicateurs, leurs définitions ont été revues conformément au nouveau référentiel GRI G4.

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

G4-24 Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation

Les principales parties prenantes du Groupe sont les vétérinaires, distributeurs, éleveurs, propriétaires d'animaux, employés, autorités réglementaires, fournisseurs, associations, actionnaires et collectivités.

G4-25 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer

L'écoute des parties prenantes est une composante clé de la stratégie de développement durable de Virbac pour connaître les attentes de ses clients, ses salariés, ses fournisseurs, des scientifiques, des riverains de ses implantations, des représentants des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales.

Les parties prenantes avec lesquelles Virbac s'engage activement sont identifiées en fonction de facteurs tels que :

- leur contribution à une meilleure définition des besoins dans les domaines d'activité du Groupe ;
- leur alignement avec la stratégie d'entreprise et leur valeur ajoutée ;
- leur expertise métier ;
- l'implication des salariés dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- leur perception des activités et produits du Groupe.

G4-26 Fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, consultation éventuelle de parties prenantes spécifiques dans le cadre de la préparation du rapport

PARTIES PRENANTES	DÉMARCHE ET FRÉQUENCE DE DIALOGUE
Vétérinaires Éleveurs Propriétaires d'animaux Distributeurs	Informations en continu sur les produits grâce à la publicité Informations en continu sur des maladies animales spécifiques Programmes en continu de soutien aux vétérinaires et éleveurs Centres d'appel techniques en France, États-Unis, etc. Congrès, salons spécialisés, conférences scientifiques Sites web permanents Études de marché Présence sur les réseaux sociaux
Communauté financière Investisseurs Analystes Fonds ISR	Réunions analystes et investisseurs Assemblée annuelle des actionnaires Site Internet incluant l'ensemble des informations réglementées Communiqués financiers multiplateformes
Fournisseurs Partenaires	Suivi régulier des principaux fournisseurs du Groupe (réunions annuelles) Plan d'audit des principaux fournisseurs du Groupe Échanges formels à chaque appel d'offre et pour les principaux fournisseurs sur des critères financiers, environnementaux, éthiques et qualité
Pouvoirs publics Autorités réglementaires Associations professionnelles santé animale	Communication régulière avec les responsables réglementaires et les décideurs sur les questions critiques qui affectent l'industrie pharmaceutique, la communauté scientifique et les clients Virbac Participation à des groupes de travail spécifiques à l'industrie
Société civile Organisations non gouvernementales Journalistes	Multiples possibilités de contact via le site web du Groupe Transparence et accessibilité des rapports officiels du Groupe Contributions locales à des initiatives d'ONG
Communauté scientifique Partenaires de recherche Leader d'opinion Universités/écoles vétérinaires	Établissement de partenariats de recherche Collaboration à des programmes d'éducation scientifique Organisation de symposiums techniques
Employés Candidats	Intranet, magazines, présentations et réseaux d'affichage interne Programmes fidélité employés et nouvel entrant Conventions annuelles Réunions plénières managers et collaborateurs deux fois par an Baromètre d'opinion interne et restitution monde tous les deux ans Sites de recrutement, forums métiers et culture d'entreprise sur Internet Partenariat écoles et universités

G4-27 Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting.

Voir partie "Stratégie et analyse", points G4-1 et G4-2. L'approche de Virbac consiste par ailleurs à favoriser le dialogue avec les parties prenantes au niveau local. Le Groupe ne consolide pas toutes les actions menées par ses différentes filiales dans ce domaine, sauf sur le plan social où une enquête d'opinion interne, coordonnée par le siège, est réalisée tous les deux ans auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Sur la base des résultats (voir pages 84-85 du rapport annuel), le Groupe engage des initiatives de progrès en termes de management et de communication.

PROFIL DU RAPPORT

G4-28 Période de reporting

1^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2015.

G4-29 Date du dernier rapport publié (le cas échéant)

Ce document est le huitième rapport développement durable annuel de Virbac et le quatrième à faire l'objet d'une vérification de l'exhaustivité de son contenu et d'une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux par un vérificateur indépendant. Ce document a par ailleurs été conçu selon le nouveau format GRI G4. Le dernier rapport développement durable Virbac a été publié le 30 avril 2015.

G4-30 Cycle de reporting (annuel, biennal...)

Annuel.

G4-31 Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu

Arnaud Brisset - Corporate Communications manager - arnaud.brisset@virbac.com

G4-32 Index du contenu GRI

L'index détaillé est disponible ci-après. L'option de conformité choisie par Virbac pour son premier rapport au format GRI G4 est le niveau « essentiel ». Les enjeux matériels Virbac sont identifiés par le symbole **ENJEU**.

PROFIL

		Page du rapport annuel
	STRATÉGIE ET ANALYSE	
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	22
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités clés	22-23
	PROFIL DE L'ORGANISATION	
G4-3	Nom de l'organisation	22, 149 & 196
G4-4	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes	239-240
G4-5	Lieu du siège de l'organisation	149
G4-6	Implantation de l'organisation à l'étranger	6, 14, 18 & 196
G4-7	Mode de propriété et forme juridique	111-112 & 149
G4-8	Marchés desservis	74-80
G4-9	Taille de l'organisation	8-9, 51 & 86-88
G4-10	Effectif de l'organisation	24-25
G4-11	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	25
G4-12	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	26
G4-13	Changements substantiels de taille, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reporting	80 & 111-112
	ENGAGEMENTS DANS DES INITIATIVES EXTERNES	
G4-14	Principe de précaution	27
G4-15	Chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	27
G4-16	Affiliations à des associations ou organisations nationales ou internationales	27
	ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS	
G4-17	Structure opérationnelle de l'organisation, description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises	196 & 224
G4-18	Processus de définition du contenu et périmètre des aspects	28
G4-19	Aspects pertinents dans le processus de reporting du contenu	29
G4-20	Pertinence de l'aspect au sein de l'organisation	29
G4-21	Périmètre de l'aspect en dehors de l'organisation	29

G4-22	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation	29
G4-23	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport	29
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	29
G4-25	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	29
G4-26	Parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport	30
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting	30
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période de reporting	31
G4-29	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	31
G4-30	Cycle de reporting	31
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	31
G4-32	Option de « conformité » choisie par l'organisation et l'Index du contenu	31
G4-33	Vérification externe du rapport	35, 69-71
GOVERNANCE		
G4-34	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	10-11, 100 & 126
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs de l'instance supérieure de gouvernance aux cadres dirigeants et autres salariés concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	36 & 134
G4-36	Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance	36
G4-38	Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités selon la répartition suivante : exécutif ou non exécutif ; indépendance ; fonctions au sein de l'instance de gouvernance ; nombre d'autres postes et engagements de chaque membre et nature des engagements ; sexe ; membres appartenant à des groupes sociaux sous-représentés ; compétences relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux ; représentation des parties prenantes	10-11, 100 & 126
G4-39	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons de cette disposition)	36
G4-40	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) incluant toute considération de genre et de tout autre indicateur de diversité	10-11, 100 & 126
G4-45	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques, et opportunités économiques, environnementaux et sociaux	37
G4-46	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	37
G4-47	Fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	37
G4-51	Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	103
G4-53	Mode de sollicitation et de prise en compte des opinions des parties prenantes en matière de rémunération, y compris les résultats des votes sur les politiques et propositions de rémunération de gouvernance et des cadres dirigeants	37
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique	38
G4-58	Mécanismes internes et externes utilisés pour faire part des réclamations relatives à des comportements non respectueux de l'éthique et de la loi et à des questions d'intégrité de l'organisation	38

ÉCONOMIE

		Page du rapport annuel
	PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	116, 144-149
G4-EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique	40
	PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ	
G4-EC6	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	40-41
	IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS	
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	41
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	41
	PRATIQUES D'ACHAT	
G4-EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	41

ENVIRONNEMENT

		Page du rapport annuel
	MATIÈRES	
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou en volume	42-43
G4-EN2	Pourcentage de matériaux consommés provenant de matières recyclées	43
	ÉNERGIE	
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	43-44
G4-EN5	Intensité énergétique	44
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	44
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	45
	EAU	
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	45
G4-EN9	Sources d'approvisionnement en eau très touchées par les prélèvements	45
	BIODIVERSITÉ	
G4-EN11	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	45
	ÉMISSIONS	
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	46
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2) liées à l'énergie	46
G4-EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	47
G4-EN18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	47
G4-EN19	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	47-48
G4-EN21	NOX, SOX, et autres émissions atmosphériques substantielles	48
	EFFLUENTS ET DÉCHETS	
G4-EN22	Total des rejets d'eau, par type et par destination	48
G4-EN23	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	48-49
G4-EN24	Nombre et volume total des déversements substantiels	
	CONFORMITÉ	
G4-EN29	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement	49
	TRANSPORT	
G4-EN30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité, et des déplacements des membres de son personnel	50
	GÉNÉRALITÉS	
G4-EN31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	50
	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS	
G4-EN32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	50
	MÉCANISMES DE RÉGLEMENT DES GRIEFS ENVIRONNEMENTAUX	
G4-EN34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	50

SOCIAL - EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

		Page du rapport annuel
	EMPLOI	
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	51-52
	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	52-54
G4-LA8	Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	54
	FORMATION ET ÉDUCATION	
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	55
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	55
G4-LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle	55-56
	DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES	
G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	56-58
	ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	
G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels	58-59
	ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS	
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi	59

SOCIAL – DROITS DE L'HOMME

		Page du rapport annuel
	NON-DISCRIMINATION	
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	60
	LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE	
G4-HR4	Sites et fournisseurs identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit	60
	TRAVAIL DES ENFANTS	
G4-HR5	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail	60
	TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE	
G4-HR6	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes	60
	ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS	
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	61

SOCIAL – SOCIÉTÉ CIVILE

		Page du rapport annuel
	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
G4-SO3	Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés	62
G4-SO4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	62
	POLITIQUES PUBLIQUES	
G4-SO6	Valeur totale des contributions politiques par pays et par bénéficiaire	62
	COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL	
G4-SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues	62

	CONFORMITÉ	
G4-S08	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations	62

SOCIAL – RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS

		Page du rapport annuel
ENJEU	SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	
G4-PR1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	63-66
G4-PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	66
	ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES	
G4-PR3	Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage par les procédures de l'organisation et pourcentage des catégories importantes de produits et de services soumises à ces exigences en matière d'information	67
G4-PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, par type de résultat	67
G4-PR5	Résultats des enquêtes de satisfaction client	67
ENJEU	COMMUNICATION MARKETING	
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	67
G4-PR7	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, par type de résultat	68
	CONFORMITÉ	
G4-PR9	Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation de produits et de services	68

THÈME CLÉ VIRBAC

		Page du rapport annuel
ENJEU	INNOVATION	
Spécifique	Innovation responsable	63

G4-33 Politique et pratiques quant à la vérification externe du rapport

Ce rapport a été vérifié par l'un des commissaires aux comptes du cabinet Deloitte. Cette vérification, conformément à la réglementation, poursuit deux objectifs : attester de la présence dans le rapport de l'ensemble des informations de développement durable requises par la loi et valider la sincérité de l'ensemble des informations publiées au titre de cette réglementation. Voir attestation pages 69 à 71 du rapport annuel 2015.



GOUVERNANCE

Depuis 1992, Virbac a adopté une structure de gouvernance dualiste à directoire et conseil de surveillance. Pour les besoins du présent rapport, le terme « instance supérieure de gouvernance » utilisé par les standards GRI G4 peut faire référence soit au conseil de surveillance (indicateurs G4-34, G4-38, G4-45, G4-46, G4-47), soit au directoire (G4-35, G4-36, G4-51).

G4-34 Structure de gouvernance de l'organisation, y compris les comités relevant de l'instance supérieure de gouvernance

Voir pages 10-11, 100 et 126 du rapport annuel.

G4-35 Processus de délégation des pouvoirs de l'instance supérieure de gouvernance aux cadres dirigeants et autres salariés concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux

Les délégations de pouvoirs du directoire aux cadres dirigeants concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux suivent le même régime que celui applicable aux autres délégations de pouvoirs au sein de l'organisation.

Pour plus de détails, voir page 134 du rapport annuel.

G4-36 Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance

Les thèmes économiques, environnementaux et sociaux se situent à la croisée de différentes directions du Groupe. Les principales directions de Virbac responsables de ces sujets sont la direction Hygiène, Sécurité, Environnement, la direction des Affaires Financières et la direction des Ressources Humaines. L'ensemble de ces directions est représenté au comité stratégique du Groupe et rapportent tous au président du directoire. Le directeur financier est également un membre du directoire.

G4-38 Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités selon la répartition suivante : exécutif ou non exécutif ; indépendance ; fonctions au sein de l'instance de gouvernance ; nombre d'autres postes et engagements de chaque membre et nature des engagements ; sexe ; membres appartenant à des groupes sociaux sous-représentés ; compétences relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux ; représentation des parties prenantes.

Voir pages 10-11, 100 et 126 du rapport annuel.

G4-39 Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons de cette disposition)

Virbac a adopté un mode de gouvernance dualiste avec un conseil de surveillance et un directoire. Aucun membre du conseil de surveillance n'a de rôle exécutif au sein du Groupe.

G4-40 Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) incluant toute considération de genre et de tout autre indicateur de diversité

Voir pages 10-11, 100 et 126 du rapport annuel.

G4-45 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques, et opportunités économiques, environnementaux et sociaux

Fin 2009, le groupe Virbac a mis en place une direction de la Gestion des Risques qui est rattachée au directoire. Sa première priorité a été de réaliser une cartographie des risques majeurs du Groupe qui a été depuis actualisée à deux reprises. La dernière actualisation de cette cartographie a été réalisée sur le dernier trimestre de l'année 2015. En parallèle, le dispositif de gestion des risques a commencé à être déployé dans des filiales qui représentent un fort enjeu pour le Groupe. Ce dispositif comprend la réalisation d'une cartographie des risques de la filiale, la nomination de propriétaires de risques, la mise en œuvre et le suivi de plans d'actions sur les risques majeurs de la filiale. En 2015, ce dispositif a été déployé dans la filiale néo-zélandaise. De plus, la cartographie de la filiale australienne a été actualisée.

G4-46 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux

La cartographie des risques majeurs du Groupe est présentée régulièrement au conseil de surveillance qui en valide le contenu. Les risques pris en compte sont entre autres, représentatifs des risques économiques, environnementaux et sociaux de l'entreprise. Des propriétaires de risques sont nommés avec pour fonction de définir, mettre en œuvre et piloter des plans d'actions sur les risques prioritaires. Le résultat de ces actions est présenté chaque année au conseil de surveillance de même que les objectifs et les orientations de la direction de la Gestion des Risques pour l'année à venir.

Les actions entreprises afin de développer la culture du risque se sont poursuivies en 2015 dans le Groupe. Parmi celles-ci, on notera particulièrement :

- le déploiement en interne d'une formation intitulée "Risk Management : les fondamentaux" (une dizaine de managers formés dans une filiale en 2015) ;
- le déploiement d'un outil informatique spécifiquement dédié à la gestion des risques (déployé dans cinq filiales à l'international) ;
- la poursuite d'un projet sur la sécurisation des produits majeurs du Groupe (sponsorisé par deux membres du directoire et piloté par la direction de la Gestion des Risques) ;
- le déploiement d'un code de conduite rédigé en 16 langues et diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe, et la formation d'un grand nombre de dirigeants et managers aux principes et règles décrits dans le code de conduite.

G4-47 Fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance

Les cartographies des différentes entités sont actualisées environ tous les trois ans. Ce délai peut varier en fonction de l'évolution de l'environnement dans lequel l'entité évolue. La cartographie des risques majeurs du Groupe a été actualisée à deux reprises depuis 2010. La cartographie de la filiale australienne vient d'être actualisée en 2015. Il est prévu sur 2016 d'actualiser de nouvelles cartographies notamment en Amérique latine.

Par ailleurs, les plans d'action mis en œuvre sur les risques majeurs font l'objet d'un pilotage précis par les propriétaires de risque. Concernant les risques majeurs du Groupe un suivi trimestriel de l'avancement des plans d'action est effectué entre les propriétaires de risque et la direction de la gestion des risques.

G4-51 Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants

Voir page 103 du rapport annuel.

G4-53 Mode de sollicitation et de prise en compte des opinions des parties prenantes en matière de rémunération, y compris les résultats des votes sur les politiques et propositions de rémunération de gouvernance et des cadres dirigeants

Depuis l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2014, Virbac soumet chaque année à ses actionnaires des résolutions à caractère consultatif sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du directoire. Lors de l'assemblée générale annuelle de 2015, ces résolutions ont recueilli 86,1% de votes favorables pour le président du directoire et 87,2% de votes favorables pour les autres membres du directoire.

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

G4-56 Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique

Les valeurs Virbac (innovation, orientation client, esprit d'entreprise, délégation/responsabilisation et travail en équipe) sont communiquées très largement dans l'ensemble du Groupe et sont rappelées à chaque événement important de la vie de l'entreprise. Elles sont en particulier explicitées lors d'une présentation faite systématiquement par un des dirigeants du Groupe à tous les nouveaux arrivants. Cette présentation, le Virbac Way, illustre comment les valeurs de l'entreprise et les grands principes de la stratégie sont mis en œuvre dans les différentes entités du Groupe.

En 2015, Virbac a mis en place un code de conduite, rédigé en 16 langues et communiqué à l'ensemble des salariés du Groupe. Ce code de conduite d'une trentaine de pages décrit les normes et les règles à respecter dans les principaux domaines liés à la vie de l'entreprise, réunis sous quatre grands thèmes : conduite des affaires, protection des actifs, entreprise et vie privée et responsabilité sociale de l'entreprise.

G4-58 Mécanismes internes et externes utilisés pour faire part des réclamations relatives à des comportements non respectueux de l'éthique et de la loi et à des questions d'intégrité de l'organisation

Le code de conduite Virbac mentionne pour chaque thème abordé une adresse e-mail spécifique permettant aux salariés de s'adresser de manière confidentielle à un cadre dirigeant spécialiste du domaine concerné. Le code de conduite est précédé d'une introduction du président du directoire invitant les salariés à contacter les départements mentionnés dans le document en cas de question ou lorsqu'ils sont témoin d'un comportement non conforme aux règles définies dans le code de conduite.

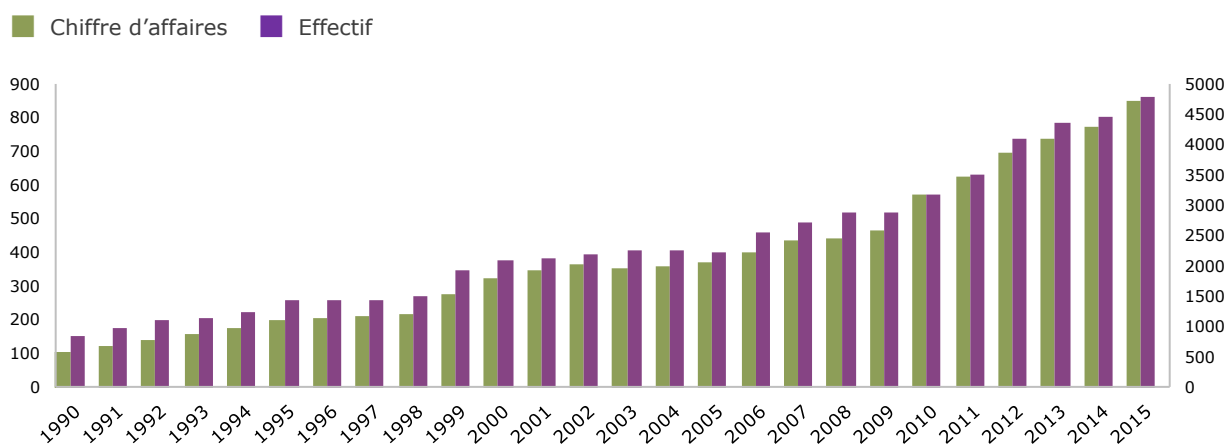


Indicateurs de performance

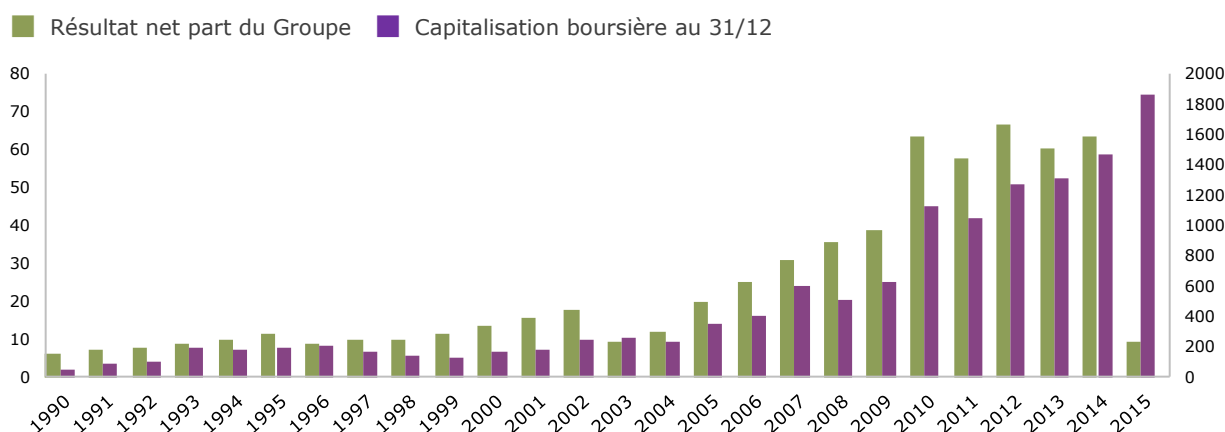
Exclusivement dédié à la santé animale depuis près de cinquante ans, Virbac souhaite poursuivre son développement en harmonie avec son environnement et les hommes qui y travaillent et assurer la pérennité du Groupe par une croissance durable et rentable. En 2015, Virbac connaît une croissance tirée par l'acquisition de la gamme Sentinel aux États-Unis et l'impact favorable des taux de change. La croissance organique de Virbac est en retrait à -5,4% sur l'année. Hors États-Unis, qui connaissent une situation exceptionnelle en 2015 liée à la suspension temporaire des fabrications et livraisons au départ de l'usine de St. Louis, la croissance organique s'élève à +3,0%.

Dans sa stratégie, Virbac appuie son développement sur le lancement régulier de nouveaux produits, la force de son large portefeuille et une présence globale couvrant l'ensemble des marchés majeurs à la fois dans les pays développés et les pays émergents. Cette stratégie de croissance maîtrisée se traduit par un chiffre d'affaires et des effectifs en progression régulière. Par ailleurs, Virbac bénéficie d'un actionnariat familial stable qui privilégie une progression constante et dans la durée plutôt que le court terme. Concernant les activités de production sous-traitées (produits licensing ou production sous-traitée à un tiers), elles représentent plus de 30% du chiffre d'affaires du Groupe en 2015, comme suite à l'acquisition des produits Sentinel actuellement fabriqués en externe. Les fournisseurs en charge de fabriquer ces produits sont gérés selon les procédures d'évaluation décrites dans les indicateurs G4-HR5 et G4-HR10.

Évolution du chiffre d'affaires (en M€) et de l'effectif du Groupe



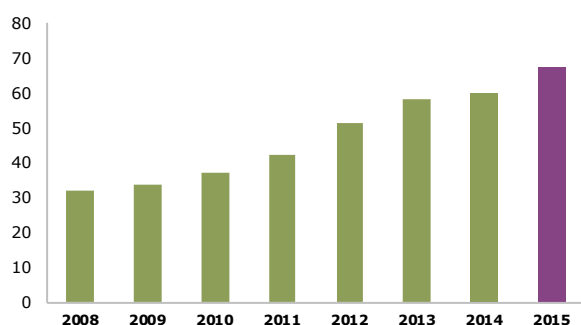
Évolution du résultat net et de la capitalisation boursière (en M€)



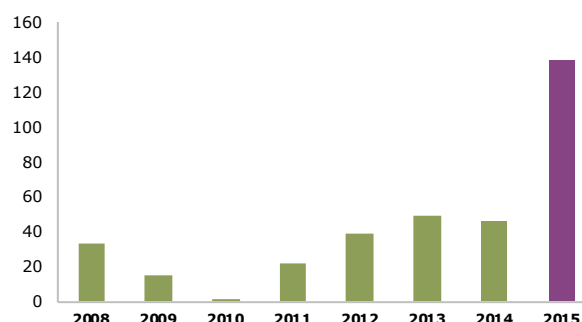
Virbac mène une politique d'investissements et d'innovation qui lui permet d'assurer la pérennité et l'indépendance de l'entreprise. Par ailleurs, Virbac poursuit sa croissance interne et externe en toute indépendance. Les ressources ainsi dégagées favorisent le financement d'une innovation orientée vers la satisfaction des besoins clients.

En 2015, les ressources consacrées à l'innovation (recherche, développement, licensing) ont fortement progressé (+12,5%) par rapport à l'année précédente et représentent 7,9% de son chiffre d'affaires. En parallèle, le Groupe continue à utiliser ses capacités d'investissement pour accompagner son développement au travers d'une croissance externe ciblée (acquisitions de sociétés, de produits, de principes actifs...) et financer un programme d'investissement notamment dans les projets industriels.

Dépenses R&D + Licensing (en M€)



Endettement net/capitaux propres part du Groupe (en %)



Les chiffres 2015 incluent le financement de l'acquisition des marques Sentinel aux États-Unis.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

G4-EC1 Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États

Pour les données relatives à la valeur économique directe créée, la valeur économique distribuée et la valeur économique non répartie, se reporter au rapport annuel pages 116, 144 à 149.

G4-EC2 Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques

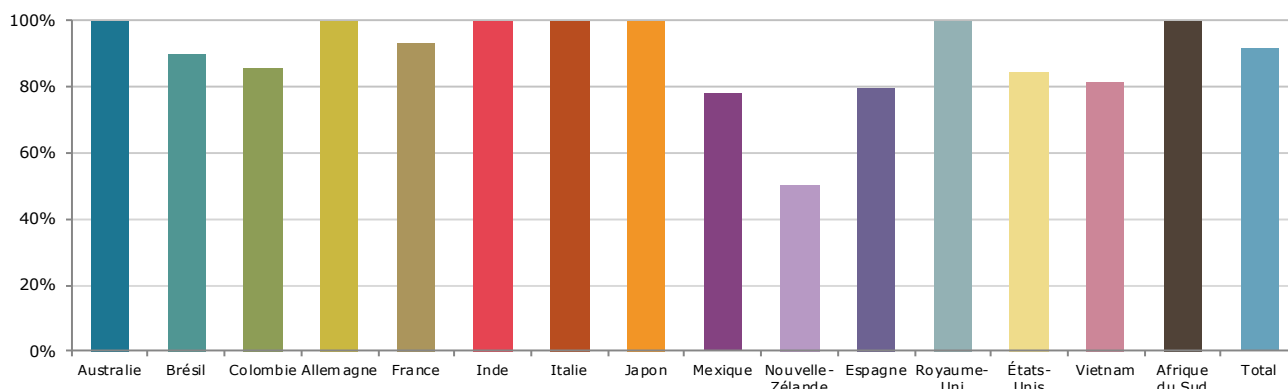
Le Groupe n'a pas réalisé pour le moment d'analyse des impacts du changement climatique sur son activité.

PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ

G4-EC6 Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels

En matière de recrutement des postes clés, les candidatures internes sont privilégiées. Les décisions de recrutement (interne ou externe) sont prises exclusivement sur les critères de compétences et de qualifications pour la fonction. La nationalité du candidat n'intervient pas dans la décision.

Dans la mesure du possible, Virbac confie les postes de leaders à des managers locaux afin d'être au plus proche des clients et de la culture du marché. En même temps, le Groupe mène une politique de développement de talents à l'international qui permet d'accompagner les managers vers des postes à rayonnement international. En 2015, sur les quinze filiales du périmètre social, sept d'entre elles disposent d'un management strictement local.

Proportion de cadres dirigeants embauchés localement (%)

IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS

G4-EC7 Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit

Quelques exemples en France : la contribution financière à l'initiative de parrainage développement durable au bénéfice des PME locales et le mécénat en faveur de l'association Handi Chiens.

G4-EC8 Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts

La santé animale est au cœur de la santé des écosystèmes. C'est pourquoi, la fondation d'entreprise Virbac a financé en 2015 la mise en œuvre du programme « Dépistage, contrôle et prévention des zoonoses dans le Parc Transfrontalier du Great Limpopo (Zimbabwe) ». L'objectif de ce projet est d'améliorer la santé animale, tant pour les animaux sauvages que domestiques au sein de l'écosystème de ce parc entouré de communautés Shangaan. Les principales actions menées en 2015 : le dépistage de la tuberculose bovine chez les bovins domestiques dans le nord du parc, la vaccination contre la rage des carnivores domestiques autour du parc et la fourniture d'approvisionnement en eau potable au nord du parc pour réduire les risques de transmission de maladies et conflit entre humains, animaux sauvages et animaux domestiques.

G4-EC9 Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels

Virbac travaille avec des fournisseurs régionaux lorsque les conditions offertes par ceux-ci sont compétitives et en ligne avec les spécifications des filiales du Groupe. En 2015, la part d'achat réalisée avec les fournisseurs régionaux s'élève à 25 % du montant total des achats. Par fournisseur régional, Virbac entend les fournisseurs situés dans la même région géographique que la filiale (ou le site industriel) selon le découpage du pays concerné. Par exemple : pour le siège situé à Carros - France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; pour les sites USA situés à Fort Worth et St. Louis, le Texas et Missouri ; pour l'Australie, la Nouvelle-Galles du Sud...

Environnement

Indicateurs de performance

Dans chacun des sites industriels du groupe Virbac, les ressources comme les impacts sont suivis et gérés via des indicateurs clés. Ils portent sur la consommation d'énergies et de ressources naturelles (eau, électricité, gaz, carburant), les rejets dans l'eau, dans l'air et les quantités de déchets générés.

Pour les principaux indicateurs environnementaux, le périmètre couvre l'ensemble des sites majeurs de production qui représentent en 2015 près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe : Afrique du Sud, Australie, Brésil, États-Unis, France, Mexique, Nouvelle-Zélande et Vietnam (hors Chili qui est une joint-venture et Uruguay, récemment entré dans le Groupe). Pour des raisons de maturité du reporting, certains indicateurs sont collectés sur un périmètre plus limité et le Groupe travaille à l'élargissement de ce périmètre. L'ensemble des exclusions ou focus pays éventuels sont précisés. Les émissions de CO₂ liées au transport ne sont, par exemple, pas calculées sur ce périmètre mais uniquement sur un périmètre France.

Par ailleurs, la thématique "Grenelle II - utilisation des sols" n'est pas couverte, ayant été jugée non applicable au regard des activités et implantations du groupe Virbac. Enfin, suite à la publication du décret français du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Virbac a constitué une garantie financière en France de 124 164 €.

Protection de l'environnement : actions de formation et d'information des salariés

Afin de sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux, Virbac mène depuis 2012 plusieurs actions sur le périmètre France. Elles se sont concrétisées par la mise en place d'un processus de formation pour les habilitations à des postes de travail soumis à la réglementation Environnement et Sécurité, ainsi que par la mise en place de fiches d'accueil pour les nouveaux entrants qui précisent les règles à respecter sur les sujets environnementaux et de santé. Depuis 2013, un volet HSE a par ailleurs été inséré dans le programme d'accueil des nouveaux entrants. En 2015, avec la création de la direction HSE Corporate et son rattachement à la présidence, un programme d'audit a été construit. Toujours en 2015, les filiales mexicaine, australienne, taïwanaise et vietnamienne ont été visitées, un plan d'actions pour chacune de ces filiales a été mis en place et suivi de manière régulière par la direction HSE Corporate et les acteurs locaux.

MATIÈRES

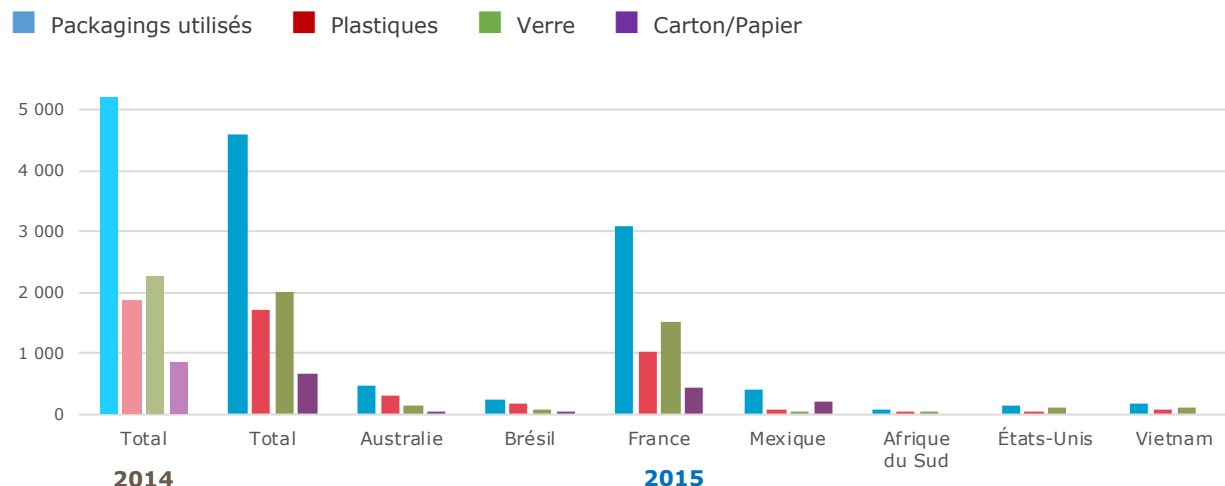
À toutes les étapes du processus industriel, minimiser les déperditions

Depuis la mise en place de la démarche d'amélioration continue, Virbac a renforcé l'ajustement au plus près de ses consommations de principes actifs, d'excipients et d'articles de conditionnement. Cette amélioration s'est effectuée via des partenariats fournisseurs dédiés et dans le respect des différentes réglementations : depuis le réapprovisionnement au juste nécessaire (réduction du stockage et des déplacements internes) jusqu'à l'expédition des produits finis (cadencée par le besoin client), en passant par une organisation en flux optimisés (fabrications lissées et adaptées à la demande). Enfin, tout en tenant compte des obligations réglementaires liées à l'activité pharmaceutique, la politique d'innovation de Virbac privilégie les produits nécessitant moins d'emballages et de conditionnements pour être manufacturés.

G4-EN1 Consommation de matières en poids ou en volume

La totalité des emballages mis sur le marché sur le périmètre monde s'élève en 2015 à 4 586 tonnes (hors Nouvelle-Zélande). Cette diminution de 12% par rapport à 2014 s'explique du fait de l'arrêt de la production sur le site de St. Louis aux États-Unis durant une grande partie de l'année.

Emballages (tonnes)



Focus France

Les sites de production en France (représentant plus de 50% de la production du Groupe), qui intègrent depuis cette année les filiales Virbac Nutrition et Bio Vétro Test, ont consommé 3 074 tonnes. La réglementation pharmaceutique étant de plus en plus stricte, notamment sur la sécurisation des packagings, le tonnage de la quasi-totalité des types d'emballages progresse plus vite que l'activité.

G4-EN2 Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées

Les exigences de l'industrie pharmaceutique imposent des normes strictes de pureté, qualité et stabilité des emballages primaires (en contact avec le médicament). De ce fait, aujourd'hui, une grande partie des matériaux utilisés ne peuvent pas provenir d'une filière de recyclage. Les articles de conditionnement secondaires sont fabriqués avec du carton vierge, mais parfaitement optimisés en termes de grammage. Les articles de conditionnement tertiaires et les secondaires plus épais, sont constitués de fibres recyclées.

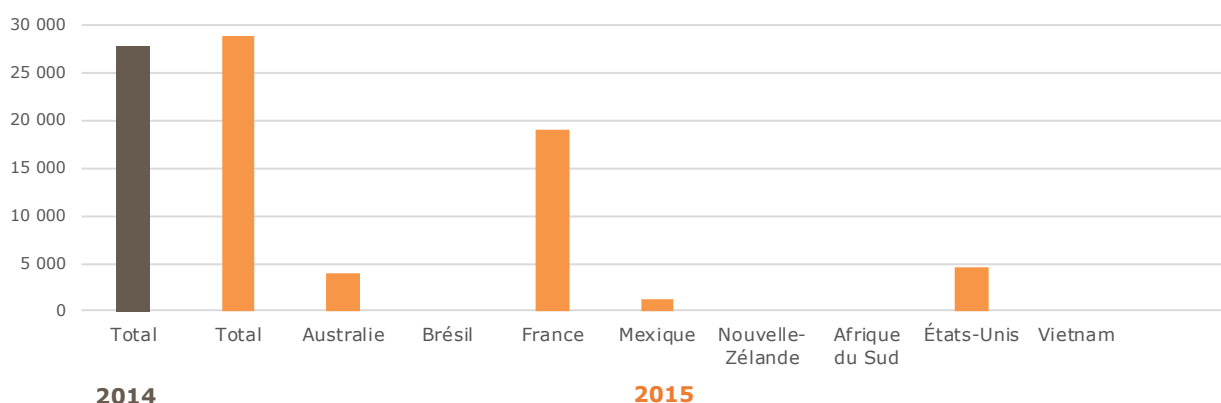
ÉNERGIE

Depuis plusieurs années, Virbac s'emploie à baisser ses consommations d'énergie et de ressources naturelles en menant des actions de remplacement de matériel (meilleur rendement), d'isolation thermique, d'optimisation de la climatisation et par la mise en place d'indicateurs de consommation au plus près des utilisateurs finaux (meilleure maîtrise des dépenses d'énergie). Rapportée à un volume d'activité identique, la réduction globale de la consommation atteint sur les sites de France (qui représentent plus de 50% de la production du Groupe) près de 29% pour l'électricité, sur les sept dernières années. Dans une démarche éco-citoyenne, Virbac, au travers de son site de Carros (France), fait partie des douze sociétés engagées dans l'initiative Ecocités du ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur le département des Alpes Maritimes. Ainsi, à la demande du fournisseur historique EDF sur une plage horaire de 18 à 20h en période d'hiver, Virbac s'engage à couper la consommation d'électricité de nombreuses installations de chauffage pour un équivalent total de 500 kWh (pour plus d'informations : www.nicegrid.fr).

G4-EN3 Consommation au sein de l'organisation

Les 28 876 MWh de gaz consommés en 2015 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis dans les tableaux ci-après. Les sites de Vauvert (France), d'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande, du Brésil et du Vietnam n'ont pas d'installations industrielles consommatrices de gaz.

Gaz (MWh)

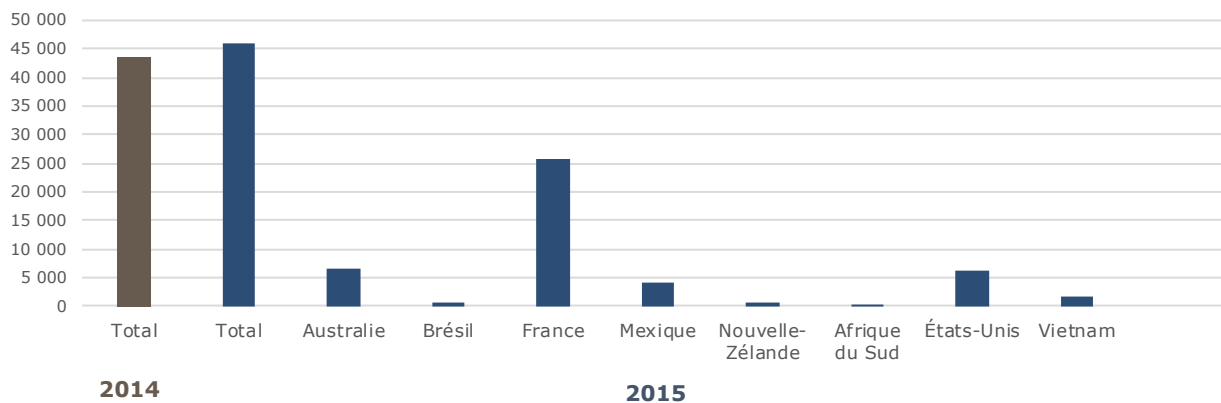


L'augmentation de consommation du gaz de 4 % est directement liée au fait que la nouvelle usine de production du Mexique est maintenant alimentée en gaz contrairement à l'ancien site.



Les 45 991 MWh d'électricité consommée en 2015 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis ci-après.

Électricité (MWh)

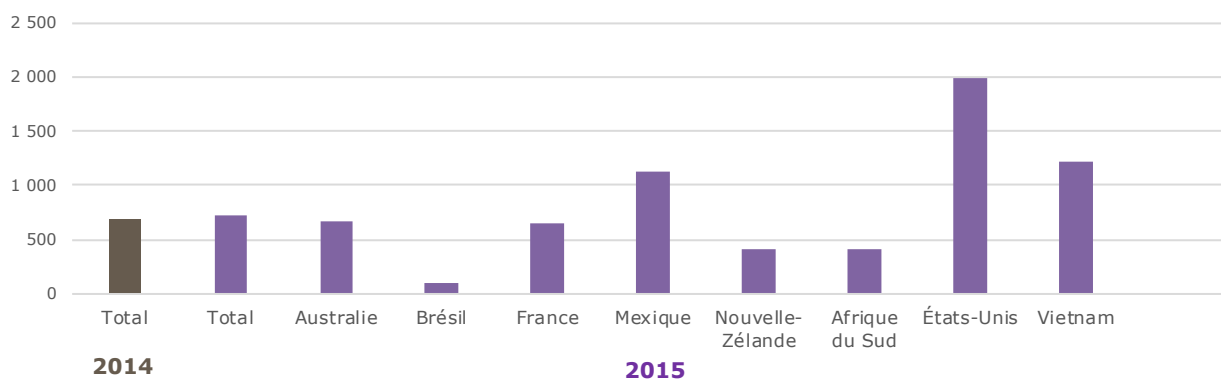


Tout comme pour les consommations de gaz, les 6% d'augmentation de consommation sont principalement dus au démarrage de la nouvelle unité de production au Mexique (tout en maintenant encore en service l'ancien site qui devrait être arrêté en milieu d'année 2016).

G4-EN5 Intensité énergétique

Pour chacune des filiales, l'intensité énergétique est le ratio entre les consommations d'énergies (gaz et électricité) et la valeur ajoutée en milliers d'euros de cette même filiale (coûts main-d'œuvre directe + coûts indirects de production).

Intensité énergétique



G4-EN6 Réduction de la consommation énergétique indirecte

Pour l'ensemble de ses sites industriels dans le monde, que ce soit pour le choix des nouveaux équipements ou au travers de suivis permanents, Virbac cherche à prendre en compte les consommations en énergie en s'appuyant notamment sur les MTD (Meilleures techniques disponibles) applicables à son activité. Par exemple sur le site américain, avec la mise en place d'une gestion optimisée des éclairages industriels et des chaudières industrielles.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation CO₂ concernant les sociétés de plus de 500 salariés, Virbac en France a également signé une convention avec EDF et ses partenaires pour la mise en place d'un Plan d'économie d'énergie (PEE) sur trois ans qui, après un audit détaillé des sites majeurs de France, a identifié trois axes de gains potentiels : une meilleure gestion des températures et taux de renouvellement sur les installations de traitements d'air ; la mise en place d'une unité de récupération de chaleur sur la station de traitement des eaux et enfin, la mise en place d'isolation complémentaire sur tous les circuits de vapeur. Ainsi, près de 100 « matelas isolants » ont été mis en place sur le site de Carros en France.

Lors de l'installation du système de régulation de température sur le stockage des matières premières de Carros, la consommation d'énergie a été un des facteurs clés du choix de la technologie mise en place et de suivi lors de la phase de démarrage.

G4-EN7 Réductions des besoins énergétiques, des produits et des services

Virbac cherche à optimiser les installations consommatrices d'énergie directe. Ainsi, à Carros, la société évite autant que possible l'installation de nouveaux producteurs d'énergie pour ses deux nouvelles unités de production (vaccin CaniLeish et site dédié aux injectables). Sur le site de Vauvert en France tout comme celui de la Nouvelle-Zélande, les nouveaux bâtiments de stockage ont été équipés d'éclairage à LED. Sur les sites de St. Louis aux États-Unis et de Crookwell en Australie, les anciens systèmes de traitement d'air sont remplacés par des systèmes plus performants à récupération d'énergie. En Australie, sur le site de Penrith, une centrale de panneaux solaires de 100 kW a été installée.

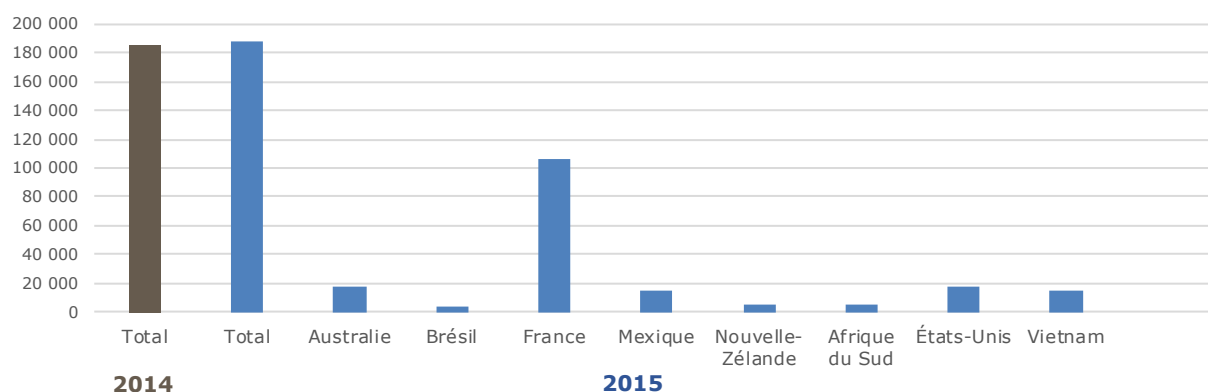
EAU

Depuis de nombreuses années, Virbac s'efforce de baisser les consommations d'eau à volume d'activité équivalente par la mise en place de recyclage ou d'équipements de production de différentes qualités d'eaux répondant aux MTD. Ainsi la réduction de consommation d'eau sur les sites français (qui représente plus de 50% de la production du Groupe) atteint près de 22% sur les sept dernières années.

G4-EN8 Volume total d'eau prélevé par source

Les 187 667 m³ d'eau consommés en 2015 sur la totalité du périmètre environnemental sont équivalents à l'année précédente.

Consommation d'eau (m³)



G4-EN9 Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements

Hormis le site d'Afrique du Sud qui est situé en zone de stress hydrique suivant les critères de la *Food and Agriculture Organization* et du *Water Risk Filter*, aucun autre site de production du Groupe n'est situé dans une zone de stress hydrique identifiée comme telle.

BIODIVERSITÉ

G4-EN11 Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées

Les différents sites industriels de Virbac à Carros (qui représentent près de 50% de la production du Groupe) sont situés dans le périmètre de l'OIN (Opération d'intérêt national) de la plaine du Var. L'EPA (Établissement public d'aménagement) créé par l'État est chargé de planifier le développement de la plaine du Var dans un but de développement durable (voir www.ecovallee-plaineduvar.com). De même, les 4 hectares du site de Penrith en Australie sont contigus à un cours d'eau majeur.

ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS

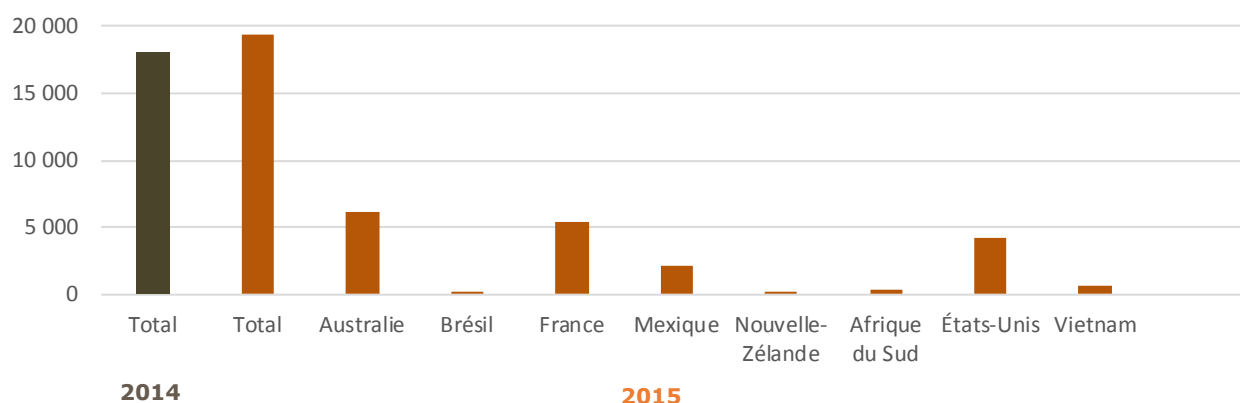
Compte tenu de la nature de son activité industrielle pharmaceutique (notamment les technologies confinantes), Virbac ne crée pas de nuisances majeures visuelles, sonores ou olfactives. Virbac investit de manière croissante dans le respect de l'environnement : prise en compte des impacts HSE dans la gestion des Projets Industriels et montée en puissance de la direction Gestion des Risques. En outre, les principes du Groupe en termes d'environnement sont adaptés en filiale selon les différentes réglementations locales.

G4-EN15 Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)

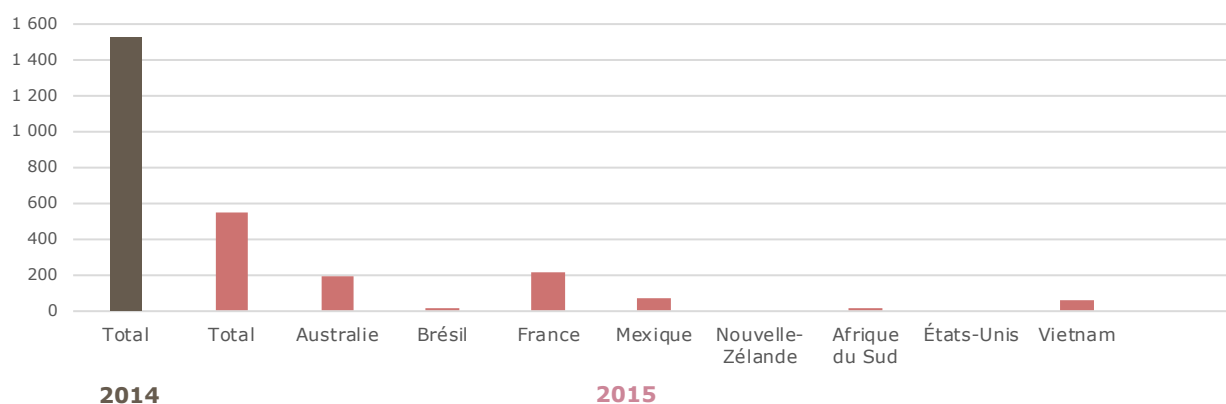
G4-EN16 Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2) liées à l'énergie

Les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) correspondent aux émissions liées à la consommation des différentes énergies (en l'occurrence gaz et électricité) sur l'ensemble des sites industriels à travers le monde ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liées aux fluides frigorigènes. La totalité de ces émissions ont représenté 19 872 tonnes équivalent CO₂ dont 543 tonnes équivalent CO₂ d'émissions liées aux gaz réfrigérants en 2015, un volume très stable par rapport aux émissions 2014.

Gaz à effet de serre : émissions liées à l'énergie (tonnes équivalent CO₂)



Gaz à effet de serre : émissions liées aux gaz réfrigérants (tonnes équivalent CO₂)

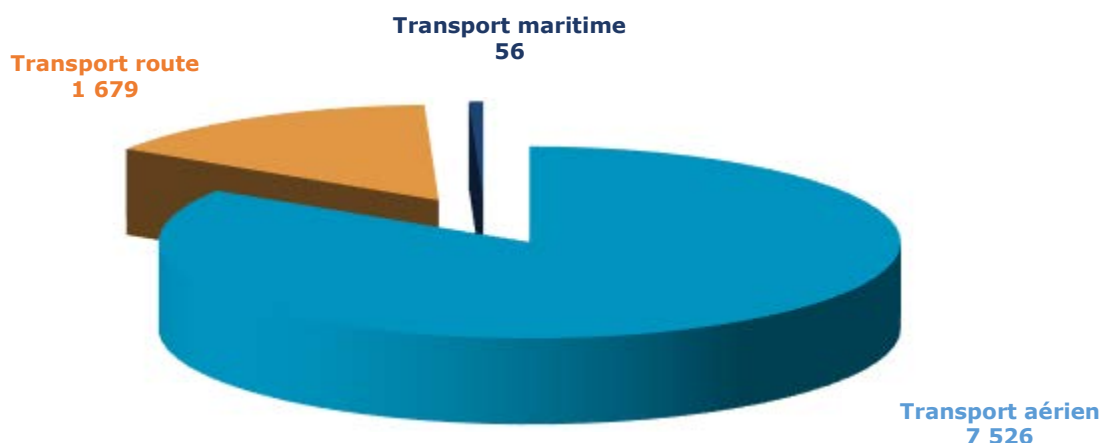


Conformément à la réglementation CO₂ pour les sociétés de plus de 500 salariés, Virbac s'est engagé dans un plan de réduction de gaz à effet de serre lié à la consommation énergétique (gaz et électricité). Ainsi, en plus de tous le calorifuge déjà installé, toutes les « anomalies » (vannes, robinets, coudes...) ont été, elles aussi, calorifugées sur tous les réseaux de vapeur des sites de Carros en France. Ce complément de calorifugeage permettra un gain de 1% sur la consommation totale de gaz. Ce plan d'économie sera poursuivi sur 2016 et 2017.

G4-EN17 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3)

Pour le groupe Virbac, les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3) correspondent aux émissions liées au transport des produits finis au départ de tous les sites jusqu'aux clients. Seuls les sites français sont à même de reporter sur les émissions de CO₂.

France (tonnes CO₂)

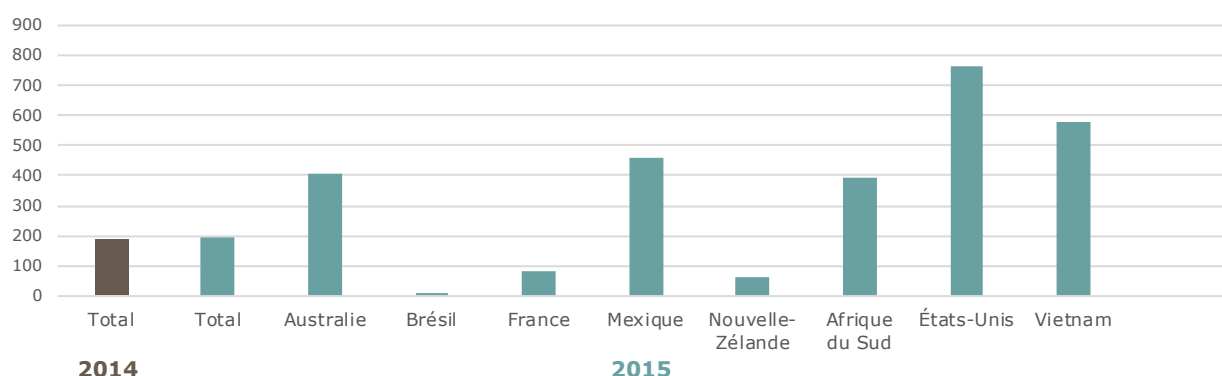


Pour la France, les émissions de gaz à effet de serre totales du transport routier, maritime et aérien (les émissions de CO₂ liées au transport aérien ayant été multipliées par 2 pour obtenir des émissions de gaz à effet de serre selon le facteur recommandé par le site www.bilans-GES.ademe.fr) sont près de trois fois supérieures aux émissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2.

G4-EN18 Intensité des émissions de gaz à effet de serre

Pour chacune des filiales, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre est le ratio entre les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) et la valeur ajoutée en milliers d'euros de cette même filiale (coûts main-d'œuvre directe + coûts indirects de production).

Intensité des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre



G4-EN19 Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre des transports des produits finis et tout en respectant la satisfaction client, Virbac a mis en place en France et aux États-Unis, un groupage pour de multiples destinations nationales et internationales, réduisant ainsi la quantité de CO₂ émise due au transport. Pour l'ensemble du personnel des sites de Carros, Virbac met à disposition une navette de liaison avec la gare SNCF desservant la zone industrielle. Également utilisée pour les liaisons intersites et le restaurant d'entreprise, cette navette a transporté près de 2 600 personnes par mois en 2015 soit une légère baisse par rapport à 2014.

Dans le cadre d'un PDIE (Plan de déplacement inter-entreprises), Virbac a participé activement à la mise en place en 2012 d'une "navette express" reliant différents points de la ville de Nice et la zone industrielle de Carros. En 2013 et 2014, trois nouvelles lignes ont été rajoutées entre l'ouest du département et la zone industrielle de Carros. Depuis 2010 en France et 2012 aux États-Unis, Virbac a également développé une politique incitative pour les véhicules de société et de fonction visant à limiter l'impact carbone. Toujours sur le thème du transport, des incitations financières et des places de stationnement réservé sont proposées aux salariés du nouveau site de production au Mexique qui utilisent des véhicules « propres » ou qui font du covoiturage. Les sites australiens et français, quant à eux, prennent en compte les facteurs d'émission de gaz à effet de serre dans le choix des gaz réfrigérants pour chaque groupe de froid industriel. Enfin, au Mexique, une chaudière solaire produisant l'eau chaude industrielle a été installée dans le cadre de la nouvelle unité de production.

G4-EN21 NOx, SOx et autres émissions atmosphériques substantielles

De par la nature de son activité et des énergies utilisées, Virbac génère de faibles émissions NOx (liées aux chaufferies installées alimentées en gaz naturel sur les sites de production qui en sont équipés) et aucune émission significative de SOx. Les émissions de NOx étant liées, en dehors du type de combustibles, à de nombreux paramètres, il n'a pas été possible de suivre ces émissions en 2015 sur les sites de Carros en France, des mesures seront faites en 2016 pour réaliser une estimation de cette pollution liée à la production de vapeur et eau chaude par des chaudières à gaz. Sur l'ensemble du périmètre, les autres émissions possibles, notamment les émissions de COv liées à l'activité, sont jugées non significatives du fait du confinement des opérations.

G4-EN22 Total des rejets d'eau, par type et par destination

La quantité d'eau industrielle rejetée par tous les sites Virbac dans le monde a représenté 147 597 m³ en 2015. De par l'activité des sites industriels de Virbac, le principal polluant rejeté dans les eaux industrielles est la DCO (Demande chimique en oxygène). Sur la totalité du périmètre Groupe, cet indicateur suivi depuis 2013 montre que 103 tonnes de DCO ont été rejetées par les sites industriels en 2015. L'augmentation de ces deux données vient de la comptabilisation depuis 2015 des volumes et des quantités de DCO provenant des rejets d'un site français non pris en compte auparavant.

G4-EN23 Poids total de déchets, par type et par mode de traitement

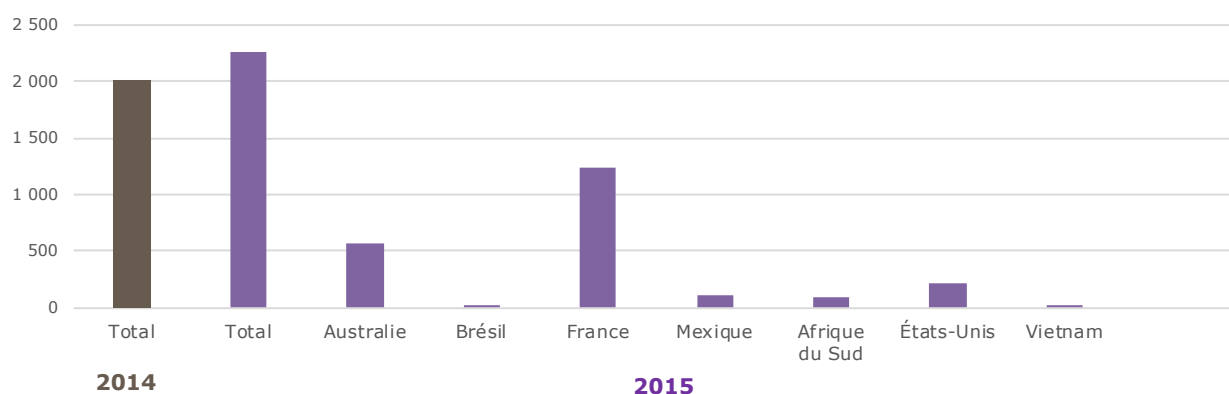
Chez Virbac, les déchets sont de deux natures différentes : les déchets industriels banals et les déchets industriels dangereux. Ils sont gérés via des filières dédiées de collecte et de tri afin d'être recyclés ou valorisés de manière optimale en fonction de leur nature.

Améliorer le tri à la source des déchets industriels banals et réduire leur volume

Depuis 2003, Virbac contribue au déploiement d'un système de collecte des déchets banals (aluminium, fer, verre, carton, plastique, papier, autres) sur la zone industrielle de Carros au travers de la démarche "Carros Indus'tri". Cette démarche (régulièrement étudiée par les collectivités locales ou d'autres zones industrielles souhaitant le transposer) gérée par le CAIPDV a évolué en 2015 pour devenir « Eco & Tri » suite à l'optimisation et l'harmonisation des fréquences de collecte, entre autres. Virbac optimise, pour ce faire, le tri à la source en mettant à disposition des salariés des moyens de collecte de proximité (cartons de recyclage, containers dédiés, cagettes plastique...).

Les 2 263 tonnes de déchets banals générés en 2015 sur le périmètre environnemental (hors Nouvelle-Zélande) sont réparties dans le graphe ci-après. La progression de près de 13 % par rapport à 2014 est liée à différents essais de production sur des nouveaux produits ou process de Vauvert en France et du nouveau site au Mexique mais aussi à des destructions sur le site de Carros en France.

Déchets banals (tonnes)

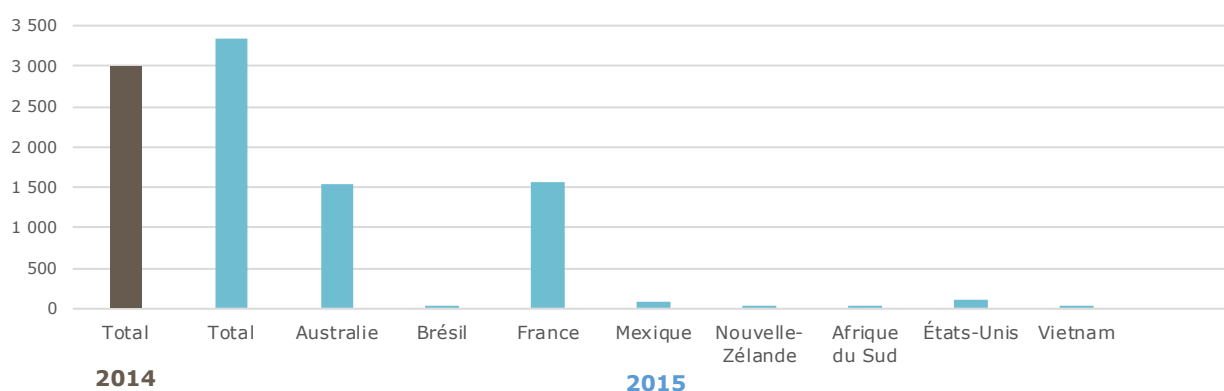


Maîtriser les volumes des déchets industriels dangereux

Virbac assure la traçabilité jusqu'à l'élimination de l'ensemble de ses déchets dangereux : emballages souillés, déchets de laboratoire, de production, médicamenteux, à risque infectieux et effluents chimiques (majoritairement incinérés donc valorisés thermiquement ou recyclés pour récupération des solvants). Enfin, Virbac améliore régulièrement le système de collecte par la création de nouvelles filières encore plus sélectives permettant de diminuer la part de déchets pour lesquels il n'existe pas encore de recyclage.

Les 3 354 tonnes de déchets industriels dangereux générés en 2015 sur la totalité du périmètre environnemental sont réparties comme suit.

Déchets industriels dangereux (tonnes)



L'augmentation de tonnage de près de 12 % est directement liée au choix de Virbac, en particulier pour le nouveau site de production VB8 à Carros en France, de récupérer les premières eaux de lavages du process de production et de les traiter en tant que déchets industriels.

G4-EN24 Nombre total et volume des déversements substantiels

Aucun déversement substantiel n'est intervenu sur l'ensemble des sites du Groupe en 2015.

CONFORMITÉ

G4-EN29 Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement

En 2015, aucune indemnité n'a été versée à des tiers pour tous les sites du Groupe.



TRANSPORT

G4-EN30 Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du déplacement des membres de son personnel

L'équipe des Systèmes d'Information Groupe mène une politique active d'implantations de systèmes de communication permettant de réduire les impacts sur l'environnement dus au transport :

- outils collaboratifs limitant les déplacements (système de vidéoconférence dans la plupart des filiales, espaces partagés, messagerie instantanée) ;
- outils de communication dématérialisant les échanges internes et externes (workflow, extranet, PDA, plateforme FTP) ;
- infrastructures informatiques réduisant les ressources matérielles nécessaires (virtualisation des serveurs, ERP Lean, automatisation).

En 2015, Virbac continue à inciter ses équipes à l'utilisation de la visioconférence : toutes les filiales sont équipées en salles de visioconférences et les ordinateurs individuels permettent également de réaliser des visioconférences.

Nombre total de réunions via l'outil de visioconférence intégré dans les postes de travail		
2013	2014	2015
3289	5360	6270

GÉNÉRALITÉS

G4-EN31 Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type

Ces budgets sont gérés localement par les filiales et ne font pas l'objet à ce stade d'une consolidation au niveau Groupe. En France, qui représente plus de 50% de la production du groupe, un système de suivi a été mis en place pour pouvoir obtenir ces données, ainsi, en 2015 et sur tous les sites français, plus de 2,5 millions € ont été consacrés à la sécurité, l'ergonomie et l'environnement.

G4-EN32 Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux

À chaque appel d'offres en lien direct avec l'activité industrielle et pour les principaux fournisseurs (83 % de la valeur des achats) de matières premières, Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect des normes environnementales en vigueur. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2015, ce processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs par Virbac n'a pas identifié de risques en la matière. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

G4-EN34 Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs

En 2015, aucun grief portant sur les impacts environnementaux n'a été porté à la connaissance de Virbac pour tous les sites du Groupe.

Social : emploi, relations sociales et travail décent

Indicateurs de performance

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, le périmètre 2015 comprend les principales filiales du Groupe (82 % du total des employés) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Vietnam. Ces indicateurs sociaux couvrent à la fois les contrats permanents et les contrats temporaires.

Le reporting social ne couvre pas les thématiques suivantes :

- politique Groupe en matière de conditions de santé et sécurité au travail ;
- bilan des accords signés à ce sujet avec les instances du personnel.

Virbac travaille à l'extension dans les années à venir du périmètre de reporting par l'intégration progressive de ces thématiques.

Mesurer et améliorer le bien-être au travail

En 2015, Virbac a réalisé un nouveau baromètre d'opinion interne auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Cette enquête a lieu tous les deux ans selon la même méthodologie et avec le même prestataire. 8 thèmes sont couverts par le baromètre (mon travail, l'environnement de travail, le management, l'organisation, client et qualité, information et communication, développement des ressources humaines, la société) et chaque thème fait l'objet de questions spécifiques. En 2015, sur un total de 4 466 collaborateurs interrogés, la participation a été de 82% soit 3 675 répondants (vs 3 452 en 2013). Les résultats au niveau Groupe restent élevés avec une note globale de 46 sur une échelle de -100 à +100 (vs 47 en 2013). À la question : « Globalement, je suis satisfait de travailler chez Virbac » le score est très positif (60).

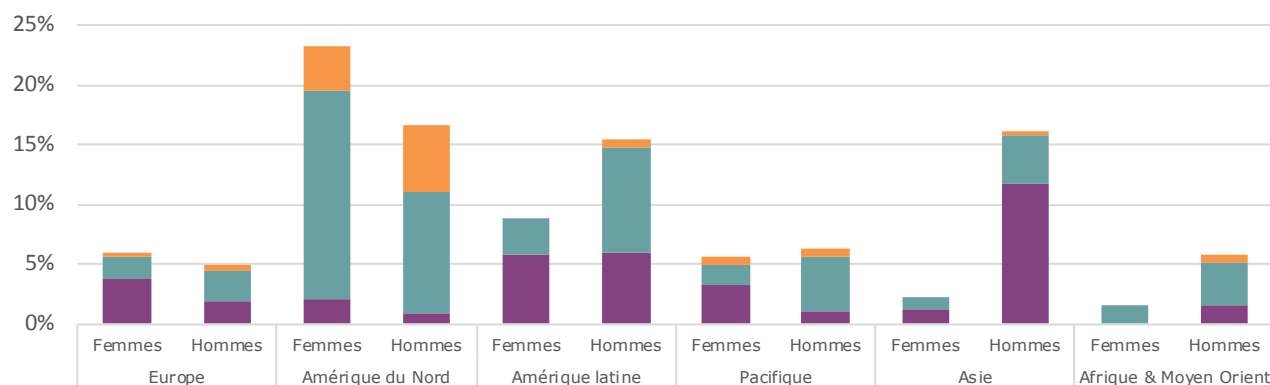
Les points forts de l'employeur Virbac concernant à nouveau l'engagement des collaborateurs, leur fierté d'appartenance, la confiance en l'avenir ainsi que le souhait de poursuivre leur carrière dans le Groupe. Tous les résultats ont été analysés par pays et par direction ; la cascade a été faite auprès de l'ensemble des collaborateurs. Des plans d'action ont d'ores et déjà été décidés et seront mis en œuvre courant 2016. Le thème « information et communication » présente une dégradation (+37 contre +41 en 2013) et constitue l'une des priorités 2016. Le résultat concernant le développement des ressources humaines reste identique à 2013 avec toutefois des disparités par zone géographique. Sur le périmètre du reporting social, les meilleures évolutions dans ce domaine concernent l'Australie, le Brésil, la Colombie, l'Allemagne et les États-Unis.

EMPLOI

G4-LA1 Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique

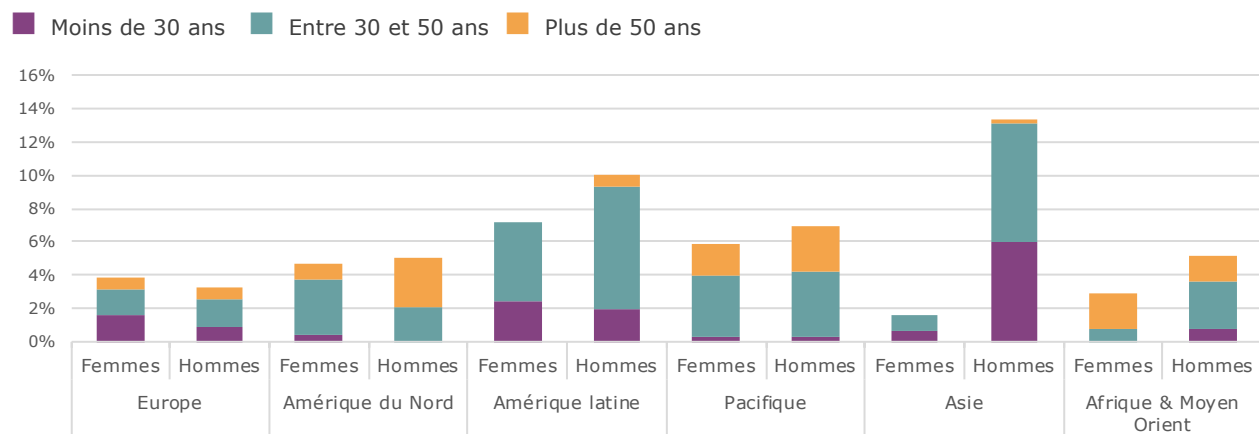
Salariés nouvellement embauchés (%)

■ Moins de 30 ans ■ Entre 30 et 50 ans ■ Plus de 50 ans



En 2015, sur le périmètre du reporting social, Virbac a embauché 698 nouveaux collaborateurs. L'Amérique du Nord avec 211 embauches, la France avec 152 et l'Inde avec 127 représentent 70% du total des embauches. En termes de tranches d'âge, 42% des nouveaux embauchés ont moins de 30 ans, 48% ont entre 30 et 50 ans et 10% ont plus de 50 ans. La filiale qui embauche le plus de jeunes est l'Inde puisque les recrues de moins de 30 ans représentent 79% des embauches. À l'inverse, ce sont les États-Unis qui ont recruté le plus de collaborateurs expérimentés avec 69% entre 30 et 50 ans et surtout 24% au-delà de 50 ans. En matière de sexe, l'Europe et l'Amérique du Nord ont recruté plus de femmes que d'hommes contrairement aux autres zones géographiques.

Taux de rotation du personnel (%)



Avec 436 départs, le turnover total en 2015 est de 11,1% (vs 9,2% en 2014). Ce pourcentage n'est pas comparable à celui de 2014 dans la mesure où les effectifs temporaires sont désormais intégrés dans le calcul et ont un impact significatif sur le taux de rotation. À noter que la part des licenciements ne représente que 1,6% du total des collaborateurs des filiales du périmètre social. Ce résultat est globalement positif et démontre l'attachement des collaborateurs à l'entreprise, résultat qui ressort clairement dans le baromètre d'opinion interne. Il est le fruit d'un investissement en communication, en meilleure gestion des ressources humaines ainsi que toutes les actions mises en place au travers du programme PERF (voir rapport de gestion page 87).

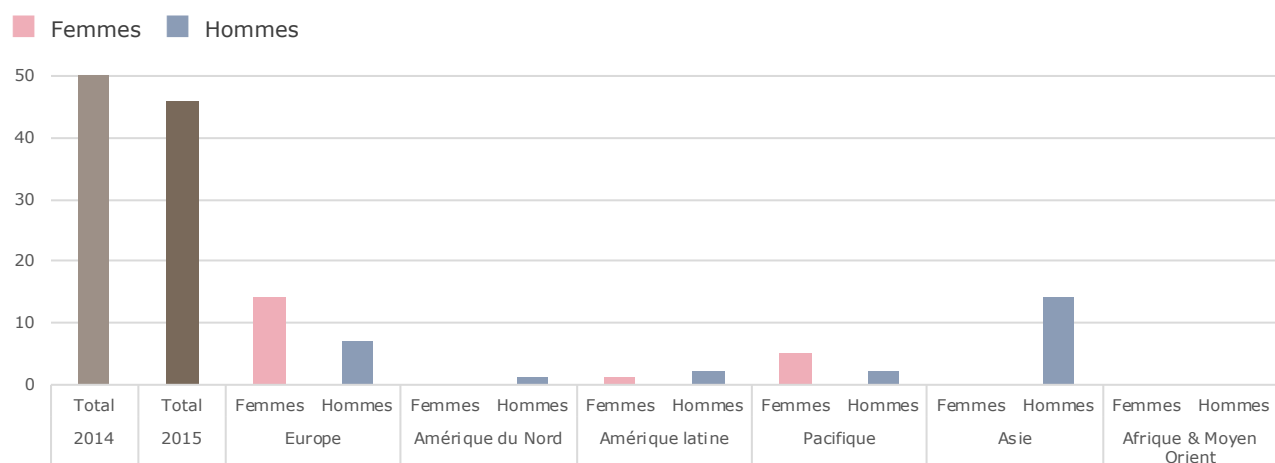
Les nouveaux embauchés, incluant pour partie les effectifs temporaires, génèrent un taux de 18%. Les plus faibles taux de rotation se situent en Europe avec 7,1%, Afrique Moyen Orient (8%) et Amérique du Nord avec 9,8%. La zone Pacifique avec 12,8%, l'Asie avec 15% et l'Amérique latine avec 17,2% ont des taux plus significatifs mais assez conformes au marché local.

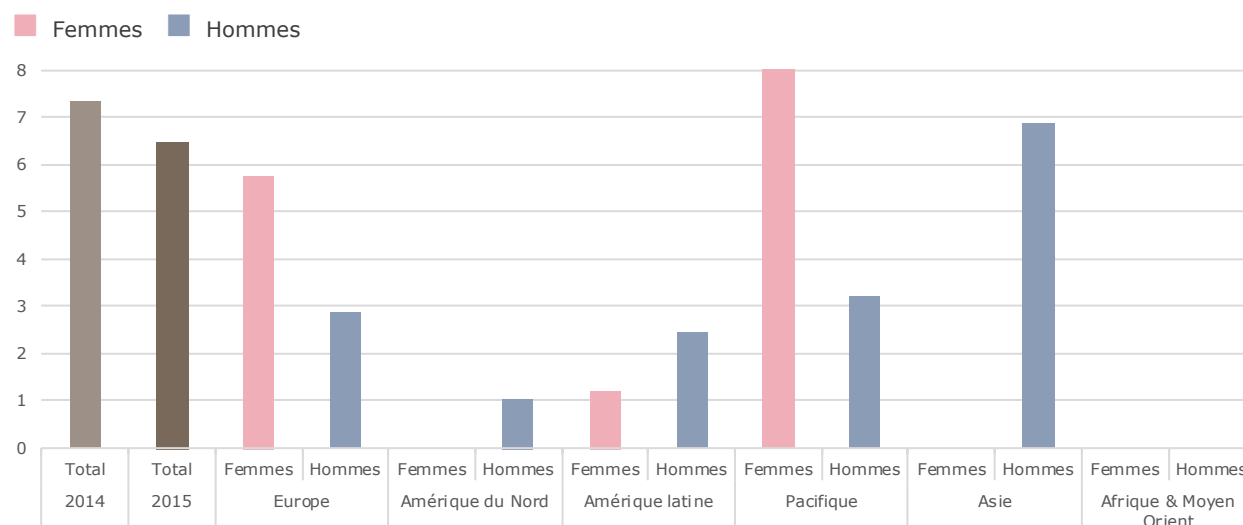
Le changement de mode de calcul complexifie les comparaisons entre 2014 et 2015. Pour autant, l'analyse au niveau des pays fait apparaître des disparités au sein des régions. Les plus forts taux se situent au Brésil avec 26%, en Colombie et en Nouvelle-Zélande avec 21%. Il n'y a pas de différence très significative entre les hommes (12,1%) et les femmes (9,7%)

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

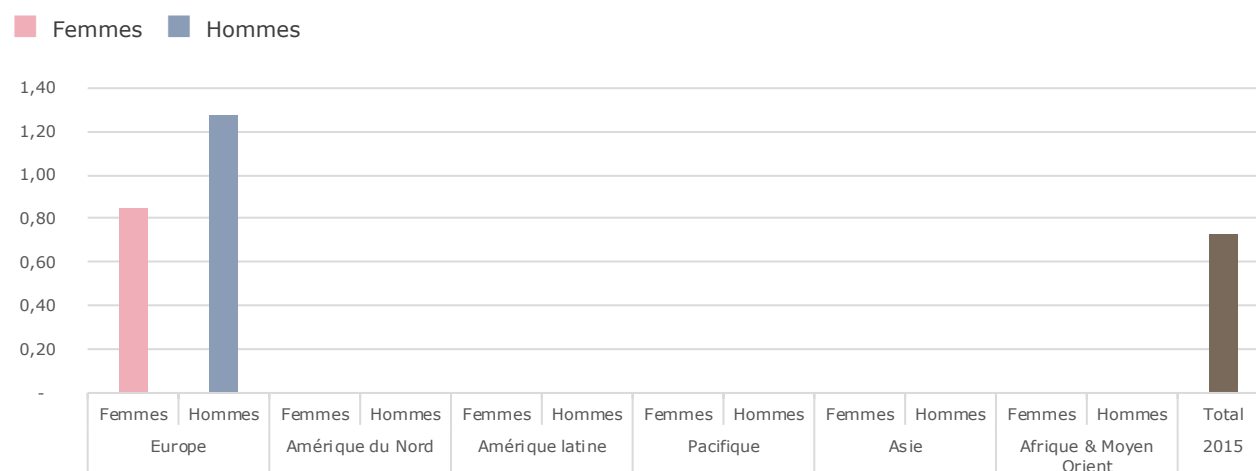
G4-LA6 Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe

Accidents du travail (nombre)



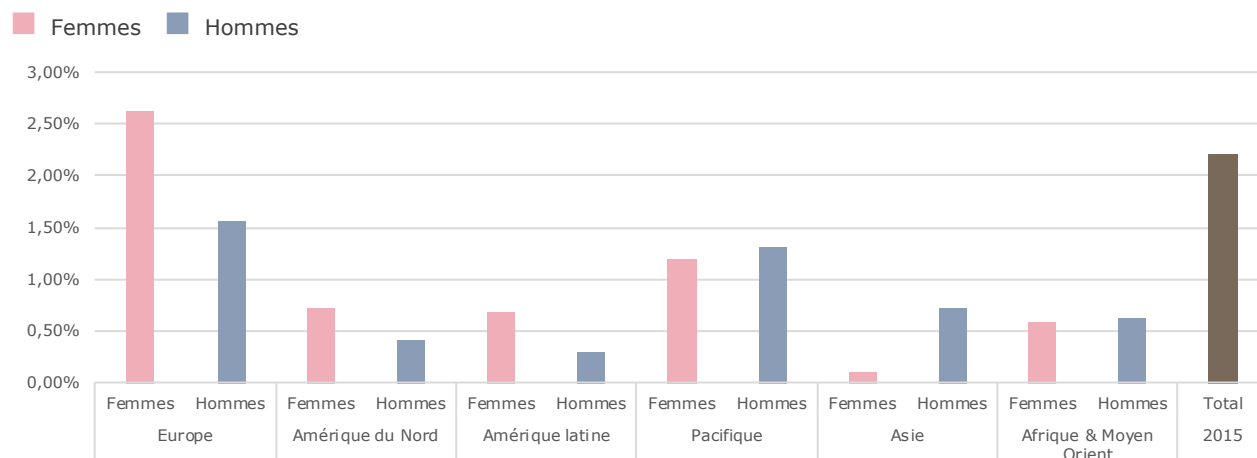
Taux de fréquence des accidents du travail

Les résultats 2015 du Groupe, en légère amélioration sur le taux de fréquence (6,46 vs 7,31 en 2014), sont dus à de meilleurs résultats dans les filiales industrielles notamment le Brésil, le Mexique et l'Australie. En 2015, Virbac ne dénombre aucun accident du travail mortel sur l'ensemble du périmètre social. Le taux de fréquence retenu est basé sur la réglementation française et se définit comme le nombre d'accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par un million. À ce stade, le décès d'un collaborateur, suite à un arrêt cardiaque survenu sur son lieu de travail le 22 septembre 2015, n'apparaît pas en tant qu'"accident mortel du travail" car le dossier est toujours en cours d'instruction.

Taux de fréquence des maladies professionnelles (%)**Taux de gravité**

En 2015, la proportion de journées de travail perdues, également appelée taux de gravité, s'élève à 0,2. Ce taux est obtenu en comparant le nombre total de journées de travail perdues suite à un accident du travail ou en raison d'une maladie professionnelle et le nombre d'heures de travail initialement prévu de l'effectif présent à la fin de période de reporting. Ce taux est exprimé pour 1 000 heures travaillées.

Taux d'absentéisme total (%)



Le taux d'absentéisme se base sur le nombre de jours d'absences subies (autrement dit, hors absences autorisées) rapportées au nombre total de jours de travail initialement prévus de l'effectif présent à fin décembre. Le calcul de cet indicateur étant différent des années précédentes, aucune comparaison n'est possible avec les années antérieures. Ces éléments ne concernent que les personnes sous contrat Virbac et donc hors emploi temporaire.

Focus France : sécurité au travail

Cet axe qui reste une priorité pour le Groupe s'intègre progressivement à la culture d'entreprise. La sécurité au travail a été en retrait en 2015 consécutivement à cinq années de baisse constante, le taux de fréquence des accidents du travail de la zone France termine ainsi à 8,89, le taux de gravité finit lui à 0,50, notamment du fait d'une absence sur toute l'année 2015 liée à une rechute suite à un accident survenu en 2011.

En 2015, les principales avancées ont été les suivantes :

- dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la pénibilité au travail et dans la continuité du plan d'action construit en partenariat avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de 2012, seulement 50 personnes (sur près de 1 400 employés en France) ont été concernées par un des quatre critères de la réglementation ;
- au travers de la nomination de correspondants par secteurs, la démarche PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) a été démultipliée, notamment sur les principaux équipements de production de produits insecticides, formes orales et usages externes ;
- des actions de formation ont été déployées à travers deux axes principaux : d'une part l'analyse comportementale et d'autre part la généralisation des formations aux risques biologiques.

G4-LA8 Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats

Dans tous les pays, de nombreuses mesures sont prises autour des thèmes liés à la santé et à la sécurité des collaborateurs, sans forcément d'accord formel avec les syndicats.

En France, un plan d'action instituant des mesures de prévention de la pénibilité a été mis en place en 2012. Suite au diagnostic préalable réalisé sur l'exposition aux facteurs de pénibilité, des mesures déjà existantes ont été renforcées et de nouvelles mesures ont été décidées concernant les thèmes de port de charge, de travail répétitif, de bruit... conduisant à adapter et aménager les postes de travail concernés. D'autres mesures relatives à l'aménagement des fins de carrière pour les collaborateurs de plus de 60 ans ont abouti à la mise en place d'un accord "astreintes" et un accord "intergénérationnel".

En Amérique du Nord, deux accords ont également été conclus avec les syndicats : l'accord International Longshoreman Association (Ila) et International Brotherhood of Electrical Workers (Ibew) visant à accompagner la société dans la prévention, à faire partie du comité de sécurité et à dispenser des formations en lien la sécurité.

FORMATION ET ÉDUCATION

G4-LA9 Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle

En 2015, les heures de formation ont représenté en moyenne 22 heures par collaborateur (15 heures pour les femmes et 27 heures pour les hommes). Le nombre moyen des heures de formation en Inde est de 48 heures ; hors Inde, la moyenne des heures de formation reste à 15 pour les femmes et baisse à 12 pour les hommes.

Moyenne annuelle d'heures de formation (par salarié)	Femmes	Hommes	Total
Leaders	25,69	19,90	21,47
Managers	17,69	24,63	21,61
Techniciens / assistants	12,55	33,38	25,84
Employés	12,92	18,21	15,76
Total	15,30	27,31	22,49

G4-LA10 Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière

Le groupe Virbac propose une politique de développement des managers poussée grâce à un cursus dédié aux fondamentaux du management complété par plusieurs modules d'approfondissement. Ce cursus couvre une grande variété d'aspects du management et permet aux managers de mieux accompagner leurs collaborateurs dans leur parcours professionnel. Ces formations renforcent avant tout le management de proximité, garant du bien-être et de l'épanouissement des collaborateurs.

Dans tous les pays, des formations visant à maintenir l'employabilité et développer les compétences sont dispensées aux collaborateurs, toutes catégories confondues. Ces formations sont en lien avec les discussions de développement qui ont lieu lors de l'entretien de fin d'année ou de mi-année selon les pays et font l'objet d'une formalisation comme en Apisa avec l'IDP (Individual Development Plan).

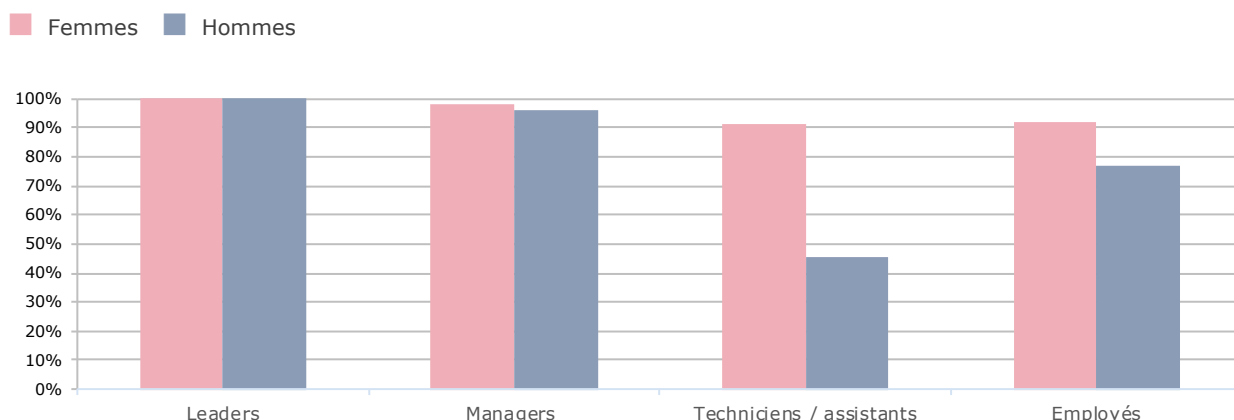
Au-delà des programmes classiques de développement, des formations relatives à la culture pharmaceutique ont été mises en place en France, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays. Autre initiative en Nouvelle-Zélande : la prise en charge de frais de scolarité pour certains collaborateurs qui souhaitent continuer leurs études et obtenir un diplôme universitaire. Plusieurs pays comme l'Australie, la France, le Mexique ou les États-Unis offrent régulièrement un service d'*outplacement* aux salariés licenciés.

En 2015, suite à la mise en place d'un nouveau format d'entretien annuel, un module de e-learning a été élaboré et utilisé par un grand nombre de pays, totalisant environ 700 managers. Ce mode de transmission, de partage et de développement est une orientation essentielle pour le futur et d'autres modules verront le jour dans les années à venir.

G4-LA11 Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle

La grande majorité des collaborateurs du Groupe bénéficient, a minima, d'un entretien annuel visant à évaluer la performance de l'année et la maîtrise du poste (compétences métier et compétences comportementales). Cet entretien est également l'opportunité de parler des objectifs de l'année suivante ainsi que des besoins en développement. De plus en plus de filiales ont mis en place un entretien supplémentaire, à mi-année. Dans ce cas, l'entretien de fin d'année est focalisé sur l'évaluation de la performance et de la maîtrise du poste et l'entretien à mi-année se concentre sur la discussion liée au développement. Lors de ces entretiens, il est également traité des sujets relatifs à la charge de travail et l'arbitrage de priorités si nécessaire et ce afin de prévenir des situations de surcharge.

Entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (% salariés)



DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Depuis plusieurs années, Virbac a mis en place en France d'importantes initiatives en la matière.

L'accord seniors conclu en 2009 a été remplacé en 2013 par un accord intergénérationnel, visant autant à renforcer la politique d'embauche et d'intégration des jeunes de moins de 26 ans, qu'à renforcer les actions auprès des seniors. Les nouveautés de cet accord sont principalement le renforcement de la formation et de l'intégration des jeunes embauchés avec un entretien d'intégration partagé avec le manager et un référent; et pour les seniors la possibilité de réduction du temps de travail à 80% pour les 60 ans et + travaillant sur un poste pénible payé 90%; ainsi que pour les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite et 150 trimestres, le départ en retraite progressive avec garantie des cotisations sociales sur une base de temps plein. Deux salariés ont pu bénéficier de ce dernier dispositif en 2015.

En 2014, Virbac a conclu son tout premier accord en faveur du handicap. À cet effet, Virbac a souhaité s'inscrire dans des actions durables permettant notamment d'affirmer son engagement en faveur de la Diversité et de l'égalité des chances; de déployer des actions de communication ainsi que de favoriser le recrutement, l'intégration, le maintien et la formation des personnes en situation de handicap.

Au travers de ce nouvel accord, de nombreux acteurs de l'entreprise sont mobilisés (managers, RH, service HSE, représentants du personnel, assistantes...). Des engagements ont été pris sur trois ans (2014 à 2016) et des budgets conséquents sont envisagés, à hauteur de 200 000 euros par an, ce qui est supérieur à la contribution obligatoire. Le taux de travailleurs handicapés en 2015 est de 4,48% et l'objectif au terme de l'accord est d'atteindre 4,5%, un objectif ambitieux compte tenu des profils techniques caractéristiques de la pharmacie vétérinaire.

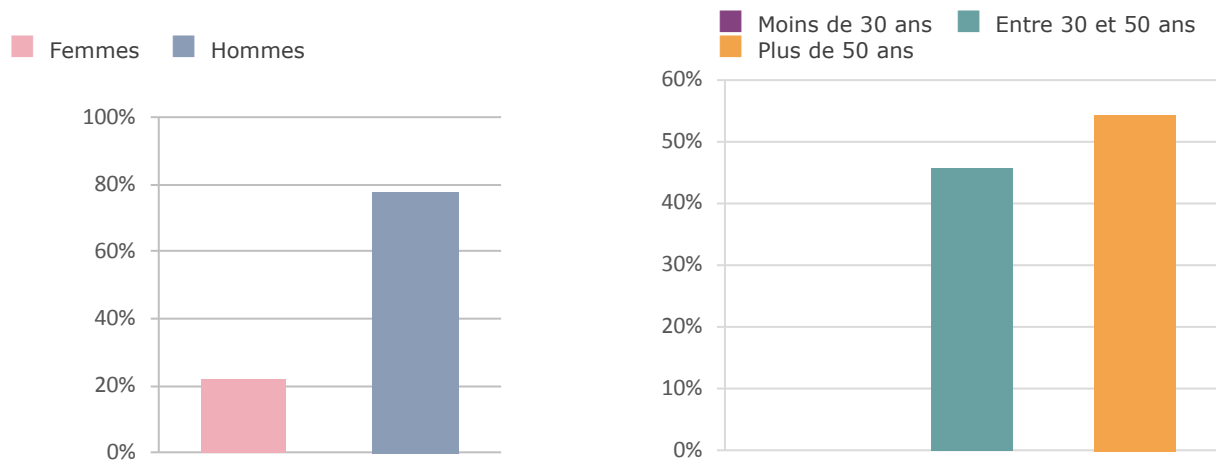
Enfin, en 2015, un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle a été conclu, ayant pour objet de promouvoir davantage l'égalité femmes-hommes au sein des sociétés de l'UES Virbac, et de mettre en œuvre les moyens nécessaires contre la discrimination tant dans les conditions d'accès à l'emploi et à la promotion, que dans la politique salariale et les autres déterminants des conditions de travail. Ainsi, Virbac réaffirme sa volonté d'assurer un égal accès à la formation professionnelle de ses salariés, de veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, et également de développer des actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle - vie familiale.



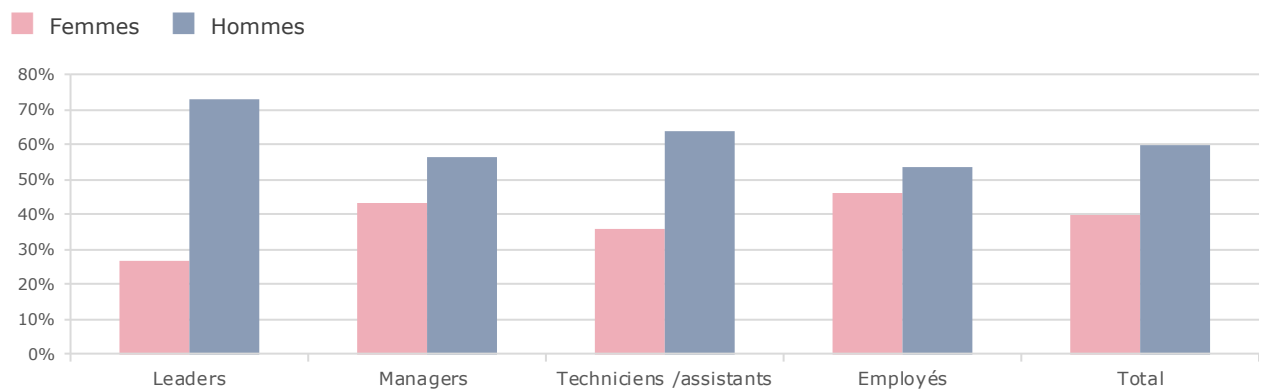
G4-LA12 Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité

En France, 50% des membres du conseil de surveillance et 30% du comité exécutif sont des femmes. Le Groupe a une politique de recrutement fermement basée sur les compétences. Au niveau du périmètre social, on compte 22% de femmes pour 78% d'hommes parmi les leaders (senior management en France, *general manager* et son équipe de direction en filiales). La majorité des leaders ont plus de 50 ans (54%) et il est à noter qu'aucun leader n'est âgé de moins de 30 ans.

Répartition au sein des instances de gouvernance (%)

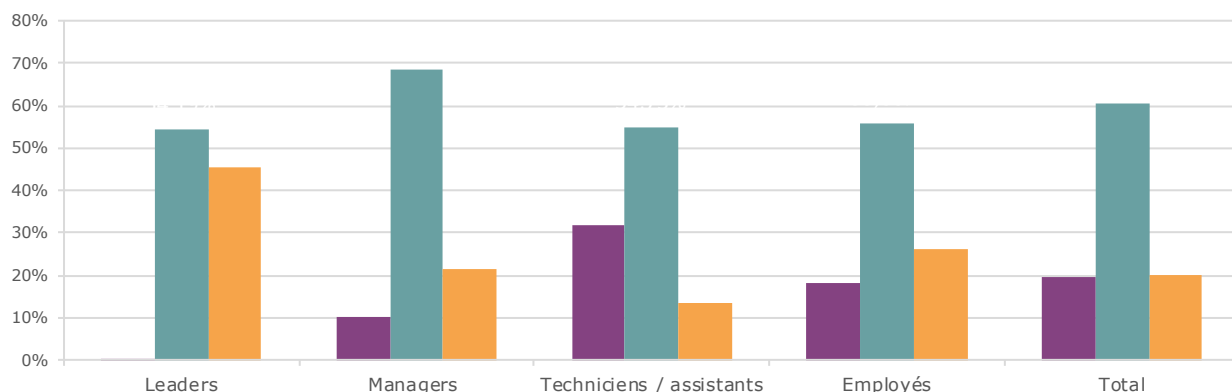


Répartition des salariés (%)



Répartition des salaires (tranche d'âge)

Moins de 30 ans Entre 30 et 50 ans Plus de 50 ans



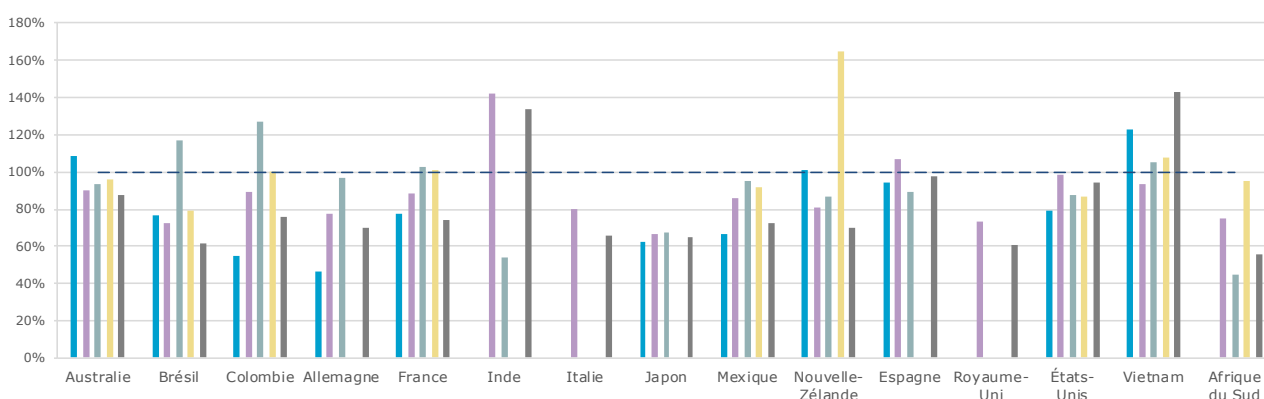
Sur le périmètre du reporting social, 60% des collaborateurs sont des hommes et 40% sont des femmes. Les mêmes tendances sont observées : les leaders et les ouvriers sont majoritairement des hommes.

ÉGALITE DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

G4-LA13 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels

Ratio salaire femmes/hommes par catégorie (%)

Leaders Managers Techniciens / assistants Employés Total



Dans le périmètre du reporting social, les femmes sont généralement moins payées que les hommes. Les écarts en termes d'effectifs et surtout de niveau de salaire entre les pays rendent le ratio global non pertinent. Sur les 15 pays, seuls 3 (Australie, Nouvelle-Zélande et Vietnam) présentent un ratio favorable aux femmes au niveau des leaders. Au niveau des managers, seule l'Espagne est dans ce cas. Au niveau des techniciens / assistants, 4 pays présentent un ratio favorable aux femmes (Brésil, Colombie, France et Vietnam). Au niveau des ouvriers, sur les 9 pays où la comparaison est possible, 4 pays présentent un ratio positif pour les femmes (Colombie, France, Nouvelle-Zélande, Vietnam).

Les 3 pays qui présentent le plus de disparités en matière de rémunération sont le Japon, le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud. En excluant les leaders, les pays les plus équitables en matière de rémunération sont l'Australie, la Colombie, l'Espagne et le Vietnam (la répartition des effectifs en Inde rend le ratio non pertinent).

En matière d'égalité salariales hommes-femmes, des actions sont entreprises pour mesurer les écarts, chercher les causes et prendre des mesures, à l'exemple de la France à travers l'accord égalité hommes femmes. Dans d'autres pays, l'intégration de nouvelles équipes suite à des acquisitions comme en Nouvelle-Zélande peuvent générer des écarts : ceux-ci sont mesurés et pris en compte dans le cadre de l'évolution des politiques de rémunération.

Politique de rémunération

Dans l'ensemble du Groupe, des enquêtes de rémunération sont réalisées régulièrement afin de veiller à rester compétitif sur le marché de l'emploi. En fonction des résultats et en cohérence avec les pratiques du Groupe, des budgets spécifiques sont alloués pour dynamiser les rémunérations (notamment pour les métiers en tension) et faire évoluer les politiques de rémunération et d'avantages sociaux (par exemple la rémunération variable des forces de vente ou les garanties prévoyance pour l'ensemble des collaborateurs). Pour les données relatives à la masse salariale et à la politique de rémunération, voir pages 103, 135 et 145 du rapport annuel.

Focus France

En France, 100 % des salariés ont une rémunération supérieure au minimum conventionnel. La politique en matière de salaire de base se situe à +5 % au-dessus des minima de la branche (Union) pour toutes les catégories de personnel. De plus, la politique suit une logique de compétitivité vis-à-vis du marché *life sciences* et se situe globalement à la médiane de ce marché.

ÉVALUATIONS DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS

G4-LA14 Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi

À chaque appel d'offres en lien direct avec l'activité industrielle et pour les principaux fournisseurs (83 % de la valeur des achats) de matières premières, Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect des normes sociales en vigueur. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2015, ce processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs par Virbac n'a pas identifié de risques en la matière. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.



Social : droits de l'homme

Indicateurs de performance

NON-DISCRIMINATION

G4-HR3 Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place

Aucun incident de discrimination n'a été recensé dans le Groupe en 2015.

LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION

G4-HR4 Sites et fournisseurs identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit

En 2015, aucune activité de ce type n'a été identifiée au sein du Groupe comme auprès de ses principaux fournisseurs de matières premières.

TRAVAIL DES ENFANTS

G4-HR5 Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail

Aucun enfant ne travaille au sein du groupe Virbac. Concernant ses principaux fournisseurs, le questionnaire d'évaluation éthique diffusé par Virbac les engage à respecter la législation applicable sur le travail des enfants. En 2015, aucun des fournisseurs interrogés ne s'est révélé en défaut sur ce critère. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

G4-HR6 Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes

Le travail forcé n'existe pas au sein du groupe Virbac. Concernant ses principaux fournisseurs, le respect des conventions fondamentales de l'OIT, incluant l'interdiction du travail forcé, est inséré dans tous les nouveaux contrats. En 2015, aucun des fournisseurs interrogés ne s'est révélé en défaut sur ce critère. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

ÉVALUATIONS DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS

G4-HR10 Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme

À chaque appel d'offres en lien direct avec l'activité industrielle et pour les principaux fournisseurs (83 % de la valeur des achats) de matières premières, Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect des droits de l'homme : âge des employés, l'existence d'une politique santé-sécurité et l'absence de discrimination. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2015, ce processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs par Virbac n'a pas identifié de risques en la matière. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.



Social : société civile

Indicateurs de performance

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

G4-SO3 Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés

En 2015, le Groupe a poursuivi le déploiement du dispositif de gestion des risques en incluant une nouvelle filiale : la Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, les cartographies des risques majeurs du Groupe et de la filiale australienne ont été actualisées. En 2015, le Groupe a également déployé un code de conduite publié en 16 langues et communiqué à l'ensemble des salariés dans le monde. Le code de conduite Virbac décrit notamment les règles à observer dans le cadre de la lutte contre la corruption et mentionne une adresse e-mail interne permettant aux salariés de s'adresser de manière confidentielle à la direction juridique lorsqu'ils sont témoin d'un comportement non conforme à ces règles. Les formations réalisées dans le cadre du déploiement du code de conduite, ou plus spécifiquement au sujet de la lutte contre la corruption, sont également l'occasion d'évaluer, de manière informelle et en collaboration avec les équipes opérationnelles, les risques de corruption auxquels Virbac peut être confronté (voir indicateur G4-SO4 ci-dessous).

G4-SO4 Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption

En 2014 et 2015, des formations spécifiques concernant les risques de corruption ont été réalisées auprès de nombreux managers et dirigeants : directeurs généraux des filiales européennes, directeurs financiers des zones Amérique latine et Apisa, principaux managers des filiales indienne et uruguayenne. En 2015, une formation dédiée a également été organisée avec l'ensemble des salariés de la filiale chinoise de Virbac. En complément de ces efforts, les formations réalisées à partir de juillet 2015 dans le cadre du déploiement du code de conduite ont été l'occasion d'évoquer les risques de corruption avec de nombreux salariés et de rappeler les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre la corruption. Ces formations ont concerné quatre filiales de la zone Apisa, deux filiales de la zone Amérique latine, l'équipe régionale Apisa ainsi que certains nouveaux entrants recrutés à l'international occupant des postes clés.

POLITIQUES PUBLIQUES

G4-SO6 Valeur totale des contributions politiques par pays et par bénéficiaire

En 2015, le Groupe n'a versé aucune contribution de cette nature.

COMPORTEMENT ANTI-CONCURRENTIEL

G4-SO7 Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues

Aucune action de cette nature n'a été engagée contre une société du Groupe en 2015.

CONFORMITÉ

G4-SO8 Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations

En 2015, aucune amende significative n'a été reçue par le Groupe.

Social : responsabilité du fait des produits

Indicateurs de performance

INNOVATION RESPONSABLE

En matière d'innovation responsable, Virbac travaille aujourd'hui sur deux thèmes prioritaires : les méthodes alternatives aux études sur animaux et la réduction des antibiotiques en productions animales.

Virbac développe des produits pharmaceutiques et biologiques pour lesquels les études réglementaires ainsi que certains contrôles qualité imposés par les agences nécessitent des études sur animaux. Virbac s'astreint à la règle des 3R (réduire, raffiner, remplacer), est proactif dans la substitution des études et contrôles sur animaux par des méthodes et techniques alternatives et négocie avec les différentes agences dans le monde pour faire accepter ces méthodes alternatives.

Le développement de la prévention, en particulier par la vaccination, est une des voies pour réduire l'utilisation des antibiotiques dans les productions animales. Les investissements récents de Virbac dans des centres de recherche et de production de vaccins destinés aux animaux de production en Uruguay, au Chili et à Taiwan traduisent cette volonté de la société de renforcer son développement dans le domaine des vaccins. Virbac est également engagé dans plusieurs programmes de partenariat avec des instituts de recherche publique et des entreprises privées dans le but de développer des alternatives aux antibiotiques ne pouvant susciter l'apparition de résistance des bactéries traitées. Ces partenariats s'inscrivent dans une logique à long terme et comme la stratégie vaccinale permettront de réduire l'utilisation des antibiotiques.

En 2015, les ressources du Groupe consacrées à l'innovation ont fortement progressé (+12,5%) par rapport à l'année précédente et représentent 7,9% du chiffre d'affaires.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Virbac s'engage à développer, produire et distribuer des produits et services visant à améliorer la qualité de vie et à garantir la santé des animaux tout en assurant confort et sécurité à ceux qui administrent ces produits : vétérinaires, éleveurs, propriétaires d'animaux...

Pour cela, Virbac répond aux plus hauts standards qualité-sécurité-efficacité applicables. En phase de développement, les Bonnes pratiques de laboratoire sont systématiquement respectées, par exemple, via la traçabilité des données. Durant l'étape de production, ce sont les Bonnes pratiques de fabrication qui sont appliquées, notamment à travers la certification de l'ensemble des usines Virbac. Enfin, pour l'acheminement des médicaments, Virbac déploie les Bonnes pratiques de distribution, comme par exemple, le respect de la chaîne du froid lorsque la nature des produits l'exige.

L'évaluation de la sécurité produit lors de son utilisation est réalisée chaque fois que nécessaire, notamment à travers le développement ou la sélection de packaging spécifiques. Concernant l'étiquetage produits, Virbac entend expliquer clairement l'ensemble des informations utiles à la bonne administration et à la compréhension des propriétés et contre-indications du produit. Le Groupe a également un rôle moteur dans le développement de schémas et pictogrammes permettant une compréhension optimisée des informations indispensables à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Pour les espèces destinées à la consommation, Virbac s'assure durant les étapes de développement du produit que ses produits respectent les normes pharmaceutiques concernant les traces résiduelles de médicament dans les denrées alimentaires : viande, lait, œufs... Par ailleurs, ces règles d'utilisation sont systématiquement portées à la connaissance des utilisateurs via les éléments de conditionnement produit et les supports de communication associés.

Tout au long du cycle de vie des produits, y compris durant leur développement, Virbac mesure les attentes de ses clients et le niveau de satisfaction afin d'ajuster en permanence ses caractéristiques produits. En termes de marketing, l'ensemble des communications promotionnelles Virbac respecte les allégations scientifiques et techniques démontrées lors des étapes de développement du produit.

Enfin, le système qualité de Virbac permet à l'entreprise de détecter, tracer et traiter de manière efficace l'intégralité des incidents qualité inhérents à l'activité pharmaceutique.

Veille réglementaire

Virbac a mis en place depuis plusieurs années une veille réglementaire efficace, permettant de connaître les évolutions de la réglementation. Cette veille s'exerce au travers des organisations interprofessionnelles :

- au niveau national avec par exemple le SIMV en France, le NOAH au Royaume-Uni, le BfT en Allemagne, etc. ;
- au niveau régional avec par exemple IFAH-Europe (International federation for animal health - Europe), AHI (Animal health institute) aux États-Unis ;
- au niveau mondial avec HealthforAnimals (Global animal medicines association).

Elle s'exerce aussi via des outils automatiques de surveillance de plusieurs centaines de sites Internet liés à l'activité de l'entreprise. Cette veille s'exerce enfin au travers des retours que Virbac reçoit lors des inspections périodiques de ses installations, et ces retours donnés par les inspecteurs permettent également au Groupe de progresser.

Cette veille réglementaire concerne tous les types de produits :

- médicaments vétérinaires (pharmaceutiques ou vaccins) ;
- biocides (produits destinés à traiter l'environnement des animaux) ;
- produits nutritionnels (destinés à compléter l'alimentation des animaux) ;
- nourriture pour animaux de compagnie.

Profil clients

Les clients de Virbac sont particulièrement variés à travers le monde par leur nature, leur taille et leurs attentes et exigent de l'entreprise des approches très spécifiques et professionnelles prenant en compte leurs besoins. Le vétérinaire reste pour Virbac le client privilégié mais selon les pays et les modèles économiques, le client peut être différent :

- dans le domaine des animaux de compagnie, au-delà du vétérinaire, les propriétaires soucieux du bien-être de leurs animaux sont de plus en plus demandeurs d'informations, surtout avec le développement d'Internet. Au niveau vétérinaire, les clients sont aussi très variés, les besoins d'information n'étant pas les mêmes pour une clinique vétérinaire dans laquelle opère un seul vétérinaire et une chaîne de cliniques aux États-Unis qui compte plus de 1500 cliniques dans son réseau ;
- dans le domaine des animaux de production, la palette des clients Virbac est aussi riche et variée. Pour ne citer que quelques exemples, les clients vont de l'éleveur indien qui possède quelques vaches à un intégrateur asiatique qui gère plus de 200 000 truies ou à une intégration bovine mexicaine avec plus de 300 000 têtes.

Cette diversité et cette hétérogénéité des profils clients imposent d'adapter la communication et de développer avec eux des relations professionnelles de grande qualité répondant à leurs préoccupations quotidiennes.

La distribution joue aussi un rôle de plus en plus important dans certains pays et nécessite des approches et communications spécifiques. Ces distributeurs sont la plupart du temps considérés comme des partenaires stratégiques, comme c'est par exemple le cas avec une chaîne d'agri-business dont la taille est supérieure au groupe Virbac et qui détient plus 400 points de vente en Australie.



G4-PR1 Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration

À tous les stades du cycle de vie des produits, Virbac, en conformité avec les réglementations de chaque pays, procède au contrôle systématique de la qualité de ses produits :

- avant la commercialisation (pendant la phase de développement et jusqu'à la mise sur le marché des produits) ;
- après la mise sur le marché (via les études de stabilité en continu, le conseil et l'accompagnement des utilisateurs et la pharmacovigilance).

Produits soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlements CE 82/2001, 28/2004 et réglementations nationales applicables)

ÉVALUATION AVANT MISE SUR LE MARCHÉ

Pré-développement : vérification de l'innocuité

Développement : vérification de la qualité

Développement : vérification de la stabilité

Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal

Développement : vérification de l'innocuité pour l'homme

Développement : vérification de l'innocuité pour l'environnement

Développement : vérification de l'efficacité

Production : contrôle des composants et matières premières à tous les stades de la fabrication

100%

ÉVALUATION APRÈS MISE SUR LE MARCHÉ

Vérification de la stabilité (études en continu)

Conseil et accompagnement utilisateurs

Pharmacovigilance

100%

Produits non soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlement CE 767/2009 et instructions internes)

ÉVALUATION AVANT MISE SUR LE MARCHÉ

Pré-développement : vérification de l'innocuité

Développement : vérification de la qualité

Développement : vérification de la stabilité

Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal

Développement : vérification de l'innocuité pour l'homme (pour tous les produits appliqués localement et entrant en contact avec la peau humaine)

Développement : vérification de l'innocuité pour l'environnement (au moment de la réalisation des lots pilotes)

Développement : vérification de l'efficacité et/ou des bénéfices perçus

Production : contrôle des composants et matières premières à tous les stades de la fabrication

100%

ÉVALUATION APRÈS MISE SUR LE MARCHÉ

Conseil et accompagnement utilisateurs

Pharmacovigilance

100%

Produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlements CE 183/2005, 1069/2009, 767/2009 et instructions internes)

ÉVALUATION AVANT MISE SUR LE MARCHÉ	
Pré-développement : vérification des recommandations nutritionnelles	
Pré-développement : vérification des matières premières	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal	
Développement : vérification de la digestibilité et de l'appétence	
Développement : vérification de la stabilité	100%
Développement : vérification de l'efficacité et des bénéfices perçus	
Développement : validation en conditions réelles d'utilisation	
Contrôle et conformité des matières premières et des produits	
Contrôle des procédures de fabrication	
Contrôle de la digestibilité et de l'appétence	
ÉVALUATION APRÈS MISE SUR LE MARCHÉ	
Vérification de la stabilité	10%
Conseil et accompagnement utilisateurs	100%
Pharmacovigilance	

Pharmacovigilance

Comme tous les autres laboratoires pharmaceutiques, Virbac a l'obligation légale de surveiller le devenir en termes d'innocuité et d'efficacité des médicaments vétérinaires qu'il met sur le marché. Cette obligation s'appelle la pharmacovigilance. Il s'agit de mettre en place une organisation qui recense les cas d'effets indésirables (qu'ils soient graves ou non) rapportés par les vétérinaires ou d'autres professionnels de santé, ou bien par des utilisateurs de ces médicaments (propriétaires d'animaux de compagnie par exemple). Cette organisation, placée sous la responsabilité d'une personne qualifiée en pharmacovigilance (vétérinaire) et d'une personne qualifiée intérimaire, doit collecter les cas en provenance de tous les pays du monde, les analyser, décider si ces effets indésirables sont imputables ou non à l'utilisation du médicament concerné, et enfin déclarer officiellement ces cas aux autorités de tutelle. Périodiquement, l'ensemble des cas déclarés sur une période donnée pour un médicament donné est compilé dans un rapport qui est envoyé à ces mêmes autorités. La compilation des effets indésirables imputés à un médicament permet à terme d'ajouter des précautions d'emploi dans les notices des médicaments et ainsi de rendre plus sûre leur utilisation. Du fait de la mondialisation croissante de ses médicaments, le groupe Virbac s'organise pour collecter les cas d'effets indésirables à l'échelle mondiale, en mettant en place un reporting de toutes ses filiales. Le groupe Virbac ambitionne d'avoir une pharmacovigilance irréprochable, c'est-à-dire permettant de collecter l'ensemble des cas d'effets indésirables attribués aux médicaments qu'il met sur le marché, de remplir l'ensemble de ses obligations dans les délais prescrits par l'administration, et de se servir de cet outil de pharmacovigilance pour faire évoluer la connaissance de ses produits.

G4-PR2 Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat

En 2015, sur un total de 8 803 références commercialisées dans le monde, Virbac a déclaré ou a été informée par les autorités nationales de 55 cas de non-conformité observés sur le terrain. Aucun de ces cas ne présentait de danger pour la santé des animaux.

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES

G4-PR3 Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage par les procédures de l'organisation et pourcentage des catégories importantes de produits et de services soumises à ces exigences en matière d'information

En termes de sécurité des produits et de leurs composants, la politique Virbac est la suivante :

- mise à disposition des fiches de données de sécurité "matières premières" et "produits finis" au personnel Virbac ainsi qu'aux transporteurs ;
- organisation de l'acheminement selon la réglementation européenne des transports de produits à risques :
 - disponibilité des fiches de données de sécurité des produits finis en français et en anglais,
 - conditionnement des produits dangereux dans des emballages répondant aux normes en vigueur;
- côté clients, Virbac se conforme aux directives et règlements européens concernant les indications et précautions d'emploi à mentionner sur les packagings, à la fois pour les produits soumis à AMM et les produits dits nutritionnels. Chaque allégation est soutenue par les études cliniques appropriées.

G4-PR4 Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, par type de résultat

En 2015, sur un total de 8 803 références produits commercialisées dans le monde, Virbac a déclaré ou a été informée par les autorités nationales de 48 non-conformités de conditionnement qui n'ont eu aucune conséquence sur la distribution des produits.

G4-PR5 Résultats des enquêtes de satisfaction client

Des études de marché sont systématiquement menées avant et pendant le développement de nouveaux produits afin de s'assurer de l'adéquation entre le cahier des charges et les besoins de santé des animaux, les pratiques de la profession vétérinaire et les attentes des propriétaires/éleveurs en termes d'observance. Par exemple, la bonne appétence des produits oraux (comprimés, liquides) et la facilité d'administration par le propriétaire sont deux critères validés pendant la phase de développement des produits.

Des études de marché sont également menées régulièrement après le lancement de nouveaux produits. Par exemple, en aval du lancement d'un traitement auriculaire afin de mesurer le degré de satisfaction des propriétaires sur l'ergonomie du produit, sa praticité d'utilisation ainsi que sur son efficacité perçue.

COMMUNICATION MARKETING

G4-PR6 Vente de produits interdits ou controversés

De par la nature même de son activité industrielle pharmaceutique, Virbac est soumis aux exigences définies par les agences du médicament vétérinaire nationales ou supranationales. Toute allégation produit doit être scientifiquement démontrée et tenue à disposition des agences réglementaires. Le responsable pharmaceutique présent dans chaque filiale Virbac est garant du respect de la réglementation concernant les produits vendus dans son pays.

Ces principes s'appliquent à la fois aux médicaments disposant d'Autorisations de mise sur le marché et également aux aliments, aliments complémentaires et diététiques pour animaux pour lesquels Virbac est en conformité avec la nouvelle réglementation européenne 767/2009. Par ailleurs, Virbac ne fait pas la promotion directe des produits soumis à prescription (et non dérogetaires) auprès des propriétaires mais renvoie à la consultation vétérinaire pour promouvoir la médecine préventive.

G4-PR7 Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, par type de résultat

En 2015, sur un total de 8 803 références produits commercialisées à travers le monde, Virbac a déclaré ou a été informée par les autorités nationales de cinq communications non-conformes aux réglementations et aux codes relatifs à la promotion marketing.

CONFORMITÉ

G4-PR9 Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation de produits et de services

Aucune amende de ce type n'a été recensée dans le Groupe en 2015.



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion inclus au rapport annuel 2015

Vérification externe - Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

en notre qualité de commissaire aux comptes de Virbac SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la direction EHS et de la direction des Ressources Humaines de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en introduction des sections environnementale et sociale du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 55% des effectifs et entre 32% et 74% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Marseille, le 29 mars 2016
L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES
Associé

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

³ Informations quantitatives

Social : effectif total par sexe, type de contrat et zone géographique ; nombre total d'embauches ; nombre total de départs ; pourcentage de salariés couverts par une convention collective ; taux de fréquence des accidents du travail ; taux de gravité des accidents du travail et maladies professionnelles ; nombre total d'accidents du travail mortels ; nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle.

Environnemental : quantité d'eau industrielle rejetée ; quantité de DCO rejetée ; masse totale de déchets banals ; masse totale de déchets spéciaux ; consommation d'eau ; quantité d'emballages mise sur le marché ; consommation de gaz ; consommation d'électricité ; émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.

Informations qualitatives :

Sociétal : déploiement du questionnaire d'évaluation des fournisseurs ; déploiement du dispositif de gestion des risques anti-corruption et du Code de conduite Groupe ; actions de formation et de sensibilisation concernant les risques de corruption ; pharmacovigilance ; nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie ; nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage ; enquêtes de satisfaction client ; nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages.

⁴ Virbac SA ; Virbac France ; Virbac Nutrition ; BVT ; Virbac India ; Virbac Vietnam.

Rapport financier





Rapport de gestion

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 852,6 millions €, ce qui représente une croissance de 10,3% par rapport à l'an dernier, dont 3,9% hors impact favorable des taux de change. À périmètre identique, la croissance organique s'établit à -5,4%.

Sur le plan géographique, les contributions à la croissance sont très contrastées entre les États-Unis et le reste du monde. Aux États-Unis la croissance atteint 9,2 % à taux de change constants. À périmètre comparable, l'activité historique est en baisse très marquée (-60,1%) du fait de l'interruption des fabrications et des livraisons au départ de l'usine de St. Louis (Missouri). À l'inverse, les produits de la gamme Sentinel acquise en début d'année ont réalisé une très belle performance avec un chiffre d'affaires de plus de 95 millions \$.

Hors États-Unis, le chiffre d'affaires ressort à 717,5 millions € comparé à 669,5 millions € l'an dernier, soit une croissance globale de 7,2%, dont 3,1% de croissance organique. Toutes les régions contribuent à la croissance à l'exception de la France qui enregistre une baisse d'activité liée à la hausse conjoncturelle fin 2014 suite au stockage des produits à base d'antibiotiques par les distributeurs. Hors France, la croissance organique ressort à 5,3% dont 4,0% en Europe et 6,1% dans le reste du monde.

Sur le plan des espèces, le segment des animaux de compagnie, hors États-Unis, progresse de 6,4% à parités constantes grâce à une activité soutenue en Europe (5,2%), tout comme dans le reste du monde (9,2%). Cette bonne performance est due à la montée en puissance des nouveaux produits lancés récemment en Europe, notamment les antiparasitaires pour animaux de compagnie Effitix et Milpro, et dernièrement au lancement de la nouvelle gamme nutrition. Les gammes dermatologie et reproduction contribuent également à ce niveau de croissance soutenue. Le segment des animaux de production est stable à taux et périmètre constants. La croissance est restée tirée plus particulièrement par les pays émergents et les grands marchés (Australie, Nouvelle-Zélande), tandis que l'activité en Europe est en baisse, marquée dans les deux secteurs bovin et industriel (porcs-volailles) par la réduction des ventes d'antibiotiques en France.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

Début 2015, les fabrications et livraisons au départ de l'usine américaine de St. Louis ont été temporairement interrompues de manière à mettre en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, le plan d'amélioration du système qualité (*Quality system improvement plan*) soumis à la FDA (*Food and drug administration*) à la suite de l'inspection diligentée fin 2014.

En toute fin d'année 2015, une *warning letter* de la FDA a été reçue. Celle-ci n'apporte pas d'éléments nouveaux et confirme le rapport d'inspection reçu un an plus tôt. Elle reconnaît les efforts engagés depuis un an pour améliorer la performance qualité sur le site de St. Louis, mais souligne la nécessité pour Virbac de s'assurer d'actions correctives pérennes. Tous les changements d'organisation et les importantes ressources engagées depuis un an visent cet objectif. Une inspection est attendue en 2016 pour vérifier sur le terrain la mise en place des bonnes pratiques de fabrication (cGMP : *current Good manufacturing practices*). Le statut actuel n'empêche pas les fabrications et libérations de produits, mais il gèle les variations des dossiers d'enregistrement existants et l'obtention de nouveaux enregistrements.

La fabrication de certaines gammes a graduellement repris en deuxième partie d'année et notamment les premiers lots d'Iverhart Plus ont pu être remis sur le marché en décembre.

Globalement, cette situation a entraîné une dégradation du résultat courant opérationnel ajusté (retraité de l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition) qui s'élève à 57,5 millions € au 31 décembre 2015 contre 114,8 millions € au 31 décembre 2014.

Le 2 janvier 2015, Virbac a annoncé le closing effectif de son accord avec Eli Lilly and Company et a ainsi acquis, pour un montant de 410 millions \$, un ensemble d'éléments incorporels (marques, autorisations de mise sur le marché, brevets, savoir-faire, clientèle) relatifs aux antiparasitaires pour chiens Sentinel Flavor Tabs et Sentinel Spectrum aux États-Unis ainsi que les stocks de matières premières et de produits finis.

Cette acquisition permet au Groupe de renforcer sa position dans ce secteur majeur des antiparasitaires destinés aux animaux de compagnie. Sur l'année 2015, l'intégration de la gamme Sentinel apporte un chiffre d'affaires de plus de 95 millions \$.

Cette opération répond aux critères d'un regroupement d'entreprises définis par la norme IFRS 3 et a donc été comptabilisée en conséquence. L'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des dettes reprises est détaillée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Le 9 août 2011, Virbac avait signé un accord lui accordant 49% de la *joint venture* SBC Virbac Ltd, basée à Hong-Kong et de sa filiale à 100% SBC Virbac Biotech Co Ltd, basée à Taiwan. Cette transaction a été qualifiée de contrôle conjoint, et la participation de Virbac a été comptabilisée par mise en équivalence dans ses comptes consolidés depuis 2011.

Le 27 juillet 2015, Virbac et les co-actionnaires ont signé un *Joint Venture Termination and Share Sale Agreement*, par lequel Virbac acquiert les 51 % complémentaires dans le capital de SBC Virbac Ltd, et prend ainsi le contrôle de la société. Cette transaction a pris effet à la date du *closing* qui a eu lieu le 17 août 2015. Cette opération constitue une acquisition par étapes successives avec pour conséquence le passage d'un contrôle conjoint à un contrôle exclusif sur SBC Virbac Ltd et sa filiale à 100% SBC Virbac Biotech Ltd basée à Taiwan.

À travers cette transaction, Virbac confirme sa stratégie dans le secteur des vaccins destinés aux animaux de production et plus particulièrement dans les vaccins porcs, volailles et aquacoles dans une région à fort potentiel, l'Asie. Cette prise de contrôle va lui permettre de disposer d'une gamme de vaccins spécifiques ciblant des segments de marché en croissance rapide, ainsi que d'une plate-forme de technologies et de R&D en vaccins permettant

d'envisager un développement de nouveaux produits. SBC Virbac Ltd fournira en vaccins, à partir de l'usine taïwanaise, les filiales asiatiques du Groupe.

La contrepartie payée par Virbac pour prendre le contrôle de SBC Virbac Ltd inclut le paiement immédiat de 2 millions \$ à la date d'effet de l'accord et de compléments de prix dont le montant cumulé s'élève au maximum à 4,5 millions \$ et dont le paiement est lié à la réalisation d'objectifs futurs.

Cette opération constitue un regroupement d'entreprises, au sens d'IFRS 3. En conséquence, Virbac a consolidé sa participation dans la société SBC Virbac Ltd par intégration globale, dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Les principaux lancements de produits et gammes en 2015 sont les suivants :

- lancement de Curacef Duo en janvier au Mexique : Curacef Duo est une combinaison associant un antibiotique et un anti-inflammatoire avec un délai d'attente nul dans le lait, ce qui en fait un produit tout particulièrement destiné aux vaches laitières. Il est indiqué dans le traitement des maladies respiratoires et du panaris chez les bovins. Son lancement devrait se poursuivre en Europe en 2016 ;
- lancement de la gamme Suigen en janvier au Vietnam : il s'agit de deux vaccins porcins destinés à protéger de la peste porcine classique et de certaines pathologies respiratoires majeures du porc. Ces produits sont issus de la *joint venture* entre SBC et Virbac et permettent à Virbac de développer son activité sur ce segment crucial en Asie ;
- lancement progressif en Europe, à partir de mars, de la gamme Veterinary HPM : cette nouvelle gamme d'aliments apporte un meilleur équilibre nutritionnel aux chiens et aux chats grâce à sa formulation plus proche du régime naturel des carnivores. Riche en protéines et pauvre en glucides, elle vise également dix axes majeurs de prévention. Plus adaptée aux besoins du marché, en particuliers aux différentes tailles de chiens, son lancement devrait se poursuivre en Europe et dans le reste du monde en 2016 ;
- lancement de Prinovox en avril au Royaume-Uni : Prinovox est une solution antiparasitaires pour chiens, dont Virbac a acquis les droits de distribution au Royaume-Uni auprès de Bayer. Ce produit a sensiblement contribué à la croissance de la filiale en 2015 ;
- lancement de la nouvelle gamme de tests de diagnostic rapide Speed dans 30 pays, à compter d'octobre 2015 : ces tests sont utilisés par les vétérinaires pour dépister ou diagnostiquer des maladies infectieuses ou parasitaires majeures chez les animaux de compagnie ou de production. La nouvelle gamme de tests propose à la fois une innovation produit avec un nouveau test Speed Trio FeLV/FIV/Corona permettant la mise en évidence simultanée d'une exposition à ces trois virus considérés comme les principales causes de mortalité chez le chat, et des améliorations techniques pour une meilleure précision et lisibilité des résultats. Son extension à de nouveaux territoires est prévue en 2016.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2015

Début janvier 2016, la filiale américaine a reçu une *warning letter* de la FDA concernant un produit sans AMM (Autorisation de mise sur le marché) à base de levothyroxine, la Soloxine. Ce courrier met fin à une tolérance dont bénéficiait Virbac, de même que plusieurs autres laboratoires américains, pour commercialiser cette molécule, qui est enregistrée pour un usage en médecine humaine, en l'absence d'un enregistrement vétérinaire propre. Cette interdiction fait suite à l'obtention récente, par un laboratoire concurrent, d'une AMM vétérinaire. Elle aura peu de conséquences à court terme pour Virbac, la Soloxine n'étant pas encore revenue sur le marché à la suite de l'interruption d'activité de l'usine de St. Louis.

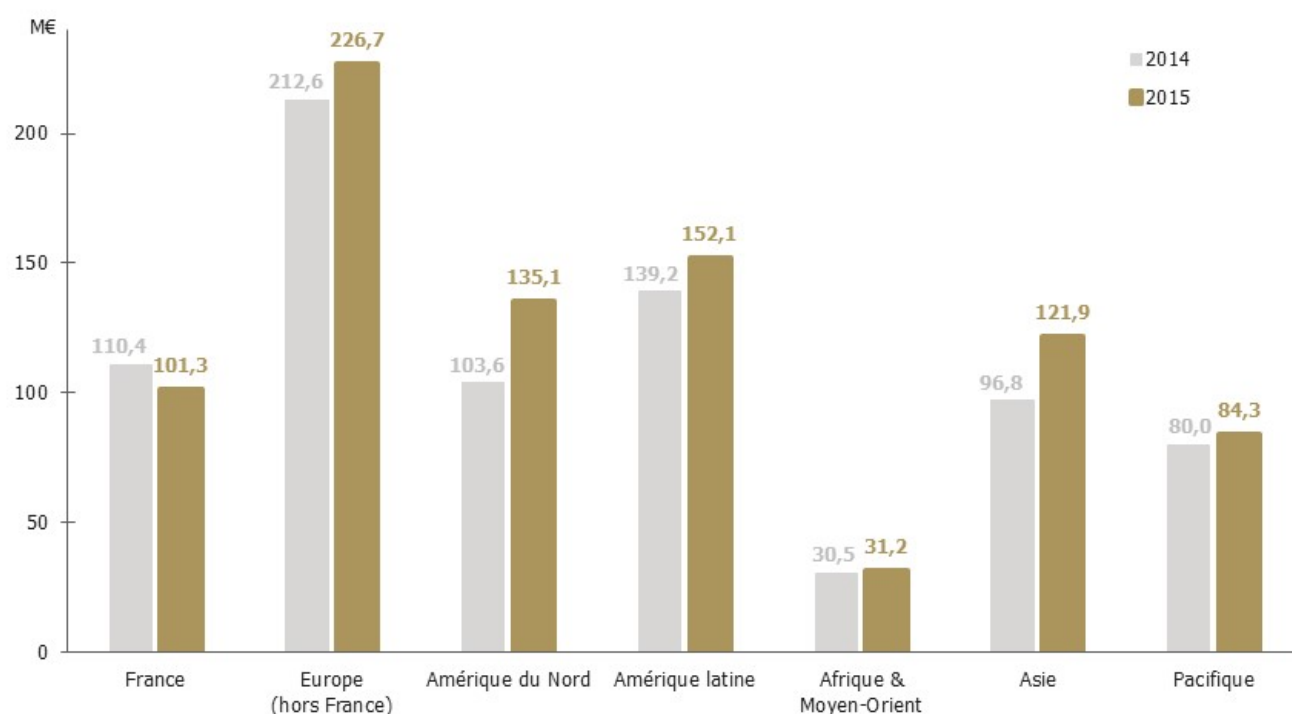


ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE EN 2015

Évolution géographique de l'activité

En 2015, l'ensemble des zones, à l'exception de la France, sont en croissance par rapport à 2014. Cette évolution est amplifiée par les impacts de change favorables des devises sur 2015 par rapport 2014, sauf dans la zone Pacifique qui n'est pas impactée par la fluctuation des devises, ainsi qu'un effet de périmètre sur l'Amérique du Nord lié à l'acquisition de Sentinel.

Les principales contributions par zone géographique sont les suivantes :



France

L'activité en France enregistre un recul de 8,2% en 2015, en grande partie imputable au ralentissement des ventes d'antibiotiques dans les deux segments animaux de compagnie et animaux de production. Cette évolution négative intervient après une fin d'année 2014 marquée par la forte constitution de stocks par les distributeurs en anticipation de la nouvelle législation sur les remises commerciales.

Ce recul de l'activité a pu être partiellement compensé par l'apport significatif de nouveaux produits tels que les antiparasitaires internes (Milpro) et externes (Effitix), lancés tous deux au second semestre 2014 dans le secteur éthique et en 2015 dans le secteur OTC (*Over the counter*).

Europe (hors France)

Comme en 2014, l'activité en Europe a connu une croissance soutenue de 6,6% et 4,0% à taux constants. La croissance est tirée par les bons résultats au Royaume-Uni et en Europe du Sud, ainsi qu'aux lancements de produits en circuit OTC.

Les principales évolutions en Europe sont les suivantes :

Royaume-Uni

La région réalise une progression de 26,4% à taux réels et 14,7% à taux de change constants.

L'activité des animaux de compagnie continue de croître très fortement sous l'impulsion des nouveaux produits antiparasitaires avec l'effet année pleine de Milpro, le lancement de Prinovox, mais aussi grâce aux gammes historiques telles que les vaccins pour chats.

L'ensemble des gammes du segment animaux de production progressent, et plus particulièrement les antiparasitaires bovins avec le lancement de Neopriniil.

Europe du Nord

La zone progresse de 1,6% à taux réels et reste stable à taux constants, avec une performance particulièrement marquée des filiales belge et hollandaise, en grande partie compensée par le retrait de la filiale allemande après une année 2014 de forte croissance.

En animaux de compagnie, la croissance provient pour l'essentiel des antiparasitaires internes avec l'effet année pleine du lancement de Milpro, de la gamme reproduction avec Suprelorin et du Petfood grâce au lancement de la gamme Veterinary HPM. Les gammes des vaccins pour chiens et chats et les antiparasitaires externes sont quant à elles en retrait.

Cette bonne performance est en partie absorbée par un recul sur le marché des animaux de production notamment sur la gamme industrielle et les antibiotiques pour bovins.

Europe du Sud

En 2015, la zone est en croissance de 6,5% par rapport à 2014 avec une bonne performance en Espagne et au Portugal et une activité stable en Italie après une année 2014 de forte croissance.

En animaux de compagnie, la croissance de la zone est en grande partie liée au lancement des antiparasitaires internes et externes avec Milpro et Effitix.

En animaux de production, l'activité est stable avec des résultats en progression sur la gamme industrielle grâce à l'antibiotique Floron en Espagne et au Portugal et le recul des antibiotiques pour bovins dans l'ensemble des filiales.

Reste de l'Europe

Les résultats de la zone sont en retrait de 2,3% à taux constants.

Le business éthique affiche une légère croissance en animaux de compagnie grâce au lancement de la gamme Veterinary HPM en Scandinavie qui compense les moindres résultats d'Effipro et de la gamme dentaire, ainsi que les bons résultats en Europe de l'Est des vaccins et du Suprelorin.

Ces résultats sont totalement effacés par les difficultés rencontrées dans cette zone en animaux de production sur la gamme des antibiotiques bovins qui masquent également la croissance de la gamme industrielle (antibiotiques porcs et volailles).

Amérique du Nord

Aux États-Unis la croissance atteint 9,2% à taux de change constants. À périmètre comparable, l'activité historique est en baisse très marquée (-60,1%) du fait de l'interruption des fabrications et des livraisons au départ de l'usine de St. Louis. À l'inverse, les produits de la gamme Sentinel acquise en début d'année ont réalisé une bonne performance avec un chiffre d'affaires de plus de 95 millions \$.

Amérique latine

En 2015, l'Amérique latine enregistre une activité en hausse de 9,3% à taux réels, dont 3,8% hors impact défavorable des taux de change. La situation est cependant contrastée sur la zone, le Brésil et l'Uruguay connaissent une situation économique difficile qui impacte leurs résultats, tandis que les autres filiales de la zone voient leur activité progresser.

Au Chili, la croissance s'élève à 4,0% à taux constants (20,8% à taux réels) et s'explique par la forte progression des ventes du produit Veterin 50% liée à l'absence temporaire de concurrents sur le marché qui compense la baisse des ventes de vaccins.

La filiale mexicaine enregistre une progression de ses ventes de +13,2% à taux constants grâce à une contribution des deux activités. En animaux de compagnie les vaccins pour chiens ainsi que les antiparasitaires internes tirent la croissance, tandis qu'en animaux de production c'est l'ensemble de la gamme destinée aux bovins et les antibiotiques pour porcs et volailles qui progressent.

La filiale colombienne enregistre également une croissance soutenue de 23,6% à taux constants qui provient de bons résultats de la gamme des vaccins pour chiens en animaux de compagnie.

Au Costa Rica, les ventes progressent de 8,5% à taux constants grâce à la bonne performance de l'ensemble des gammes en animaux de compagnie comme en animaux de production.

Enfin, au Brésil et en Uruguay, les filiales de Virbac doivent faire face à une situation économique difficile qui impacte à la fois les ventes sur leur territoire mais aussi à l'export sur la zone. À taux constants, le Brésil enregistre un recul de 8,6% et l'Uruguay de 15,5%.

Afrique & Moyen-Orient

En 2015, l'activité de Virbac en Afrique et Moyen-Orient est en progression de 1,1% à taux constants.

Virbac Afrique du Sud réalise cette année encore de bons résultats en animaux de production, avec une progression notable des ventes de produits destinés aux bovins et notamment Browse plus, qui bénéficie de conditions climatiques favorables et de Multimin. En animaux de compagnie, la filiale réalise de bons résultats avec la gamme de vaccins pour chats et chiens.

La bonne performance de la filiale est en partie effacée par une diminution des ventes à l'exportation vers l'Afrique, essentiellement constituées de produits destinés aux animaux de production.

Asie

Dans cette région, la progression du chiffre d'affaires s'élève à 11,8% par rapport à 2014 à taux constants et 26% à taux réels. Toutes les filiales de la zone participent à cette progression à l'exception de la Thaïlande.

Virbac Inde poursuit sa croissance et enregistre en 2015 une nouvelle progression de 12,3% à taux constants, et 27,7% à taux réels.

L'activité animaux de production, qui représente 97% du chiffre d'affaires de la filiale, continue de croître fortement sous l'impulsion des compléments minéraux et nutritionnels pour bovins tels qu'Ostovet et Agrimin, ainsi que des

antiparasitaires bovins. Il faut également souligner la bonne année réalisée en aquaculture et la progression constante des ventes de produits pour animaux de compagnie.

2015 est à nouveau une très bonne année pour la région grande Chine (Chine, Taïwan, Hong-Kong) qui affiche une progression à deux chiffres de 27,7% à taux réels (13,0% à taux constants).

La croissance est essentiellement portée par le segment des animaux de compagnie en Chine avec les performances d'Epiotic en dermatologie et de Nutri-plus gel (concentré hyper énergétique). Les antibiotiques et les vaccins enregistrent également de bons résultats en Chine et à Taïwan. Enfin les produits animaux de production sont également en forte croissance grâce aux lancements des vaccins porcs à Taïwan.

En Asie (hors grande Chine), 2015 est une bonne année avec une progression de l'ensemble des filiales de la zone, à l'exception de la Thaïlande.

Le Vietnam affiche une croissance de 11,2% à taux réels (28,7% à taux constants) en 2015. Ces résultats proviennent pour l'essentiel des produits animaux de production avec une forte progression de la gamme industrielle avec les vaccins et les antibiotiques, ainsi que d'une solide croissance des produits antibiotiques pour bovins.

À taux constants, Virbac Japon enregistre une progression de 8,5%. La croissance provient des produits animaux de compagnie et en particulier de la progression de la gamme dermatologique avec Epiotic et les vaccins chiens.

Après une année de recul, les Philippines renouent avec la croissance en 2015 et enregistrent un rebond de 18,8% à taux constants (37,9% à taux réels). L'activité en animaux de compagnie est stable et c'est donc l'activité animaux de production qui tire la croissance et en particulier les antibiotiques porcs et volailles qui avaient chuté en 2014 à la suite de l'épidémie de diarrhée porcine qui avait généré un fort taux de mortalité.

En Corée, la croissance de 2,4% à taux constants (14,1% à taux réels) s'explique pour l'essentiel par les bons résultats de la gamme reproduction porcs et volailles avec Virbagest.

Enfin, la Thaïlande affiche un recul de 1,7% à taux constants, mais croît de 10,1% à taux réels. En animaux de compagnie, la croissance à taux réels est tirée par les vaccins, l'anesthésique Zoetil et Nutri-plus gel. En animaux de production, les antiparasitaires bovins font l'essentiel de la bonne performance.

Pacifique

L'activité de Virbac dans la région affiche une croissance de 5,5% à taux constants.

La filiale australienne enregistre une croissance de 6,3% à taux constants qui est due à la progression des produits destinés aux bovins avec Multimin et les antiparasitaires, ainsi qu'aux bonnes performances de la gamme de vaccins ovins. L'activité animaux de compagnie connaît un léger recul lié au segment des antiparasitaires externes.

La filiale néo-zélandaise enregistre une hausse de l'activité plus modérée en 2015 avec un taux de croissance de 2,1% à taux constants. La croissance en animaux de production est portée par les produits ovins, qui compensent le recul des ventes de la gamme équine en animaux de compagnie.



Évolution par segment

En 2015, les activités du Groupe ont baissé de -5,4% à taux de change et périmètre constants, avec un recul de 9,3% sur le segment des animaux de compagnie et une activité globalement stable en animaux de production. Hors États-Unis, la croissance à taux et périmètre constants ressort à 3,0%, dont 6,4% pour les animaux de compagnie et 0% pour les animaux de production.

	Chiffre d'affaires 2015 à taux réels en M€	Croissance par segment		
		à taux et périmètre constants	à taux constants et périmètre réel	à taux et périmètre constants hors États-Unis
Antiparasitaires	177,3	-14,4%	55,8%	20,9%
Immunologie	77,9	4,9%	4,9%	4,9%
Antibiotiques/dermatologie	62,8	-20,7%	-20,7%	3,1%
Spécialités	49,9	-13,9%	-13,9%	1,6%
Équine	24,9	-12,4%	-12,4%	-5,0%
Alimentation spécialisée	28,1	3,1%	3,1%	3,1%
Autres	56,9	-2,7%	-2,7%	6,5%
Animaux de compagnie	477,8	-9,3%	7,9%	6,4%
Antiparasitaires bovins	49,3	3,8%	3,8%	3,8%
Antibiotiques bovins	60,1	-15,3%	-15,3%	-15,3%
Autres produits ruminants	119,7	8,7%	8,7%	8,7%
Antibiotiques porcs/volailles	46,3	-7,3%	-7,3%	-7,3%
Autres produits porcs/volailles	22,4	9,4%	11,5%	9,4%
Aquaculture	66,8	2,9%	2,9%	2,9%
Animaux de production	364,6	0,0%	0,1%	0,0%
Autres activités	10,2	-21,9%	-21,9%	1,8%
Chiffre d'affaires	852,6	-5,4%	3,9%	3,0%

Animaux de compagnie

Au 31 décembre 2015, cette activité représente 56% du chiffre d'affaires, en augmentation par rapport à la contribution de 2014 (54%) du fait de l'impact de l'acquisition des produits Sentinel.

À taux et périmètre constants, l'activité est en recul de 9,3% mais progresse de 7,9% à périmètre réel grâce d'une part à l'apport des produits Sentinel, et d'autre part à la bonne performance des autres zones puisque la croissance hors États-Unis est de 6,4%.

Sur le segment des antiparasitaires la baisse de 14,4% à taux et périmètre constants masque en réalité une situation contrastée. En effet, à périmètre réel cette activité est en hausse de 55,8% grâce à l'apport de Sentinel qui compense largement la forte baisse des produits historiques de la filiale américaine. Hors États-Unis, la croissance de ce segment s'élève à 20,9% et est alimentée par la croissance de la zone Europe liée à l'effet année pleine des lancements de Milpro et Effitix et le lancement en Angleterre de Prinovox.

Le segment immunologie est en progression de 4,9% cette année, avec une bonne performance sur les deux gammes que sont les vaccins pour chiens et les vaccins pour chats. L'ensemble des régions, à l'exception de l'Europe qui enregistre un recul en particulier sur les produits destinés aux chiens, participent à ces résultats avec une forte progression en Amérique latine notamment.

Le recul de 20,7% en antibiothérapie et dermatologie s'explique par la situation aux États-Unis liée à l'absence de ventes des produits Epiotic et Easotic sur la majeure partie de l'année. Hors États-Unis ce segment progresse de 3,1% grâce aux bons résultats de la gamme dermatologie et en particulier d'Easotic et Epiotic en Amérique latine et en Asie, qui compensent largement le recul de la gamme antibiotiques en Europe, et plus spécifiquement en France.

L'absence de ventes de Soloxine aux États-Unis explique les résultats en baisse de 13,9% sur le segment des spécialités. Hors États-Unis, la croissance du segment est portée à 1,6% grâce à la croissance en Europe des gammes reproduction avec Suprelorin et le lancement de Zenifel, qui compensent le recul de la gamme des anesthésiques en Asie.

La baisse de 12,4% sur le segment équin s'explique par la suspension des fabrications et des livraisons des antiparasitaires Equimax et Eraquell sur le site de St. Louis aux États-Unis. Cet arrêt affecte la zone Amérique du Nord, mais aussi l'ensemble de l'Europe qui s'approvisionne auprès de la filiale américaine.

Le segment nutrition affiche une croissance de 3,1% par rapport à 2014, qui s'explique par le lancement de la nouvelle gamme Veterinary HPM en Europe.

Enfin, sur le segment des autres produits pour animaux de compagnie, le recul de 2,7% s'explique par la baisse des ventes de la gamme dentaire aux États-Unis et en Europe (fabrication suspendue sur le site de St. Louis). Hors États-Unis, la croissance de 6,5% est tirée par les bons résultats des produits Nutribound et Pronefra lancés en Europe fin 2014, des produits d'identification électronique en Europe et surtout de la forte croissance de Nutri-plus gel en Asie.

Animaux de production

Cette activité, qui représente 42,8% du chiffre d'affaires du Groupe, est stable à taux de change et périmètre constants par rapport à 2014.

La croissance du segment des antiparasitaires pour bovins (+3,8%) est générée par les zones Asie et Pacifique qui compensent largement la perte de chiffre d'affaires en Amérique latine.

Sur le segment très concurrentiel des antibiotiques bovins, la tendance s'inverse en 2015 et Virbac enregistre une baisse de 15,3%. Toutes les zones, à l'exception de l'Asie, sont en recul et plus particulièrement l'Amérique latine et surtout l'Europe avec l'impact sur 2015 du stockage réalisé en fin d'année 2014 par les distributeurs suite à l'anticipation de la nouvelle réglementation.

Sur le segment des autres produits pour ruminants qui croît de 8,7%, les principaux moteurs de la croissance sont les compléments minéraux nutritionnels en Asie et en Amérique latine, ainsi que les antiparasitaires et les vaccins ovins dans la zone Pacifique.

Comme sur le segment ruminants, le segment des antibiotiques porcs et volailles est en retrait en 2015 dans l'ensemble des régions, à l'exception de l'Asie, et enregistre une baisse de 7,3%. L'effet stockage des antibiotiques en fin d'année 2014 en France, déjà évoqué, participe notablement à ce résultat. En Amérique latine la bonne performance des présentations buvables et poudres ne compense pas la baisse des prémélanges, tandis qu'en Afrique du Sud, l'ensemble des gammes est en recul.

Le segment des autres produits porcs et volailles, qui augmente de 9,4%, bénéficie des bons résultats de la zone Asie avec Virbagest et le lancement des vaccins porcs.

Enfin, en 2015, l'activité aquaculture est en hausse de 2,9% en raison des très bons résultats de Veterin 50% au Chili liés à l'absence temporaire de concurrents sur le marché.

Autres activités

Ces activités, qui représentent un peu plus de 1% du chiffre d'affaires consolidé en 2015, correspondent à des gammes non stratégiques qui ne peuvent être assimilées ni aux animaux de compagnie ni aux animaux de production. Elles incluent principalement le façonnage réalisé pour des tiers aux États-Unis ou en Australie. En 2015, Virbac a revu le portefeuille de produits liés à cette activité et a cédé quelques produits non stratégiques aux États-Unis.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ DU GROUPE

Périmètre au 31 décembre 2015

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A37.

Les changements intervenus dans le périmètre au cours de l'exercice sont décrits au paragraphe "Périmètre" en page 152 du rapport annuel.

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT & LICENSING

La santé animale est un marché en constante évolution et la croissance de demain est liée à la recherche d'aujourd'hui. C'est pourquoi l'innovation Virbac se base sur une étroite collaboration entre les équipes marketing et les équipes recherche et développement, afin de mettre en lien direct les avancées technologiques et la recherche appliquée avec les besoins actuels et futurs des clients. Ceci permet de faire correspondre les tendances du marché et les secteurs porteurs avec les projets de développement des produits.

Cette émulation entre l'approche technique et les besoins guide les choix stratégiques de Virbac en orientant sa recherche sur des segments à vocation mondiale : animaux de compagnie, aquaculture, bovins laitiers et en se concentrant sur des marchés ruminants importants comme le Brésil et l'Australie et des marchés porcins en Asie. En outre, de nombreuses coopérations techniques sont établies sur ces sujets au niveau mondial ou régional.

En 2015, les dépenses en R&DL (Recherche, Développement & Licensing) représentent 7,9% du chiffre d'affaires, en évolution de 12,5% par rapport à 2014. Ces dépenses sont réparties entre des projets en fin de développement ayant obtenu une AMM entre 2014 et 2015, des projets matures intéressant différents segments et devant obtenir un enregistrement à moyen terme, des projets en phase débutante alimentant le portefeuille et les activités de maintenance et défense des produits existants.

Depuis plusieurs années déjà, les structures de Recherche et Développement de Carros et des États-Unis mutualisent leurs ressources et leurs moyens pour mener à bien des projets communs de R&D destinés au marché des animaux de compagnie à une échelle mondiale. Depuis 2013, ces projets sont devenus prépondérants dans le portefeuille Innovation Produits du Groupe et représentent un enjeu majeur pour Virbac du fait de leur potentiel. Le Groupe renforce également la partie amont de ses portefeuilles projets par la prise de licences technologiques dans les domaines biologiques et pharmaceutiques, que ce soit avec la recherche publique ou les sociétés privées. En 2015, pour mieux gérer ces enjeux, Virbac a renforcé son organisation en créant les départements R&D Biologie Groupe et R&D Pharmaceutique Groupe, en charge de la mutualisation des ressources de toutes les entités R&D du Groupe dans ces domaines respectifs.

Dans la filière porcs, la collaboration démarrée il y a quatre ans entre les structures Innovation Virbac et les équipes anciennement SBC en Asie ont permis d'obtenir l'enregistrement du vaccin contre le circovirus (PCV2) ou syndrome de dépérissement post-sevrage à Taïwan, qui permettra d'étendre l'enregistrement et ainsi les ventes futures à l'ensemble de l'Asie, en sus de la commercialisation de ce vaccin à Taïwan. Les vaccins PCV2 représentent le principal marché des vaccins destinés aux porcs, et donc un potentiel important pour le Groupe.

Par ailleurs, les partenariats technologiques noués avec des universités de renommée mondiale ont permis une avancée du portefeuille de projets en vaccins porcs, qui a été renforcée en 2014 par la participation de Virbac à un programme européen coopératif aux côtés de partenaires prestigieux. En 2015, Virbac a obtenu la distribution de vaccins porcs qui viennent en complément de la gamme existante ou en développement et consolident ainsi son portefeuille.

En aquaculture, l'année 2015 a vu le lancement du vaccin pangasus et le renouvellement au Chili des autorisations temporaires de commercialisation de plusieurs vaccins saumon importants. Au Chili également, la capacité du *wetlab* (animalerie aquicole) a été très significativement augmentée afin d'anticiper les besoins futurs en terme de développement de nouveaux produits et en matière de renforcement des niveaux de qualité et de production des médicaments destinés aux poissons.

L'activité eau chaude a été dominée par le passage en phase de développement clinique d'un immunostimulant prometteur pour poissons et crevettes, ainsi que par la prise de contrôle à 100% par Virbac de la société SBC Taïwan et ainsi des activités R&D aquicoles, principalement spécialisées dans le développement des vaccins pour les espèces pangasus et tilapia.

Dans le domaine réglementaire, Virbac a obtenu en 2015 plusieurs AMM majeures, notamment en Europe avec Effipro Duo et l'extension géographique de Zoetel destinés aux animaux de compagnie. L'année a été en grande partie dédiée aux lancements des produits enregistrés l'année précédente avec un accompagnement important de ces phases cruciales au niveau industriel et technique par les structures du Groupe. L'enregistrement de Zoetel a été obtenu en Chine, renforçant la stratégie déployée dans ce pays majeur. Enfin, la situation de Virbac aux États-Unis entraîne un blocage temporaire des enregistrements qui étaient attendus.

En complément des nouveaux enregistrements obtenus, les départements des affaires réglementaires continuent de se renforcer afin de maintenir et soutenir les enregistrements existants face à l'évolution de la réglementation en Europe, mais aussi dans les autres régions du monde.

Les structures réglementaires présentes en Afrique du Sud, au Brésil ou en Inde continuent notamment d'apporter leurs contributions aux différents centres de R&D grâce à leur présence locale et à l'adaptation des dossiers de produits aux exigences de leurs pays. Elles permettent aussi de générer des développements de produits destinés à leur marché national : la structure brésilienne a été renforcée et développe un portefeuille ruminants ambitieux appuyé par les centres de R&D pharmaceutiques Groupe et des partenariats externes.

Grâce à ses équipes de développement pharmaceutique et biologique et de ses spécialistes réglementaires, Virbac met en œuvre une stratégie de partenariat avec de nombreuses organisations publiques et privées. Ces partenariats ont pour but d'adapter et d'apporter les nouvelles technologies en matière de thérapies et de diagnostic aux besoins de la santé animale.

Les équipes chargées de ces partenariats sillonnent le monde à la recherche d'innovations intéressant autant les animaux de compagnie que les animaux de production. Le fruit de ce travail a ainsi abouti en 2015 à un certain nombre d'accords de collaboration avec plusieurs sociétés américaines, européennes et d'Asie-Pacifique. Ces accords de collaboration couvrent des développements dans les secteurs clés que représentent les antiparasitaires, les vaccins et les anti-infectieux.

PRODUCTION

France

L'internationalisation croissante de l'activité du Groupe depuis de nombreuses années a contribué au fort développement des unités de production en France, tant en matière d'équipement que d'effectif et traduit la volonté d'avoir des installations performantes répondant à la fois à au modèle d'entreprise et aux exigences réglementaires croissantes.

Sur le nouveau site de production des formes injectables stériles inauguré en 2014, le transfert de production s'est finalisé au cours du premier trimestre 2015 et la montée en puissance du site a été bien maîtrisée, ne générant pas de rupture d'activité.

Par ailleurs des investissements de différentes natures ont été engagés sur les sites de Carros. Ils visent à améliorer les conditions de travail en matière de sécurité en limitant les ports de charges, à accroître la productivité en diminuant le nombre de manipulations et à améliorer les conditions de stockage des matières premières dans le cadre du plan de sécurisation des matières premières stratégiques pour le Groupe.

Sur le site de Magny en Vexin, dédié à la production des formes liquides, des poudres et des pré-mélanges, les investissements dans de nouveaux équipements et la rénovation des locaux entamée en 2014 se sont poursuivis sur 2015. Les objectifs sont multiples et visent principalement à s'adapter aux besoins du marché et à améliorer les conditions de travail tout en assurant un niveau de conformité adéquat.

Sur le site de Vauvert, Virbac Nutrition (l'entité du Groupe spécialisée dans la nutrition animale) a démarré en 2015 la production et la commercialisation d'une nouvelle gamme d'aliments préventifs et a poursuivi son plan d'investissements visant à adapter le site à la production de cette nouvelle gamme et à se préparer au lancement de la gamme d'aliments thérapeutiques prévu début 2017. Dans cette perspective, quatre nouveaux silos de matières premières ont été installés en 2015.

De plus, dans un secteur industriel où les exigences réglementaires sont en constante évolution, Virbac continue de s'adapter et d'élever son niveau de maîtrise de la qualité des produits. C'est dans ce cadre qu'a démarré, en France, en juillet 2015, le Plan d'amélioration qualité (PAQ) qui vise à renforcer la maîtrise des processus qualité afin de s'assurer que toutes les opérations contribuant à la production d'un produit fini garantissent les conditions de qualité et d'innocuité requises. Ce plan sera déployé sur l'ensemble des sites français pendant les deux prochaines années.

International

États-Unis

Pour faire suite à l'inspection de la FDA fin 2014 et aux observations portant sur l'organisation qualité, le contrôle des processus de production, les méthodes de contrôle qualité et l'adéquation des ressources pour déployer dans un délai approprié des actions correctives et préventives efficaces, un plan d'amélioration du système qualité (QSIP) a été défini avec des engagements à moyen et long termes. Des ressources complémentaires devraient notamment permettre d'appliquer de façon plus stricte les nouvelles procédures de libération. Fin 2015, la FDA a fait parvenir une *warning letter* qui reconnaît les efforts engagés en 2015 pour améliorer la performance qualité sur le site de St. Louis, mais souligne également la nécessité pour Virbac de s'assurer d'actions correctives pérennes. Tous les changements d'organisation et les importantes ressources engagées depuis un an visent cet objectif.

Asie/Pacifique

Sur le site de Penrith en Australie, les investissements de capacité réalisés les deux années précédentes ont permis en 2015 d'assurer le niveau adéquat de production de vaccins. Sur le site de Crookwell, le rapatriement de la fabrication de quatre produits historiquement façonnés par un tiers est opérationnel grâce à la mise en service des investissements réalisés en 2014. Enfin sur le site de Macquarie Park, des investissements ont été réalisés afin d'accroître les capacités de contrôle de la conformité des produits et d'améliorer la productivité des opérations de conditionnement des implants pour répondre à la demande grandissante de ces produits.

En janvier 2015, la seconde ligne de production des lamelles à mâcher a été inaugurée au Vietnam. Elle permet d'augmenter significativement la capacité de production et ainsi de mieux répondre à la demande de ce produit notamment aux États-Unis. Par ailleurs, et toujours en lien avec les lamelles à mâcher, le projet HACCP (*Hazard analysis critical control point*) a été lancé. Il consiste à identifier, évaluer et maîtriser les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments et devrait être finalisé en 2016.

En Nouvelle-Zélande, les efforts ont porté sur l'amélioration de la gestion des stocks et l'optimisation du processus d'approvisionnement qui se traduit par la mise en œuvre d'un Plan industriel et commercial (PIC ou S&OP pour *Sales and operations planning*).

Sur le site de Taïwan une nouvelle zone ainsi que des équipements pour la production de vaccins ont été mis en œuvre.

Amérique latine

A l'issue de 30 mois de travaux pour un montant approchant les 10 millions \$, le nouveau site de production de Virbac Uruguay a été inauguré en septembre 2015. Il est dédié à la mise sous forme pharmaceutique et au conditionnement des vaccins et produits pharmaceutiques, majoritairement destinés aux ruminants. Cette usine haute qualité permet d'accroître les capacités de production pour être en ligne avec les attentes commerciales de la zone Amérique latine, mais aussi de disposer d'un site ayant l'accréditation GMP (*Good manufacturing practices*) pour fournir les marchés régionaux et internationaux.

Au Mexique, sur le nouveau site de production dédié à la fabrication des formes injectables stériles, l'installation et la qualification des équipements ont été finalisées et les phases de production des lots pilotes et de lots industriels ainsi que les Tests de remplissage aseptique (TRA) ont démarré.

Au Chili, des investissements de mise à niveau du système de contrôle qualité des produits injectables et biologiques ont été réalisés, et des investissements de rénovation de l'unité de production des poudres ont été engagés.

ASSURANCE QUALITÉ

Dans un contexte réglementaire fortement évolutif et disparate selon les régions, le département Assurance Qualité Groupe déploie progressivement le savoir-faire détenu au siège à l'ensemble de ses filiales.

La stratégie qualité du Groupe s'appuie sur trois piliers que sont la maîtrise produit, la maîtrise pharmaceutique et la performance économique durable. L'objectif est d'élever le niveau des standards qualité afin de respecter et d'anticiper les exigences réglementaires sur les différents sites de recherche et de production et d'assurer la pérennité du Groupe.

Dans le cadre du pôle amélioration continue, le travail sur la définition et le déploiement d'un référentiel qualité Groupe a démarré en 2014. Ce programme *Virbac quality system*, basé sur une démarche participative impliquant la collaboration des équipes de toutes les régions, définit les standards qualité pour l'ensemble des sites de production tout en tenant compte de la diversité pays, produits et formes galéniques. Ce référentiel a pour vocation de couvrir l'ensemble du cycle produit allant de la recherche à la production et la distribution, afin de sécuriser la *supply chain* et d'intégrer les exigences réglementaires.

En 2015 les deux premiers chapitres du référentiel ont été rédigés. Ils couvrent les sujets relatifs à la gestion de la qualité et à l'assurance qualité comme par exemple, la gestion de la qualité et des risques associés, la formation, les CAPA (*Corrective actions, preventative actions*), la maîtrise des changements, les réclamations clients ou encore les rappels produits. La rédaction du référentiel devrait se poursuivre en 2016 et 2017.

La formation métier est également au cœur de la démarche qualité. C'est la raison pour laquelle un travail important a été mené pour mettre à jour les définitions de fonction avec l'identification plus précise des compétences requises, acquises et à développer, de manière à proposer des plans de formation adaptés pour permettre une montée en compétence des équipes et l'acquisition d'une culture pharmaceutique.

En parallèle, un effort important de mobilisation autour des lancements majeurs de produits a été mené avec la mise en place d'une équipe multidisciplinaire constituée des fonctions recherche et développement, production et assurance qualité, alignées pour délivrer les produits dans les temps et avec le niveau de qualité attendu pour satisfaire le client.



RESSOURCES HUMAINES

Les 4 781 collaborateurs du Groupe sont répartis dans 37 pays.

Stratégie

La réussite de l'entreprise est indissociable de l'engagement des collaborateurs, engagement qui s'explique par la place accordée aux hommes qui sont au cœur de la conduite de l'entreprise et de ses décisions majeures.

La stratégie ressources humaines s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de l'entreprise et a pour ambition "la recherche de l'excellence" en matière de gestion des personnes. Le défi est permanent pour une société en croissance, qui doit faire évoluer son mode de fonctionnement en lien avec la mondialisation, tout en respectant son modèle de proximité client/marché.

Rechercher l'excellence en gestion des hommes dans un tel environnement dynamique, c'est accompagner la croissance et l'évolution du fonctionnement des organisations avec la volonté que chacun y trouve des sources d'épanouissement professionnel et d'évolution de carrière.

Virbac poursuit ses efforts dans cette recherche de l'excellence en combinant un programme de développement des managers qui ne cesse de s'enrichir, avec un accompagnement sur le terrain de la mise en œuvre de ces bonnes pratiques par les *business partners* RH.

C'est par ce biais que l'entreprise fait le lien constant entre résultat d'entreprise et réussite personnelle. La satisfaction globale des collaborateurs dans l'ensemble des filiales du Groupe est ainsi mesurée par le biais d'un baromètre d'opinion interne. La participation mondiale en 2015 est de 82%. Si ce score mondial qui avait beaucoup progressé depuis 2005 a connu un léger fléchissement cette année, il demeure néanmoins très élevé. Il en est de même pour le pourcentage de personnes globalement satisfaites de travailler pour Virbac qui s'élève à 90%.

Au cours de ces dernières années, Virbac a consacré beaucoup d'énergie à recruter, fidéliser et développer un nombre significatif de nouveaux collaborateurs dans de nombreux pays et dans toutes les organisations.

Le Groupe œuvre également pour répondre à son ambition de développer les opportunités de carrière pour les collaborateurs en favorisant la mobilité interne et internationale grâce à l'augmentation des offres d'emploi et par le biais d'une communication efficace et attractive qui promeut l'image employeur.

En 2015, un projet de renforcement et d'alignement des pratiques en gestion de la performance au niveau global a été démarré en homogénéisant dans onze filiales la grille d'évaluation annuelle de la performance et de la maîtrise du poste.

La capacité à travailler ensemble au niveau global devient indispensable : il s'agit de mieux se connaître et mieux se comprendre, s'appuyer sur les différences culturelles pour améliorer l'efficacité. D'importantes actions ont été initiées dans ce domaine en 2015 et vont se poursuivre dans le futur.

Sur la partie rémunération et avantages sociaux, Virbac met tout en œuvre pour mieux connaître les marchés afin de parfaire son approche en tenant compte de l'équité interne et externe.

Renforcer la culture centrée sur les femmes et les hommes, accompagner la croissance des collaborateurs en nombre et en compétences, être attentif à leur engagement et rechercher toujours plus d'efficacité pour l'entreprise et les personnes sont les principales missions des acteurs RH.

Recrutement et mobilité

2015 marque à nouveau une année dynamique en terme de recrutement pour Virbac, notamment au Brésil, aux États-Unis, en France, en Inde, au Mexique et au Vietnam avec plus de 600 recrutements dans le monde. Deux tiers concernent des postes en remplacement et un tiers sont des créations de postes ou des intégrations suite à acquisition.

Les États-Unis ont notamment intégré 90 commerciaux et supports techniques début 2015 suite à l'acquisition des produits Sentinel.

Les candidatures viennent de sources variées : 20% par le biais de la mobilité interne, 25% par annonce, 20% par l'intermédiaire de cabinets de recrutement, le reste émanant de l'intérim ou du vivier de stagiaires.

Toutes les organisations (ventes, marketing, opérations industrielles, recherche et développement, qualité, affaires réglementaires, fonctions supports) ont été concernées par l'embauche de professionnels, experts des métiers de la santé. Pour les cadres, les profils recherchés sont généralement des scientifiques ayant une expérience dans l'industrie pharmaceutique : pharmaciens, vétérinaires ou ingénieurs en biologie et chimie, parfois avec une dimension internationale ou une double compétence.

Outre les profils scientifiques pointus, Virbac embauche aussi régulièrement des opérateurs et des techniciens dans les organisations industrielles et R&D en maintenant des actions constantes de recherche de candidats.

Ce besoin d'identifier et d'attirer de nouveaux talents a nécessité la mise en place de plusieurs actions de communication pour développer la notoriété et l'attractivité de Virbac en tant qu'employeur. Le message employeur Virbac a été déployé sur différents supports de communication dont les réseaux sociaux professionnels, les sites emplois ou des brochures utilisées sur les événements de recrutement. Les actions de *campus management* auprès des écoles cibles se sont poursuivies en 2015. Le message employeur est partagé au sein du Groupe et relayé dans les pays à forte dynamique de recrutement comme aux États-Unis ou en Inde, en interne et en externe.

Formation et développement

2015 marque encore une année dynamique pour la formation et les actions de développement, qui sont au cœur de la stratégie de l'entreprise pour accompagner son évolution.

L'actualité s'est concentrée autour de plusieurs projets. Parmi eux, l'investissement dans une plateforme d'apprentissage en ligne (*Learning management system*) qui permet à tout un chacun de se former à distance, sous forme de *e-learning* notamment, et d'accéder à des parcours d'apprentissage.

Le parcours entretien annuel d'évaluation, dans le cadre du programme Perf (Performance, Évaluation, Rémunération, Formation), a permis à 700 managers à travers le monde de s'approprier les nouveaux critères d'évaluation, communs à travers le Groupe, et de se perfectionner à la conduite d'entretien, par la combinaison d'actions de formation variées en ligne et d'ateliers en présentiel.

La coordination des efforts de formation entre les différentes organisations et les filiales reste d'ailleurs une priorité dans les années qui viennent. L'objectif est de déployer des programmes communs à travers le monde sur les compétences au cœur du métier de l'entreprise.

Les cursus de développement de compétences métiers, complémentaires de l'offre formation proposée par les Ressources Humaines sont aussi dans cette cible et par exemple, des formations à l'assurance qualité se sont déployées au niveau mondial cette année.

Par ailleurs, des projets spécifiques de collaborations interculturelles ont vu le jour afin d'optimiser la compréhension mutuelle des différences de pratiques. Il est à noter, en particulier, un programme entre le siège du Groupe et les États-Unis, où les leaders de part et d'autre ont été formés au décodage des spécificités culturelles de chaque pays.

Enfin, un élargissement de la variété des méthodes d'apprentissage a été lancé en 2015 au siège avec la mise en place d'action de co-développement, de conférences et par l'intensification des actions de *coaching*.

En effet, la combinaison d'activités d'apprentissage complémentaires dans la durée est un objectif systématique des actions conçues dans le but d'optimiser leur efficacité.

Rémunérations

Au niveau mondial, les résultats du baromètre d'opinion interne 2015 relatifs aux questions de rémunération sont stables par rapport à 2013. Des progressions significatives sont à noter au Brésil, en Colombie, en Inde et aux États-Unis.

Les efforts entrepris au travers du programme Perf, à destination des managers et des collaborateurs, doivent donc être poursuivis et intensifiés.

En effet, équiper les managers afin de mieux comprendre le *package* de rémunération, savoir parler rémunération, prendre les bonnes décisions en matière de révision de salaire et être à même de les expliquer, est un enjeu fondamental dans leur rôle RH.

Pour les collaborateurs, avoir de la clarté sur les différentes composantes de rémunération, sur les leviers d'augmentation de salaire, est également fondamental.

Depuis plusieurs années, Virbac en France et également les filiales à l'étranger, participent à des enquêtes de rémunération nationales avec des partenaires locaux et à une enquête internationale coordonnée par CEESA (Centre européen d'études pour la santé animale).

Ces données marché permettent d'évaluer la compétitivité du Groupe en comparant les systèmes de rémunération à ceux des concurrents directs et faire évoluer les politiques de rémunération.

Un système de classification des postes appelé *grading* a d'ores et déjà été mis en place en Australie, en Colombie, en France, au Mexique et aux États-Unis. Le *grading* est un outil Groupe, une plate-forme qui sert à faire des analyses au niveau de l'équité interne, au niveau de la compétitivité externe, à construire les politiques de rémunération et vise à faciliter la mobilité internationale.

D'autres pays comme l'Inde ou le Brésil ont prévu de déployer le *grading* en 2016.

De nombreuses actions ont été menées en 2015 dans tous les pays et seront poursuivies en 2016. Par exemple, la politique de variable a été revue en Australie, en Belgique, en Colombie, en Inde, aux États-Unis, et au Vietnam ; le système de prévoyance a été amélioré en Allemagne, au Brésil, en Colombie, en Inde, aux États-Unis et au Vietnam.

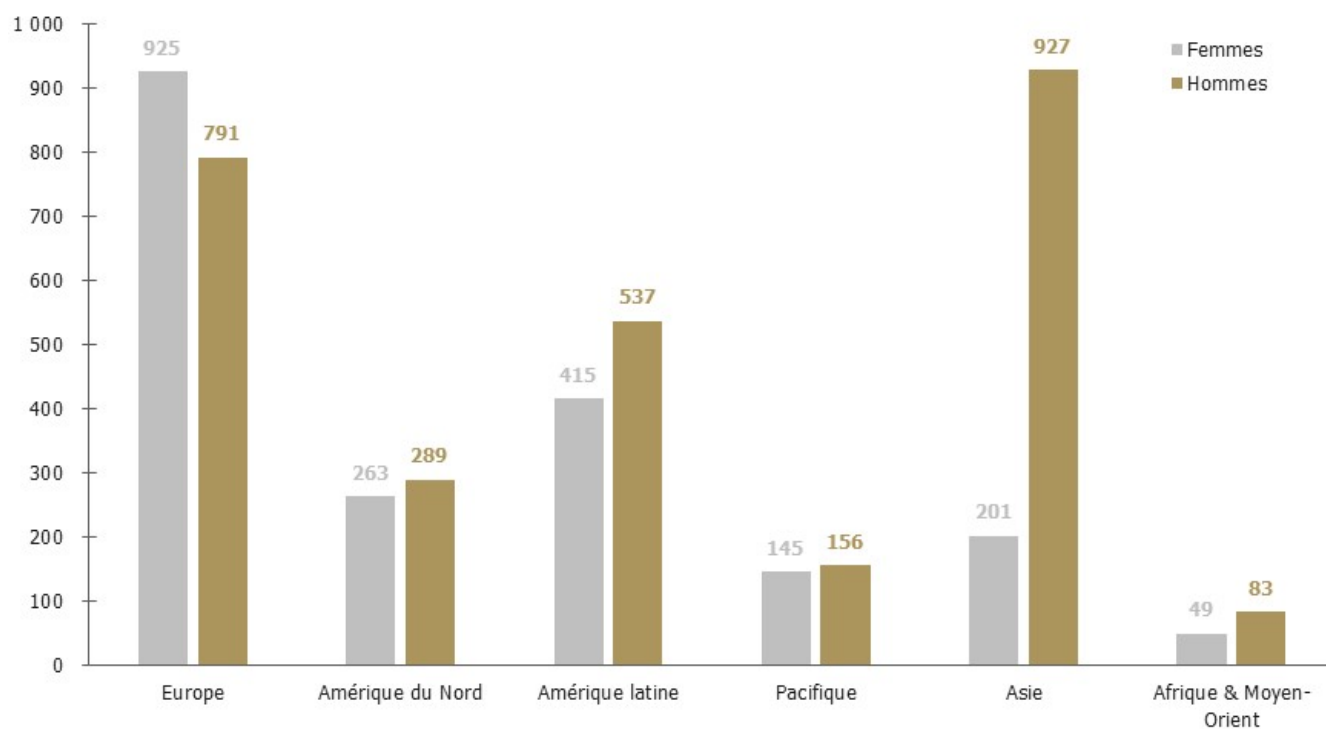
Enfin, un nouveau format d'entretien annuel, élaboré en collaboration avec les RH du Groupe et déployé dans onze pays en 2015 (Australie, Brésil, Colombie, Espagne, France, Inde, Mexique, Nouvelle-Zélande, Uruguay, États-Unis et Vietnam) permet de mieux faire le lien avec la définition de fonction, les missions, les objectifs et d'évaluer avec plus de finesse la performance, critère majeur pour les révisions de salaire ainsi que les compétences attendues.

L'entretien annuel sera étendu à toutes les filiales en 2016 et permettra à tous les managers et collaborateurs de disposer d'un outil identique.

Effectifs juridiques du Groupe

À fin décembre 2015, Virbac compte 4 781 collaborateurs dont 2 783 hommes (58,2%) et 1 998 femmes (41,8%).

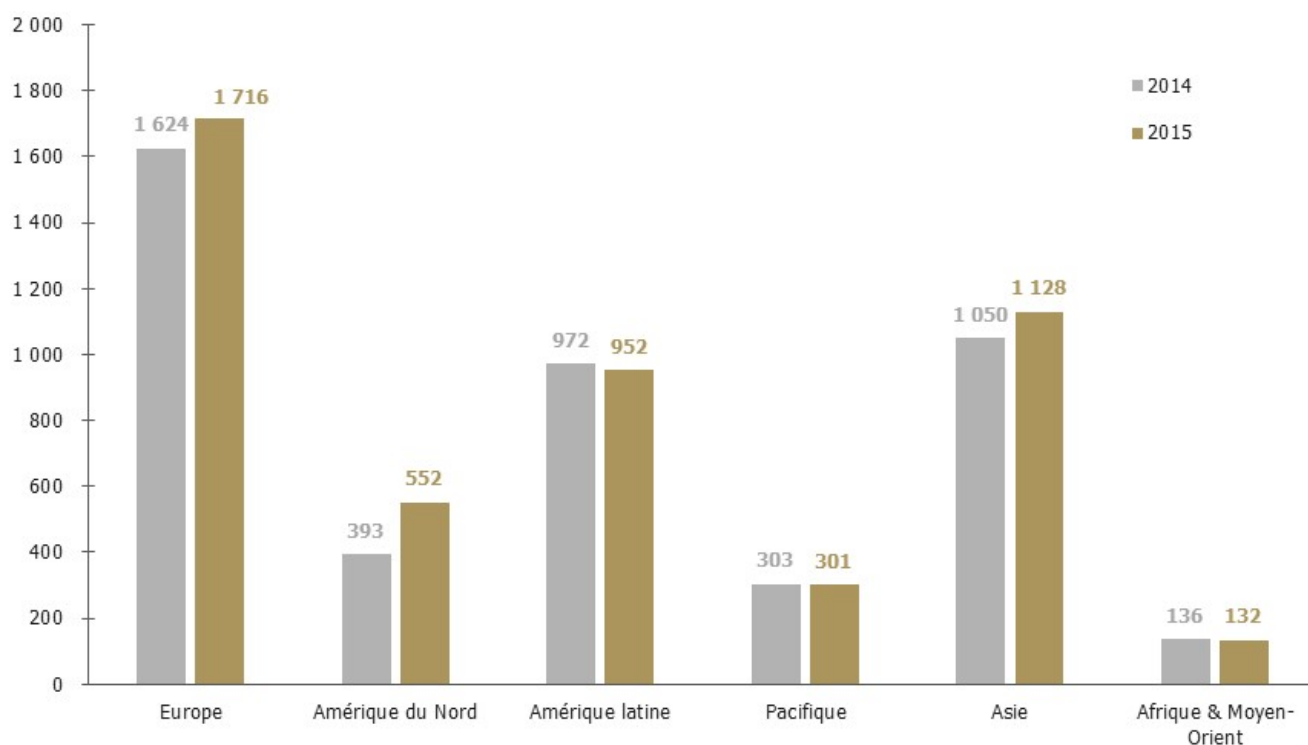
Répartition des effectifs du Groupe



35,9% de l'effectif du Groupe est implanté en Europe dont 1 392 collaborateurs en France, soit 29,1%.

Les effectifs inscrits au 31 décembre 2015 augmentent de 6,8% par rapport à ceux inscrits au 31 décembre 2014. La plus forte hausse provient de la région Amérique du Nord (40,5%) suite à l'acquisition des produits Sentinel et à un effort important pour renforcer les équipes, en particulier au niveau de la production et de l'assurance qualité.

Évolution des effectifs par région



Évolution des effectifs par fonction

	2015		2014	
Production	1 783	37%	1 683	38%
Administration	523	11%	487	11%
Commercial & marketing	1 925	40%	1 800	40%
Recherche & développement	550	12%	508	11%
Effectifs	4 781	100%	4 478	100%

L'augmentation des effectifs montre très clairement que l'entreprise continue d'investir dans toutes les fonctions, en particulier dans les domaines de la production et du commercial & marketing.

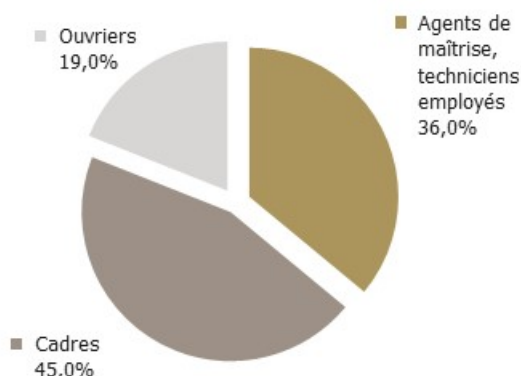
Virbac en France

Effectifs

En France, Virbac compte un effectif juridique de 1 392 salariés.

Ce chiffre comprend les CDD (Contrats à durée déterminée) ainsi que les apprentis et les contrats de professionnalisation.

Avec 55% de femmes et 45% d'hommes, la répartition par catégorie socioprofessionnelle des effectifs est la suivante :



Mouvement des effectifs

En 2015, avec 156 entrées et 101 sorties, le solde des entrées/sorties de personnel a été positif (+55 personnes) en France.

Rémunérations

Les rémunérations brutes 2015 se sont élevées à 66 161 565 € et les charges sociales à 27 342 439 €. Le salaire brut annuel moyen étant de 48 673 € en progression de 3,49% par rapport à 2014.

Œuvres sociales

La dotation versée en 2015 par l'entreprise s'est élevée à 614 000 €.

Formation

Les dépenses de formation représentent cette année 3,09% de la masse salariale, soit un investissement de 2 046 077€. Comme en 2014, les dépenses de formation en 2015 ont été optimisées par le déploiement de formations intra-entreprises et l'action d'animateurs internes, ce qui permet de former plus de salariés pour un coût moindre.

Temps de travail

L'ensemble du personnel est concerné par un accord de Réduction de temps de travail (RTT). La période de référence est annuelle (du 1^{er} juin au 31 mai), et la durée est de 1 567 heures (complétées pour les encadrants d'un contingent de 130 heures), assorties de jours de RTT et qui s'articulent différemment selon les établissements et/ou les catégories. Pour les cadres, considérés comme autonomes dans l'organisation de la réalisation de leur mission, un forfait annuel plafonné à 213 jours est appliqué.

Un accord relatif au temps partiel permet à 6% maximum des effectifs de bénéficier d'une réduction à 4/5^e ou à 90,0% du temps de travail. Dans le cas où le nombre de demandes est supérieur au *quota*, des critères pondérateurs ont été définis avec les partenaires sociaux et sont consolidés et comparés lors d'une commission paritaire. Les avenants au contrat de travail sont conclus sur la même période que les congés payés et les RTT pour en faciliter la gestion.

Sécurité au travail

Cet axe qui constitue une priorité pour le Groupe et qui doit devenir une culture d'entreprise a été en retrait en 2015 consécutivement à cinq années de baisse constante : le taux de fréquence de la zone France termine ainsi à 8,89 et le taux de gravité se dégrade lui aussi pour finir à 0,70 notamment du fait d'une absence sur toute l'année 2015 liée à une rechute d'accident de 2011.

Dans la même ligne que les années précédentes et de manière très concrète, sur 2015 les principales avancées ont été les suivantes :

- dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la pénibilité au travail et dans la continuité du plan d'action construit en partenariat avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de 2012, seules 50 personnes (sur presque 1 500 employés en France) sont concernées par un des quatre critères de la réglementation ;
- nomination de correspondants par secteurs, démultiplication de la démarche PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) notamment sur les principaux équipements de production de produits insecticides, formes orales et usages externes ;
- déploiement des actions de formation au travers de deux axes principaux : d'une part l'analyse comportementale et d'autre part la généralisation des formations aux risques biologiques.

Concernant le sujet des Risques psychosociaux (RPS), le projet majeur a consisté en une refonte du volet spécifique à ce thème dans le baromètre social pour renforcer l'analyse des conditions de travail et l'évaluation des RPS en France.

Ce projet, mené en collaboration avec le CHSCT et le médecin du travail, avec le support d'un cabinet spécialisé a permis de :

- ré-agencer et compléter la mesure des facteurs d'exposition et des indicateurs ;
- réaliser une cartographie plus précise pour des plans d'actions plus ajustés ;
- déterminer des critères d'alerte de déclenchement d'un diagnostic qualitatif si nécessaire.

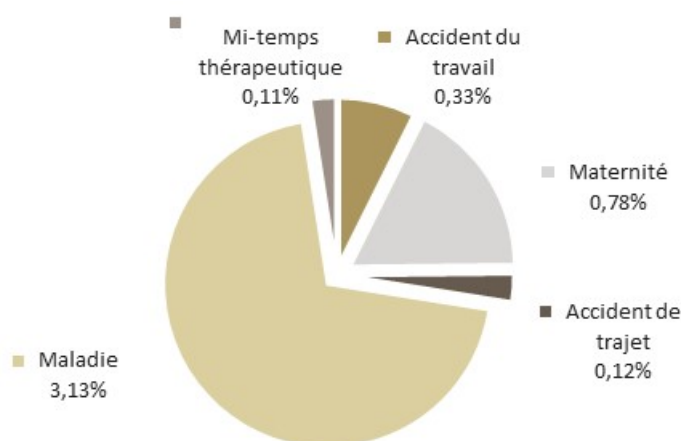
L'ensemble des résultats a été analysé collectivement et des leviers d'actions ont été identifiés.

Une session de théâtre interactif de sensibilisation au sujet du stress spécialement dédiée aux équipes commerciales en France a été intégrée à un séminaire. À l'issue de la présentation des résultats du baromètre RPS de Virbac France, et sur la base de la représentation d'une situation professionnelle très proche de leurs réalités, un débat a permis de partager les symptômes et les facteurs de stress, d'encourager le dialogue librement sur ce thème et de faciliter l'identification le plus tôt possible de situations potentiellement sensibles. Le groupe paritaire Mieux être au travail a pu, à cette occasion, présenter les différents relais à la disposition des collaborateurs et échanger sur les bons réflexes à adopter.

Le guide pour un meilleur usage de la messagerie électronique visant à partager les bonnes pratiques a été diffusé au sein de l'entreprise.

Absentéisme

L'absentéisme dans l'entreprise s'est élevé à 4,48% et se décompose comme suit :



Instances représentatives du personnel

Le comité d'entreprise et les délégués du personnel

Les membres du comité d'entreprise ainsi que les délégués du personnel ont été réélus en 2013 pour l'UES (Unité économique et sociale) dans le cadre d'un mandat de quatre ans. Certains membres sont affiliés à la CGT (Confédération générale du travail) ou à la CFDT (Confédération française démocratique du travail) et certains n'ont pas d'appartenance syndicale.

Le comité d'entreprise de l'UES est composé à ce jour de huit titulaires, de sept suppléants et d'un représentant syndical. Des réunions ordinaires sont organisées mensuellement.

À ce jour, quinze délégués du personnel sont présents au sein des établissements de Carros (neuf titulaires et six suppléants). Ils sont au nombre de deux chez Virbac Distribution sis à Wissous (un titulaire et un suppléant), au nombre de deux chez Bio Vêto Test sis à La Seyne sur Mer (un titulaire et un suppléant) et au nombre de trois chez Virbac Nutrition sis à Vauvert (deux titulaires et un suppléant). Aucun délégué du personnel n'est présent au sein de l'établissement de Magny-en-Vexin suite à une carence de candidature lors des dernières élections professionnelles. Un espace de communication électronique partagé a été mis en place à Carros afin de faciliter les échanges entre les délégués du personnel et la direction des Ressources Humaines.

Les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Il existe trois CHSCT au sein de l'UES, dont les membres ont été désignés dans le cadre d'un mandat de deux ans. Ces CHSCT sont composés de sept représentants à Carros (dernière désignation en juillet 2015), de deux à Magny-en-Vexin (dernière désignation en juillet 2015) et de trois chez Virbac Nutrition (dernière désignation en juillet 2014).

Des réunions ordinaires sont organisées au minimum une fois par trimestre.

Délégués syndicaux

Deux délégués syndicaux centraux CGT sont présents en France.

Travailleurs handicapés

Dans le cadre de l'accord handicap signé en 2014 avec les partenaires sociaux afin de répondre aux engagements en faveur de l'emploi des personnes en situation d'handicap, Virbac a initié un certain nombre de mesures en interne et en externe.

Sur l'année 2015, les actions ont porté essentiellement sur :

- la sensibilisation et la communication auprès des collaborateurs et managers par le biais de :
 - l'animation de réunions d'information sur sites afin de faire connaître les grands axes de l'accord ;
 - la création d'outils de communication pour informer de la démarche et modifier les représentations négatives autour du handicap ;
 - le recrutement et la formation d'ambassadeurs du handicap dédiés à l'information des collaborateurs et en charge de les orienter vers les bons interlocuteurs ;
- l'affichage clair de l'engagement Virbac par le biais de :
 - la mise en place de partenariats avec des sociétés ou organismes spécialisés dans la formation et l'emploi des personnes en situation d'handicap ;
 - la participation à des forums d'emploi spécialisés ;
 - une communication visible sur le site internet et sur toutes les offres d'emploi ;
- le maintien dans l'emploi des collaborateurs : Virbac a ainsi engagé plus de 57 000 € en 2015 à l'aménagement d'ateliers ou de postes de travail afin de maintenir dans l'emploi des collaborateurs reconnus TH (Travailleur handicapé) ;
- l'optimisation du recours au secteur protégé en confiant :
 - l'entretien des espaces verts, la gestion des pauses café dans le cadre de formations internes, et l'organisation de certaines manifestations à des Esat (Établissements et services d'aide par le travail) ;
 - des missions à valeur ajoutée à des entreprises adaptées telles que le support aux équipes RH dans le recrutement d'apprentis, ou aux équipes marketing pour des tests produit terrain ;
- le renforcement de l'accompagnement des équipes santé dans les démarches relatives à l'emploi des personnes handicapées.

Toutes ces actions ont permis d'une part, d'augmenter le taux d'emploi, et d'autre part, de commencer à lever les freins et à balayer certaines idées reçues autour du handicap.

À la fin de l'année 2015, cinq collaborateurs de l'entreprise ont obtenu la reconnaissance TH et ont été accompagnés dans leurs démarches et à leur poste.

L'année 2016 devrait privilégier le travail de sensibilisation et de formation à réaliser auprès des managers sur le handicap tout en poursuivant :

- les actions de maintien dans l'emploi et de recours au milieu protégé ;
- la mobilisation de relais internes ;
- le développement de nouveaux partenariats.

L'ensemble de ces initiatives permettra d'atteindre les objectifs que Virbac s'est fixé à la signature de l'accord, et notamment, de porter le taux d'emploi de travailleurs handicapés de 3,0% à 4,5%.

Participation, intéressement et épargne des salariés

Intéressement des salariés

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu en 2014 pour une durée de trois ans (2014 à 2016).

Cet accord est applicable à toutes les sociétés composant l'UES en France : Virbac, Virbac France, Alfamed, Virbac Distribution, Virbac Nutrition et Bio Vêto Test.

Cet accord en corrélation avec les résultats de l'entreprise, est basé sur deux ratios de rentabilité pour le calcul de la masse d'intéressement à répartir :

- un ratio de rentabilité prenant en compte le résultat consolidé net part du Groupe par rapport à son chiffre d'affaires consolidé ;
- un ratio de rentabilité prenant en compte le résultat opérationnel courant consolidé du groupe Virbac par rapport à son chiffre d'affaires consolidé.

La combinaison de ces deux ratios pour le calcul de l'intéressement revêt un double objectif :

- attribuer aux salariés un intéressement en ligne avec la performance économique de l'entreprise (ratio basé sur le résultat net) ;
- récompenser la contribution collective des salariés (ratio basé sur le résultat opérationnel courant).

Les bénéficiaires de cet accord sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe au 31 décembre de l'exercice considéré pour le calcul.

Participation des salariés au résultat de l'entreprise

L'accord de participation conclu en 2008 est un accord de participation de groupe entre Virbac, Virbac France, Alfamed, Virbac Distribution, Virbac Nutrition et Bio Vêto Test.

Chaque société du Groupe contribue à la constitution de la réserve globale pour la totalité du montant de sa propre réserve, calculée selon la formule légale. Les bénéficiaires sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe au 31 décembre de l'exercice considéré pour le calcul. La participation peut être affectée à trois fonds : le compte courant bloqué, le PEE (Plan épargne entreprise) et/ou le Perco (Plan d'épargne retraite collectif).

Épargne salariale

Les sommes provenant des accords d'intéressement, de participation ou de versements volontaires peuvent être investies dans des fonds communs de placement. Un PEE est dédié aux salariés de l'UES composée des sociétés

Virbac, Virbac Distribution, Virbac France, Alfamed et Bio Vêto Test; un autre PEE est également ouvert pour les salariés de Virbac Nutrition.

Le Perco, géré par Generali Épargne Salariale, permet aux salariés de se constituer une épargne diversifiée en vue de la retraite.

Jusqu'en 2014, le Perco pouvait être alimenté par les sommes acquises au titre de la participation, de l'intéressement et des versements volontaires des salariés. En 2015, un avenant à l'accord de Perco a été signé et permet le versement de jours de congés non pris, dans la limite de cinq jours.

A compter de 2016, et en vertu de la loi Macron, ce nombre de jours maximum sera porté à dix jours.

FACTEURS DE RISQUES

Tout au long de l'année 2015, le Groupe a continué ses efforts relatifs au déploiement de son processus de gestion globale des risques en s'appuyant notamment sur son système d'information de gestion des risques mis en œuvre en 2014. Ce déploiement s'est concrétisé en 2015 par l'extension de la cartographie des risques au sein de nouvelles filiales ainsi que l'actualisation de la cartographie au sein des filiales déjà déployées.

De manière générale, chaque risque identifié fait l'objet d'une description détaillée et est placé sous la responsabilité d'un propriétaire de risque qui en assure le suivi, définit et pilote la mise en œuvre des actions de maîtrise adéquates.

L'organisation et les modalités de déploiement du dispositif au sein du Groupe sont présentées de manière détaillée dans le rapport de la présidente du conseil de surveillance en pages 133 et suivantes du présent rapport annuel.

Dans le cadre de l'actualisation de sa cartographie des risques majeurs réalisée fin 2015, Virbac a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent rapport.

Néanmoins, il est possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent potentiellement affecter les résultats du Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action.

Risques liés à l'activité et à la stratégie du Groupe

Le marché de la santé animale subit depuis plusieurs années des évolutions significatives qui induisent de nouveaux enjeux pour le secteur de la santé animale que le Groupe prend en compte au travers de sa stratégie (par marchés et par espèces).

Risques liés au processus d'innovation (recherche, développement, licensing) et à l'enregistrement des produits

Facteurs de risque

Le domaine de l'industrie pharmaceutique vétérinaire est très compétitif, et chaque année, pour répondre aux évolutions et aux besoins du marché, maintenir ses parts de marché et assurer son développement, Virbac consacre des moyens importants à la recherche et au développement.

En 2015, Virbac a consacré 7,9% de son chiffre d'affaires à la R&DL. Le processus de R&D s'étend en général sur plusieurs années et comporte différentes étapes afin de tester, entre autres, l'efficacité et la sécurité des produits. Il existe un risque, au cours de chacune de ces étapes, que les objectifs ne soient pas atteints et qu'un projet pour lequel d'importants montants ont été investis soit abandonné, y compris lors d'une phase avancée de développement.

Une fois la phase de recherche et développement achevée, Virbac, en sa qualité de laboratoire pharmaceutique vétérinaire, doit obtenir les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation de ses produits, les AMM. Cette étape est souvent longue et complexe et ses chances de succès ne sont pas garanties. En effet, une demande d'enregistrement auprès des autorités compétentes n'entraîne pas automatiquement l'autorisation de commercialiser le produit. Celle-ci peut être partielle, c'est-à-dire se limiter à certains pays ou indications. Lorsque l'autorisation de mise sur le marché est obtenue, les produits font l'objet de contrôles permanents et peuvent encore être soumis à une restriction de commercialisation ou à un retrait du marché.

Par conséquent, les investissements en cours pour le développement et le lancement de produits futurs peuvent entraîner des coûts qui ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du chiffre d'affaires de Virbac.

Parallèlement aux projets de R&D internes qui font l'objet de processus extrêmement définis et d'un suivi régulier des différents projets en cours, le Groupe mène également une politique d'acquisition de licences qui lui permet d'avoir accès, soit à des produits nouveaux prêts à être commercialisés, soit à des projets en développement qu'il conduit lui-même jusqu'à leur terme. De la même manière que pour les projets de R&D internes, il existe un risque que ces projets n'aboutissent pas ou que les retombées commerciales se révèlent inférieures à celles attendues, pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation de ces valeurs d'actif.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, Virbac sélectionne rigoureusement les projets de recherche et développement dans lesquels il s'engage (leur probabilité de succès, mesurée par une combinaison d'évaluations techniques, réglementaires et marketing doit être supérieure à 50,0%). De la même manière, Virbac cible à travers des études approfondies les produits devant faire l'objet d'accords de licence. Enfin, Virbac s'appuie sur l'expertise de son département Affaires Réglementaires en charge du dépôt, du suivi et du renouvellement des autorisations de mise sur le marché.

Le marché de la santé animale est extrêmement réglementé et Virbac affiche une volonté de conformité très forte en mettant en place tous les moyens nécessaires pour l'atteindre.

Risques liés à la conformité du produit

Facteurs de risque

Pendant du risque précédent, le Groupe peut également être exposé à une suspension temporaire ou définitive d'exploitation de ses produits dès lors que ces derniers présenteraient, de l'avis des autorités compétentes, des écarts critiques par rapport aux réglementations en vigueur les concernant.

Dispositifs de gestion du risque

Le groupe Virbac s'emploie à maintenir le plus haut niveau de conformité de ses usines et de ses procédés de fabrication avec les référentiels existants (Bonnes pratiques de fabrications et autres). Un dispositif de management de la qualité est défini et déployé dans l'ensemble des sites de fabrication du Groupe à travers le monde. Ce dispositif permet d'identifier et de corriger toute variation identifiée entre un produit fabriqué et son cadre réglementaire. Ce système qualité produit est défini et piloté par le Groupe au niveau de la direction Assurance Qualité qui s'assure de sa correcte mise en œuvre au travers de ses propres audits. Elle assure également le suivi des plans d'actions liés aux recommandations qu'elle peut être amenée à formuler.

Parallèlement à ce processus récurrent, le Groupe a mis en place depuis 2014 et a poursuivi tout au long de l'année 2015 un projet stratégique visant à sécuriser les produits majeurs du Groupe.

Ce projet se poursuivra en 2016 afin de finaliser les actions d'amélioration identifiées et en cours de mise en œuvre.

Risques liés à la responsabilité produit

Facteurs de risque

La responsabilité produit de Virbac peut être mise en cause en cas d'apparition d'effets secondaires indésirables des médicaments (non détectés au cours des essais cliniques préalables à l'AMM) ou de survenance d'une défaillance qualité. Les conséquences de tels événements pourraient être le rappel de lots commercialisés, voire la perte, temporaire ou non, de l'AMM. Si la responsabilité de Virbac était admise dans le cadre de réclamations importantes, la situation financière du Groupe pourrait être fortement affectée, ainsi que sa réputation. Dans le cas d'un problème qualité, s'ajouteraient les coûts de rappel du médicament.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac renforce constamment ses procédures de pharmacovigilance et ses contrôles qualité sur l'ensemble des produits que le Groupe commercialise. Dans le cadre des procédures de pharmacovigilance, le Groupe procède à une revue systématique et une analyse régulière du profil de sécurité de ses produits, afin de garantir la sécurité d'emploi des médicaments en surveillant les effets secondaires qui lui sont imputables.

Par ailleurs, Virbac a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits valable pour toutes les filiales.

Risques liés aux canaux de distribution

Facteurs de risque

Virbac est présent dans de nombreux pays, soit par le biais de ses filiales, soit par le biais de distributeurs dans les pays où le Groupe ne possède pas de filiale. Les réseaux de distribution sont nombreux et leurs caractéristiques dépendent du pays de commercialisation. Toutefois, les produits du Groupe sont essentiellement distribués via des grossistes et des centrales d'achats auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Malgré l'encadrement de ces relations par des contrats qui sont régulièrement révisés, ce mode de distribution pourrait créer pour le Groupe une certaine dépendance ou une maîtrise insuffisante de sa présence et de son développement.

Par ailleurs, le secteur de la santé animale affiche, depuis quelques années, et dans certains pays, une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de grandes cliniques. De même, on constate l'apparition de nouveaux canaux de distribution tel qu'Internet par exemple. Virbac reste vigilant sur ces évolutions et sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de son chiffre d'affaires et de ses marges.

Dispositifs de gestion du risque

Afin de diminuer sa dépendance vis-à-vis des distributeurs et de réduire les effets d'une consolidation potentielle, Virbac a mis en place une politique de sécurisation de ses marges et de consolidation de ses positions commerciales. Cette politique consiste à étudier systématiquement la possibilité d'internaliser la distribution chaque fois que les ventes atteignent une importance suffisante sur un marché donné. Virbac met alors en œuvre la solution la plus adaptée en procédant soit à l'acquisition de son distributeur, soit à la création d'une activité de distribution.

De manière plus générale, le Groupe veille à adapter en permanence sa stratégie marketing de manière à limiter les risques associés, et a contrario, concrétiser les opportunités offertes par ces évolutions.

Risques liés à l'intensification de la concurrence

Facteurs de risque

Le secteur de la santé animale devient de plus en plus concurrentiel. Les produits de Virbac sont commercialisés dans des marchés compétitifs en termes de prix, de conditions financières et de qualité des produits.

Le Groupe doit souvent faire face à de puissants concurrents d'une taille supérieure à la sienne ou disposant de ressources plus importantes. Un phénomène de consolidation est apparu ces dernières années avec la concentration de certains laboratoires entre eux (par fusion ou acquisition), de même que la mise totale ou partielle sur le marché de l'activité santé animale de grands laboratoires pharmaceutiques. De nouvelles formes de concurrence peuvent être également observées telles que la verticalisation des activités de certains grands distributeurs, le développement local d'acteurs innovants sur des marchés de niche, ou encore la mise en œuvre de partenariats stratégiques entre de plus petits acteurs du marché. Ces évolutions sont de nature à modifier l'environnement concurrentiel du Groupe et donc peuvent peser sur les volumes et/ou les prix.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac analyse et suit en permanence, sur l'ensemble de ses marchés, les mouvements de ses concurrents et poursuit une politique de croissance externe par acquisitions et/ou de partenariats qui lui permet de participer notamment au mouvement de consolidation du secteur.

Par ailleurs, le Groupe reste vigilant sur les opportunités que peuvent représenter les concentrations entre acteurs majeurs (cession d'activités).

Risques d'atteinte à l'image

Facteurs de risque

Le succès de Virbac dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de qualité, d'intégrité et de sérieux.

Bien que le Groupe porte une grande attention aux exigences de ses clients et à la qualité de ses produits, il ne peut garantir qu'il pourra se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourraient avoir un éventuel problème qualité ou un litige en responsabilité l'impliquant et qui feraient l'objet d'une couverture médiatique importante.

Le contexte actuel de pressions croissantes et de vigilance accrue dans l'industrie pharmaceutique augmente l'exposition de Virbac à ce risque.

Dispositifs de gestion du risque

Le risque d'image est géré par Virbac à deux niveaux :

- une action continue quotidienne. Le risque d'image ne peut être géré indépendamment des autres risques dans la mesure où tous les risques peuvent avoir une influence sur la réputation d'une organisation. Il est donc géré au quotidien par les différentes politiques mises en place et les actions de contrôle interne. De plus, depuis début 2012, Virbac a créé une position de responsable e-réputation dont le rôle est d'assurer une veille constante sur les différents supports afin d'anticiper la survenance de crises médiatiques ;
- une action spécifique. Afin de répondre le plus rapidement et efficacement possible à la survenance de crises, Virbac a mis en place une politique de gestion de crise. Cette dernière repose sur une base de données "incidents et crises passées", une liste de scénarii de crises potentielles et des actions de formation à la communication. Ce processus de gestion de crise fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Risques liés à la politique de croissance externe du Groupe

Facteurs de risque

Depuis son origine, Virbac poursuit une politique active de croissance externe qui l'a aidée à être aujourd'hui présente dans de nombreux pays et à disposer d'une large gamme de produits. Le Groupe envisage de poursuivre cette politique dans le futur afin de renforcer ses positions géographiques ou son offre produits.

Ce choix de croissance par acquisition comporte des risques financiers et opérationnels, liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs et à l'intégration du personnel, des activités et des produits acquis.

Ces acquisitions impliquent, notamment, les incertitudes suivantes :

- les hypothèses de rentabilité future prises en compte dans les valorisations pourraient ne pas se vérifier ;
- le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises et de leurs gammes de produits.

Cette croissance externe peut parfois prendre la forme de partenariat (JV) dans lequel le Groupe n'exerce pas directement ou seul la gestion opérationnelle des activités dans laquelle il a investi. Cette situation peut engendrer des difficultés de gouvernance en cas de non alignement des objectifs stratégiques entre les différents actionnaires.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac a défini un processus de fusions-acquisitions rigoureux visant à couvrir l'analyse des cibles potentielles ainsi que l'intégration des sociétés acquises :

- application de critères stricts de rentabilité des investissements ;
- mise en place d'équipes pluridisciplinaires compétentes, renforcées le cas échéant par des conseils externes, en charge de la réalisation de *due diligences* approfondies.

Ce processus implique une approbation du directoire et/ou du conseil de surveillance préalablement à toute acquisition.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une expérience capitalisée sur les acquisitions passées, qui lui permet d'appréhender un grand nombre de situations liées à ce type de partenariat.

Risques liés à la capacité d'attirer et de retenir les compétences clés

Facteurs de risque

En France, les compétences clés recherchées pour les fonctions centrales (Industrie/Assurance Qualité/Recherche et Développement) sont très demandées dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, humaine et vétérinaire. En plus de cette concurrence entre employeurs, la localisation géographique du siège peut représenter un frein à l'embauche, du fait du faible bassin d'emploi pour les conjoints, ainsi que du coût élevé de la vie dans la région, en particulier l'immobilier. En parallèle, dans les pays émergents, le marché de l'emploi est très dynamique mais la taille et la notoriété de Virbac ne permettent pas toujours d'attirer les meilleurs talents.

Dispositifs de gestion du risque

La capacité à identifier, recruter, intégrer, développer et retenir les compétences clés dont il a besoin en vue de réaliser son plan de développement constitue un enjeu majeur pour le Groupe et une priorité pour la direction des Ressources Humaines qui agit en lien avec les principales directions fonctionnelles et opérationnelles concernées.

Dans cet esprit, la stratégie RH de gestion des talents consiste, de manière récurrente et soutenue, à faire connaître le dynamisme et la compétitivité du Groupe en matière de développement et de rémunération, tout en renforçant fortement la présence auprès des écoles et universités ainsi que le partenariat avec les acteurs majeurs de l'emploi dans l'industrie.

Afin de renforcer cette démarche, Virbac a développé en 2014 une offre employeur qui formalise la communication interne et externe du Groupe en tant qu'employeur. Virbac dispose désormais d'un message employeur fort pour accompagner sa croissance en France comme à l'international en faisant de la rétention de ses compétences clés une priorité du Groupe.

Risques pays

Facteurs de risque

Virbac est un groupe international qui peut être amené à opérer dans des pays présentant une certaine fragilité géopolitique et économique. Néanmoins, le degré d'exposition demeure limité dans la mesure où le Groupe ne détient aucun actif stratégique dans ces pays et que les ventes qui y sont réalisées représentent une part faible des ventes du Groupe.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe reste toutefois vigilant et suit de près le niveau d'instabilité politique ou économique de certains pays afin d'anticiper les moyens possibles de réaction, voire de prévention, si ce niveau atteignait une ampleur pouvant avoir des conséquences majeures sur les employés, les actifs ou sur les activités de Virbac.

Par ailleurs, le Groupe a recours à des couvertures de type Coface, principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, pour sécuriser ses activités dans certaines régions.

Risques industriels et environnementaux

En raison de ses activités opérées dans différents sites stratégiques à travers le monde, Virbac est soumis à un risque industriel et environnemental qui pourrait se traduire par des surcoûts significatifs d'exploitation et une responsabilité notamment en cas d'incendie ou d'explosion.

Le risque ultime serait la fermeture temporaire ou définitive d'un site pour non-conformité vis-à-vis de certaines réglementations ou suite à un incident majeur.

Virbac accorde toutefois une attention particulière à la prévention des risques industriels et à la protection de l'environnement en cohérence avec sa politique sociale et environnementale.

La politique de gestion des risques industriels incombe principalement aux responsables opérationnels des sites, qui veillent au respect de la réglementation et des normes dans ce domaine, à la mise en œuvre des procédures opérationnelles, des systèmes de qualité et d'un ensemble de mesures de sécurité, définis et dictés par le Groupe, en collaboration avec ses assureurs.

Plus d'informations sur les facteurs de risque industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, sont présentées dans le rapport de développement durable en pages 42 et suivantes.

Risques liés à l'utilisation de matières dangereuses

Facteurs de risque

Dans le cadre de son activité de fabrication de médicaments vétérinaires, Virbac fait usage de substances qui présentent des risques sanitaires, d'incendie et/ou d'explosion, d'émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d'élaboration et de commercialisation (R&D, fabrication, stockage, transport). Ces risques peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, le Groupe se conforme aux mesures de sécurité prescrites par les lois et les réglementations en vigueur, met en œuvre les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire et s'assure de la formation de ses collaborateurs. Ses sites de fabrication et installations de recherche et développement sont également régulièrement inspectés par les autorités compétentes.

Risques d'interruption d'activité liés à la perte ou à l'indisponibilité d'un équipement ou d'une installation stratégique

Facteurs de risque

Comme toute activité industrielle, les sites de production de Virbac sont exposés à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires de production, voire la fermeture définitive du site.

Ces incidents sont de natures diverses : incendie, bris de machine, explosion, catastrophe naturelle, contamination, acte de malveillance, stockage de matières dangereuses.

Par ailleurs, compte tenu du caractère spécifique de l'industrie pharmaceutique, une autorité de santé nationale peut être amenée dans certaines situations à prononcer une suspension administrative d'activité. La capacité du Groupe à atteindre ses objectifs pourrait être altérée en fonction de la durée éventuelle d'une telle suspension.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac a mis en place un processus visant à assurer la sécurité des installations industrielles. La probabilité de survenance de tels événements ainsi que leur impact éventuel sur la production du Groupe et ses résultats se trouvent donc limités par les mesures suivantes :

- bâtiments conformes aux exigences réglementaires en matière de sécurité (exemple : systèmes de détection incendie généralisés sur les sites) ;
- audits annuels des installations ;
- visites et audits de prévention des assureurs ;
- investissements continus pour améliorer et sécuriser les opérations de production.

En 2013, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation en créant une direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe qui a pour but de pérenniser et développer l'outil de production à l'échelle du Groupe de manière, d'une part, à être conforme à l'ensemble des réglementations locales en vigueur et d'autre part, à créer les conditions d'une plus grande flexibilité et synergie entre les différents sites de production du Groupe. Enfin, Virbac a souscrit une assurance perte d'exploitation.

Risques HSE (Hygiène, sécurité, environnement)

Facteurs de risque

Dans le cadre de ses activités, Virbac est soumis à un ensemble de réglementations en lien avec les problématiques environnement, hygiène et sécurité.

La majorité des sites de production situés en France sont soumis à des arrêtés d'exploitation délivrés par les préfetures de tutelle.

Ces arrêtés regroupent toutes les prescriptions auxquelles les sites doivent répondre en matière environnementale notamment sur la gestion des déchets, le volume et la qualité des rejets d'eau, les règles de sécurité et de prévention des risques.

Les arrêtés d'exploitation auxquels sont soumis les sites de la société sont de niveau déclaration ou autorisation. Aucun site n'est soumis à la réglementation de la directive européenne Seveso.

Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des amendes et surcoûts financiers et aboutir potentiellement à la fermeture d'un site par les autorités administratives.

D'autre part, compte tenu de la nature de son activité, le Groupe peut potentiellement avoir un impact sur l'environnement bien qu'il ne crée pas de nuisance visuelle, sonore ou olfactive.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de l'environnement et la sécurité de ses collaborateurs font partie des priorités du Groupe.

Virbac attache une attention toute particulière à assurer la conformité de ses différents sites aux réglementations existantes. Le Groupe dispose d'une direction HSE qui a pour mission d'orienter et d'assister les directions opérationnelles dans le développement et le maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes et de l'environnement. Enfin, les problématiques HSE sont prises en compte lors des *due diligence* d'acquisition de nouveaux sites.

Les informations relatives à la thématique HSE, sont présentées en page 42 et suivantes du rapport de développement durable.

Risques juridiques

Virbac attache une importance toute particulière à la gestion des risques juridiques, compte tenu notamment de la complexification et de l'intensification de l'environnement concurrentiel et réglementaire et de la croissance du Groupe. La direction Juridique veille à la prévention et à la bonne gestion des risques juridiques en liaison avec les autres départements et les équipes opérationnelles du Groupe.

Risques liés au maintien des droits de propriété intellectuelle

Facteurs de risque

La réussite du Groupe repose en grande partie sur sa capacité à obtenir et à défendre efficacement ses droits de propriété intellectuelle et notamment ses dossiers d'enregistrement, ses formules, sa technologie et ses marques.

Le risque encouru par la société est double : celui de voir un concurrent attaquer ou utiliser ses droits de propriété intellectuelle, et celui d'être poursuivi en contrefaçon par des tiers détenteurs de droits.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée en priorité par deux départements travaillant en étroite collaboration.

Au sein du département R&D, la direction brevets a notamment pour rôle de :

- rédiger et déposer des brevets relatifs à des techniques ou des produits innovants ;
- assurer la veille de la concurrence afin de se prémunir d'une utilisation abusive des droits par un tiers ;
- analyser les brevets des tiers dès la phase de développement de nouveaux produits afin de ne pas exposer Virbac à une éventuelle situation de contrefaçon.

La direction Juridique, quant à elle, s'assure à l'échelle du Groupe du choix, de l'enregistrement et de la protection des différentes marques et noms de domaines déposés, s'oppose aux marques de tiers susceptibles d'être en contrefaçon avec les droits du Groupe et conduit tous les litiges relatifs à la propriété intellectuelle. La direction Juridique a par ailleurs établi et mis en place une politique de protection des droits de la propriété intellectuelle qui vise particulièrement à protéger les dossiers d'enregistrement.

Risques liés à des changements réglementaires

Facteurs de risque

Le risque réglementaire relève de l'exposition de Virbac à des évolutions tant législatives que réglementaires, notamment celles concernant les politiques sanitaires. Tout changement des textes peut impacter les résultats et la situation financière du Groupe.

Virbac doit obtenir et conserver les autorisations de mise sur le marché nécessaires à la fabrication et la vente de ses produits. Compte tenu de l'implantation internationale du Groupe, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation antérieure ou le fait de ne pas obtenir une autorisation pour un nouveau produit peut avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels.

Il est important de noter que l'industrie pharmaceutique fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités et du public, ce qui génère le durcissement régulier des règles qui l'encadrent.

Dispositifs de gestion du risque

Chaque direction fonctionnelle et opérationnelle du Groupe a en charge la mise en place d'un dispositif de veille permanente de manière à identifier et anticiper toute modification réglementaire qui serait de nature à impacter les activités du Groupe.

Chaque direction peut, le cas échéant, être amenée à s'appuyer sur des experts locaux dans les pays où le groupe Virbac distribue ses produits.

La direction Groupe des Affaires réglementaires et publiques assure une veille continue sur l'évolution des réglementations pharmaceutiques auxquelles le Groupe est soumis.

Risques de litiges

Facteurs de risque

La société Virbac est implantée mondialement. Dans la conduite de ses activités, le Groupe est susceptible d'être impliqué dans des litiges, procédures judiciaires, arbitrales ou administratives et actions de groupe n'importe où dans le monde. Tous les litiges significatifs sont évalués et gérés systématiquement par la direction Juridique, assistée, si nécessaire, par des conseils externes.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe estime que les provisions constatées dans les comptes au titre de ces litiges sont suffisantes pour couvrir le risque financier encouru en cas de condamnation.

À la date du présent rapport annuel, et à notre connaissance, il n'existe pas de procédure judiciaire en cours ou dont Virbac serait menacée, pouvant entraîner des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques opérationnels

Par nature, les différentes activités du Groupe couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur du secteur l'expose à des risques opérationnels de natures variées. Au sein du Groupe la direction de l'Assurance Industrielle et Qualité Groupe ainsi que la direction Achats Groupe contribuent à la sécurisation des risques associés.

Risques de dépendance à l'égard des tiers pour l'approvisionnement ou la fabrication de certains produits

Facteurs de risque

La majorité des matières premières et des principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac est fournie par des tiers.

Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Mais il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Ces cas de mono-sourcing sont structurels et caractéristiques de l'industrie pharmaceutique.

Dispositifs de gestion du risque

La sélection des fournisseurs se fait suivant des critères rigoureux et dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte.

Quelle que soit la solution adoptée, le Groupe s'assure systématiquement en amont de la pérennité de la source. Par ailleurs, Virbac actualise régulièrement la cartographie de ses principaux fournisseurs incluant une revue des contrats et une analyse des sources alternatives possibles.

Risques de fraude**Facteurs de risque**

Le Groupe pourrait connaître des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter la réputation du Groupe.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac s'attache à renforcer le contrôle interne et accorde une importance toute particulière à la sensibilisation de ses équipes à ces problématiques. Le Groupe et notamment les fonctions centrales donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, ces dernières sont intégrées dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Virbac s'inscrit dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Le Code de conduite Virbac marque notamment l'engagement du Groupe d'exercer ses activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que Virbac souhaite avoir avec ses partenaires.

Risques liés à la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information**Facteurs de risque**

L'activité du Groupe repose, en partie, sur des systèmes d'information très intégrés. Une défaillance de ces systèmes pourrait impacter directement l'activité et les résultats de Virbac. D'autres facteurs de risques peuvent être envisagés tels que l'intrusion, le piratage, le vol de connaissances, de savoir-faire ou d'informations confidentielles, l'arrêt d'un ou de plusieurs systèmes suite à une panne informatique, l'obsolescence d'une partie du système d'information (application, serveur...) ainsi que les évolutions réglementaires notamment en lien avec internet (licences et droits d'auteur, données personnelles, etc...).

Dispositifs de gestion du risque

La direction des Systèmes d'Information (DSI) s'assure de manière continue de la sécurité des systèmes et réseaux informatiques. Les domaines traités sont les suivants :

- l'organisation et la sécurité générale des systèmes d'information ;
- la sécurité physique (intrusion, accidents) ;
- les réseaux (locaux, distants, internet) ;
- la disponibilité des applications et des données.

La DSI met en place et actualise régulièrement l'ensemble des mesures visant à préserver la confidentialité des données, protéger les systèmes informatiques contre les intrusions et minimiser les risques d'interruption de service (procédures de back-up, de redondance et de sauvegarde des serveurs, plan de reprise d'activité...).

Par ailleurs, une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe.

Risques liés aux accidents du travail et maladies professionnelles**Facteurs de risque**

Compte tenu de la nature des activités industrielles de Virbac, la possibilité de survenance d'un accident au travail (classique ou lié au risque de contamination par les produits) ne peut être écarté même si la dangerosité des activités concernées doit être appréciée au regard d'autres industries réputées plus dangereuses.

Dispositifs de gestion du risque

L'exposition des collaborateurs fait l'objet de mesures spécifiques présentées en pages 52 à 54 du rapport du développement durable :

- définition d'une organisation sécurité claire et précise ;
- mise en place d'une politique de prévention et d'une démarche de progrès continu.

Pour ce faire, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre des outils et des moyens d'accompagnement de l'ensemble des équipes, grâce à :

- la démarche Réflexe Prévention (sensibilisation et formation du personnel à la sécurité au travail) ;
- l'analyse des accidents au travail comme indicateur de performance ;
- l'évaluation médicale avant chaque recrutement (notamment aux États-Unis).

Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par la direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier sa direction Trésorerie et Financement.

Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par la direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par les équipes locales sont également dirigées et suivies par la direction Trésorerie et Financement Groupe.

La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Risques de marché

Risques de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique du Groupe consiste à assurer la couverture du risque de change sur les transactions quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Risques de taux

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat du Groupe peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Risques de liquidité

■ Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Dans ce cadre, la direction de la Trésorerie et du Financement a procédé, début avril 2015, au remplacement par des financements à moyen terme du crédit-relais (*bridge*) de 600 millions € mis place en fin d'année 2014 pour financer l'acquisition des actifs Sentinel aux États-Unis.

Ainsi, Virbac a contractualisé avec un *pool* de banques relationnelles un crédit *revolving* multidevises (euros/dollars) d'un montant total de 420 millions € d'une maturité de cinq ans prorogeable deux ans et un financement complémentaire désintermédié de 250 millions € sous forme de prêts bilatéraux dont les maturités varient entre cinq et dix ans, en taux fixes et taux variables, en dollar américain et en euro.

Le Groupe effectue régulièrement une revue spécifique de son risque de liquidité et a procédé à la fin du troisième trimestre 2015 à une demande de renonciation (*waiver*), anticipant un non-respect du *covenant* de la dette. Cette renonciation a été acceptée dans le courant du quatrième trimestre 2015 pour l'ensemble de la dette bancaire et une grande partie du financement désintermédié ; le non-respect du *covenant* constaté au 31 décembre 2015 est ainsi autorisé et le niveau de *covenant* qui sera mesuré au cours de l'exercice 2016 a fait l'objet d'un amendement et d'une révision à la hausse, permettant d'intégrer les perspectives 2016. La trésorerie et les ressources de financement de la société restent suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.

Autres risques financiers

Risques de crédit

■ Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Risques de contrepartie

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Comptabilité de couverture

■ Facteurs de risque

La comptabilité de couverture vise à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat. Pour pouvoir être pris en compte dans la comptabilité de couverture, les liens de couverture doivent satisfaire plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de la mesure.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe ne procède qu'à des opérations de couverture destinées à couvrir des expositions réelles ou certaines, il ne crée donc pas de risque spéculatif.

En raison des contraintes de documentation des relations de couverture, le Groupe ne qualifie comptablement de couverture les instruments dérivés qu'il détient à la clôture que lorsque l'impact sur les comptes consolidés est réellement significatif et lorsque la relation de couverture peut être démontrée.

Assurances et couverture des risques

Politique générale de couverture

La politique d'assurance du Groupe s'appuie sur un dispositif de prévention et de couverture des risques propres aux activités de Virbac.

Virbac revoit régulièrement ses risques assurables et leur couverture financière en se faisant assister par un courtier international disposant d'un réseau intégré. Dans ce contexte, les contrats sont harmonisés au niveau du Groupe et la société mère apporte son aide et son soutien aux filiales dans le cadre de ses programmes internationaux d'assurance pour l'établissement des polices d'assurance locales.

Le courtier assure la coordination et le contrôle de ces émissions en relation avec ses correspondants locaux.

Les principaux risques assurables sont pris en compte par les polices d'assurance du Groupe avec un niveau de couverture que le Groupe estime adapté à sa situation en dehors d'événements d'ampleur tout à fait exceptionnelle.

Programmes d'assurance

Le programme d'assurance international dommages et pertes d'exploitation, ainsi que le programme international d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité civile produits couvrent la totalité du périmètre du Groupe.

Un programme d'assurance transport international, souscrit au niveau du Groupe, couvre la totalité des biens transportés à travers le monde sous la responsabilité de Virbac ou de ses filiales.

Pour tous ses programmes d'assurance, le Groupe fait appel à des assureurs de premier plan. Les garanties ont été définies en fonction du profil de risque du Groupe. Cette centralisation des risques permet, tout en réalisant une économie d'échelle, d'obtenir un niveau de protection au meilleur standard pour l'ensemble des entités du Groupe malgré des ressources locales inégales.

Les dommages aux biens, bâtiments et matériels sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf, prix d'achats ou de production pour les marchandises et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge brute.

Les principaux sites de production du Groupe font l'objet d'un programme de visites et de prévention par le département Études de Risques et Prévention de la compagnie d'assurance apériteur du programme dommages et pertes d'exploitation.

Le Groupe ne possède pas de société captive d'assurance ou de réassurance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport complet sur le développement durable (pages 20 à 71) présente les valeurs et règles de conduite du Groupe dans les domaines social, économique et environnemental.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conseil de surveillance

Il est constitué de six membres dont trois membres indépendants (conformément aux critères du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef décrits dans le rapport de la présidente du conseil de surveillance) : Philippe Capron, Olivier Bohuon et Grita Loeb sack.

Marie-Hélène Dick

Présidente du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 1998.

Échéance du mandat en cours : 2016.

Âgée de 51 ans, docteur vétérinaire et diplômée d'un MBA HEC, Marie-Hélène Dick a été nommée présidente du conseil de surveillance de Virbac en avril 2006.

Autres mandats également exercés :

- présidente et directeur général de la société Okelen, SA (France) ;
- représentant permanent de la société Okelen qui préside la société Panmedica, SAS (France) ;
- présidente du conseil d'administration de la société Panpharma, SA (France) ;
- gérante associée de la société civile immobilière Ilouet (France) ;
- directeur de la société Panpharma Australia Pty Limited (Australie) ;
- directeur de la société Panpharma UK Limited (Royaume-Uni) ;
- co-gérante de la société civile immobilière Samakeur (France) ;
- gérante de la société civile immobilière Investec (France).

Jetons de présence perçus en qualité de membre du conseil de surveillance au titre de 2015 : 21 000 €.

Rémunération perçue en qualité de présidente du conseil de surveillance au titre de 2015 : 95 000 €.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 1 635.

Jeanine Dick

Vice-présidente du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 1992.

Échéance du mandat en cours : 2017.

Âgée de 79 ans, veuve du fondateur Pierre-Richard Dick, Jeanine Dick a été de nombreuses années présidente du conseil de surveillance de Virbac.

Autre mandat également exercé :

- gérante de la société civile Investec (France).

Jetons de présence perçus au titre de 2015 : 12 000 €.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 8 020.

Pierre Madelpuech

Représentant permanent de la société Asergi, membre du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 1995 (à titre personnel) et 2005 (en qualité de représentant permanent de la société Asergi).

Échéance du mandat en cours : 2018.

Âgé de 55 ans, Pierre Madelpuech est ingénieur Ensam et diplômé d'un MBA HEC.

Autres mandats également exercés :

- gérant de la société Asergi, SARL (France) ;
- administrateur de la société Panpharma, SA (France) ;
- administrateur de la société Okelen, SA (France) ;
- directeur général de la société Panmedica, SAS (France) ;
- gérant de la société Arteis Développement, SARL (France) ;
- directeur général de la société RPG, SAS (France) ;
- gérant associé de la société civile immobilière Igrisa (France) ;
- gérant de la société Art'Pro, SARL (France) ;
- gérant de la société Crearef, SARL (France) ;
- gérant de la société Crea Négoce, SARL (France) ;
- gérant de la société Color'I, SARL (France) ;
- gérant de la société civile P2LM (France).

Jetons de présence perçus au titre de 2015 par la société Asergi : 21 000 €.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 par le biais de la société Asergi : 10.

Philippe Capron

Membre du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 2004.

Échéance du mandat en cours : 2016.

Âgé de 57 ans, diplômé d'HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Philippe Capron est ancien élève de l'Ena et a été inspecteur des finances.

Autres mandats exercés dans le Groupe Veolia :

- administrateur de Transdev Group (France) ;
- administrateur de Veolia Energie International (France) ;
- administrateur représentant des membres fondateurs de la Fondation d'Entreprise Veolia Environnement (France) ;
- président du conseil d'administration de Veolia Environnement Services RE (France) ;
- membre du conseil de surveillance de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (France) ;
- administrateur de l'Institut Veolia (France) ;
- administrateur de Veolia Environnement UK Ltd (Royaume-Uni) ;
- président du conseil d'administration de Veolia North America Inc (États-Unis) ;
- directeur général adjoint de Veolia Environnement (France).

Jetons de présence perçus au titre de 2015 : 24 000 €.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 442.

Olivier Bohuon

Membre du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 2011.

Échéance du mandat en cours : 2017.

Âgé de 55 ans, docteur en pharmacie et diplômé d'un MBA HEC, Olivier Bohuon est membre de l'Académie nationale de pharmacie et de l'Académie des technologies.

Autres mandats également exercés :

- administrateur de la société Smith&Nephew Plc (Royaume-Uni) ;
- administrateur de la société HealthCare Promise Investments partners SA (Luxembourg) ;
- administrateur de la société Shire PLC (Irlande).

Jetons de présence perçus au titre de 2015 : 21 000 €.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 45.

Grita Loeb sack

Membre du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité allemande.

Date de première nomination : 2014.

Échéance du mandat en cours : 2018

Agée de 44 ans, diplômée de la London School of Economics et d'un MBA à l'INSEAD.

Autres mandats exercés : néant.

Jetons de présence perçus au titre de 2015 : 21 000 €.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 10.

Censeur

Société XYZ représentée par Xavier Yon, âgé de 75 ans, diplômé de la Faculté des Sciences de Paris et de la Harvard Business School, anciennement président-directeur général des Laboratoires Galderma, a été membre du conseil de surveillance, soit à titre personnel, soit en qualité de représentant légal de la société XYZ depuis 2004 jusqu'à fin 2013.

La société XYZ a été nommée censeur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée d'un an renouvelable.
Échéance du mandat en cours : 2016.
Jetons de présence perçus au titre de 2015 : 21 000 €.

Politique d'échelonnement des mandats des membres du conseil de surveillance

Lors de sa réunion du 18 mars 2014 le conseil de surveillance a décidé de procéder à un échelonnement des mandats de ses membres afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef. Les membres du conseil de surveillance ont entériné le principe d'une démission de certains membres au cours des exercices 2014 et 2015 afin de permettre à l'assemblée de procéder à leur réélection et d'atteindre rapidement un échelonnement équilibré des mandats. C'est la raison pour laquelle Jeanine Dick, vice-présidente du conseil de surveillance avait présenté sa démission au conseil de surveillance du 18 mars 2014 avec effet au jour de l'assemblée d'approbation des comptes du 17 juin 2014 et que la proposition de sa nomination en qualité de membre du conseil de surveillance pour un nouveau mandat de trois ans a été approuvée par l'assemblée générale du 17 juin 2014. Pour la même raison Grita Loeb sack et la société Asergi représentée par Pierre Madelpuech ont présenté leur démission au conseil de surveillance du 13 mars 2015 avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015 qui les a renommés en qualité de membre du conseil de surveillance pour trois ans. Les mandats de Marie-Hélène Dick et de Philippe Capron arrivant à expiration lors de la prochaine assemblée, il sera proposé à la prochaine assemblée générale de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de trois ans.

Politique de versement des jetons de présence aux membres du conseil de surveillance

Selon le Code Afep-Medef, le mode de répartition des jetons de présence doit tenir compte de la participation effective des administrateurs au conseil et dans les comités, et comporter une prépondérance.

La société ne juge pas nécessaire d'appliquer cette recommandation du Code Afep-Medef. En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société de lier le versement des jetons de présence de manière prépondérante à la présence des membres du conseil de surveillance aux réunions de celui-ci, dès lors que l'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance, qui se tiennent sur une journée entière, ainsi que le taux de participation élevé de ses membres, permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe des jetons de présence. À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.

Un tableau de synthèse situé pages 131 et 132 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Directoire

Éric Marée

Président du directoire de Virbac.

Âgé de 63 ans, diplômé d'HEC et d'un MBA de l'université de Cornell, Éric Marée a rejoint Virbac en octobre 1999 et assure depuis décembre de la même année la présidence du directoire.

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :

- président de la société Interlab, SAS (France) ;
- président de la société Virbac Corporation (États-Unis) ;
- administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni).

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 9 460.

Christian Karst

Membre du directoire de Virbac.

Âgé de 57 ans, docteur vétérinaire, Christian Karst a rejoint Virbac en 1984. Il est membre du directoire depuis décembre 1996 et directeur général depuis le 9 septembre 2013.

Autre mandat également exercé :

- gérant de la société civile immobilière Karst (France).

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :

- administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni) ;
- administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Asia Pharma Limited (Hong-Kong).

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 5 400.

Michel Garaudet

Membre du directoire de Virbac.

Âgé de 61 ans, diplômé d'HEC, Michel Garaudet a rejoint le groupe Virbac en 1993. Il est membre du directoire depuis décembre 2002.

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :

- administrateur de la société Virbac Corporation (États-Unis) ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Chile Spa (Chili) ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Patagonia Limitada (Chili) ;

- administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Asia Pharma Limited (Hong-Kong).

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 2 665.

Sébastien Huron

Membre du directoire de Virbac.

Âgé de 45 ans, vétérinaire de formation, Sébastien Huron a rejoint le groupe Virbac en 2006. Il est membre du directoire depuis décembre 2012.

- gérant de la société civile immobilière P.A.T.H. (France).

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :

- président de la société Bio Vêto Test, SAS (France) ;
- président de la société Virbac Hellas S.A. (Grèce) ;
- administrateur de la société Virbac Animal Health India Private Limited (India) ;
- administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili).

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 720.

Jean-Pierre Dick

Membre du directoire de Virbac.

Âgé de 50 ans, Jean-Pierre Dick est docteur vétérinaire et diplômé d'un MBA HEC. Il est membre du directoire depuis décembre 1996.

Autres mandats également exercés :

- président de la Fondation d'Entreprise Virbac ;
- gérant de la société Absolute Dreamer SARL + ;
- co-gérant de la société civile immobilière Terre du Large.

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015 : 880.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, le tableau ci-dessous présente une synthèse des rémunérations de toutes natures accordées aux membres du directoire et détaillées dans les tableaux suivants :

Synthèse des rémunérations accordées aux membres du directoire

Montants bruts dus au titre de 2015

	Rémunérations dues au titre de 2015	Valorisation des options attribuées en 2015	Valorisation des actions de performance attribuées en 2015*	Rémunération totale
en €				
Éric Marée	460 088	-	-	460 088
Christian Karst	335 911	-	-	335 911
Michel Garaudet	262 498	-	-	262 498
Sébastien Huron	291 476	-	-	291 476
Jean-Pierre Dick	41 781	-	-	41 781

* selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Montants bruts dus au titre de 2014

	Rémunérations dues au titre de 2014	Valorisation des options attribuées en 2014	Valorisation des actions de performance attribuées en 2014*	Rémunération totale
en €				
Éric Marée	598 588	-	-	598 588
Christian Karst	386 511	-	-	386 511
Michel Garaudet	268 998	-	-	268 998
Sébastien Huron	337 476	-	-	337 476
Jean-Pierre Dick	55 781	-	-	55 781

* selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Tableau récapitulatif des rémunérations des membres du directoire

Rémunérations brutes Éric Marée

en €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	332 976	332 976	328 000	328 000
Rémunération variable	50 000	198 500	198 500	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	74 024	74 024	69 000	69 000
Avantages en nature	3 088	3 088	3 088	3 088
Total	460 088	608 588	598 588	450 088

Rémunérations brutes Christian Karst

en €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	238 000	238 000	229 000	229 000
Rémunération variable	50 000	109 600	109 600	52 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	45 000	45 000	45 000	45 000
Avantages en nature	2 911	2 911	2 911	2 911
Total	335 911	395 511	386 511	328 911

Rémunérations brutes Michel Garaudet

en €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	195 048	195 048	192 600	192 600
Rémunération variable	50 000	61 500	61 500	15 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	14 952	14 952	12 400	12 400
Avantages en nature	2 498	2 498	2 498	2 498
Total	262 498	273 998	268 998	222 998

Rémunérations brutes Sébastien Huron

en €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	215 000	215 000	215 000	215 000
Rémunération variable	50 000	96 000	96 000	66 400
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature	1 476	1 476	1 476	1 476
Total	291 476	337 476	337 476	307 876

Rémunérations brutes Jean-Pierre Dick

en €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	41 000	41 000	39 000	39 000
Rémunération variable	-	16 000	16 000	16 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	781	781	781	781
Total	41 781	57 781	55 781	55 781

Évolution de la rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du directoire évolue annuellement. L'évolution annuelle est modérée et respecte le principe de cohérence prévu par le Code Afep-Medef.

Critères d'évolution de la part variable

Chaque membre du directoire a un objectif de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe. La rémunération variable des membres du directoire est essentiellement fonction des objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe ;
- croissance du résultat opérationnel courant Groupe ;
- maîtrise des stocks ;
- acquisitions significatives, pour le Groupe, de sociétés ou de produits (taille, contribution financière, importance stratégique).

Pour l'exercice 2015, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération du directoire ont été fixés de la manière suivante :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe, représentant 50% de la part variable potentielle pour Éric Marée, Michel Garaudet et Sébastien Huron, 30% pour Christian Karst et 15% pour Jean-Pierre Dick ;
- croissance du résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissement et frais de recherche & développement, réglementaire et licensing, représentant 40% pour Éric Marée, Michel Garaudet, Christian Karst, 30% pour Sébastien Huron et 15% pour Jean-Pierre Dick ;
- croissance du résultat opérationnel courant aquaculture, représentant 10% pour Christian Karst ;
- croissance du résultat opérationnel courant avant amortissement business, représentant 10% pour Sébastien Huron ;
- acquisition de sociétés et de produits, accord de licensing, représentant 20% pour Christian Karst ;
- ratio stock sur chiffre d'affaires, représentant 10% pour Éric Marée, Michel Garaudet et Sébastien Huron ;
- taux de notoriété de la marque et respect du programme de relations clients, représentant chacun 35% pour Jean-Pierre Dick.

À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance se réserve le droit d'appliquer un coefficient multiplicateur ou diviseur en raison d'événements de contexte exceptionnels.

Au titre de l'exercice 2015, la part variable potentielle maximale de la rémunération des membres du directoire a représenté, en pourcentage de leur rémunération fixe respective :

- 64,7% pour Éric Marée ;
- 55,1% pour Christian Karst ;
- 42,6% pour Michel Garaudet ;
- 51,3% pour Sébastien Huron ;
- 42,7% pour Jean-Pierre Dick.

Au titre de l'exercice 2015 les membres du directoire ont perçu les rémunérations variables suivantes :

- Eric Marée : 50 000 € représentant 15% de sa rémunération fixe ;
- Christian Karst : 50 000 € représentant 21% de sa rémunération fixe ;
- Michel Garaudet : 50 000 € représentant 25,6% de sa rémunération fixe ;
- Sébastien Huron : 50 000 € représentant 23,3% de sa rémunération fixe ;
- Jean-Pierre Dick 0 € représentant 0% de sa rémunération fixe.

Pour plus de détails voir pages 103 à 105.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, les membres du directoire bénéficient des avantages ci-dessous.

Retraite

Un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22,0% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf ans en tant que membre du directoire) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

La période de référence correspond aux cinq années qui précèdent les 60 ans du dirigeant.

Le conseil de surveillance ne souhaite pas appliquer une des recommandations du Code Afep-Medef concernant le régime des retraites supplémentaires, qui prévoit que le groupe des bénéficiaires doit être sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux. La politique de Virbac consiste à accorder une retraite supplémentaire aux seuls membres du directoire, pour trois raisons :

- d'une part, la retraite supplémentaire ainsi accordée est d'une ampleur maîtrisée et sujette au respect par les éventuels bénéficiaires de plusieurs conditions ;
- d'autre part, un élargissement de la catégorie de bénéficiaires n'est pas jugé souhaitable en raison du poids croissant de la fiscalité dans ce dispositif ;
- enfin, Virbac a mis en place une politique sociale d'un bon niveau au profit de l'ensemble de ses salariés en termes de prévoyance, d'intéressement et d'épargne (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, abondement...).

Par ailleurs, la société va au-delà des recommandations du Code en ce qui concerne le montant et l'augmentation des droits potentiels puisque les droits potentiels représentent 12,5% du traitement de référence pour une ancienneté comprise entre 10 et 30 ans et sont limités à 22% pour une ancienneté supérieure à 30 ans.

Un tableau de synthèse situé pages 131 et 132 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Indemnités de départ

Les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle au bénéfice de ses dirigeants en cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- Éric Marée : 483 000 € ;
- Christian Karst : 326 000 €.

Le conseil de surveillance du 17 décembre 2014 a renouvelé les mandats de tous les membres du directoire pour une nouvelle durée de trois ans. Conformément aux dispositions de la loi du 21 août 2007, le conseil de surveillance dans sa réunion du 13 mars 2015 a renouvelé les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle en

cas de cessation des fonctions d'Éric Marée, président du directoire, et de Christian Karst, membre du directoire et directeur général.

Il est précisé que :

- les engagements pris par la société en cas de cessation de fonction de ses dirigeants ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 juin 2012 et ils reprennent les mêmes conditions que celles fixées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 22 décembre 2008, à savoir : les indemnités de départ ne pourront être versées qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés. ;
- la réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).

Indemnités de non-concurrence

Le président du directoire est le seul membre du directoire qui bénéficie d'une indemnité de non-concurrence qui lui a été consentie lors de son arrivée dans le Groupe en 1999. Le montant de cette indemnité est égal à 60% de la rémunération fixe perçue pendant les douze mois précédant son départ et est versée pendant une durée de dix-huit mois.

La somme des indemnités de non-concurrence et de départ est inférieure au plafond de deux années de rémunération fixe et variable prévue par le Code Afep-Medef.

Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, a consenti depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et de ses filiales des attributions d'actions de performance. Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe qui a été ou sera constaté respectivement à l'issue des exercices 2009 à 2015.

Les modalités relatives à la période de conservation pour les dirigeants sont les suivantes : 35,0% des actions acquises par le président du directoire et 25,0% pour les autres mandataires sociaux ne pourront pas être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Cette contrainte sera néanmoins levée dans le cas où les mandataires sociaux auront constitué un portefeuille d'actions Virbac représentant deux années de rémunération annuelle cible (salaire brut et bonus cible) à l'exception du président pour qui ce montant est fixé à trois années de rémunération cible.

Options de souscription ou d'achat d'actions

La société n'a pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Actions de performance

Actions de performance attribuées

Les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions de grands groupes pharmaceutiques cotés.

Les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux doivent être conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées. Le conseil de surveillance n'a pas souhaité suivre cette recommandation. Toutefois, il a décidé que 35% des actions acquises par le président du directoire et 25% par les autres mandataires sociaux ne pourront être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Il est également à noter que le montant cumulé des actions de performance attribuées aux membres du directoire au cours des cinq dernières années représente au total moins de 0,25% du capital social de la société.

Il est précisé que les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions de performance sont mesurées par rapport au résultat opérationnel consolidé et à l'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices, mais la performance n'est pas évaluée périodiquement pendant la durée du plan, tel que préconisé par le Code.

Si l'objectif est atteint, l'intégralité des actions prévues est acquise. Dans le cas où il n'est pas atteint, mais où le résultat est au moins égal à 95%, la moitié des actions prévues est acquise. La deuxième moitié des actions prévues est acquise au prorata du pourcentage de réalisation de l'objectif entre 95% et 100%.

Ces explications figurent dans un tableau situé pages 131 et 132 du rapport, qui synthétise les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société.

Suite à non atteinte des objectifs, le plan d'actions de performance de 2012, dont l'échéance initiale était 2014, n'a pas été distribué. Le conseil de surveillance a décidé d'en prolonger la date d'échéance au 31 décembre 2016.

Il est rappelé :

- qu'au cours des exercices 2013, 2014 et 2015 aucune action de performance n'a été attribuée ;
- qu'au cours des exercices 2014 et 2015 aucune action de performance n'a été distribuée au titre des plans 2011 et 2012.

Tableau récapitulatif des attributions d'actions de performance accordées aux membres du directoire

Le tableau ci-dessous est basé sur un historique de cinq ans (2011 à 2015).

Au cours des exercices 2013, 2014 et 2015, aucune action de performance n'a été attribuée.

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions *	Date d'acquisition	Date de disponibilité **
Plan 2011 - 29/06/2011	1 150	133 400 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	1 130	135 148 €	2015	2017
Actions attribuées à Éric Marée	2 280	268 548 €		
Plan 2011 - 29/06/2011	820	95 120 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	820	98 072 €	2015	2017
Actions attribuées à Christian Karst	1 640	193 192 €		
Plan 2011 - 29/06/2011	510	59 160 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	510	60 996 €	2015	2017
Actions attribuées à Michel Garaudet	1 020	120 156 €		
Plan 2011 - 29/06/2011	520	60 320 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	520	62 192 €	2015	2017
Actions attribuées à Sébastien Huron	1 040	122 512 €		
Actions attribuées aux membres du directoire	5 980	704 408		

* selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

** sauf pour partie : se référer au chapitre attributions d'actions de performance ci-dessus

Il est rappelé que Sébastien Huron n'est membre du directoire que depuis le 21 décembre 2012.

L'assemblée générale du 24 juin 2015 a adopté une résolution visant à reconduire pour une nouvelle période de 38 mois la possibilité de procéder à l'attribution d'actions de performance de la société, dans les conditions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution permet l'attribution d'actions de performance au profit de cadres salariés ou assimilés, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions de performance attribuées ne peut représenter plus de 1,0% du capital de la société Virbac. L'attribution se fait sans dilution, la société achetant sur le marché le nombre d'actions nécessaires.

Comme pour l'ancienne autorisation, les attributions gratuites d'actions de performance ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les titres alors détenus devant être conservés également deux ans au minimum après la fin de la période d'acquisition. Le directoire détermine l'identité des bénéficiaires ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions qui sont liées à l'augmentation de la performance du Groupe.

La loi du 6 août 2015 dite loi Macron a apporté des modifications importantes au régime des actions de performance, notamment en réduisant la durée minimale des périodes d'acquisition et de conservation des titres et en allégeant la fiscalité applicable à ce régime.

En conséquence, la société a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale une nouvelle résolution qui annulera et remplacera la précédente autorisation. Pour plus de détails voir pages 237 et 238.

Les dirigeants mandataires ont pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions de performance, jusqu'à la fin de la période de conservation des actions fixée par le conseil de surveillance.

Actions de performance distribuées au cours de l'exercice

Les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition du plan d'actions de performance de 2012 n'ont pas été atteintes, en conséquence, aucune distribution n'a eu lieu en 2015.

	N° et date du plan	Nombre d'actions distribuées	Nombre d'actions attribuables
Éric Marée	Plan 2012 - 26/06/2012	-	1 130
Christian Karst	Plan 2012 - 26/06/2012	-	820
Michel Garaudet	Plan 2012 - 26/06/2012	-	510
Sébastien Huron	Plan 2012 - 26/06/2012	-	520
Nombre total d'actions		-	2 980

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice

En 2015, le plan d'actions de performance de 2010 est devenu disponible pour partie (voir l'explication sur les modalités relatives à la période de conservation en page 107). Le détail par membre du directoire des actions de performance devenues disponibles figure ci-dessous :

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles
Éric Marée	Plan 2010 - 31/05/2010	949
Christian Karst	Plan 2010 - 31/05/2010	750
Michel Garaudet	Plan 2010 - 31/05/2010	499
Sébastien Huron	Plan 2010 - 31/05/2010	480
Nombre total d'actions		2 678

Historique des attributions d'actions de performance

Le tableau ci-dessous est basé sur un historique de cinq ans (2011 à 2015).
Au cours des exercices 2013, 2014 et 2015, aucune action de performance n'a été attribuée.

	Plan 2011	Plan 2012
Date d'assemblée	19/06/2009	19/06/2009
Date du conseil de surveillance	11/03/2011	05/03/2012
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	10 000	10 000
Éric Marée	1 150	1 130
Christian Karst	820	820
Michel Garaudet	510	510
Sébastien Huron	520	520
Date d'acquisition des actions	2014	2015
Date de fin de période de conservation *	2016	2017
Conditions de performance	Objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe, constaté à l'issue de l'exercice d'acquisition	
Nombre d'actions acquises au 31/01/2016	0	0
Nombre d'actions annulées ou caduques	3 000	0
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	0

* sauf pour partie : se référer au chapitre attributions d'actions de performance ci-dessus

Contrats, régimes et indemnités

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire si conditions remplies	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<u>Éric Marée</u> Fonction : président du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Non	Oui	Oui	Oui
<u>Christian Karst</u> Fonction : membre du directoire et directeur général Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Oui	Oui	Oui	Non
<u>Michel Garaudet</u> Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Oui	Oui	Non	Non
<u>Sébastien Huron</u> Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Oui	Non	Non	Non
<u>Jean-Pierre Dick</u> Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Suspendu	Oui	Non	Non

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions des articles L621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers), l'état récapitulatif ci-dessous présente les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées et pour lesquelles le Groupe a reçu une notification.

Par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions
Éric Marée	-	-
Christian Karst	-	-
Michel Garaudet	-	-
Sébastien Huron	600	112 800 €
Achats	600	112 800 €
Éric Marée	-	-
Christian Karst	-	-
Michel Garaudet	-	-
Sébastien Huron	600	113 850 €
Ventes	600	113 850 €

Par les membres du conseil de surveillance et les personnes qui leur sont liées

Aucun mouvement n'a été déclaré en 2015.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2015

	Actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 200 916	8 401 077	49,67%	65,70%
Plan d'épargne entreprise	76 894	152 562	0,91%	1,19%
Public	4 152 410	4 229 019	49,09%	33,08%
Autocontrôle	27 780	-	0,33%	-
Total	8 458 000	12 782 658	100%	100%

Au 31 décembre 2014

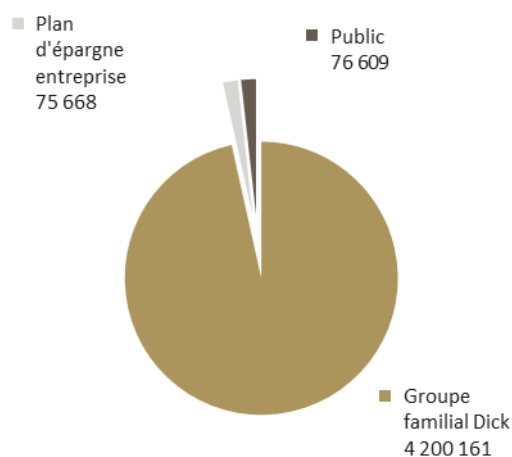
	Actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 200 916	8 401 077	49,67%	65,70%
Plan d'épargne entreprise	77 823	153 623	0,92%	1,20%
Public	4 151 216	4 231 388	49,08%	33,09%
Autocontrôle	28 045	-	0,33%	-
Total	8 458 000	12 786 088	100%	100%

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, il est précisé que certains titres comportent des droits de contrôle spéciaux.

Les actions d'autocontrôle (27 780 actions) ne comportent pas de droits de vote.

Un droit de vote double est accordé à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Les actions comportant des droits de vote double sont les suivantes :



FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Virbac n'a été informé d'aucun franchissement des seuils légaux ou statutaires de détention de ses actions ou de ses droits de vote.

DONNÉES BOURSIÈRES

en €	2011	2012	2013	2014	2015
Cours le plus haut	133,00	149,85	189,80	184,10	257,95
Cours le plus bas	101,15	106,50	136,20	139,90	153,60
Cours moyen	118,86	129,06	156,97	166,44	205,43
Dernier cours	119,90	149,85	155,30	174,30	219,80

Actionnariat et bourse

Virbac fournit une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires individuels ou institutionnels ainsi qu'à leurs prescripteurs (analystes financiers).

L'information est assurée par des avis financiers diffusés dans la presse nationale, des communiqués diffusés sur les sites internet financiers et sur celui de l'AMF, ainsi que par les publications légales trimestrielles du chiffre d'affaires et semestrielles des résultats du Groupe.

Participation des salariés au capital social

En application de l'article L225-102 du Code de commerce, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détenait 76 894 actions Virbac, soit 0,91% du capital social, au travers d'une part du PEE, et d'autre part des actions de performance détenues au nominatif 31 décembre 2015.

Relation avec les investisseurs individuels

Le site internet virbac.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels et rapport annuel. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au Groupe à l'adresse finances@virbac.com.

Depuis 2007, conformément aux obligations de la directive transparence et du règlement général de l'AMF, le volet Investisseurs regroupe l'ensemble des informations requises par la directive.

Relation avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs et analystes qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur les places financières de Paris et Londres. Des réunions et des conférences téléphoniques avec les analystes sont organisées à l'occasion des publications de résultats, opérations de croissance externe ou événements importants pour le Groupe. La direction des Affaires Financières est à la disposition des investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe, les produits, les résultats publiés et les faits marquants.

ANALYSE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Comptes consolidés

Évolution de l'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 852,6 millions € en augmentation de 79,5 millions €, soit 10,3% à taux réels (3,9% à taux constants) par rapport à 2014. Cette évolution du chiffre d'affaires est le résultat de différents facteurs, dont les principaux sont décrits ci-après :

- la croissance aux États-Unis a atteint 9,3% en dollars. L'intégration des gammes Sentinel a permis d'ajouter 71,4 millions € de chiffre d'affaires à taux constants en 2015 ;
- à périmètre comparable, l'activité historique est en baisse très marquée (- 60,1%) du fait de l'interruption des fabrications et livraisons au départ de l'usine de St. Louis. L'impact par rapport au chiffre d'affaires 2014 est une baisse de 62,3 millions € à taux constants ;
- les effets de change ont positivement impacté le chiffre d'affaires à hauteur de 49,1 millions €.

Le résultat opérationnel courant ajusté (retraité de l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition) a été divisé par deux par rapport à l'exercice précédent, passant de 114,8 millions € à fin 2014, à 57,5 millions € au 31 décembre 2015. La contribution des États-Unis au résultat opérationnel du Groupe explique en grande partie cette évolution. Elle a deux composantes qui évoluent comme suit, à taux de change constants :

- un effet positif lié à l'intégration des gammes Sentinel pour 22,5 millions € ;
- à l'inverse, la baisse du résultat opérationnel de la filiale américaine est évaluée à 68,3 millions € ;
- la baisse résiduelle étant principalement liée aux résultats en baisse des zones France et Amérique latine.

Les taux de change ont eu un impact positif sur le résultat opérationnel ajusté à hauteur de 1,3 million €.

Les marges sur coûts d'achat augmentent de 5% à taux réels, moins rapidement que la croissance du chiffre d'affaires (10,3 % à taux réels).

Les autres charges opérationnelles courantes, nettes de produits, s'élèvent à 497,3 millions €, soit une progression à taux réels de 83,6 millions € (20,4%).

Cette augmentation découle principalement de la situation aux États-Unis, avec une hausse des charges externes liée à la hausse des coûts de qualité, ainsi qu'au processus de relance de la production. L'augmentation des frais de personnel résulte, quant à elle, principalement de l'intégration de 90 personnes suite à l'acquisition de Sentinel.

Les autres produits et charges non courants s'élèvent à 3,8 millions € en 2015 contre -0,03 million € en 2014. Le détail est disponible dans la note A24 des comptes consolidés.

Le résultat financier s'élève à -19,1 millions € contre -8,1 millions € l'année précédente.

Cette variation s'explique par la hausse de 6,3 millions € des charges d'intérêts inhérente à l'augmentation de l'endettement, à laquelle s'ajoute l'impact des pertes de change liées à la dévaluation des monnaies par rapport à 2014.

La charge d'impôt s'élève à -1,9 millions €, contre -29,1 millions € fin 2014. Le taux effectif d'impôt du Groupe passe lui de 31,10% en 2014 à 32,47% en 2015. Le taux d'impôt est expliqué dans la note A26 des comptes consolidés.

Le résultat de la période attribuable aux intérêts non contrôlés s'élève à 3,3 millions € en 2015 contre 6,9 millions € en 2014 et correspond à la baisse de la contribution de Centrovét au Chili dans le résultat net consolidé. Cette baisse provient pour partie d'une diminution du résultat opérationnel courant, liée à la baisse des ventes de vaccins en 2015, et de la constatation d'une charge ponctuelle d'impôt différé de plus de 3 millions €, requise par les normes comptables, afin de prendre en compte l'impact de la hausse du taux d'impôt sur les sociétés (de 20% à 24%) votée au Chili.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 9,4 millions € en 2015, contre 63,6 millions € l'année précédente, soit une baisse à taux réels de 54,2 millions €. Cette baisse est principalement imputable à la contribution négative des États-Unis au résultat consolidé ainsi qu'à une baisse sensible de la marge de la division aquaculture en 2015.

Bilan consolidé et financement

Les postes *goodwill* et immobilisations incorporelles ont doublé en 2015, compte tenu des actifs incorporels acquis et de l'écart d'acquisition comptabilisé lors de l'intégration des gammes Sentinel dans les comptes consolidés.

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond principalement à des investissements destinés à préparer la production des produits Sentinel dans l'usine de St. Louis aux États-Unis, et à des investissements productifs à Carros.

Le besoin en fonds de roulement est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 222 millions € contre 169 millions € en 2014. Cette évolution provient principalement d'une part, de la hausse du niveau des stocks liée notamment à l'activité Sentinel aux États-Unis, et d'autre part d'une augmentation des autres créances d'exploitation (voir la note A10 des comptes consolidés).

La capacité d'autofinancement du Groupe s'élève à 56,4 millions € contre 105,2 millions € en 2014, soit une baisse de 53,6%. La dette financière nette atteint 605,0 millions € contre 196,6 millions € au 31 décembre 2014.

L'endettement net à fin 2015 représente 10,7 fois la capacité d'autofinancement et 1,38 fois les capitaux propres, part du Groupe.

En avril 2015, deux nouveaux financements ont été mis en place en contrepartie du remboursement de la ligne de crédit *revolving* syndiqué de 220 millions € contractée en 2010 et du crédit-relais de 320 millions € signé en décembre 2014 et destinés à financer l'acquisition de Sentinel. Ces nouveaux financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter les ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé pour la période considérée sur l'Ebitda consolidé pour cette même période de test :

- ce ratio ne doit pas excéder 3,75 au 31 décembre de chaque année ;
- ce ratio ne doit pas excéder 4,25 au 30 juin de chaque année.

Les principales caractéristiques de ces deux financements sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats *Schuldschein* de 160 millions € et 99 millions \$ composés de huit tranches, de maturités cinq, six, sept et dix ans, à taux variable et fixe.

Au troisième trimestre 2015, Virbac a procédé à une demande de renonciation (*waiver*) qui a été acceptée au cours du dernier trimestre pour l'intégralité de la dette bancaire et une grande partie du financement désintermédié.

Au 31 décembre 2015, la position de ces nouveaux financements est la suivante :

- la ligne de crédit est tirée à hauteur de 307 millions \$ et 81 millions € ;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 54,5 millions \$ et 79 millions €.

En outre les prêts mis en place antérieurement, prêts bilatéraux et financement BPI (Banque publique d'investissement), sont tirés à hauteur de 41,9 millions € au 31 décembre 2015.

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la société mère Virbac s'élève à 271,9 millions € au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 8,9 million € (3,4%) par rapport à 2014.

La part du chiffre d'affaires réalisée par Virbac avec les filiales du Groupe représente 91,3% des ventes totales. Les 8,7% restants correspondent aux ventes directes de Virbac dans les pays où la société ne possède pas de filiale.

En 2015, les produits animaux de compagnie montrent une forte croissance, notamment grâce à l'effet année pleine des lancements effectués en 2014, tels que Milpro et Cyclavance. Les produits animaux de production sont en retrait du fait de fortes ventes d'antibiotiques qui ont eu lieu fin 2014 avant la mise en place de la nouvelle législation sur les remises commerciales début 2015. Les autres gammes sont, quant à elles, en croissance.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,7 millions € au 31 décembre 2015, soit une baisse de 5,6 millions € par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique notamment par le lancement de projets basés sur l'amélioration de la performance qualité, ainsi qu'une augmentation de 2,2 millions € par rapport à 2014 des dépenses de R&D.

Le résultat financier est en diminution de 4,1 millions € (10,9%) ce qui provient essentiellement de la baisse des dividendes perçus (-11,9 millions € par rapport à 2014) qui est compensée partiellement par le produit dégagé entre les revenus des prêts et les intérêts bancaires sur l'exercice (+6,7 millions €). La provision pour perte de change a également augmenté de 1,5 million € par rapport à 2014.

Le résultat exceptionnel s'élève à -4,1 millions €, il enregistre principalement les amortissements dérogatoires pour une dotation nette de -4,0 millions € et la reprise de provision relative au plan d'actions de performance 2012 non attribué à hauteur de 0,8 million €.

Les dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI (Code général des impôts) se sont élevées à 258 979 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le bénéfice net après impôt s'établit à 39,3 millions € contre 48,2 millions € en 2014.

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Virbac société mère)

en €	2011	2012	2013	2014	2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	10 892 940	10 572 500	10 572 500	10 572 500	10 572 500
Nombre d'actions existantes	8 714 352	8 458 000	8 458 000	8 458 000	8 458 000
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	216 096 212	231 213 892	232 795 954	262 986 936	271 890 991
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	45 398 411	48 019 531	44 220 515	53 827 212	51 424 402
Impôts sur les bénéfices	-4 618 341	-6 623 939	-8 673 947	-7 886 956	-7 301 645
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	14 068 234	18 487 592	18 937 032	13 511 112	19 462 111
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	35 948 518	36 155 878	33 957 429	48 203 056	39 263 936
Résultat à distribuer	14 801 500	16 070 200	16 070 200	16 070 200	-
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	5,74	6,46	6,25	7,30	4,87
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4,13	4,27	4,01	5,70	4,64
Dividende attribué à chaque action	1,75	1,90	1,90	1,90	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	964	1 014	1 083	1 095	1 176
Montant de la masse salariale	40 376 362	45 057 692	47 776 070	52 055 870	53 445 252
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	20 847 241	23 156 256	23 628 028	25 254 103	25 317 677

Délais de paiement fournisseurs

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce, introduit par la loi de modernisation de l'économie, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère Virbac est présentée ci-après.

Au 31 décembre 2015

en €	Échues	À échoir entre			Total
		0 et 30 jours	31 et 60 jours	Plus de 60 jours	
Dettes fournisseurs	9 822 342	13 049 952	7 239 277	89 125	30 200 696

Au 31 décembre 2014

en €	Échues	À échoir entre			Total
		0 et 30 jours	31 et 60 jours	Plus de 60 jours	
Dettes fournisseurs	3 980 084	14 983 828	12 013 476	265 342	31 242 729

En 2015, le montant des échéances à plus de 60 jours s'élève à 89 125 € sur un montant global de dette fournisseurs s'élevant à 30 200 696 millions € soit 0,3%. Ces paiements correspondent essentiellement aux fournisseurs étrangers dont le délai de règlement a été défini à 60 jours fin de mois le 10.

INFORMATIONS POUR LE VOTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Partie ordinaire

Résolutions 1, 2 et 3 : approbation des comptes annuels (sociaux et consolidés), affectation du bénéfice de l'exercice 2015 et fixation du dividende

L'assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2015 un bénéfice net de 39 263 936,82 euros ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2015 dont les détails et les explications figurent aux pages 144 à 198 ;
- l'affectation du résultat.

Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas attribuer de dividende au titre de l'exercice 2015.

Le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 39 263 936,82 euros, sera intégralement affecté au report à nouveau. La situation en Amérique du Nord qui a lourdement impacté les résultats du Groupe, et la volonté de rééquilibrer la situation financière en réduisant l'endettement expliquent l'absence de versement de dividende au titre de l'exercice 2015.

Dividendes des trois derniers exercices :

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes versés se sont élevés à :

en €	Au titre des exercices		
	2012	2013	2014
Dividende par action	1,90	1,90	1,90
Distribution effective	16 014 785	16 011 402	16 012 926

Résolution 4 : conventions et engagements réglementés

Aucune convention ou aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice 2015.

Une résolution sera toutefois présentée à l'assemblée générale afin de prendre acte des conventions et engagements réglementés conclus antérieurement et déjà approuvés par une assemblée générale et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice.

Résolutions 5 et 6 : renouvellement des mandats de membres du conseil de surveillance

Les mandats de Marie-Hélène Dick et de Philippe Capron arrivant à expiration lors de la prochaine assemblée, il sera proposé à la prochaine assemblée générale de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de trois ans.

Résolution 7 : renouvellement du mandat du censeur pour une année

L'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015 a nommé la société XYZ représentée par Xavier Yon pour une durée d'un an. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale de renouveler le mandat du censeur pour un an.

Résolutions 8 et 9 : avis consultatif des actionnaires sur les éléments de rémunération due ou attribuée au président du directoire et aux membres du directoire au titre de l'année 2015

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef, auquel la société Virbac se réfère, les éléments de la rémunération due ou attribuée d'une part au président du directoire, et d'autre part aux membres du directoire, au titre de l'exercice 2015, seront présentés, sous forme de deux résolutions distinctes, pour avis consultatif.

Tableaux récapitulatifs pour la consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération des membres du directoire au titre de l'exercice 2015

■ **Éric Marée**

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2015

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	332 976 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2015, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de 328 000 € à 332 976 €, soit une augmentation de 1,5%.
Rémunération variable annuelle	50 000 €	Le conseil de surveillance a arrêté, lors de sa séance du 11 mars 2016, les éléments de la rémunération variable pour 2015. Elle s'élève à 15% de la rémunération fixe. Pour plus de détails, se référer aux pages 103 à 106 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2015. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan d'actions de performance de 2012 n'a pas été distribué en 2015. Pour plus de détails, se référer aux pages 107 à 109 du rapport financier.
Jetons de présence	74 024 €	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2015.
Valorisation des avantages de toute nature	3 088 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 107 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 et à la note A10 des comptes sociaux.

■ Christian Karst

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2015

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	238 000 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2015, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de 229 000 € à 238 000 €, soit une augmentation de 3,9%.
Rémunération variable annuelle	50 000 €	Le conseil de surveillance a arrêté, lors de sa séance du 11 mars 2016, les éléments de la rémunération variable pour 2015. Elle s'élève à 21% de la rémunération fixe. Pour plus de détails, se référer aux pages 103 à 106 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2015. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan d'actions de performance de 2012 n'a pas été distribué en 2015. Pour plus de détails, se référer aux pages 107 à 109 du rapport financier.
Jetons de présence	45 000 €	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2015.
Valorisation des avantages de toute nature	2 911 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 107 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 et à la note A10 des comptes sociaux.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2015

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	195 048 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2015, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de 192 600 € à 195 048 €, soit une augmentation de 1,3%.
Rémunération variable annuelle	50 000 €	Le conseil de surveillance a arrêté, lors de sa séance du 11 mars 2016, les éléments de la rémunération variable pour 2015. Elle s'élève à 25,6% de la rémunération fixe. Pour plus de détails, se référer aux pages 103 à 106 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2015. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan d'actions de performance de 2012 n'a pas été distribué en 2015. Pour plus de détails, se référer aux pages 107 à 109 du rapport financier.
Jetons de présence	14 952 €	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2015.
Valorisation des avantages de toute nature	2 498 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 107 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 et à la note A10 des comptes sociaux.

■ Sébastien Huron

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2015

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	215 000 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2015, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle à 215 000 € en 2015.
Rémunération variable annuelle	50 000 €	Le conseil de surveillance a arrêté, lors de sa séance du 11 mars 2016, les éléments de la rémunération variable pour 2015. Elle s'élève à 23,3% de la rémunération fixe. Pour plus de détails, se référer aux pages 103 à 106 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2015. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan d'actions de performance de 2012 n'a pas été distribué en 2015. Pour plus de détails, se référer aux pages 107 à 109 du rapport financier.
Jetons de présence	25 000 €	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2015.
Valorisation des avantages de toute nature	1 476 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 107 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 et à la note A10 des comptes sociaux.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2015

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	41 000 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2015, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de 39 000 € à 41 000 €, soit une augmentation de 5,1%.
Rémunération variable annuelle	0 €	Le conseil de surveillance a arrêté, lors de sa séance du 11 mars 2016, les éléments de la rémunération variable pour 2015. Elle s'élève à 0% de la rémunération fixe. Pour plus de détails, se référer aux pages 103 à 106 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2015. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan d'actions de performance de 2012 n'a pas été distribué en 2015. Pour plus de détails, se référer aux pages 107 à 109 du rapport financier.
Jetons de présence	0 €	Absence de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	781 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 107 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 106 et à la note A10 des comptes sociaux.

Résolution 10 : fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'allouer au conseil de surveillance, à titre de jetons de présence, la somme de 141 000 €. Le conseil de surveillance fixera la répartition entre ses membres.

Résolutions 11 et 12 : renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires

Les mandats des sociétés Novances David & Associés et Deloitte & Associés, commissaires aux comptes titulaires, arrivant à expiration, il sera proposé de renouveler les mandats pour une nouvelle durée de six ans, conformément à la loi.

Résolutions 13 et 14 : renouvellement du mandat des commissaires aux comptes suppléants

Les mandats de la société Beas et de Monsieur Laurent Gilles, commissaires aux comptes suppléants, arrivant à expiration, il sera proposé de renouveler les mandats pour une nouvelle durée de six ans, conformément à la loi.

Résolution 15 : autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au plan de rachat décrit dans la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société le 29 avril 2015, en conformité avec les dispositions de la directive transparence entrée en vigueur le 20 janvier 2007.

Au 31 décembre 2015, Virbac possédait au total 27 780 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 965 642 € hors frais, soit un coût moyen de 142,75 € par titre.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 58 091 actions propres (au cours moyen de 210,74 €) et à la cession de 58 356 actions propres (au cours moyen de 210,69 €) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2015, aucune action n'a été achetée ou vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance.

Les actions propres au 31 décembre 2015 représentent 0,33% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, conformément à la treizième résolution adoptée par l'assemblée générale du 24 juin 2015.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Partie extraordinaire

Résolution 16 : nouvelle autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance

L'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015 a autorisé pour une durée de 38 mois, le directoire à procéder à des attributions d'actions de performance de la société au profit de salariés ou assimilés ou à certaines catégories d'entre eux, et de mandataires sociaux, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, dans les conditions visées par l'article L225-197-2 du Code de commerce.

La loi du 6 août 2015 dite loi Macron a apporté des modifications importantes au régime des actions de performance, notamment en réduisant la durée minimale des périodes d'acquisition et de conservation des titres et en allégeant la fiscalité applicable à ce régime.

En conséquence, la société a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale une nouvelle résolution qui annulera et remplacera la précédente autorisation. Cette nouvelle autorisation pour une période de 38 mois, permettra au directoire de procéder à des attributions d'actions de performance, aux conditions fixées par la loi Macron et au profit des mêmes catégories de bénéficiaires.



PERSPECTIVES 2016

La croissance organique du Groupe en 2016 pourrait s'établir autour de 7%. Aux États-Unis, Sentinel devrait croître modestement et les gammes historiques devraient fortement rebondir, mais sans atteindre encore leur niveau de 2014. En effet, certains produits ne seront pas réintroduits et d'autres doivent faire l'objet de modifications de dossiers réglementaires qui n'interviendront qu'une fois que le site de St. Louis aura fait l'objet d'une nouvelle inspection, satisfaisante. En Europe, la croissance du Groupe devrait être modérée, en phase avec celle du marché. Les activités dans le reste du monde (Asie-Pacifique, Amérique Latine) devraient continuer à être bien orientées, avec une amélioration attendue au Brésil en dépit de la crise économique. Les perspectives sur l'aquaculture au Chili sont en revanche plus réservées, la filière saumon étant perturbée par des difficultés économiques et sanitaires.

Le rebond attendu aux États-Unis devrait se traduire par une forte amélioration de la marge tant localement qu'au niveau du Groupe. Les dépenses de R&D devraient être maintenues en ratio sur chiffre d'affaires. En conséquence, le Groupe anticipe un retour du ratio de résultat opérationnel ajusté sur chiffre d'affaires à plus de 10%. La rentabilité devrait encore progresser substantiellement aux États-Unis les années suivantes avec le retour sur le marché de la plus grande partie du portefeuille historique et le lancement de nouveaux produits. Sur le plan financier, le redressement de la rentabilité et un strict contrôle des capitaux engagés devraient permettre un désendettement d'environ 50 millions € en 2016, qui se produira au cours du deuxième semestre compte tenu du profil habituel de génération et de consommation de cash du Groupe.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le calendrier prévisionnel pour 2016 est le suivant :

- 14 janvier 2016 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires annuel 2015 ;
- 14 mars 2016 après la clôture de la bourse : communication des résultats annuels 2015 ;
- 13 avril 2016 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2016 ;
- 24 juin 2016 : assemblée générale annuelle ;
- 18 juillet 2016 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2016 ;
- 15 septembre 2016 après la clôture de la bourse : communication des résultats du premier semestre 2016 ;
- 13 octobre 2016 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016 ;
- 17 janvier 2017 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires annuel 2016.



HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

en k€	Deloitte & Associés				Novances - David & Associés Réseau Nexia			
	2015		2014		2015		2014	
Émetteur	163,8	13%	155,0	15%	67,0	77%	65,2	75%
Filiales intégrées globalement	892,2	72%	783,2	77%	19,8	23%	22,1	25%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	1 056,0	85%	938,2	94%	86,8	100%	87,3	100%
Émetteur *	19,6	-%	19,6	-%	-%	-	-	-%
Filiales intégrées globalement	141,2	11%	32,0	3%	0%	-	-	-%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	160,8	11%	51,6	3%	0,0	0%	-	-%
Prestations d'audit	1 216,8	97%	989,8	97%	86,8	100%	87,3	100%
Prestations juridiques, fiscales, sociales	23,3	2%	22,4	2%	0%	-	-	-%
Autres		-%	-	-%	-%	-	-	-%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	23,3	2%	22,4	2%	0,0	0%	-	-%
Total honoraires	1 240,1	100%	1 012,2	100%	86,8	100%	87,3	100%

* L'exercice comparatif au 31 décembre 2014 a été retraité afin de tenir compte du montant des honoraires d'audit liés à la mission de contrôle de l'information extra-financière, qui s'élevait à 19,6 k€.

Rapport de la présidente du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Article L225-68 du Code de commerce

Le présent rapport a été soumis au comité d'audit, dont les recommandations ont été prises en compte, et adopté à l'unanimité par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 11 mars 2016.

Le contenu du présent rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation du Groupe réalisée essentiellement au travers d'une série d'entretiens avec le directoire de Virbac.

Le rapport fait référence aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré et consolidé par l'Afep et le Medef (Code Afep-Medef), qui a été adopté par le conseil de surveillance comme code de référence. Le Code Afep-Medef est consultable sur Internet à l'adresse suivante : www.medef.com.

Conformément aux recommandations de l'AMF (Autorité des marchés financiers), un tableau de synthèse situé pages 131 et 132 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Préparation et organisation des travaux du conseil de surveillance

Missions et composition du conseil de surveillance

La société a choisi un mode de gouvernance dualiste à directoire et conseil de surveillance favorisant la distinction claire entre la direction de la société et la supervision de celle-ci.

Le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion du directoire. Il exerce ses pouvoirs de contrôle en se réunissant tous les trimestres afin d'examiner notamment les tableaux de bord d'activité et les comptes semestriels et annuels de la société et du Groupe qui lui sont présentés par le directoire. Il accomplit sa mission en s'informant au besoin auprès des commissaires aux comptes. Il étudie également plus particulièrement les projets de croissance externe à partir des analyses élaborées par le directoire.

Le conseil de surveillance est composé de six membres, dont trois membres indépendants, Philippe Capron, Olivier Bohuon et Grita Loeb sack.

Le conseil de surveillance dans sa réunion du 11 mars 2016 a examiné les critères d'indépendance de ses trois membres selon les critères du Code Afep-Medef, à savoir :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe ;
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans. Le Code Afep-Medef précise que la perte de la qualité d'administrateur indépendant au titre de ce critère ne devrait intervenir qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de douze ans.

Le conseil de surveillance a noté que l'ancienneté du mandat de Philippe Capron atteindra douze ans à compter d'août 2016. Le mandat de Philippe Capron arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2016. Une résolution sera proposée à l'assemblée afin de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans.

Le conseil de surveillance considère que le critère d'ancienneté de plus de douze ans d'un membre du conseil de surveillance n'entraîne pas automatiquement la perte d'indépendance dudit membre du conseil de surveillance.

En effet, le conseil de surveillance considère :

- que l'ancienneté, même de plus de douze ans, peut permettre à un membre du conseil de surveillance de renforcer sa capacité à questionner le directoire et s'accompagner d'une plus grande indépendance d'esprit.

C'est cette capacité qu'il est demandé au conseil de surveillance d'évaluer au cas par cas pour qualifier l'indépendance de ses membres ;

- qu'il est important que des membres du conseil de surveillance disposent d'une bonne connaissance du Groupe, avec le recul et un jugement éclairé sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et la possibilité de la mise en perspectives avec les décisions et actions entreprises dans le passé ;
- que les fonctions de dirigeants exercées par les membres du conseil de surveillance dans des sociétés, autres que Virbac, renforcent leur autorité et constituent une garantie de l'indépendance de leurs jugements.

Il est par ailleurs précisé que selon les règles du Code Afep-Medef, la perte de la qualité de membre du conseil de surveillance indépendant au titre de ce critère d'ancienneté ne devrait intervenir qu'à l'expiration du mandat dont le renouvellement sera soumis à la prochaine assemblée générale des actionnaires, mandat au cours duquel il aura dépassé la durée de douze ans.

Concernant la situation de Philippe Capron, il est précisé que Philippe Capron n'aura pas atteint les douze ans d'ancienneté au moment du renouvellement de son mandat par l'assemblée générale de juin 2016.

Le conseil de surveillance a par ailleurs débattu de l'existence ou non de liens significatifs entre les membres considérés comme indépendants et la société ou l'une des sociétés du Groupe.

Le conseil de surveillance a constaté qu'aucun de ces membres n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec la société ou le Groupe et en particulier qu'aucun desdits membres n'est "client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement" de la société ou du Groupe et qu'aucun de ces membres n'a noué aucun intérêt particulier ou de liens privilégiés avec le Groupe ou ses dirigeants.

En conséquence, le conseil de surveillance a déclaré que les trois membres du conseil de surveillance précités remplissent l'ensemble des critères d'indépendance du Code Afep-Medef, à l'exception, de celui de l'ancienneté, mais a décidé de ne pas retenir le critère de plus de douze ans d'ancienneté comme critère faisant perdre automatiquement la qualité d'indépendance de Philippe Capron, et a donc confirmé l'indépendance des trois membres précités.

Lors de sa réunion du 18 mars 2014 le conseil de surveillance a décidé de procéder à un échelonnement des mandats de ses membres afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef. En conséquence, les membres du conseil de surveillance ont entériné le principe d'une démission de certains membres au cours des exercices 2014 et 2015 afin de permettre à l'assemblée de procéder au renouvellement de leur mandat et d'atteindre rapidement un échelonnement régulier des mandats. Ainsi, en 2014 Jeanine Dick a démissionné de sa fonction de membre du conseil de surveillance et a été renommée pour une durée de trois ans lors de l'assemblée générale du 17 juin 2014. Afin de poursuivre la politique d'échelonnement des mandats, Grita Loebsack et la société Asergi représentée par Pierre Madelpuech ont démissionné de leur mandat de membre du conseil de surveillance lors de la réunion du conseil de surveillance du 13 mars 2015, avec effet à compter de la réunion de l'assemblée générale du 24 juin 2015 qui les a renommés en qualité de membre du conseil de surveillance pour trois ans.

L'assemblée générale du 24 juin 2015 a par ailleurs renouvelé pour une durée de un an le mandat de la société XYZ, représentée par Xavier Yon, en qualité de censeur.

Le conseil de surveillance est composé à égalité de trois femmes, dont la présidente et la vice-présidente, et de trois hommes. Les membres du conseil de surveillance ont des compétences diverses, liées à leur expérience professionnelle. L'âge de ses membres varie entre 45 et 79 ans. Cinq membres du conseil de surveillance ont la nationalité française, un membre du conseil de surveillance est de nationalité allemande.

La politique du conseil de surveillance en matière de diversité de sa composition consiste à se donner pour objectif de maintenir le niveau actuel de diversité, notamment en ce qui concerne les compétences de ses membres.

Il est enfin précisé qu'aucun membre du conseil de surveillance ne cumule son mandat avec un contrat de travail dans le groupe Virbac.

Les mandats exercés par les membres du conseil de surveillance figurent en pages 100 et 101 du rapport annuel.

Réunions du conseil de surveillance

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance. Les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des membres du conseil et correspondant aux sujets à l'ordre du jour des réunions sont communiqués, par envoi express, dans les meilleurs délais préalablement à la séance. Les réunions du conseil de surveillance se déroulent en principe au siège social de Virbac. La présidente du conseil de surveillance dirige les débats. En cas d'impossibilité de la présidente et conformément à la loi, la vice-présidente exerce les pouvoirs de la présidente. Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation des membres du conseil lors de la réunion suivante. Conformément aux statuts, le conseil de surveillance se réunit au moins une fois chaque trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, celui-ci s'est réuni quatre fois. Tous les membres du conseil de surveillance ont assisté à l'ensemble des réunions, à l'exception de Jeanine Dick qui était présente à trois réunions sur quatre. Les membres du conseil de surveillance se sont en outre réunis plusieurs fois au cours de l'année pour des sessions informelles de travail et de réflexion. Au cours des réunions de l'exercice 2015, le conseil de surveillance a notamment examiné les comptes annuels et semestriels, les chiffres d'affaires trimestriels, le budget, les rapports du directoire relatifs à

l'activité du Groupe, ses résultats, ses évolutions et perspectives ainsi que l'évolution de l'activité de chacune des grandes fonctions du Groupe, les orientations, les plans stratégiques et les projets d'acquisitions. En fonction de la teneur des réunions, tout ou partie des membres du directoire étaient présents, ainsi que d'une manière *ad hoc* des directeurs de zone ou des directeurs fonctionnels du Groupe.

Règlement intérieur du conseil de surveillance et modalités de fonctionnement

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 13 mars 2009, a approuvé son règlement intérieur qui précise sa composition, ses modalités de fonctionnement, ses missions, les modalités d'information du conseil ainsi que la composition, le fonctionnement et les missions des comités spécialisés.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance ne prévoit pas de cas d'autorisation préalable spécifique par le conseil de surveillance s'agissant des décisions prises par le directoire. La société a en effet jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part.

La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance et, de manière générale, toute opération stratégique majeure.

En décembre 2015, le conseil de surveillance a procédé à un examen formalisé de son évaluation. Un questionnaire d'évaluation a été adressé préalablement à la réunion à chaque membre du conseil de surveillance. Lors d'une réunion spécifique les membres du conseil de surveillance ont commenté leurs réponses en exerçant leur liberté de jugement.

Il ressort de l'évaluation que la composition, le fonctionnement, l'assiduité et la contribution de chaque membre sont tout à fait satisfaisants. Le conseil de surveillance s'inscrit dans la durée, ce qui favorise le dialogue et la confiance au sein du conseil et avec le directoire.

Le conseil de surveillance a formulé des recommandations et suggestions afin d'améliorer son fonctionnement et son information.

Comités spécialisés

■ Comité des rémunérations

La composition et la mission du comité des rémunérations sont décrites en pages 10 et 11 du rapport annuel. Le comité des rémunérations est présidé par la présidente du conseil de surveillance. La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'année 2015.

Tous les membres du comité des rémunérations ont assisté à la réunion.

Lors de cette réunion, les sujets traités ont été :

- l'examen de la performance 2014 des membres du directoire au titre de leur rémunération variable ;
- l'examen de la performance 2014 du plan d'actions de performance de 2012 venant à échéance en 2014 et les conséquences sur son attribution ;
- la rémunération 2015 des membres du directoire ;
- l'examen de l'attribution éventuelle d'actions de performance aux membres du directoire et à certains dirigeants et cadres supérieurs du Groupe ;
- la revue des rémunérations des principaux dirigeants du Groupe.

■ Comité d'audit

La composition et la mission du comité d'audit sont décrites en pages 10 et 11 du rapport annuel. Le comité d'audit, présidé par Philippe Capron, un membre indépendant du conseil de surveillance, s'est réuni deux fois au cours de l'année 2015 en présence du président du directoire, du directeur des Affaires Financières et des commissaires aux comptes. Tous les membres du comité d'audit ont assisté à l'ensemble des réunions, à l'exception d'Olivier Bohuon qui était excusé pour voyage d'affaires à l'étranger et qui, préalablement aux réunions du conseil de surveillance, a été informé par le président du comité d'audit des questions et débats abordés lors de ces séances.

À l'échéance du mandat des commissaires aux comptes, le comité d'audit procède à la sélection de ces derniers, en coordination avec la direction des Affaires Financières. Le mandat des commissaires aux comptes arrive à échéance à la clôture des comptes annuels 2015. Il a été décidé de renouveler les titulaires actuels pour les exercices 2016 et suivants.

Afin de ne pas allonger les délais entre l'arrêté des comptes par le directoire et le contrôle exercé par le conseil de surveillance, et en raison du lieu du siège social de la société situé près de Nice, la réunion du comité d'audit relative à l'examen des comptes se tient la veille de la réunion du conseil de surveillance pour l'arrêté des comptes annuels et le même jour pour les comptes semestriels. Cependant, les documents relatifs aux comptes, en ce compris un document de synthèse préparé par les commissaires aux comptes et les éventuels commentaires qu'ils ont à formuler, sont systématiquement transmis aux membres du comité d'audit, ainsi qu'aux autres membres du conseil de surveillance, plusieurs jours avant la tenue de la réunion du comité d'audit.

Le comité d'audit bénéficie d'une présentation régulière du directeur de la Gestion des Risques sur l'exposition aux risques. Les engagements hors bilan significatifs sont portés, le cas échéant, à la connaissance du comité. Le comité d'audit a également la faculté de recourir à des experts extérieurs.

Au cours de l'année 2015, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2014 et les comptes semestriels 2015. Il a procédé à la validation des informations financières et s'est prononcé sur le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice qui lui ont été soumises, soit par les commissaires aux comptes, soit par les membres du directoire, et notamment sur les opérations d'acquisition récentes. Il a également pris acte des dispositions prises par le directoire pour s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne, identifier les risques et mettre en place les dispositifs jugés nécessaires pour en assurer la maîtrise.

■ Absence de comité de sélection ou de nomination

Le conseil de surveillance n'a pas jugé utile de créer un comité de sélection ou de nomination. Cette décision est justifiée par les considérations suivantes :

- la taille de la société et la stabilité de ses organes de direction ;
- la taille réduite du conseil de surveillance ;
- le souhait des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.

Préparation et organisation des travaux du directoire

Composition du directoire

Le directoire est composé de cinq membres.

Dans sa séance du 17 décembre 2014, le conseil de surveillance a renouvelé, pour trois ans, tous les membres du directoire dans leurs fonctions :

- Éric Marée assume la présidence du directoire depuis décembre 1999. Il supervise directement les fonctions ressources humaines, communication, systèmes d'information, hygiène, sécurité et environnement, achats ainsi que les activités de production ;
- Christian Karst est responsable pharmaceutique et supervise la recherche et le développement, le marketing et la veille stratégiques, le licensing, l'assurance qualité et les acquisitions ;
- Michel Garaudet supervise les fonctions financières et juridiques ;
- Sébastien Huron supervise les opérations commerciales et marketing mondiales ;
- Jean-Pierre Dick est en charge des projets spéciaux et président de la Fondation d'Entreprise Virbac.

Réunions du directoire

Les membres du directoire se réunissent, conformément à la loi, afin de rendre compte chaque trimestre au conseil de surveillance et chaque fois que la marche des affaires le justifie. Au cours de l'année 2015, le directoire s'est réuni huit fois de manière formelle.

Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du directoire

Les principes et les règles arrêtés par le conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du directoire sont décrits en pages 103 à 110 du rapport annuel.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées sont présidées par la présidente du conseil de surveillance. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires consistent en la possibilité d'approuver ou de rejeter les comptes sociaux et les comptes consolidés, de fixer la répartition des bénéfices, la distribution d'un dividende, de nommer ou révoquer les membres du conseil de surveillance, de désigner les commissaires aux comptes. L'assemblée générale ordinaire dispose, également, d'un droit de vote consultatif sur les rémunérations du président et des membres du directoire, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre des décisions telles que modifier les statuts, autoriser des opérations financières qui sont de nature à modifier le capital social, approuver ou rejeter des fusions ou des scissions, consentir ou rejeter des options de souscription ou d'achat d'actions ou des attributions d'actions de performance. Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité et également par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou bien de voter par correspondance. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Conformément à la loi, le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leurs comptes titres.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

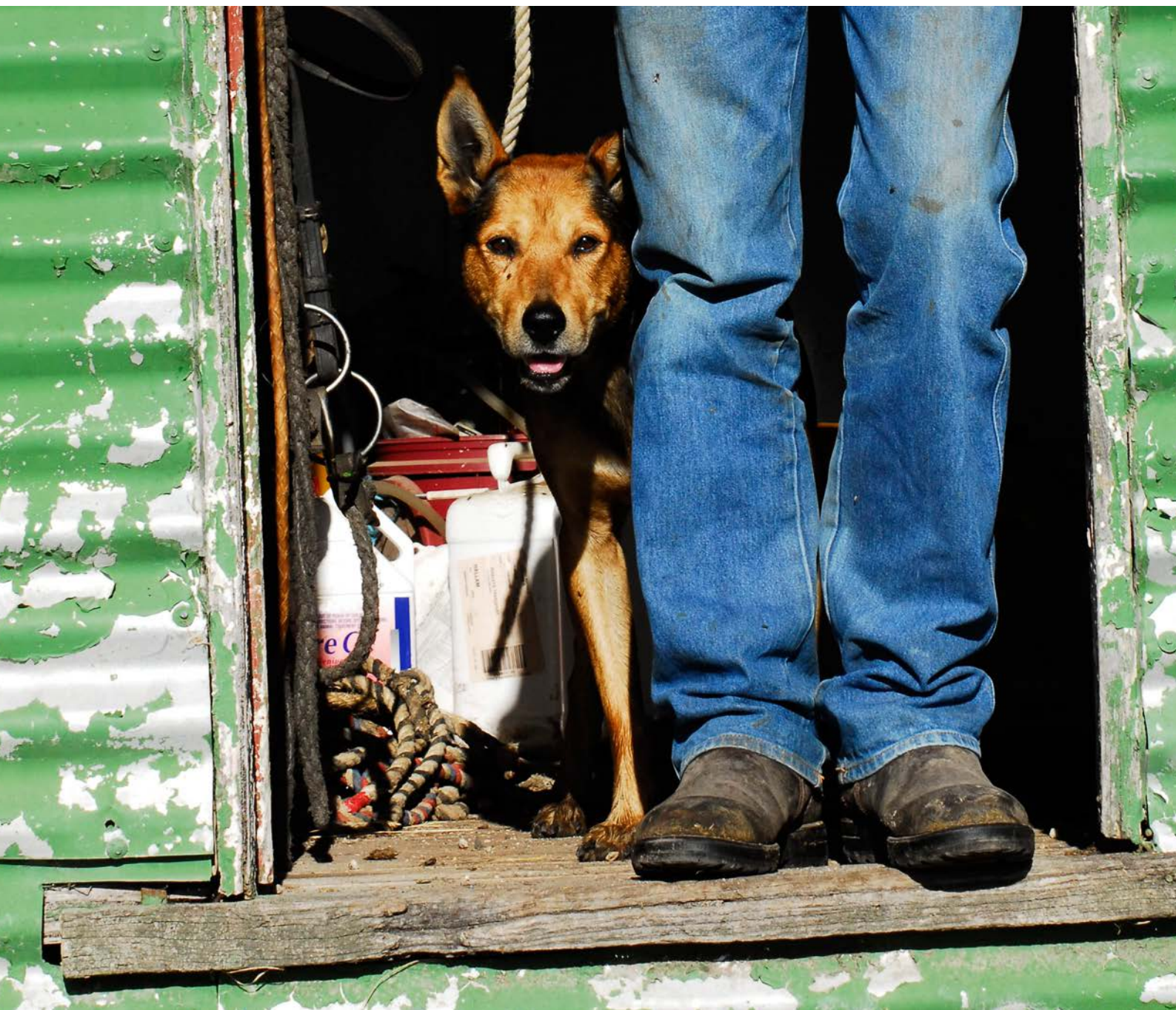


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES EXCEPTIONS FAITES AUX RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF

Recommandations du Code Afep-Medef (Le "Code")	Pratiques de la société et justifications	Référence
Règlement intérieur du conseil de surveillance (article 4 du Code) Le règlement intérieur du conseil d'administration doit préciser les cas d'approbation préalable par le conseil d'administration	La société a jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part. La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance, et de manière générale, toute opération stratégique majeure.	page 128
Délai d'examen des comptes par le comité d'audit (article 16.2.1 du Code) Les délais d'examen des comptes doivent être suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le conseil)	Afin de ne pas allonger les délais entre l'arrêté des comptes par le directoire et le contrôle exercé par le conseil de surveillance, et en raison du lieu du siège social de la société situé près de Nice, la réunion du comité d'audit relative à l'examen des comptes se tient la veille de la réunion du conseil de surveillance. Cependant, les documents relatifs aux comptes, en ce compris les éventuels commentaires formulés par les commissaires aux comptes, sont systématiquement transmis aux membres du comité, ainsi qu'aux autres membres du conseil de surveillance, plusieurs jours avant la tenue de la réunion du comité d'audit.	page 128
Création d'un comité de sélection ou de nomination (article 17 du Code)	La société n'a pas retenu cette recommandation en raison, d'une part, de la taille de la société et de la stabilité de ses organes de direction, et d'autre part, du souhait des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.	page 129
Comité de rémunération présidé par un membre indépendant (article 18.1 du Code)	La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.	page 128
Jetons de présence du conseil de surveillance (article 21.1 du Code) Règles de répartition des jetons de présence : la rémunération doit comporter une part variable prépondérante	La société n'a pas retenu cette recommandation. En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société de lier le versement des jetons de présence de manière prépondérante à la présence des membres du conseil de surveillance aux réunions de celui-ci, dès lors que l'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance qui se tiennent sur une journée entière ainsi que le taux de participation élevé de ses membres permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe des jetons de présence. À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.	page 102

Recommandations du Code Afep-Medef (Le "Code")	Pratiques de la société et justifications	Référence
Actions de performance (article 23.2.4 du Code) 1. Définir le pourcentage d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en fonction de la situation de chaque société (taille, secteur d'activité ...) 2. Conditionner les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions 3. Lier l'acquisition des actions de performance à des conditions de performance à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives	1. Les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions de grands groupes pharmaceutiques cotés. 2. Les actions de performance attribuées aux membres du directoire ne sont pas conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées mais 35% des actions acquises par le président du directoire et 25% par les autres mandataires sociaux ne pourront être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Il est également à noter que le montant cumulé des actions de performance attribuées aux membres du directoire au cours des cinq dernières années représente au total moins de 0,25% du capital social de la société. 3. Il est précisé que les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions sont mesurées par rapport au résultat opérationnel consolidé et à l'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices, mais la performance n'est pas évaluée périodiquement pendant la durée du plan, tel que préconisé par le Code.	page 107
Indemnités de départ (article 23.2.5 du Code) 1. Autorisation d'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie 2. Durée de la période de référence pour l'appréciation des conditions de performance	1. Les engagements pris par la société en cas de cessation de fonction de ses dirigeants ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 juin 2012 et ils reprennent les mêmes conditions que celles fixées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 22 décembre 2008, à savoir : les indemnités de départ ne pourront être versées qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés. 2. La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).	page 106
Retraite supplémentaire (article 23.2.6 du Code) Le groupe des bénéficiaires potentiels doit être sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux	La société n'a pas retenu cette recommandation. La politique de Virbac consiste à accorder une retraite supplémentaire aux seuls membres du directoire, pour trois raisons : d'une part, la retraite supplémentaire ainsi accordée est d'une ampleur maîtrisée et sujette au respect par les éventuels bénéficiaires de plusieurs conditions ; d'autre part, un élargissement de la catégorie de bénéficiaires n'est pas jugé souhaitable en raison du poids croissant de la fiscalité dans ce dispositif ; enfin, Virbac a mis en place une politique sociale d'un bon niveau au profit de l'ensemble de ses salariés en termes de prévoyance, d'intéressement et d'épargne (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, abondement...). Par ailleurs, la société va au-delà des recommandations du Code en ce qui concerne l'augmentation des droits potentiels puisque ceux-ci ne représentent qu'un pourcentage limité de la rémunération du bénéficiaire y compris la part variable.	page 106

DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, la présidente du conseil de surveillance a établi son rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques définies et mises en œuvre par le groupe Virbac.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions Affaires Financières, Juridique, Ressources Humaines, et Gestion des Risques du Groupe et a été revu par le directoire qui a validé son contenu. L'intégralité du rapport a par la suite été communiquée aux commissaires aux comptes pour discussion et au comité d'audit pour revue avant son approbation définitive par le conseil de surveillance.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 11 mars 2016.

Définition et objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Référentiel

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés initialement en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010 par l'AMF pour définir son référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et structurer ainsi son approche. Conformément à une recommandation du rapport de l'AMF 2010-15 du 7 décembre 2010, le groupe Virbac a souhaité présenter les différentes informations demandées selon le plan précisé dans le cadre de référence.

Périmètre

Le périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

La liste des filiales figure en note A37 du présent rapport.

Objectifs et principes du contrôle interne

Le contrôle interne tel que mis en œuvre chez Virbac vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les orientations fixées par le directoire sont mises en œuvre ;
- le patrimoine de la société est valorisé et ses actifs protégés ;
- l'intégration des sociétés acquises s'effectue en conformité avec les règles du Groupe ;
- et que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et sincères.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de contrôle interne et de gestion globale des risques doit favoriser et sécuriser son développement industriel et économique et ce dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers et à leurs enjeux respectifs.

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Virbac repose sur les éléments structurants suivants :

- une organisation adaptée et pérenne ;
- la diffusion en interne d'une information fiable et ciblée ;
- une mise en œuvre de ce dispositif ;
- des activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- un pilotage continu et la formalisation d'axes de progrès.

Limites

Un dispositif de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coûts sur bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou qu'il s'agisse de dysfonctionnements qui peuvent survenir en raison d'une défaillance ou d'une erreur humaine.

Une organisation adaptée et pérenne

Composantes du dispositif

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de contrôle interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur une organisation spécifique des comportements et des hommes.

Organisation

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans la culture de l'entreprise et qui ont fait son succès tels que la prise d'initiative, la confiance dans les hommes et les femmes du Groupe et leur responsabilisation. L'organisation opérationnelle du contrôle interne est construite autour de trois niveaux : Groupe, zones et filiales. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par le directoire. À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel en attendant d'eux qu'ils s'approprient les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuent à leur mise en œuvre et à leur respect et complètent leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont ils ont la charge.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose également sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels et nécessaires à la gestion optimale des activités industrielles et commerciales du Groupe.

Délégations de pouvoirs

Les filiales sont presque toutes détenues directement ou indirectement à 100% par le groupe Virbac. Une attention particulière est portée à la composition des conseils d'administration des filiales de Virbac. Chaque nomination ou changement d'administrateur fait l'objet d'une validation par les membres du directoire de Virbac.

Pour les sociétés non contrôlées à 100%, des règles de gouvernance sont définies et régies par des pactes d'actionnaires (Centrovét au Chili).

En complément, une procédure Groupe décrit les règles de limitations de pouvoirs et de signatures applicables aux directeurs généraux des filiales. Les délégations de pouvoirs internes de chaque filiale sont établies, gérées et mises à jour avec le support de la direction Juridique du Groupe.

Code de conduite

Depuis juin 2015, les engagements fondamentaux du Groupe dans les domaines liés à son activité sont rassemblés dans un Code de conduite. Ce document vient remplacer la charte de déontologie adoptée en 2004. Plus complet et mieux adapté aux impératifs du Groupe, ce document rédigé en seize langues est diffusé à l'ensemble des collaborateurs et est disponible dans l'Intranet. Le Code de conduite rassemble les principes fondamentaux du Groupe en matière de conduite des affaires, de protection des actifs, d'interaction de l'entreprise avec la vie privée et de responsabilité sociale. C'est un document qui formalise les valeurs éthiques et les principes de fonctionnement de l'entreprise. En publiant son Code de conduite, le Groupe s'engage à respecter et faire respecter par ses partenaires et fournisseurs les réglementations et normes propres à son activité mais aussi dans les domaines financier, concurrentiel et social.

Documents de référence

Le groupe Virbac a mis à disposition des salariés d'autres documents de référence décrivant, dans des domaines spécifiques abordés par le Code de conduite, des règles concrètes d'application. Ces documents sont disponibles dans l'Intranet et sont listés ci-dessous.

■ Charte de déontologie achats

Une charte de déontologie spécifique à la pratique des achats a également été rédigée à l'attention des acheteurs professionnels et occasionnels. Elle décrit les principes directeurs de la fonction au sein du Groupe, définit les rôles et les responsabilités de chacun dans l'application de ses fonctions et elle constitue ainsi un guide dans l'exercice des responsabilités de chacun.

■ Charte fournisseurs

La charte fournisseurs a pour objet de définir les règles qui encadrent les relations entre le groupe Virbac et ses fournisseurs, ainsi que les principes directeurs que le Groupe entend voir appliqués par ses fournisseurs dans la conduite de leurs affaires.

■ Politique anti-corruption Groupe

La politique anti-corruption Groupe décrit le comportement à adopter concernant les relations entre le Groupe (ou ses salariés) et les tiers, que ce soit dans le secteur public ou privé. Elle précise notamment sous quelles conditions il est possible d'offrir ou de recevoir des cadeaux et des invitations.

■ Charte sur la négociation des titres cotés

Une charte de déontologie boursière a été élaborée et diffusée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Cette charte précise les règles en vigueur au sein de Virbac et de l'ensemble de ses filiales concernant la négociation de titres cotés de la société et, le cas échéant, de ses filiales. Elle a pour but à la fois de rappeler les grands principes de la réglementation boursière en matière de transactions sur des titres cotés et de fixer quelques règles de conduite internes destinées à assurer la régularité et la transparence des opérations effectuées par les collaborateurs du Groupe.

■ Charte éthique Groupe

Afin de respecter la réglementation et fournir des produits sécurisés et efficaces, le Groupe, comme tout laboratoire pharmaceutique, doit recourir à des études sur animaux dans des cas très précis : quand elles ont un caractère de nécessité et qu'il n'existe pas, à ce stade, de méthodes alternatives agréées par les autorités. Pour autant, le Groupe favorise toutes les méthodes alternatives disponibles et encourage toute initiative visant à remplacer, réduire ou améliorer les études sur animaux. Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces principes fondateurs, le Groupe a élaboré une charte éthique qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à ses partenaires externes.

■ Principes Groupe réseaux sociaux

Ce document décrit les règles qui s'appliquent au sein de l'entreprise concernant l'usage des réseaux sociaux à titre personnel.

Procédures et normes encadrant les activités

Des politiques Groupe ont été définies par les directions fonctionnelles pour l'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, la gestion des stocks et des immobilisations. Ces directions établissent des politiques Groupe qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de *reporting* propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables. Ces politiques se déclinent ensuite en procédures spécifiques de suivi, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

À titre d'exemple, le Groupe s'est doté des politiques suivantes :

- une politique achat qui fixe les règles, les objectifs et les bonnes pratiques en termes d'achat et d'éthique ;
- une politique de sécurisation des moyens de paiement qui définit les moyens à mettre en œuvre afin de limiter les risques de fraude ;
- une politique de protection des personnes qui vise à donner un niveau de protection équivalent à tous les collaborateurs du Groupe, qu'ils soient expatriés, locaux, ou encore en mission ;
- une politique de sécurité et d'environnement qui fixe des règles de conduite pour une réduction permanente des risques inhérents à toute activité industrielle ;
- une politique d'investissement qui est validée par le directoire au moment de l'établissement des plans stratégiques, puis des budgets. Tout investissement majeur prévu dans ces budgets fait néanmoins l'objet d'une revalidation par la direction des Opérations Industrielles Groupe ou le directoire. Tout changement intervenant au cours d'un exercice par rapport aux projets budgétés fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

En parallèle de ce corpus de procédures d'ordre général, le Groupe se conforme aux différents référentiels en vigueur au sein de l'industrie pharmaceutique. Ces textes encadrent, à chaque stade, les opérations conduites, que ce soit au niveau des méthodes de recherche et développement ou au niveau des normes de fabrication, de conditionnement, de distribution, de commercialisation et de promotion des médicaments et vaccins.

Politique de gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines contribue au dispositif de contrôle interne de Virbac en permettant au Groupe de s'assurer que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des missions et des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

■ Politique de recrutement et de développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la direction des Ressources Humaines définit des standards et vérifie les pratiques. Parallèlement, un processus de gestion de la performance et de l'évolution des collaborateurs appelé Perf (Performance, évaluation, rémunération, formation) est mis en œuvre ; il comporte plusieurs volets dont la fixation d'objectifs individuels et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques, dans le cadre duquel les situations individuelles sont examinées.

Le directoire partage au sein du comité performance annuelle, les évaluations, les rémunérations et les hypothèses d'évolution professionnelle des 60 personnes clés du Groupe ainsi que des hauts potentiels identifiés au cours du processus Perf.

■ Politique de rémunération

La revue des rémunérations est effectuée annuellement. Elle porte notamment sur le salaire de base et les bonus individuels et collectifs. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer leur compétitivité, leur cohérence et leur évolution au sein du Groupe. Elles visent tout autant à rémunérer la performance individuelle selon des critères objectifs et partagés entre toutes les fonctions. Les pratiques de bonus en vigueur dans le Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent notamment sur des critères comparables en valeur et en nature.

Principaux acteurs

Conseil de surveillance et ses comités spécialisés

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le directoire. Dans ce cadre, il est notamment informé par le directoire de la mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Pour l'assister dans sa mission, le conseil a constitué deux comités spécialisés : le comité des rémunérations et le comité d'audit. La composition de ces comités figure en pages 10 et 11 du rapport annuel.

Le comité des rémunérations a pour rôle de fixer et de revoir la politique globale de rémunération des membres du directoire en prenant en considération les recommandations du Code Afep-Medef.

Afin de se conformer aux dernières recommandations dudit Code, le détail des rémunérations individuelles des membres du directoire est présenté dans le rapport de gestion pages 103 à 105, sous forme de tableaux de synthèse et de tableaux de rémunérations établis selon la présentation visée par le Code.

De plus, conformément aux nouvelles dispositions du Code Afep-Medef les actionnaires sont consultés, chaque année, sur les éléments de rémunération dues ou attribuées, au titre de l'exercice clos, aux membres du directoire.

Le comité d'audit est chargé :

- de s'assurer de la pertinence, de la permanence et de la fiabilité des méthodes comptables ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du suivi de l'examen du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de se prononcer sur le traitement comptable des opérations significatives ;
- et de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Directoire

Le directoire assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie préalablement discutée en comité stratégique et validée par le conseil de surveillance. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe.

La composition du directoire figure pages 10 et 11 du rapport annuel.

La répartition des fonctions entre ses membres est décrite ci-dessous.

Le président du directoire a pour mission de superviser et de coordonner l'action de tous les membres du directoire. Il remplit dans leur intégralité les fonctions légales de chef d'entreprise et en assume les responsabilités. Il représente la société et agit en son nom en toutes hypothèses et notamment en justice. Dans l'organisation interne de la société il a en charge, par ailleurs et plus spécifiquement, les directions centrales suivantes : la direction des Ressources Humaines Groupe ; la direction des Systèmes d'Information Groupe ; la direction de la Communication Groupe y compris la communication financière en collaboration avec le directeur des Affaires Financières, la direction de l'Assurance Industrielle Groupe, la direction des Opérations Industrielles France, la direction des Achats Groupe, la direction Groupe des Affaires Réglementaires et Publiques et la direction Hygiène Sécurité et Environnement Groupe.

Le directeur général assume la fonction de vétérinaire responsable de Virbac, conformément aux articles L5142-1 et suivants du Code de la santé publique. Dans l'organisation interne de la société, il est également directeur du Développement et supervise les directions suivantes : la direction de l'Innovation Produits Groupe, responsable de la définition de la stratégie R&D du Groupe, de la mise en œuvre des projets et de la coordination des centres de recherche répartis dans les différentes zones géographiques, ainsi que du marketing et de la veille stratégiques, la direction du Business Development, qui recouvre le licensing (activité qui consiste essentiellement en l'acquisition ou la cession de droits relatifs aux principes actifs de produits finis ou en développement, conformément à la stratégie du Groupe), la direction de l'Assurance Qualité Groupe, la division Aquaculture et les acquisitions.

Le directeur des Opérations Commerciales Monde supervise et coordonne les activités commerciales de l'ensemble des filiales du Groupe. Il assure, avec ses équipes, la définition de la stratégie commerciale et du développement du business existant et futur. Il supervise également la direction du Global Marketing, en charge de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie marketing monde pour les produits et les gammes clés pour le Groupe.

Le directeur des Affaires Financières est responsable de la politique financière du Groupe et supervise : la direction de la Trésorerie et du Financement, la direction du Contrôle Financier Groupe, en charge de l'élaboration de l'information financière et comptable consolidée, les processus de planification budgétaire et financière et le contrôle de gestion ; la direction Juridique, en charge du droit des sociétés, de la politique d'assurances, de la négociation, l'élaboration et la gestion des contrats et des contentieux, et la direction Gestion des Risques présentée page 137 du rapport annuel.

Le directeur chargé des projets spéciaux assure la communication et le développement de la notoriété de Virbac à travers les actions de sponsoring et les relations avec les médias qui y sont associées. Par le biais d'opérations de relations publiques organisées autour du programme sportif dont il est l'acteur central, en tant que skipper du bateau StMichel-Virbac, il contribue au renforcement de l'image de Virbac auprès des clients vétérinaires.

Il est également président de la Fondation d'Entreprise Virbac dont les missions sont d'une part de sensibiliser, éduquer, informer le public sur le respect et les responsabilités envers les animaux et d'autre part, d'apporter son soutien à des programmes où la santé animale est au cœur de la santé des écosystèmes via la protection et l'aide sanitaire aux animaux domestiques ou sauvages dans leur milieu naturel, la mise en œuvre de campagnes d'éducation ou de

sensibilisation auprès des populations locales ainsi que le déploiement d'initiatives en santé animale liées à la protection de l'environnement et de la santé humaine. Elle remplit ses objectifs par le développement d'actions et de partenariats avec les professionnels de la santé, les cabinets vétérinaires, les collectivités territoriales et les institutions françaises ou internationales.

Comité stratégique

Le comité stratégique présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- les membres du directoire ;
- les directeurs de zone : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Apisa, ainsi que le directeur de la division Aquaculture ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de l'Innovation Produits Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Business Development Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction Marketing Groupe.

Le comité stratégique contribue à élaborer et mettre en œuvre les grandes décisions stratégiques du Groupe, présentées et validées par le conseil de surveillance : stratégie par métier, par fonction et par projet majeur.

Comité exécutif France

Le comité exécutif France présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- les membres du directoire ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction Industrielle France ;
- la direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de l'Innovation Produits Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction Europe ;
- la direction France ;
- la direction R&D Pharmaceutique Groupe ;
- la direction R&D Biologie Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Marketing Groupe.

Le comité exécutif France a principalement un rôle de décision, de coordination et d'information sur tous les sujets qui concernent le Groupe des sociétés françaises et constitue un relais pour la diffusion de l'information dans les différents services.

Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger, gérer et déléguer les opérations qu'ils ont en charge.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Directions fonctionnelles

Les directions fonctionnelles centrales (Finance, Juridique, Ressources Humaines, Innovation Produits, Communication, Systèmes d'Information, Achats et Hygiène, Sécurité et Environnement) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire.

La présence des fonctions centrales et leur organisation contribuent significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. Les responsables de ces fonctions disposent notamment d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Direction Gestion des Risques

Cette direction est devenue, depuis sa création fin 2009, un acteur à part entière du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne du Groupe. Rattaché hiérarchiquement au directeur des Affaires Financières (membre du directoire) et fonctionnellement au directoire, le directeur de la Gestion des Risques est responsable de la définition et de la mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques. Il coordonne l'analyse des risques, contribue à la transversalité et au partage des meilleures pratiques entre les entités et les directions du Groupe permettant ainsi le développement d'une culture de gestion des risques à travers le Groupe. Ses rôles et responsabilités sont présentés en détail pages 138 et 139 du rapport annuel.

Diffusion en interne d'une information fiable et ciblée

L'information et la communication ont trait aux flux d'informations qui accompagnent les procédures de contrôle interne, depuis les orientations de la direction jusqu'aux plans d'actions. Elles contribuent à la mise en place de l'environnement de contrôle, à la diffusion d'une culture de contrôle interne, à la promotion des activités de contrôle pertinentes participant à la maîtrise des risques.

Les objectifs poursuivis sont divers :

- informer et sensibiliser l'ensemble des salariés du Groupe sur la mise en place de bonnes pratiques ;
- partager les expériences afin de favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques y compris en matière de dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Des outils de communication spécifiques mis en œuvre par le Groupe favorisent l'atteinte de ces objectifs. Le journal interne Action présente les orientations générales de Virbac, son organisation, ses activités, ses projets. D'autres outils, tel que l'Intranet, permettent la diffusion des politiques et procédures Groupe. Virbac s'efforce par ailleurs de donner à chacun des managers nouvellement recrutés, une vision d'ensemble du Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil des nouveaux arrivants, organisées au siège ou localement, participent à cet effort. Enfin, en complément des formations organisées par les unités opérationnelles, des séminaires Groupe permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, marketing, ressources humaines, gestion de projets, etc.) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

L'information et les vecteurs de communication s'appuient également sur les systèmes d'information. La direction des Systèmes d'Information Groupe est responsable de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe. Elle est composée de départements sous la responsabilité directe de la direction des Systèmes d'Information Groupe et de départements décentralisés au sein des unités opérationnelles. Le rôle des départements Groupe est de définir les politiques systèmes d'information, de coordonner les processus de pilotage de la fonction systèmes d'information et de gérer les infrastructures et services informatiques mondiaux en cohérence avec les priorités du Groupe. Les départements décentralisés développent et gèrent les applications spécifiques à leurs unités, ainsi que les infrastructures et services informatiques dédiés.

Des canaux d'information ascendante et descendante ont été définis afin de permettre la transmission en temps utile d'informations pertinentes et fiables.

Concernant la remontée d'information, les traitements d'information comptable et financière sont effectués selon des processus et avec des outils communs d'enregistrement et de contrôle (logiciel de *reporting* et de consolidation commun et partagé dans l'ensemble du Groupe sous l'autorité de la direction des Affaires Financières).

Pour ce qui est de l'information descendante, les résolutions des organes de décision sont relayées auprès des directions concernées. Toute évolution du cadre réglementaire, et ce quelle que soit la matière concernée, est communiquée de façon appropriée aux entités et directions concernées.

Enfin, la communication à destination des parties prenantes est encadrée par des dispositifs appropriés visant à garantir la qualité de l'information.

De plus, le Groupe a diffusé une procédure de gestion de crise dont l'objectif est d'anticiper autant que possible l'émergence potentielle de crises par la mise en place de principes de gestion et d'alertes couvrant toutes les régions et activités du Groupe.

Mise en œuvre du dispositif de gestion des risques

Objectifs

De manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, hiérarchiser ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ces risques, la direction Gestion des Risques a été créée fin 2009.

Cette direction a bâti son cadre méthodologique en cohérence avec les meilleures pratiques et référentiels du marché et notamment le cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Les objectifs de la direction Gestion des Risques reposent sur les points suivants:

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques du Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé et pour anticiper une évolution de leur nature ou intensité ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par l'organisation, au niveau le plus approprié au sein du Groupe. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales ; d'autres, qui exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau du siège ;
- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- former : développer progressivement une culture de gestion des risques auprès de tous les managers concernés et ce, au travers d'actions de formation appropriées tant en France qu'à l'international ;
- informer : communiquer auprès du directoire sur l'évolution de la situation.

Analyse régulière et structurée des principaux risques du Groupe

Le dispositif de gestion des risques se fonde sur l'environnement de contrôle interne et s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances. La responsabilité en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques a vocation à être déclinée à tous les niveaux appropriés de l'organisation.

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques du Groupe, de leurs modalités de gestion et de contrôle au chapitre "Facteurs de risques" en pages 91 et suivantes du rapport annuel.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Virbac est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'action pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose à la fois sur une organisation et sur un processus de gestion des risques clairement définis :

- l'organisation est placée sous la responsabilité de la direction Gestion des Risques qui s'appuie elle-même sur trois comités (le directoire, le comité stratégique et le comité exécutif France) pour valider la politique de gestion des risques et le processus d'identification, d'évaluation et de traitement des risques. L'organisation comprend également des propriétaires de risques dont le rôle est de définir et de piloter des plans d'actions sur les risques majeurs du Groupe ;
- le processus de gestion des risques mis en œuvre à partir de 2010 repose sur :
 - l'identification des risques : la mise à jour régulière de la cartographie des risques majeurs du Groupe permet un recensement des principales expositions du Groupe ;
 - l'évaluation des risques : des cadres dirigeants participent activement à l'évaluation et à la hiérarchisation des risques identifiés. Ces managers possèdent une large expérience du secteur de la santé animale et de l'entreprise elle-même, ce qui représente un atout pour apprécier l'impact, l'occurrence et le niveau de maîtrise de chacun des risques ;
 - le traitement des risques : chacun des risques évalué comme majeur a été analysé et hiérarchisé. Pour chacun d'eux, des propriétaires de risques ont été nommés. Il s'agit principalement de cadres dirigeants faisant partie des trois comités cités ci-dessus. Leur rôle est de concevoir et de déployer des plans d'actions en coordination avec les différentes organisations opérationnelles et fonctionnelles ; cela afin de limiter l'exposition de l'entreprise sur les risques dont ils ont la responsabilité ;
 - le pilotage des actions : la direction Gestion des Risques assure la coordination du processus en partenariat avec les propriétaires de risques. Enfin, elle rédige un *reporting* à l'attention du directoire afin de l'informer à date régulière de l'évolution de la situation.

La gestion des risques s'inscrit pour Virbac dans un cycle d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de l'organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou de gouvernance.

Activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Ce dispositif couvre non seulement les processus de préparation de l'information financière mais également l'ensemble des processus opérationnels en amont concourant à la production de cette information. Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est essentiel pour Virbac. L'objectif constant du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités, le meilleur contrôle opérationnel et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques.

Organisation financière dédiée

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de *reporting* consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la direction des Affaires Financières du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une direction Comptable et Consolidation qui a la responsabilité d'assurer la préparation et la présentation des états financiers de la société Virbac et des états consolidés du Groupe. Il a également en charge le suivi de la fiscalité au sein du Groupe ;
- une direction du Contrôle de Gestion, qui a la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données du budget et d'un *reporting* de gestion mensuel qui intègre une analyse des performances du Groupe à la fois par rapport aux objectifs budgétaires et par rapport à l'année antérieure ;
- une direction de la Trésorerie et du Financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer l'animation et le suivi des *reportings* relatifs à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Concernant l'exposition aux

risques de change en particulier, les directives de la direction des Affaires Financières proscrivent les positions spéculatives et imposent de ne couvrir que des positions économiques, soit réelles soit futures, mais certaines.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le directeur financier de chaque filiale exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain à la bonne application de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque directeur financier de filiale est fonctionnellement rattaché à un contrôleur de gestion de zone qui intervient dans le cadre d'une zone. Il est lui-même fonctionnellement rattaché au directeur des Affaires Financières du Groupe.

Outils appropriés : procédures et référentiels

Les règles comptables et financières décrites dans des instructions spécifiques rédigées par la direction des Affaires Financières Groupe sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives ;
- des procédures de contrôle pour les catégories de comptes les plus importantes, et notamment les principaux rapprochements comptables à effectuer pour contrôler l'information produite ;
- des règles définissant le cadre des informations de gestion appelées *Group financial reporting guidelines* ;
- des règles à suivre pour gérer les besoins en trésorerie et leurs financements, les placements des excédents de trésorerie, la couverture du risque de change.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité de la direction du Contrôle Financier Groupe. Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Virbac s'est doté d'un système de *reporting* déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP (*Enterprise Resource Planning*) dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle.

Des procédures spécifiques ont été définies concernant les engagements hors bilan. Ces derniers proviennent essentiellement des garanties données par la société. Les constitutions de sûretés, cautions, avals et garanties font l'objet des contrôles suivants :

- pour la maison mère : autorisations spécifiques du conseil de surveillance lorsque de telles garanties excèdent les limites de l'autorisation annuelle donnée au directoire ;
- pour les filiales : les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une revue préalable de la maison mère.

Processus formalisés

Les processus financiers mis en place contribuent à la qualité et à la fiabilité de l'information comptable et financière.

Processus comptable et consolidation

La production de l'information est assurée au travers du processus de consolidation semestrielle et annuelle encadré par une cellule dédiée au sein de la direction des Affaires Financières et reposant sur des principes comptables valables pour l'ensemble des filiales, garantissant ainsi l'harmonie des méthodes.

Processus budgétaire et reporting de gestion

Le Contrôle de Gestion anime le processus de consolidation budgétaire et de *reporting* mensuel au sein du Groupe, à partir des informations transmises par les différentes directions opérationnelles et les filiales. La concordance entre les informations de gestion issues du *reporting* et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière. Le système de *reporting* de gestion permet de suivre les résultats mensuels et les principaux indicateurs de gestion, de les comparer avec le budget et avec les résultats de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés et analysés par le Contrôle de Gestion en collaboration avec les directeurs financiers locaux.

Le directoire examine chaque mois les synthèses ressortant du *reporting* de gestion, analyse les variations importantes et décide des actions correctrices à mettre en œuvre si besoin.

Processus trésorerie

Un processus de détermination d'un plan annuel de trésorerie est mis en œuvre pour l'ensemble du Groupe et permet d'encadrer et de consolider l'exercice de prévision des mouvements de trésorerie des filiales, reflet de la qualité des prévisions d'activité, de dépenses et de gestion des besoins en fonds de roulement : recouvrement clients, gestion des stocks et délais règlement fournisseurs.

Une politique de centralisation quotidienne des excédents de trésorerie et des besoins de financements sur la zone euro permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements. Hors Europe, une politique de centralisation du *cash* a également été mise en place dans le but de limiter les risques de contrepartie et d'optimiser l'utilisation des lignes de crédit.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à savoir l'existence d'un droit de vote double attribué à toute action inscrite au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sont exposés dans le rapport annuel page 112.

Ainsi l'actionnaire principal de Virbac, le groupe familial Dick, dispose de 49,7% des actions et 65,7% des droits de vote.

Pilotage des dispositifs et axes de progrès

Actions de surveillance et d'amélioration des dispositifs

Le groupe Virbac met en œuvre des actions permanentes d'optimisation de ses dispositifs de contrôle interne sous la supervision du directoire et du comité exécutif France, et sous la surveillance du comité d'audit et du conseil de surveillance.

Conseil de surveillance

Le rôle du conseil de surveillance et de ses comités spécialisés a été décrit en page 136 du rapport annuel.

Directoire

Le directoire est chargé du pilotage et de la définition des orientations en matière de contrôle interne et de gestion des risques et s'appuie sur les directions opérationnelles pour assurer leur mise en œuvre (voir page 136 du rapport annuel). Les directions fonctionnelles procèdent, par leur réseau de spécialistes ou par des audits réguliers, à l'examen du fonctionnement de leurs domaines respectifs (voir page 137 du rapport annuel).

Commissaires aux comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum et pour les plus significatives d'entre elles, d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Les missions d'audit dans les différents pays sont confiées aux membres du réseau des commissaires aux comptes statutaires du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés des éléments clés de l'exercice en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au comité d'audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Communication financière

L'importance et le rôle croissants de la communication et la nécessité de délivrer une information financière complète et de qualité ont conduit le groupe Virbac à se doter des fonctions et compétences nécessaires à la présentation de cette information ainsi qu'à la maîtrise des risques d'image.

Rapport annuel et information financière périodique

La direction des Affaires Financières est en charge de l'élaboration du rapport annuel et de l'information financière périodique, en étroite partenariat avec la direction de la Communication Groupe, ce qui implique notamment :

- la définition et la validation des informations figurant dans le document annuel, le rapport semestriel et les avis financiers périodiques ;
- la supervision de la réalisation des travaux effectués par le comité de pilotage du rapport annuel ;
- la diffusion de l'information financière ;
- l'application de la réglementation boursière en matière de communication financière et les relations avec l'AMF.

Communiqués de presse

La direction de la Communication Groupe est responsable des actions engagées auprès des médias qui pourraient avoir un impact sur l'image, la notoriété, l'intégrité de la marque Virbac. Elle travaille sur ce sujet en étroite collaboration avec la direction des Affaires Financières, notamment dans le cadre d'actions et de diffusion d'informations qui pourraient avoir un impact sur le cours de l'action Virbac.

Plan de progrès du dispositif de contrôle interne et gestion des risques

Le groupe Virbac s'est engagé dans une démarche d'amélioration progressive et continue de son contrôle interne et de sa gestion des risques en ligne avec les orientations générales et les priorités fixées par le président du directoire. Les actions mises en œuvre sont placées sous la responsabilité des directions fonctionnelles et opérationnelles. Elles font l'objet de présentation au comité d'audit.

Principales réalisations en 2015

Les membres du directoire ont approuvé les commentaires suivants sur l'année 2015, qui a été particulièrement marquée par :

- l'actualisation de la cartographie des risques majeurs du Groupe dont la dernière édition datait de 2013. Cette actualisation a été réalisée en étroite collaboration avec les membres du directoire et du comité stratégique ;
- la poursuite des plans d'actions sur les risques majeurs identifiés comme prioritaires ;
- la poursuite du déploiement à l'international du dispositif de gestion des risques. En 2015, ce dispositif a été déployé dans la filiale néo-zélandaise. En outre, la cartographie de la filiale australienne, dont la dernière édition datait de 2012, a été actualisée ;

- la poursuite du déploiement en interne d'une formation ayant pour objectif de conforter la culture *risk management* au sein du Groupe. En 2015, une douzaine de managers ont été formés dans une filiale française de la société ;
- l'assistance de la direction Assurance Qualité Groupe pour formaliser un cadre méthodologique de gestion du risque qualité : définition d'un langage commun, gestion des risques processus ;
- le déploiement d'un outil informatique spécifiquement dédié à la gestion des risques. En 2015 cet outil a été déployé dans quatre filiales à l'international et dans de nombreux services au siège. Il permet notamment un pilotage très précis des plans d'actions par les différents propriétaires de risques ;
- le suivi et le pilotage d'un projet sur les produits majeurs du Groupe. Ce projet est sponsorisé par deux membres du directoire et piloté par la direction de la Gestion des Risques. L'objectif de ce projet est la sécurisation des produits majeurs afin de les protéger contre les principales menaces, autres que concurrentielles, qui pourraient peser sur eux. Après une première phase d'analyse qui s'est déroulée en 2014, un ensemble de plans d'actions a été mis en œuvre sous la responsabilité d'une dizaine de propriétaires de risques. Les différentes actions font l'objet d'un monitoring très précis et sont validées par un comité de pilotage qui se réunit une fois par trimestre.

Perspectives 2016

Les perspectives pour l'année à venir sont les suivantes :

- poursuite du déploiement à l'international du dispositif de gestion des risques en mettant l'accent sur les filiales majeures en termes d'enjeux ;
- poursuite du projet sur la sécurisation des produits majeurs du Groupe : pilotage des plans d'action et extension du périmètre d'analyse ;
- poursuite de l'accompagnement des propriétaires de risques et renforcement de leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions ;
- développement de la culture *risk management* avec la poursuite de la formation sur le *risk management* auprès des activités opérationnelles du siège ;
- support aux opérationnels au travers de l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un cadre méthodologique de gestion des risques dans leurs activités.

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport de la présidente du conseil de surveillance

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Virbac et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la présidente du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient à la présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la présidente concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport de la présidente ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la présidente.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la présidente du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport de la présidente du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L225-68 du Code de commerce.

Nice et Marseille le 29 mars 2016

Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État de la situation financière

en k€	Notes	2015	2014 retraité *
Goodwill	A1-A3	330 488	142 178
Immobilisations incorporelles	A2-A3	353 912	195 298
Immobilisations corporelles	A4	229 083	208 363
Autres actifs financiers	A5	12 072	14 391
Participations comptabilisées par mise en équivalence	A6	1 889	5 824
Impôts différés actifs	A7	17 606	8 990
Actif non courant		945 050	575 044
Stocks et travaux en-cours	A8	182 314	159 870
Créances clients	A9	150 907	141 966
Autres actifs financiers	A5	762	3 762
Autres débiteurs	A10	100 355	69 289
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A11	51 163	375 912
Actifs destinés à être cédés	A12	-	-
Actif courant		485 500	750 798
Actif		1 430 550	1 325 842
Capital émis		10 573	10 573
Réserves attribuables aux propriétaires de la société mère *		427 837	420 769
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	A13	438 410	431 342
Intérêts non contrôlés		43 880	50 848
Capitaux propres		482 290	482 190
Impôts différés passifs *	A7	41 321	38 549
Provisions pour avantages du personnel	A14	15 425	14 212
Autres provisions	A15	2 986	4 433
Autres passifs financiers	A16	523 562	227 674
Autres créditeurs	A17	889	1 084
Passif non courant		584 183	285 952
Autres provisions	A15	2 001	768
Dettes fournisseurs	A18	115 026	83 039
Autres passifs financiers	A16	133 305	347 571
Autres créditeurs *	A17	113 745	126 322
Passif courant		364 077	557 700
Passif		1 430 550	1 325 842

* L'état de la situation nette d'ouverture a été retraité conformément aux dispositions prévues par IFRIC 21. L'impact sur les capitaux propres à l'ouverture (portant uniquement sur la part du Groupe) est de + 412 k€.

État du résultat de la période

en k€	Notes	2015	2014	Variation
Revenu des activités ordinaires	A19	852 623	773 116	10,3%
Achats consommés	A20	-297 852	-244 606	
Charges externes	A21	-208 141	-164 559	
Charges de personnel *		-252 183	-214 112	
Impôts et taxes		-11 977	-11 410	
Dépréciations et provisions	A22	-27 107	-25 619	
Autres produits et charges courants	A23	2 097	1 992	
Résultat opérationnel courant ajusté **		57 460	114 802	-49,9%
Dotations aux amortissements des droits incorporels issus d'acquisitions	A22	-19 150	-5 771	
Résultat opérationnel courant		38 310	109 031	-64,9%
Autres produits et charges non courants	A24	-3 801	31	
Résultat opérationnel		34 509	109 062	-68,4%
Produits et charges financiers	A25	-19 126	-8 147	
Résultat avant impôt		15 383	100 915	-84,8%
Impôt sur le résultat	A26	-1 937	-29 143	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-778	-1 239	
Résultat de la période		12 668	70 533	-82,0%
attribuable aux propriétaires de la société mère		9 405	63 596	-85,2%
attribuable aux intérêts non contrôlés		3 263	6 937	-53,0%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	A27	1,12 €	7,54 €	-85,2%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	A27	1,12 €	7,54 €	-85,2%

* Les charges de personnel incluent désormais les autres impôts et taxes sur salaires jusqu'alors présentés dans le poste "Autres impôts et taxes". L'impact du reclassement dans l'état du résultat au 31 décembre 2014 entre le poste "Charges de personnel" et le poste "Autres impôts et taxes" est de 3 174 k€.

** Afin de présenter une meilleure vision de sa performance économique, le Groupe a décidé d'isoler l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées. En conséquence, l'état du résultat indique, dans sa nouvelle présentation, un résultat opérationnel ajusté de cet impact.

État du résultat global

en k€	2015	2014	Variation
Résultat de la période	12 668	70 533	-82,0%
Écarts de conversion	13 331	24 902	
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture	-266	98	
Autres éléments du résultat global - Éléments recyclables	13 065	25 000	-47,7%
Écarts actuariels	112	-2 112	
Autres éléments du résultat global - Éléments non recyclables	112	-2 112	-105,3%
Autres éléments du résultat global (avant impôt)	13 177	22 888	-42,4%
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	91	-34	
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	-61	719	
Résultat global	25 875	94 106	-72,5%
attribuable aux propriétaires de la société mère	24 992	86 383	-71,1%
attribuable aux intérêts non contrôlés	883	7 723	-88,6%

État de variation des capitaux propres

	Capital émis	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Intérêts non contrôlés	Capitaux propres
en k€								
Capitaux propres au 31/12/2013	10 573	6 534	318 644	-35 344	60 523	360 930	53 444	414 374
Affectation du résultat 2013	-	-	60 523	-	-60 523	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-16 010	-	-	-16 010	-10 319	-26 329
Titres d'autocontrôle	-	-	-373	-	-	-373	-	-373
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	-1 329	24 116	63 596	86 383	7 723	94 106
Capitaux propres au 31/12/2014	10 573	6 534	361 455	-11 228	63 596	430 930	50 848	481 778
Capitaux propres retraités au 31/12/2014 *	10 573	6 534	361 867	-11 228	63 596	431 342	50 848	482 190
Affectation du résultat 2014	-	-	63 596	-	-63 596	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-16 013	-	-	-16 013	-7 851	-23 864
Titres d'autocontrôle	-	-	-440	-	-	-440	-	-440
Mouvements de périmètre	-	-	-	-1 471	-	-1 471	-	-1 471
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	-124	15 711	9 405	24 992	883	25 875
Capitaux propres au 31/12/2015	10 573	6 534	408 886	3 012	9 405	438 410	43 880	482 290

* La situation nette d'ouverture a été retraitée suite à l'application de l'interprétation IFRIC 21 obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 de façon rétrospective

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015 a décidé de verser un dividende de 16 013 k€, soit un dividende par action de 1,90 €.

État des flux de trésorerie

en k€	2015	2014
Résultat de la période	12 668	70 533
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	778	1 239
Élimination des amortissements et provisions	47 697	32 048
Élimination de la variation d'impôts différés	-6 168	859
Élimination des résultats de cessions	965	269
Autres charges et produits sans impact trésorerie	417	291
Marge brute d'autofinancement	56 357	105 239
Incidence de la variation nette des stocks	-2 573	-15 914
Incidence de la variation nette des créances clients	-9 734	-19 816
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	31 136	2 144
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	-41 157	-1 015
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	-22 328	-34 601
Intérêts financiers nets décaissés	12 192	5 809
Flux net de trésorerie généré par l'activité	46 221	76 447
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-5 519	-4 425
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-37 017	-35 687
Cessions d'immobilisations	1 155	410
Variation des actifs financiers	-3 425	-4 319
Variation des dettes relatives aux acquisitions d'actifs	1 305	-
Acquisitions de filiales ou d'activités	-377 294	-23 512
Cessions de filiales ou d'activités	-	-
Dividendes reçus	-	-
Flux net affecté aux investissements	-420 794	-67 533
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-16 013	-16 011
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés	-7 853	-10 424
Variation des titres d'autocontrôle	49	512
Augmentation/réduction de capital	-	-
Placements de trésorerie	2 238	621
Souscriptions d'emprunts	604 338	385 641
Remboursements d'emprunts	-524 517	-33 754
Intérêts financiers nets décaissés	-12 192	-5 809
Flux net provenant du financement	46 051	320 776
Flux de trésorerie	-328 522	329 690

État de variation de la trésorerie

en k€	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	375 912	34 971
Concours bancaires courants	-7 845	-4 526
Intérêts courus non échus passifs	-24	-26
Trésorerie nette d'ouverture	368 043	30 419
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 163	375 912
Concours bancaires courants	-12 098	-7 845
Intérêts courus non échus passifs	-54	-24
Trésorerie nette de clôture	39 011	368 043
Impact des écarts de conversion	-1 181	7 934
Impact des mouvements de périmètre	671	-
Variation nette de la trésorerie	-328 522	329 690

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note d'information générale

Virbac est un laboratoire mondial indépendant exclusivement dédié à la santé animale et dispose sur ce marché d'une gamme complète destinée aux animaux de compagnie et aux animaux de production.

L'action Virbac est cotée à la bourse de Paris sur le compartiment A de l'Euronext.

Virbac est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance. Son nom commercial est "Virbac". La société a été créée en 1968 à Carros.

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2014 ayant adopté la résolution relative à la refonte des statuts, la durée de la société a été prorogée de 99 ans, c'est-à-dire jusqu'au 17 juin 2113.

Le siège social est situé à 1^{ère} avenue 2065m LID, 06511 Carros. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 417350311 RCS Grasse.

Les comptes consolidés de l'exercice 2015 ont été arrêtés par le directoire le 3 mars 2016. Ils seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2016 qui dispose du pouvoir de les faire modifier.

Les notes explicatives ci-après accompagnent la présentation des comptes consolidés et en sont partie intégrante.

Événements significatifs de la période

Acquisition de la gamme antiparasitaire Sentinel, aux États-Unis

Au terme d'un accord signé le 22 octobre 2014 avec Eli Lilly and Company, Virbac a acquis deux antiparasitaires pour chiens aux États-Unis : Sentinel Flavor Tabs et Sentinel Spectrum, commercialisés précédemment par Novartis Animal Health. Qualifiés d'endectocides, ces antiparasitaires traitent les chiens contre les vers du cœur et autres parasites internes, et les couvrent également contre les infestations par les puces en ayant une action contre les larves.

L'accord porte sur un ensemble de droits pour les États-Unis (marques, autorisations de mise sur le marché, brevets, savoir-faire, clientèle), relatifs à ces deux produits et sur des stocks de matières premières et de produits finis. Virbac a également proposé à une partie des collaborateurs liés à l'activité santé animale de Novartis aux États-Unis, essentiellement les équipes commerciales, de rejoindre son organisation.

La clôture de cette transaction, qui était subordonnée à l'approbation de la *Federal Trade Commission* américaine, dans le cadre de l'acquisition de Novartis Animal Health par Eli Lilly and Company, est intervenue le 2 janvier 2015.

Le montant de la transaction s'élève à 410 millions \$, payés en une fois le 2 janvier 2015.

Pour Virbac cette acquisition est une opportunité majeure de transformer son activité et de devenir l'un des principaux acteurs du marché vétérinaire aux États-Unis dans le domaine des animaux de compagnie.

Cette opération répond aux critères d'un regroupement d'entreprises définis par la norme IFRS 3 et a donc été comptabilisée en conséquence. L'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des dettes reprises est détaillée ci-dessous et conduit à la comptabilisation d'un goodwill de 191 520 k\$ (soit 172 760 k€).

en k\$	Évaluation	Base comptable amortissable	Durée d'amortissement comptable
Stocks rachetés "at cost"	20 643	-	-
Réévaluation du stock de produits finis (selon IFRS 3)	8 757	-	-
Juste valeur des stocks acquis	29 400	-	
Enregistrements produits : Sentinel Flavor Tabs	35 900	35 900	14 ans
Enregistrements produits : Sentinel Spectrum	30 700	30 700	17 ans
Souchiers et droits relatifs à ces souchiers	26 600	26 600	17 ans
Marques Sentinel Flavor Tabs et Sentinel Spectrum	50 100	-	-
Brevets de formulation : Sentinel Flavor Tabs	3 500	3 500	13 mois
Brevets de formulation : Sentinel Spectrum	9 000	9 000	9,6 ans
Savoir-faire de production	12 000	12 000	5 ans
Liste clients	21 400	21 400	10 ans
Goodwill	191 520	-	-
Évaluation des actifs incorporels acquis	380 720	139 100	
Dettes vis-à-vis des employés repris	-120	-	
Total des passifs assumés	-120	-	
Prix d'acquisition	410 000		

Le goodwill, qui correspond à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs nets acquis comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, traduit les effets de synergie attendus, qui viendront renforcer le potentiel de croissance des gammes actuelles du Groupe aux États-Unis, et qui seront rendues possibles du fait :

- de la puissance des marques Sentinel, qui va faire de Virbac l'un des leaders du marché américain dans le domaine des antiparasitaires ;
- de la pénétration accrue de Virbac et de sa marque dans le marché, rendue possible par le doublement des forces de vente aux États-Unis ;
- de l'accès à un grand nombre de cliniques vétérinaires à fort potentiel qui constituent une part importante de la clientèle des produits Sentinel ;
- du renforcement du pouvoir de négociation de Virbac Corporation auprès des grands distributeurs en termes de gammes et de politique commerciale ;
- de l'ouverture possible du marché américain, grâce à cet accès renforcé aux distributeurs et aux cliniques, à des produits que Virbac n'a pas pu jusqu'à présent développer dans le marché (gamme Effipro-Effitix) en raison de sa faible pénétration en direct et des contrats d'exclusivité liant la distribution à des laboratoires concurrents.

Les produits de la gamme Sentinel ont réalisé un chiffre d'affaires de 95,1 millions \$ en 2015 (85,8 millions €). L'impact de Sentinel dans les comptes consolidés 2015 est une contribution de 31,4 millions € au résultat opérationnel courant ajusté et une perte nette de -0,3 million €.

Arrêt de la production à l'usine de St. Louis

Début 2015, les fabrications et livraisons au départ de l'usine américaine de St. Louis (Missouri) ont été temporairement interrompues de manière à mettre en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, le plan d'amélioration du système qualité ("Quality System Improvement Plan") soumis à la FDA (Food and Drug Administration) à la suite de l'inspection diligentée fin 2014.

En toute fin d'année 2015, une *warning letter* de la FDA a été reçue. Celle-ci n'apporte pas d'éléments nouveaux et confirme le rapport d'inspection reçu un an plus tôt. Elle reconnaît les efforts engagés depuis un an pour améliorer la performance qualité sur le site de St. Louis, mais souligne la nécessité pour Virbac de s'assurer d'actions correctives pérennes. Tous les changements d'organisation et les importantes ressources engagées depuis un an visent cet objectif.

Une inspection est attendue en 2016, pour vérifier sur le terrain la mise en place des bonnes pratiques de fabrication (cGMP : *current good manufacturing practice*). Le statut actuel n'empêche pas les fabrications et libérations de produits, mais il gèle les variations des dossiers d'enregistrement existants et l'obtention de nouveaux enregistrements.

La fabrication de certaines gammes a graduellement repris en deuxième partie d'année et notamment les premiers lots d'Iverhart Plus ont pu être remis sur le marché en décembre.

Cette situation a entraîné une baisse du chiffre d'affaires estimée à 82,4 millions \$ et la constatation, dans les comptes de la filiale, de coûts de consulting pour la refonte du système qualité à hauteur de 12,6 millions \$, des dépréciations de stocks additionnelles pour 11,2 millions \$ et une provision pour risque de 1,1 million \$.

Globalement, on constate une dégradation de la contribution de Virbac US de l'ordre de 91,9 millions \$ au résultat opérationnel courant ajusté, avant prise en compte de la contribution positive de Sentinel.

Refinancements

En avril 2015, deux nouveaux financements ont été mis en place en contrepartie du remboursement de la ligne de crédit revolving syndiqué de 220 millions € contractée en 2010 et du crédit-relais de 320 millions € signé en décembre 2014 et destiné à financer l'acquisition de Sentinel. Ces nouveaux financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* qui impose à l'emprunteur de respecter les ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés, et correspondant à l'endettement net consolidé pour la période considérée sur Ebitda Consolidé pour cette même période de test.

Ce ratio ne doit pas excéder 3,75 au 31 décembre de chaque année.

Ce ratio ne doit pas excéder 4,25 au 30 juin de chaque année.

Les principales caractéristiques de ces deux financements sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un pool de banques, remboursable in fine et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats *Schuldschein* de 160 millions € et 99 millions \$ composés de huit tranches, de maturités cinq, six, sept et dix ans, à taux variable et fixe.

Afin de réduire l'exposition au risque de taux en dollar résultant de la mise en place des financements en dollar à taux variables, des instruments de couverture ont été pris en avril et mai via des swaps de taux d'intérêt pour une valeur nominale de 130 millions \$ et des *cap* pour une valeur de 115 millions \$.

Au 31 décembre 2015, la position de ces nouveaux financements est la suivante :

- la ligne de crédit est tirée à hauteur de 307 millions \$ et 81 millions € ;
- les contrats *Schuldschein* sont tirés à hauteur de 54,5 millions \$ et 79 millions €.

En outre les prêts mis en place antérieurement (prêts bilatéraux et financement BPI) sont tirés à hauteur de 41,9 millions € au 31 décembre 2015.

Acquisition de 51% des titres de SBC Virbac Ltd

Le 9 août 2011, Virbac avait signé un accord lui accordant 49% de la *joint venture* SBC Virbac Ltd, basée à Hong-Kong et de sa filiale à 100% SBC Virbac Biotech Co Ltd, basée à Taiwan. Cette transaction a été qualifiée de contrôle conjoint, et la participation de Virbac a été comptabilisée par mise en équivalence dans ses comptes consolidés, depuis 2011.

Le 27 juillet 2015, Virbac et les co-actionnaires ont signé un *Joint Venture Termination and Share Sale Agreement*, par lequel Virbac acquiert 51 % complémentaires dans le capital de SBC Virbac Ltd, et prend ainsi le contrôle de la société. Cette transaction a pris effet à la date du closing qui a eu lieu le 17 août 2015 et constitue une acquisition par étapes successives, avec pour conséquence le passage d'un contrôle conjoint à un contrôle exclusif sur SBC Virbac Ltd et sa filiale à 100% SBC Virbac Biotech Ltd basée à Taiwan.

À travers cette transaction, Virbac confirme sa stratégie dans le secteur des vaccins destinés aux animaux de production et plus particulièrement dans les vaccins porcs, volailles et aquacoles dans une région à fort potentiel : l'Asie. Cette prise de contrôle va lui permettre de disposer d'une gamme de vaccins spécifiques ciblant des segments de marché en croissance rapide, ainsi que d'une plate-forme de technologies et de R&D en vaccins permettant d'envisager un développement de nouveaux produits significatifs. SBC Virbac Ltd fournira en vaccins, à partir de son usine à Taiwan, les filiales asiatiques du Groupe.

La contrepartie payée par Virbac pour prendre le contrôle de SBC Virbac Ltd inclut le paiement immédiat de 2 millions \$ à la date d'effet de l'accord et des compléments de prix dont le montant cumulé s'élève au maximum à 4,5 millions \$. Le paiement de ces compléments de prix est lié à la réalisation d'objectifs futurs. À ce titre, un versement de 2,75 millions \$ est intervenu en janvier 2016.

Cette opération constitue un regroupement d'entreprises, au sens d'IFRS 3. En conséquence, Virbac a consolidé sa participation dans la société SBC Virbac Ltd par intégration globale dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Le montant du goodwill résulte de l'évaluation de la juste valeur du prix d'acquisition, des actifs identifiables acquis, et des dettes reprises dans le cadre du *Purchase price allocation* dont la synthèse suit :

en k\$	Évaluation
Paie ment initial à la date de prise de contrôle	2 000
Compléments de prix futurs actualisés	4 196
Juste valeur de la participation de 49% acquise en 2011	5 281
Prix d'acquisition	11 477
Stocks rachetés " <i>at cost</i> "	588
Réévaluation du stock de produits finis (selon IFRS 3)	140
Juste valeur des stocks acquis	728
Terrains	2 701
Bâtiments	268
Machines et autres équipements de production	833
Actifs corporels acquis à la juste valeur	3 802
Autorisations de mise sur le marché (AMM)	2 242
Brevets	792
Souches mères et droits relatifs à ces souchiers	3 785
Actifs incorporels acquis à la juste valeur	6 819
Dettes reprises et actifs courants acquis à la valeur nette comptable	-7 693
Impôts différés sur les actifs réévalués à la juste valeur	-450
Total des passifs assumés	-8 143
Total alloué	3 206
Goodwill	8 271

Le produit des activités ordinaires de SBC Virbac Ltd et de sa filiale à 100% SBC Virbac Biotech Co Ltd, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, s'élève à 2,1 millions €.

Le résultat net réalisé au cours de la même période est une perte de -3,2 millions €.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Début janvier 2016, la filiale américaine a reçu une *warning letter* de la FDA concernant un produit sans AMM (Autorisation de mise sur le marché) à base de levothyroxine, la Soloxine. Ce courrier met fin à une tolérance dont bénéficiait Virbac, de même que plusieurs autres laboratoires américains, pour commercialiser cette molécule, qui est enregistrée pour un usage en médecine humaine, en l'absence d'un enregistrement vétérinaire propre. Cette interdiction fait suite à l'obtention récente, par un laboratoire concurrent, d'une AMM vétérinaire. Elle aura peu de conséquences à court terme pour Virbac, la Soloxine n'étant pas encore revenue sur le marché à la suite de l'interruption d'activité de l'usine de St. Louis.

Périmètre

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A37.

Les changements intervenus dans le périmètre au cours de l'exercice sont les suivants :

- suite à l'acquisition de 51% complémentaires dans le capital de la société SBC Virbac Ltd, la participation de Virbac dans la société SBC Virbac Ltd et indirectement dans sa filiale à 100% SBC Virbac Biotech Co Ltd, qui était antérieurement mise en équivalence, est maintenant consolidée par intégration globale ;
- la participation à hauteur de 50% détenue à travers la société Asia Pharma Ltd à Hong-Kong, dans plusieurs sociétés à Hong-Kong et en Chine, a été comptabilisée par mise en équivalence.

Principes comptables appliqués

Les comptes consolidés du groupe Virbac sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne (référentiel disponible sur le site ec.europa.eu). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International financial reporting standards*), les IAS (*International accounting standards*) et leurs interprétations SIC (*Standards interpretations committee*) et IFRIC (*International financial reporting interpretations committee*).

Pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2015, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations entrées en vigueur au niveau européen, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. Ces normes et interprétations sont les suivantes :

- IFRIC 21, "droits ou taxes", applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014 ;
- améliorations annuelles (cycle 2011-2013), "améliorations annuelles des normes IFRS" publiées en décembre 2013, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'application de IFRIC 21 a entraîné un retraitement de la situation nette d'ouverture de + 412k€.

L'incidence de l'application des autres nouvelles normes n'est pas significative sur les comptes consolidés 2015.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient émises par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 1^{er} janvier 2015, mais sont applicables par anticipation dès 2015 :

- amendement IAS 19, "cotisations des membres du personnel", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015 ;
- améliorations annuelles (cycle 2010-2012), "améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient émises par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) mais non encore adoptées par l'Union européenne ou non applicables par anticipation :

- amendements à IFRS 10 et IAS 28 "vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée et une coentreprise", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IFRS 11 "acquisition d'une participation dans une entreprise commune", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- IFRS 14 "comptes de report réglementaires (activités régulées)", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 "clarification sur les modes d'amortissement acceptables", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IAS 16 et IAS 41 "plantes productrices", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- améliorations annuelles (cycle 2012-2014), "améliorations annuelles des normes IFRS publiées en septembre 2014", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 "clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IAS 1 "initiative sur l'information à fournir", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IAS 27 "utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Le Groupe appliquera, le cas échéant, ces normes dans ses comptes dès leur adoption par l'Union européenne.

Règles de consolidation

Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les états financiers consolidés du Groupe incluent les comptes de toutes les entités que Virbac contrôle. La notion de contrôle est désormais fondée sur les trois critères suivants :

- la société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes ;
- la société mère est exposée à, ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- la société mère a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de façon à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les entités sur lesquelles Virbac exerce ce contrôle sont consolidées par intégration globale. Le cas échéant, les intérêts non contrôlés (intérêts minoritaires) sont évalués à la date d'acquisition à hauteur de la juste valeur des actifs et passifs nets identifiés.

Les entreprises sur lesquelles Virbac exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par mise en équivalence. Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Conversion des états financiers

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur, à l'exception de Virbac Uruguay SA (anciennement Santa Elena) dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux en vigueur à la clôture de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent sur les capitaux propres d'ouverture est porté en capitaux propres au bilan consolidé ;
- les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent du taux de bilan est porté en capitaux propres au bilan consolidé.

Élimination des opérations entre sociétés du Groupe

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe ainsi que les profits internes sont éliminés dans les comptes consolidés.

Principes et méthodes comptables

Goodwill

Les goodwill comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière correspondent à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ils incluent également le montant des fonds de commerce acquis.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la valeur des goodwill est testée au moins une fois par an, au cours du second semestre, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT (Unité génératrice de trésorerie). Dans le cas des goodwill, c'est l'entité juridique qui est retenue comme UGT. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe applique une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Cette approche consiste à déterminer la valeur d'utilité de l'UGT par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance. Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations pouvant aller de cinq à dix ans. Le choix de la durée de projection des flux de trésorerie tient compte du cycle de vie des produits dans l'industrie vétérinaire, qui est très long et dépasse généralement largement cinq années. Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt sont présentés en note A3.

Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif incorporel est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique, incluant les frais d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que la durée d'utilité n'est pas devenue finie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé :

- concessions, brevets, licences et autorisations de mise sur le marché (AMM) : amortissement sur la durée d'utilité,
- logiciels standards (outils bureautiques...) : amortissement sur une durée de trois ou quatre ans,
- ERP : amortissement sur une durée de cinq à dix ans.

Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité est devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.

Les frais de recherche et développement sont portés à l'actif à partir du moment où ils satisfont aux critères établis par IAS 38. Dans le cadre des activités du Groupe, l'essentiel des frais de développement est lié à des produits dont l'exploitation nécessite l'obtention d'une AMM. Le Groupe considère que jusqu'à la date d'obtention de cette AMM, l'ensemble des critères d'IAS 38 ne sont pas remplis et les coûts engagés sont comptabilisés en charges.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la perte de valeur éventuelle des actifs incorporels est étudiée chaque année. Un test est effectué au cours du second semestre de chaque année pour les actifs à durée de vie indéfinie, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur pour les actifs à durée de vie définie.

Pour les besoins de ce test, le Groupe tient compte des ventes générées par l'actif incorporel acquis. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles, le Groupe retient une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations pouvant aller de cinq à dix ans. Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt, sont présentés en note A3.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique, incluant les frais d'acquisition, ou au coût de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Conformément à IAS 23 révisée, les coûts des emprunts sont incorporés dans le coût d'acquisition des actifs éligibles. Conformément à IAS 17, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Le cas échéant, les actifs sont décomposés, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique en ligne avec la durée d'amortissement des actifs de même nature.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant les durées d'utilité estimées ci-après :

- bâtiments :
 - structure : quarante ans ;
 - composants : de dix à vingt ans ;
- matériels et outillages industriels :
 - structure : vingt ans ;
 - composants : de cinq à dix ans ;
 - matériel informatique : trois ou quatre ans ;
- autres immobilisations corporelles : de cinq à dix ans.

Actifs financiers

Les autres actifs financiers du Groupe comprennent principalement les prêts (notamment les prêts au personnel), les autres créances immobilisées et les autres créances d'exploitation.

Ils sont reconnus et comptabilisés pour le montant initial de la créance. Une provision est comptabilisée, le cas échéant, en cas de risque de non recouvrement.

Autres actifs financiers à la juste valeur

Tous les actifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur le sont par référence à des données observables. Les seuls actifs financiers entrant dans cette catégorie sont des instruments de couverture et des valeurs mobilières de placement.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont comptabilisés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à leur acquisition. Les remises et autres éléments similaires sont déduits de ce coût.

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen pondéré". Le stock de produits de négoce est également évalué suivant la méthode du "coût moyen pondéré". Le coût d'acquisition des stocks de matières premières comprend tous les frais accessoires d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production.

Les produits finis sont valorisés dans chaque filiale au prix facturé par la société du Groupe vendeuse, augmenté des frais d'approche ; la marge incluse dans ces stocks est annulée dans les comptes consolidés en tenant compte du coût complet moyen de production constaté chez la société du Groupe vendeuse.

Les pièces détachées font l'objet d'un inventaire tournant et le stock à la clôture est valorisé sur la base du dernier prix d'achat.

Une perte de valeur est constatée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation, lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore selon les perspectives de vente de ces produits appréciées en fonction du marché.

Créances clients

Les créances clients sont classées en actif courant dans la mesure où elles font partie du cycle normal d'exploitation du Groupe.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité. Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et reclassés dans les autres actifs financiers.

Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par une de ses filiales consolidées (qu'elles soient classées en immobilisation financière ou en valeur mobilière de placement dans les comptes sociaux) sont comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour leur coût d'acquisition. Le résultat de cession de ces titres est imputé (net d'impôt) directement en capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Réserves de conversion

Ce poste représente d'une part l'écart de conversion des situations nettes d'ouverture des sociétés étrangères, qui provient des différences entre le taux de conversion à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation et le taux de clôture de la période, et d'autre part l'écart de conversion constaté sur le résultat de la période, provenant des différences entre le taux de conversion du compte de résultat (taux moyen) et le taux de clôture de la période.

Réserves

Ce poste représente la part attribuable aux propriétaires de la société mère dans les réserves accumulées par les sociétés consolidées, depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.

Intérêts non contrôlés

Ce poste représente la part des actionnaires extérieurs au Groupe dans les capitaux propres et dans les résultats des sociétés consolidées.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Virbac applique de façon quasi-systématique une comptabilité de couverture visant à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- l'impact sur le compte de résultat est significatif ;
- les liens de couverture et l'efficacité de la couverture peuvent être valablement démontrés.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers représentent principalement les emprunts auprès des établissements de crédit et les dettes relatives aux contrats de location-financement. Ces emprunts et dettes sont comptabilisés au coût amorti.

Régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

Régimes de retraite à prestations définies

Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une provision pour leur montant net de la juste valeur des actifs de couverture. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Impôts

Les filiales du Groupe comptabilisent leur impôt en fonction des règles applicables localement. La société mère et ses principales filiales françaises font partie d'un groupe intégré fiscalement. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément.

Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté dans les comptes de la société mère.

Le Groupe comptabilise un impôt différé dès qu'il existe une différence temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Conformément à la norme IAS 12 qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5 impose qu'une activité soit considérée comme abandonnée quand les critères de classification d'actif détenu en vue de la vente ont été remplis ou quand le Groupe a cessé l'activité. Un actif est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Au 31 décembre 2015, aucun actif détenu n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

Revenu des activités ordinaires

Le revenu des activités ordinaires est composé de la valeur hors taxes des biens et des services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité, après élimination des ventes intra-groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, généralement lors de la réception physique du produit par le client. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, c'est-à-dire après déduction des remises ou rabais commerciaux. Certaines dépenses, dont le montant est proportionnel aux ventes et qui répondent à la définition des produits des activités ordinaires, sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires du Groupe.

Les escomptes de règlement et les provisions pour retours sont également comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires. Le Groupe évalue ses provisions pour remises différées accordées aux clients sur la base de ses engagements contractuels ou implicites identifiés à la clôture.

Charges de personnel

Elles incluent notamment le coût des régimes de retraite. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Elles incluent également l'intéressement et la participation des salariés.

Impôts et taxes

Le Groupe a opté pour une comptabilisation de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) dans le poste "Impôts et taxes" du résultat opérationnel.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au produit des activités ordinaires, diminué des frais opérationnels.

Les frais opérationnels incluent :

- les achats consommés et les charges externes ;
- les charges de personnel ;
- les impôts et taxes ;
- les amortissements et les dépréciations ;
- les autres produits et charges opérationnels.

Les éléments opérationnels incluent aussi les crédits d'impôt qualifiables de subvention publique et répondant aux critères de la norme IAS 20 (concerne principalement le Crédit d'impôt recherche et le Crédit d'impôt compétitivité des entreprises).

Résultat opérationnel courant ajusté

Afin de présenter une meilleure vision de sa performance économique, le Groupe a décidé d'isoler l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées. En conséquence, l'état du résultat indique, dans sa nouvelle présentation, un résultat opérationnel ajusté de cet impact.

Le résultat opérationnel courant ajusté correspond au résultat opérationnel courant, hors impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition.

Le Groupe utilise désormais le résultat opérationnel courant ajusté comme principal indicateur de performance.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, hors impact des autres produits et charges non courants.

Autre produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants sont des produits et charges non récurrents, ou qui résultent de décisions ou opérations ponctuelles d'un montant inhabituel. Ils sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat pour faciliter la lecture et la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, s'il y a lieu, d'une description en note annexe (note A24) :

- les charges de restructuration liées à des plans d'une certaine envergure ;
- les charges d'impairment des actifs d'une certaine ampleur ;
- l'effet de la revalorisation à la juste valeur, des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ainsi que l'éventuelle réévaluation de la participation antérieurement détenue, en cas de changement de contrôle.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les intérêts et les autres produits et charges assimilés.

Ils incluent également les gains et pertes de change.

Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions émises et en circulation à la clôture de la période (c'est-à-dire, net des actions d'autocontrôle). Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions en circulation auquel on ajoute, en cas d'émission d'instruments dilutifs, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises (lors de la conversion en actions ordinaires des instruments donnant droit à un accès différé au capital de Virbac).

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Prix d'acquisition

Certains contrats d'acquisition relatifs à des regroupements d'entreprises ou à l'achat d'actifs incorporels immobilisés incluent une clause susceptible de faire varier le prix d'acquisition, en fonction d'objectifs liés à des résultats financiers, à l'obtention d'AMM, ou aux résultats de tests d'efficacité.

Dans ce cas, le Groupe doit estimer, à la clôture, le prix d'acquisition en fonction des hypothèses les plus réalistes d'atteinte des objectifs.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupements d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre "Principes et méthodes comptables", le Groupe procède au minimum à un test annuel de perte de valeur des goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Ces tests de perte de valeur sont fondés sur une évaluation des flux de trésorerie futurs sur une période pouvant aller de cinq à dix ans. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en terme de taux d'actualisation et de croissance. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives des taux de croissance à l'infini ont été réalisés.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs, ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs.

Au 31 décembre 2015, le montant net des goodwill est de 330 488 k€ et la valeur des immobilisations incorporelles s'élève à 353 912 k€.

Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés, et notamment ceux relatifs au report en avant des pertes fiscales, ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs suffisants, ce qui repose sur une part de jugement importante.

À chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et réévaluer le montant des actifs d'impôts différés en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants.

Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note A14, le Groupe a mis en place des régimes de retraites ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2015, le montant net des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 15 425 k€.

Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement des risques et litiges de nature commerciale et sociale divers.

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37).

Au 31 décembre 2015, le montant des autres provisions est de 4 987 k€.



A1. Goodwill

Évolution des goodwill par UGT

en k€	Valeur brute au 31/12/2014	Perte de valeur au 31/12/2014	Valeur comptable au 31/12/2014	Augmen- tations	Cessions	Perte de valeur	Écarts de conversion	Valeur comptable au 31/12/2015
Italie	1 585	-	1 585	-	-	-	-	1 585
Danemark	4 643	-	4 643	-	-	-	-	4 643
Vaccin leishmaniose	5 421	-	5 421	-	-	-	-	5 421
Grèce	1 358	-	1 358	-	-	-	-	1 358
Colombie	2 126	-	2 126	-	-	-	-289	1 837
Inde	14 818	-	14 818	-	-	-	909	15 727
États-Unis	54 550	-3 377	51 173	172 760	-	-	8 863	232 796
Australie	3 398	-336	3 062	-	-	-	-8	3 054
Peptech	3 256	-	3 256	-	-	-	-15	3 241
Nouvelle-Zélande	16 359	-166	16 193	-	-	-	-402	15 791
Chili	32 102	-	32 102	-	-	-	-1 488	30 614
Uruguay	3 919	-	3 919	-	-	-	451	4 370
SBC	-	-	-	6 868	-	-	687	7 555
Autres UGT	4 269	-1 747	2 522	-	-	-	-26	2 496
Goodwill	147 804	-5 626	142 178	179 628	-	-	8 682	330 488

Hors impact des écarts de conversion, l'évolution de ce poste en 2015 est liée à l'acquisition de la gamme Sentinel aux États-Unis et à la prise de contrôle de SBC Virbac Ltd.

A2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées principalement :

- des droits relatifs aux brevets, savoir-faire et AMM nécessaires aux activités de production et de commercialisation du Groupe ;
- des marques ;
- des licences et autres coûts d'acquisition des systèmes d'information du Groupe.

Elles se classent en deux catégories : les actifs incorporels à durée de vie finie ou à durée de vie indéfinie.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie incluent principalement des marques et certaines AMM acquises et dont la durée de vie n'est pas définissable.

La classification des immobilisations incorporelles résulte de l'analyse de tous les facteurs économiques et juridiques pertinents permettant de conclure qu'il y a ou qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère, pour l'entité, des entrées nettes de trésorerie.

Les produits innovants ou différenciés en général, et les vaccins et autres actifs issus des biotechnologies en particulier, sont généralement classés en actifs incorporels à durée de vie indéfinie, après une analyse détaillée et avis des experts sur leur potentiel. Cette approche est fondée sur l'expérience passée de Virbac.

Concessions, brevets, licences et marques

Le poste "Concessions, brevets, licences et marques" inclut principalement des actifs incorporels achetés et traités selon les principes édictés par la norme IAS 38, ainsi que des actifs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe au sens d'IFRS 3. Au 31 décembre 2015, il est constitué des éléments suivants :

- les marques et AMM acquises dans le regroupement au Chili pour un montant de 73 844 k€ ;
- les brevets, les marques et le portefeuille clients acquis dans le regroupement en Nouvelle-Zélande pour un montant de 9 922 k€ ;
- les droits de Multimin pour l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, comptabilisés conformément à IAS 38, pour 10 203 k€ ;
- les marques et technologies acquises auprès de Santa Elena d'une valeur de 13 883 k€ ;
- les marques et technologies acquises auprès d'Axon/Birch par Virbac Australie pour un montant de 2 653 k€ ;

- les brevets, marques et technologies acquis auprès de Schering-Plough en Europe pour 13 597 k€ ;
- les marques, droits d'enregistrement, brevets et autres actifs incorporels relatifs à l'acquisition de la gamme Sentinel en 2015 pour un montant de 160 326 k€ ;
- les droits d'enregistrement, brevets et autres actifs incorporels reconnus dans les comptes consolidés suite au contrôle de SBC Virbac Ltd intervenu en 2015, pour un montant de 6 206 k€.

Au 31 décembre 2015, la valeur des marques au bilan s'élève à 97 281 k€.

La quasi-totalité des marques est relative aux acquisitions suivantes :

- la division vétérinaire de GlaxoSmithKline en Inde acquise en 2006 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Schering-Plough en 2008 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Synthesis en 2011 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Peptech en 2011 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Centrovét en 2012 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Stockguard en 2012 ;
- les gammes de produits acquises auprès d'Axon en 2013 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Santa Elena en 2013 ;
- les gammes de produits Sentinel acquises aux États-Unis en 2015.

Aucune marque n'est classée en immobilisation incorporelle à durée de vie finie et donc aucune marque n'est amortie.

L'augmentation du poste Concessions, brevets, licences et marques ci-dessous correspond principalement aux marques, droits d'enregistrement, brevets et autres actifs incorporels relatifs à l'acquisition de la gamme Sentinel.

Autres immobilisations incorporelles et immobilisations incorporelles en-cours

Ces postes correspondent essentiellement à des projets informatiques dans plusieurs filiales du Groupe.

en k€	Concessions, brevets, licences et marques		Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en-cours	Immobilisations incorporelles
	Durée indéfinie	Durée finie			
Valeur brute au 31/12/2014	119 383	106 589	44 472	5 519	275 963
Acquisitions/Augmentations	64	689	1 786	2 941	5 480
Cessions/Sorties	-9	-150	-48	-112	-319
Mouvements de périmètre	50 080	126 456	44	-	176 580
Transferts	-94	1 594	42	-1 862	-320
Écarts de conversion	330	1 248	187	11	1 776
Valeur brute au 31/12/2015	169 755	236 425	46 482	6 497	459 159
Dépréciations au 31/12/2014	-469	-43 788	-36 110	-299	-80 666
Dotations aux amortissements	-	-20 057	-3 762	-	-23 819
Dépréciations nettes	-67	-28	-	-	-95
Cessions/Sorties	-	52	48	-	100
Mouvements de périmètre	-	-207	-26	-	-233
Transferts	-	2	308	-	310
Écarts de conversion	-5	-700	-191	51	-845
Dépréciations au 31/12/2015	-540	-64 727	-39 733	-248	-105 248
Valeur nette au 31/12/2014	118 914	62 802	8 362	5 220	195 298
Valeur nette au 31/12/2015	169 215	171 698	6 749	6 249	353 912

Aucune immobilisation n'a été générée en interne pour des montants significatifs.

A3. Dépréciation des actifs

À la clôture de l'exercice 2015, Virbac a réexaminé la valeur des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles associés à ses UGT, en s'assurant que la valeur recouvrable des UGT excédait leur valeur nette comptable, y inclus les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable des UGT est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs (méthode dite des *discounted cash flows* ou DCF).

La valeur recouvrable de chaque UGT a donc été déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs nets d'impôt, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget 2016 et les prévisions moyen terme les plus récentes.

Les actifs acquis en cours d'exercice ont été évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. En conséquence, sauf indice de perte de valeur intervenu entre la date d'acquisition et la date d'arrêté des comptes annuels, ils ne font pas l'objet d'un test de perte de valeur en fin d'année.

Les hypothèses clés retenues sont présentées dans les tableaux ci-après.

Au 31 décembre 2015

en k€	Valeur nette comptable au 31/12/2015		Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
	Goodwill	Incorporel		
Italie	1 585	-	8,00%	2,00%
Danemark	4 643	-	8,00%	2,00%
Vaccin leishmaniose	5 421	18 061	8,00%	2,00%
Grèce	1 359	-	10,00%	2,00%
Colombie	1 837	2 919	10,00%	2,00%
Inde	15 727	12 508	10,00%	5,00%
États-Unis	232 796	166 469	8,00%	2,00%
Australie (hors Peptech)	3 054	4 795	8,00%	2,00%
Peptech	3 241	1 448	8,00%	2,00%
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	-	13 597	8,00%	2,00%
Multimin	-	10 203	8,00%	2,00%
Nouvelle-Zélande	15 791	8 750	8,00%	2,00%
Centrovét	30 614	73 852	10,00%	2,00%
Uruguay	4 370	13 883	10,00%	2,00%
Autres UGT testées	1 872	5 686	8,00% - 10,00%	0,00% - 2,00%
Autres UGT non testées	8 178	8 744	N/A	N/A
Valeur totale	330 488	340 914		

La valeur nette comptable des UGT intègre les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles ainsi que les autres actifs et passifs pouvant être rattachés directement aux UGT.

Le recul marqué des ventes en 2015 sur l'activité historique de Virbac US, consécutif à l'interruption temporaire des fabrications et livraisons au départ de l'usine de St. Louis, constitue un indice de perte de valeur du goodwill et des actifs incorporels de la filiale. Les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour les tests de perte de valeur des actifs de la filiale ont fait l'objet d'une analyse détaillée produit par produit tenant compte des hypothèses les plus récentes eu égard à la reprise progressive de la production et de la commercialisation. Les prévisions ont été validées par les équipes locales ainsi que les équipes Groupe.

Au 31 décembre 2014

en k€	Valeur nette comptable au 31/12/2014		Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
	Goodwill	Incorporel		
Italie	1 585	-	7,50%	2,00%
Danemark	4 643	-	7,50%	2,00%
Vaccin leishmaniose	5 421	18 227	7,50%	2,00%
Grèce	1 358	-	9,50%	2,00%
Colombie	2 126	3 634	9,50%	2,00%
Inde	14 818	11 742	9,50%	5,00%
États-Unis	51 173	5 927	7,50%	2,00%
Australie (hors Peptech)	3 062	4 998	7,50%	2,00%
Peptech	3 256	1 623	7,50%	2,00%
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	-	15 078	7,50%	2,00%
Leucogen	-	-	7,50%	N/A
Multimin	-	11 383	7,50%	2,00%
Nouvelle-Zélande	16 193	9 621	7,50%	2,00%
Centrovét	32 102	79 986	9,50%	2,00%
Uruguay	3 919	12 582	9,50%	2,00%
Autres UGT testées	1 905	5 724	7,50% - 9,50%	0,00% - 2,00%
Autres UGT non testées	617	1 191	N/A	N/A
Valeur totale	142 178	181 716		

Tests de sensibilité

Le Groupe effectue des tests de sensibilité aux hypothèses clés de la valeur d'utilité pour l'ensemble des UGT testées. Les tests de sensibilité réalisés consistent à faire varier les hypothèses clés suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de +2,0 points ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de -2,0 points.

Dans les deux cas, Virbac n'aurait été amené à constater aucune dépréciation.

Pour les principales UGT, les résultats de ces changements d'hypothèses sont présentés dans les tableaux ci-après.

Analyses de sensibilité portant sur le taux d'actualisation

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2015	Taux d'actualisation de l'hypothèse clé + 2,0 points	Taux de croissance de l'hypothèse clé	Dépréciation
Italie	1 585	10,00%	2,00%	-
Danemark	4 643	10,00%	2,00%	-
Vaccin leishmaniose	25 781	10,00%	2,00%	-
Grèce	1 359	12,00%	2,00%	-
Colombie	4 756	12,00%	2,00%	-
Inde	30 394	12,00%	5,00%	-
États-Unis	462 656	10,00%	2,00%	-
Australie (hors Peptech)	7 848	10,00%	2,00%	-
Peptech	4 689	10,00%	2,00%	-
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	13 597	10,00%	2,00%	-
Multimin	10 703	10,00%	2,00%	-
Nouvelle-Zélande	26 239	10,00%	2,00%	-
Centrovét	130 510	12,00%	2,00%	-
Uruguay	29 114	12,00%	2,00%	-

Analyses de sensibilité portant sur le taux de croissance à l'infini

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2015	Taux d'actualisation de l'hypothèse clé	Taux de croissance de l'hypothèse clé -2,0 points	Dépréciation
Italie	1 585	8,00%	0,00%	-
Danemark	4 643	8,00%	0,00%	-
Vaccin leishmaniose	25 781	8,00%	0,00%	-
Grèce	1 359	10,00%	0,00%	-
Colombie	4 756	10,00%	0,00%	-
Inde	30 394	10,00%	3,00%	-
États-Unis	462 656	8,00%	0,00%	-
Australie (hors Peptech)	7 848	8,00%	0,00%	-
Peptech	4 689	8,00%	0,00%	-
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	13 597	8,00%	0,00%	-
Multimin	10 703	8,00%	0,00%	-
Nouvelle-Zélande	26 239	8,00%	0,00%	-
Centrovét	130 510	10,00%	0,00%	-
Uruguay	29 114	10,00%	0,00%	-

Par ailleurs, le Groupe procède à des analyses de sensibilité complémentaires correspondant au calcul du point mort pour l'ensemble des UGT testées. Le point mort correspond au taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel Virbac serait amené à constater une dépréciation.

Pour les principales UGT, les résultats du calcul du point mort sont présentés ci-après.

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2015	Taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel une dépréciation serait constatée
Italie	1 585	34,0%
Danemark	4 643	71,3%
Vaccin leishmaniose	25 781	15,1%
Grèce	1 359	111,3%
Colombie	4 756	55,5%
Inde	30 394	45,1%
États-Unis	462 656	9,5%
Australie (hors Peptech)	7 848	116,5%
Peptech	4 689	110,4%
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	13 597	19,9%
Multimin	10 703	44,7%
Nouvelle-Zélande	26 239	17,1%
Centrovét	130 510	12,1%
Uruguay	29 114	14,8%

Enfin, pour les UGT les plus significatives, le Groupe procède à des analyses de sensibilité complémentaires portant sur le niveau d'activité et qui consistent à faire évoluer à la baisse les prévisions commerciales de ventes et le taux de marge opérationnelle.

A4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des biens qui ont été achetés ou acquis par le biais de contrats de location-financement.

Au 31 décembre 2015, la valeur brute des biens acquis en location-financement et retraités en immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS 17, s'élève à 12 611 k€ (dont 7 944 k€ d'actifs sur le site de production de Centrovét au Chili, et 4 667 k€ de matériel informatique de Virbac).

Les principaux actifs constituant les immobilisations corporelles du Groupe sont :

- les terrains ;
- les constructions, qui comprennent :
 - les bâtiments ;
 - l'aménagement des bâtiments ;
- les installations techniques, les matériels et outillages industriels ;
- les autres immobilisations corporelles, qui incluent notamment :
 - le matériel informatique ;
 - le mobilier de bureau ;
 - les véhicules.

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immo- bilisations corporelles	Immo- bilisations corporelles en-cours	Immobilisations corporelles
en k€						
Valeur brute au 31/12/2014	17 853	153 159	146 701	26 521	31 913	376 147
Acquisitions / Augmentations	-	5 543	9 384	3 584	18 731	37 242
Cessions / Sorties	-72	-1 178	-1 425	-1 712	-	-4 387
Mouvements de périmètre	2 282	404	246	348	497	3 776
Transferts	-	8 725	7 111	1 573	-17 421	-12
Écarts de conversion	282	1 581	1 448	-53	262	3 520
Valeur brute au 31/12/2015	20 345	168 235	163 465	30 261	33 982	416 288
Dépréciations au 31/12/2014	-	-71 882	-79 240	-16 662	-	-167 784
Dotations aux amortissements	-	-7 055	-11 174	-3 758	-	-21 987
Dépréciations nettes	-	-326	244	152	-	70
Cessions / Sorties	-	1 101	1 308	943	-	3 352
Mouvements de périmètre	-	-130	-95	-113	-	-338
Transferts	-	-31	407	288	-	664
Écarts de conversion	-	-527	-665	11	-	-1 181
Dépréciations au 31/12/2015	-	-78 850	-89 216	-19 139	-	-187 205
Valeur nette au 31/12/2014	17 853	81 277	67 460	9 859	31 913	208 363
Valeur nette au 31/12/2015	20 345	89 385	74 249	11 122	33 982	229 083

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond principalement à des investissements destinés à préparer la reprise par Virbac de la production des produits de la gamme Sentinel, et à des investissements productifs à Carros. L'effet change génère quant à lui une hausse de la valeur nette des actifs de 2,3 millions €.

A5. Autres actifs financiers

Variation des autres actifs financiers

	2014	Augmen- tations	Diminu- tions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
en k€							
Titres non consolidés	713	-	-713	-	-	-	-
Prêts et autres créances immobilisées	5 770	2 367	-38	-7 380	-	22	741
Instruments dérivés de change et de taux	7 864	3 419	-	-	-	-	11 283
Trésorerie soumise à restriction	35	6	-	-	-	2	43
Autres	9	-	-4	-	-	-	5
Autres actifs financiers, non courant	14 391	5 792	-755	-7 380	-	24	12 072
Prêts et autres créances immobilisées	2 784	26	-2 264	12	-	204	762
Instruments dérivés de change et de taux	978	-	-978	-	-	-	-
Trésorerie soumise à restriction	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers, courant	3 762	26	-3 242	12	-	204	762
Autres actifs financiers	18 153	5 818	-3 997	-7 368	-	228	12 834

La ligne "Prêts et autres créances immobilisées" des autres actifs financiers courants inclut des comptes à terme pour un montant de 687 k€.

Autres actifs financiers classés selon leur échéance

Au 31 décembre 2015

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Titres non consolidés	-	-	-	-
Prêts et autres créances immobilisées	762	741	-	1 503
Instruments dérivés de change et de taux	-	11 283	-	11 283
Trésorerie soumise à restriction	-	43	-	43
Autres	-	-	5	5
Autres actifs financiers	762	12 067	5	12 834

Au 31 décembre 2014

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Titres non consolidés	-	-	713	713
Prêts et autres créances immobilisées	2 784	5 770	-	8 554
Instruments dérivés de change et de taux	978	7 864	-	8 842
Trésorerie soumise à restriction	-	35	-	35
Autres	-	-	9	9
Autres actifs financiers	3 762	13 669	722	18 153

A6. Information relative à IFRS 12

Information relative aux intérêts non contrôlés

Les informations ci-dessous concernent les intérêts non contrôlés dans la société Holding Salud Animal (HSA) qui sont jugés significatifs au regard des informations requises par IFRS 12. Ce groupe est constitué des entités suivantes :

- Holding Salud Animal SA ;
- Centro Veterinario y Agrícola Limitada ;
- Farquímica SpA ;
- Bioanimal Corp SpA ;
- Productos Químicos Ehlinger ;
- Centrovét Inc. ;
- Centrovét Argentina ;
- Inversiones HSA Limitada ;
- Rentista de capitales Takumi Limitada.

La part des intérêts non contrôlés dans la détention de ce groupe s'élève à 49%.

en k€	2015	2014
Actifs non courants	130 538	135 528
Actifs courants	66 281	52 779
Passifs non courants	22 853	22 787
Passifs courants	54 232	30 013

en k€	2015	2014
Revenu des activités ordinaires	77 536	64 918
Résultat net de la période	6 658	14 109

Le montant des dividendes versés en 2015 par le groupe HSA au titre du résultat 2014 s'élève à 16 022 k€ (dont 7 851 k€ versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle).
La variation nette de trésorerie au cours de l'exercice est une diminution de 1 055 k€.

Information relative aux sociétés mises en équivalence

en k€	Comptes individuels des sociétés mises en équivalence				Comptes consolidés	
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Capitaux propres	Résultat
AVF Animal Health Co Ltd	N.D	N.D	-	-	1 889	396
SBC Virbac Limited *	-	-	-	-	-	-1 174
Participations comptabilisées par mise en équivalence					1 889	-778

*Participation mise en équivalence jusqu'au 31 août 2015.

L'impact des sociétés mises en équivalence n'étant pas jugé significatif sur les comptes du groupe Virbac, l'information requise par IFRS 12 se limite aux éléments ci-dessus.

A7. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale.

Le Groupe ne recense aucune différence temporaire active non prise en compte.

Variation des impôts différés

en k€	2014 *	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
Impôts différés actifs	24 578	-7 010	-	208	-170	36 434
Impôts différés passifs	54 137	-13 271	378	9	68	60 149
Impôts différés compensés	-29 559	6 261	-378	199	-238	-23 715

* Retraité de l'impact IFRIC 21.

La variation des impôts différés présentée ci-dessus exclut l'impôt différé sur la part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture qui s'élève à 93 k€ sur 2015.

Impôts différés ventilés par nature

Au 31 décembre 2015

en k€	Impôts différés actifs	en k€	Impôts différés passifs
Marges sur stocks	10 274	Retraitements sur immobilisations incorporelles	45 733
Engagements retraites et indemnités de fin de carrière	4 013	Retraitements sur immobilisations corporelles	3 267
Déficits reportables	1 214	Retraitement des provisions à caractère fiscal	9 337
Ajustements sur ventes (IAS 18)	951	Activation des dépenses liées aux acquisitions	954
Ajustements sur stocks (IAS 2)	4 894	Retraitement des locations-financements	858
Autres provisions non déductibles	1 448		
Autres charges à déductibilité différée	13 348		
Autres produits taxés d'avance	292		
Total par nature	36 434	Total par nature	60 149
Impact de la compensation par entité fiscale	-18 828	Impact de la compensation par entité fiscale	-18 828
Impôts différés actifs nets	17 606	Impôts différés passifs nets	41 321

L'activation des déficits reportables porte sur le périmètre de l'intégration fiscale en France, le Groupe estimant hautement probable l'utilisation de ces déficits dans les prochaines années.

Au 31 décembre 2014

en k€	Impôts différés actifs	en k€	Impôts différés passifs
Marges sur stocks	8 317	Retraitements sur immobilisations incorporelles	37 915
Engagements retraites et indemnités de fin de carrière	3 694	Retraitements sur immobilisations corporelles	5 854
Déficits reportables	2 538	Retraitement des provisions à caractère fiscal	8 463
Ajustements sur ventes (IAS 18)	950	Activation des dépenses liées aux acquisitions	954
Ajustements sur stocks (IAS 2)	2 861	Retraitement des locations-financements	734
Autres provisions non déductibles *	955		
Autres charges à déductibilité différée	3 038		
Autres produits taxés d'avance	2 008		
Total par nature	24 361	Total par nature	53 920
Impact de la compensation par entité fiscale	-15 371	Impact de la compensation par entité fiscale	-15 371
Impôts différés actifs nets	8 990	Impôts différés passifs nets	38 549

* Retraité de l'impact IFRIC 21

A8. Stocks et travaux en cours

en k€	Matières premières et approvisionnements	En-cours de production	Produits finis et marchandises	Stocks et travaux en-cours
Valeur brute au 31/12/2014	58 149	14 556	94 135	166 839
Variations	16 731	-2 268	-11 689	2 774
Mouvements de périmètre	6 882	0	21 636	28 518
Transferts	0	0	0	0
Écarts de conversion	298	65	399	762
Valeur brute au 31/12/2015	82 060	12 353	104 481	198 894
Dépréciations au 31/12/2014	-2 108	-1 131	-3 730	-6 969
Dotations	-7 157	-71	-6 403	-13 631
Reprises	235	1 131	3 174	4 540
Mouvements de périmètre	-31	0	298	267
Transferts	517	0	-1 339	-822
Écarts de conversion	19	0	17	36
Dépréciations au 31/12/2015	-8 525	-71	-7 983	-16 579
Valeur nette au 31/12/2014	56 041	13 425	90 404	159 870
Valeur nette au 31/12/2015	73 535	12 282	96 497	182 314

Les variations de la ligne "mouvements de périmètre" correspondent principalement à l'acquisition des stocks de produits de la gamme Sentinel, retraités à la juste valeur, conformément à IFRS 3. À la clôture 2015, les produits relatifs à l'activité Sentinel représentent près de la moitié des stocks de Virbac US. L'augmentation du montant total des stocks provient également des filiales européennes du Groupe (+ 20 %). Les stocks augmentent également dans les autres régions.

Les écarts de conversion génèrent une augmentation de la valeur nette des stocks de 0,8 million €.



A9. Créances clients

en k€	Créances clients
Valeur brute au 31/12/2014	145 620
Variations	9 665
Mouvements de périmètre	250
Transferts	-3
Écarts de conversion	-1 170
Valeur brute au 31/12/2015	154 362
Dépréciations au 31/12/2014	-3 654
Dotations	-359
Reprises	429
Mouvements de périmètre	-
Transferts	-
Écarts de conversion	129
Dépréciations au 31/12/2015	-3 455
Valeur nette au 31/12/2014	141 966
Valeur nette au 31/12/2015	150 907

L'augmentation de ce poste est imputable principalement à la filiale chilienne où les délais de règlement ont augmenté. Les écarts de conversion génèrent une diminution de la valeur nette des créances clients de -1 million €.

Le risque de crédit des créances clients et autres débiteurs est présenté en note A30.

A10. Autres débiteurs

en k€	2014	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
Créance d'impôt sur le résultat	9 889	13 313	-	-5 414	336	18 124
Créances sociales	837	-74	-	-	-27	736
Autres créances sur l'État	25 868	2 013	-	-	-650	27 231
Avances et acomptes sur commandes	2 935	290	4	-	-77	3 152
Dépréciations des autres créances diverses	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	5 899	1 485	48	-	255	7 687
Charges à répartir sur émission d'emprunt	926	570	-	-	-	1 496
Autres créances diverses	22 935	13 720	5	5 387	-118	41 929
Autres débiteurs	69 289	31 317	57	-27	-281	100 355

L'augmentation de ce poste est imputable en grande partie à la créance comptabilisée par Virbac US, au titre de la demande de *carry-back* (la perte fiscale dégagée par Virbac US en 2015 faisant l'objet d'un report en arrière, sur les profits fiscaux antérieurs de 2013 et 2014). Cette créance s'élève à 16 359 k\$ (soit 15 026 k€). Ce poste inclut également des crédits d'impôt en France (Crédit impôt recherche et Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et au Chili.

Le montant du CICE comptabilisé en France sur l'exercice 2015 s'élève à 1 259 k€.

A11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	2014	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
Disponibilités	21 863	8 405	671	-	-831	30 108
Valeurs mobilières de placement	354 049	-332 739	-	-	-255	21 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie	375 912	-324 334	671	-	-1 086	51 163
Concours bancaires courants	-7 845	-4 158	-	-	-95	-12 098
Intérêts courus non échus passifs	-24	-30	-	-	-	-54
Trésorerie passive	-7 869	-4 188	-	-	-95	-12 152
Trésorerie nette	368 043	-328 522	671	-	-1 181	39 011

A12. Actifs destinés à être cédés

Au cours de l'exercice 2015, comme en 2014, aucun actif n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

A13. Capitaux propres

en k€	2015	2014
Capital	10 573	10 573
Primes liées au capital	6 534	6 534
Réserve légale	1 089	1 089
Autres réserves et report à nouveau *	257 904	226 126
Réserves de consolidation	152 172	137 018
Réserves de conversion	3 012	-11 228
Écarts actuariels	-2 279	-2 366
Résultat de la période	9 405	63 596
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	438 410	431 342
Autres réserves et report à nouveau	49 807	50 724
Réserves de conversion	-9 190	-6 813
Résultat de la période	3 263	6 937
Intérêts non contrôlés	43 880	50 848
Capitaux propres	482 290	482 190

* Le poste "Autres réserves et report à nouveau" de 2014 a été retraité de l'impact IFRIC 21.

Politique de gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ;
- ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net/capitaux propres) qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds

propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Actions d'autocontrôle

Virbac détient des actions propres, qui ne comportent pas de droit de vote, destinées essentiellement à alimenter les plans d'attribution d'actions de performance. Le montant de ces actions propres est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Actions à droit de vote double

Des droits de vote double sont accordés à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Sur les 8 458 000 actions composant le capital social, 4 352 438 sont à droit de vote double.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au plan de rachat décrit dans la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société le 29 avril 2015, en conformité avec les dispositions de la directive transparence entrée en vigueur le 20 janvier 2007.

Au 31 décembre 2015, Virbac possédait au total 27 780 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 965 642 € hors frais, soit un coût moyen de 142,75 € par titre.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 58 091 actions propres (au cours moyen de 210,74 €) et à la cession de 58 356 actions propres (au cours moyen de 210,69 €) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2015, aucune action n'a été achetée ou vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance. Les actions propres au 31 décembre 2015 représentent 0,33% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, conformément à la treizième résolution adoptée par l'assemblée générale du 24 juin 2015.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.



A14. Avantages du personnel

Les engagements relatifs aux régimes des avantages du personnel sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements futurs font l'objet d'une provision pour charge.

Lorsqu'un engagement est préfinancé par des versements dans un fonds, la provision correspond à la différence entre l'engagement total à la date de clôture et le montant de l'actif de couverture. L'actif de couverture est constitué du montant du fonds, augmenté des produits de placement et des éventuelles contributions payées dans l'année.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

Évolution des provisions par pays

en k€	2014	Dotations	Reprises	Transferts	Capitaux propres	Écarts de conversion	2015
France	5 699	542	-167	-	3	-	6 077
Italie	650	78	-112	-	28	-	644
Allemagne	112	346	-	-	-	-	458
Grèce	112	14	-	-	-	-	126
Mexique	104	19	-8	-	-3	-6	106
Corée	19	86	-140	-	126	-1	90
Taiwan	375	57	-10	-	46	23	491
Thaïlande	165	48	-	-	-	-	213
Uruguay	859	373	-	-	-	-101	1 131
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	8 096	1 563	-437	-	200	-85	9 337
France	1 729	23	-	-	-121	-	1 631
Japon	1 150	190	-91	-	-	127	1 376
Régimes de retraite à prestations définies	2 879	213	-91	-	-121	127	3 007
Afrique du Sud	1 029	108	-32	-	-33	-184	888
Couverture médicale	1 029	108	-32	-	-33	-184	888
Inde	521	321	-235	-	-159	35	483
Indemnités compensatoires pour absence	521	321	-235	-	-159	35	483
Australie	1 498	223	-219	-	-	-7	1 495
Autriche	142	22	-	-	-	-	164
Espagne	47	4	-	-	-	-	51
Autres avantages long terme	1 687	249	-219	-	-	-7	1 710
Provisions pour avantages du personnel	14 212	2 454	-1 014	-	-113	-114	15 425

Les principaux impacts en "Capitaux propres" sont les suivants :

- en Corée, l'impact est principalement lié à la hausse des salaires de 2015, ainsi qu'à la baisse du taux d'actualisation ;
- en France l'engagement au titre du régime de retraite chapeau est impacté par une hausse du taux d'actualisation ;
- enfin en Inde la hausse du taux d'actualisation ainsi que l'évolution du taux de rotation du personnel expliquent l'évolution constatée sur 2015.

Principaux engagements

Les principaux régimes d'avantages du personnel se situent en France, en Australie, au Japon et en Uruguay. Au 31 décembre 2015 ils contribuent respectivement à 50%, 10%, 9% et 7% des provisions relatives aux régimes des avantages du personnel.

Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ

■ France

Conformément à la convention collective, les sociétés françaises du Groupe versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

L'acquisition des droits s'effectue comme suit :

- cadres et assimilés : 12% par année d'ancienneté ;
- non cadres : 10% par année d'ancienneté.

Régimes de retraite à prestations définies

■ France

Le régime se traduit par le versement d'une rente à l'assuré, réversible à 60% au profit du conjoint (ou ex-conjoint) calculée en fonction :

- d'une condition d'éligibilité : être membre du directoire et être âgé d'au moins 60 ans à la date de départ à la retraite,
- d'un taux de rente qui varie selon deux critères :
 - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est inférieure à dix ans ou si le bénéficiaire est membre du directoire depuis moins de neuf ans, le taux de rente est de 0% ;
 - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est comprise entre dix et trente ans et si le bénéficiaire est membre du directoire dans une période comprise entre neuf et quinze ans, le taux de rente est de 12,5% ;
 - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est supérieure à trente ans ou si le bénéficiaire est membre du directoire depuis plus de quinze ans, le taux de rente est de 22%.

Ce régime fait l'objet d'un préfinancement dans un fonds géré par un assureur.

■ Japon

Le régime se traduit par des versements sous forme d'un capital.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être salarié depuis au moins deux ans dans l'entreprise à la date de clôture ;
- être âgé d'au moins 60 ans.

Le montant du capital est calculé à partir du salaire de base multiplié par un coefficient qui varie de 5 à 35 en fonction de l'ancienneté.

Couverture médicale

■ Afrique du Sud

La contribution d'assurance prise en charge par Virbac Afrique du Sud se situe entre 50% et 100% en fonction du niveau de couverture choisi par le bénéficiaire. En cas de décès du bénéficiaire, ses ayants-droit continuent de bénéficier de la participation de Virbac Afrique du Sud, sous certaines conditions.

Compte tenu de la nature du plan qui n'est pas dédié aux seuls salariés de Virbac Afrique du Sud, l'évaluation est faite sur la base des cotisations versées par Virbac Afrique du Sud, revalorisées du taux d'inflation relatif aux frais médicaux.

Congés d'ancienneté

■ Australie

Conformément à la réglementation en Australie, Virbac verse aux salariés des congés d'ancienneté qui sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Chaque salarié a droit à trois mois de congés après 15 ans d'ancienneté dont l'acquisition s'effectue comme suit :

- si le salarié est licencié entre cinq et dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis ;
- si le salarié quitte la société pour toute autre raison entre cinq et dix ans d'ancienneté, il n'a aucun droit ;
- si le salarié quitte la société, quelle qu'en soit la raison, après dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis.

La provision est déterminée comme la somme des droits individuels proratisés par le rapport entre l'ancienneté du salarié en date de clôture et l'ancienneté des pleins droits.

Paramètres de calcul des principaux régimes d'avantages du personnel dans le Groupe

Hypothèses au 31 décembre 2015

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	2,00%	2,50% - 1,25%
Afrique du Sud	10,84%	N/A
Japon	0,80%	3,00%
Inde	8,30%	7,00%

Hypothèses au 31 décembre 2014

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	1,50%	2,50% - 1,25%
Afrique du Sud	8,70%	N/A
Japon	1,00%	3,00%
Inde	7,95%	7,00%

Les taux d'actualisation sont définis par référence aux taux d'obligations privées de bonne qualité avec une durée similaire à celle de l'obligation concernée.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le taux de rendement attendu des actifs est considéré comme étant égal au taux d'actualisation.

Une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution de la provision pour avantages au personnel d'environ 673 k€ ou une augmentation d'approximativement 716 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux de progression future des salaires entraînerait respectivement une augmentation de la provision pour avantages au personnel d'approximativement 556 k€ ou une diminution d'approximativement 517 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Dotation de l'année

en k€	Dotation 2015
Coût des services rendus	2 184
Charge d'intérêts	389
Produit d'intérêts	-120
Changement de régime	0
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes actuariels de l'année	0
Coût administratif reconnu en charge	1
Charge nette/(produit net) reconnu dans le compte de résultat	2 454

Les contributions employeur (y compris les paiements de prestations directement effectués par l'employeur) versées en 2015 s'élèvent à 1 014 k€ et sont estimées à 714 k€ pour 2016.

Mouvements dans les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Les tableaux suivants réconcilient les mouvements dans les montants inscrits dans l'état de la situation financière (dette actuarielle, actifs de couverture, provision pour avantages au personnel).

en k€	Dette actuarielle
-------	-------------------

Valeur actualisée au 1^{er} janvier 2015	18 189
Prestations servies par l'employeur	-639
Prestations servies par le fonds	-139
Coût des services rendus et charge d'intérêt	2 573
Rupture de fin de contrat	-
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses démographiques	5
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses financières	-428
(Gains)/Pertes actuariels d'expérience	353
Changement de régime	-
Autres variations	-
Transferts	-
Écarts de conversion	-56

Valeur actualisée au 31 décembre 2015	19 858
--	---------------

Les dettes actuarielles sont préfinancées en France, en Inde et en Corée du Sud au travers d'actifs de couverture (contrats d'assurance) garantissant annuellement des intérêts financiers.

en k€	Actifs de couverture
-------	----------------------

Juste valeur au 1^{er} janvier 2015	3 977
Cotisations versées	783
Prestations servies par le fonds	-547
Produit d'intérêt	120
Gains/(Pertes) actuariels	43
Taxe sur les primes versées	-1
Autres variations	1
Écarts de conversion	57

Juste valeur au 31 décembre 2015	4 433
---	--------------

en k€	Avantages du personnel
-------	------------------------

Juste valeur des actifs de couverture	-4 433
Valeur actualisée de la dette actuarielle	19 858

(Actif)/Passif reconnu dans la provision au 31 décembre 2015	15 425
---	---------------

en k€	Avantages du personnel
Provision au passif au 1^{er} janvier 2015	14 212
Charge/(Produit) comptabilisé en compte de résultat - dotation	2 454
Montant reconnu en capitaux propres	-113
Contributions employeur/Prestations payées	-1 014
Autres variations	-
Transferts	-
Écarts de conversion	-114
Provision au passif au 31 décembre 2015	15 425

A15. Autres provisions

en k€	2014	Dotations	Reprises	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
Litiges commerciaux ou prud'homaux	2 500	1 092	-1 805	-	-	-12	1 775
Litiges fiscaux	153	-	-	-	-	-39	114
Risques et charges divers	1 780	424	-1 080	-	-	-27	1 097
Autres provisions, non courant	4 433	1 516	-2 885	-	-	-78	2 986
Litiges commerciaux ou prud'homaux	41	2 283	-489	-	-	-84	1 751
Litiges fiscaux	487	15	-34	-	-441	-12	15
Risques et charges divers	240	173	-153	-	-34	9	235
Autres provisions, courant	768	2 471	-676	-	-475	-87	2 001
Autres provisions	5 201	3 987	-3 561	-	-475	-165	4 987

Les autres provisions incluent notamment, un risque de sous-évaluation des engagements sociaux au Chili pour 673 k€, ainsi que des indemnités de départ des agents commerciaux en Italie à hauteur de 680 k€.

Suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2011 à 2013, la société Virbac SA, a reçu une proposition de rectification le 27 juillet 2015. Seuls les points que la société accepte ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 342 k€. Les autres réhausséments proposés sont considérés comme des passifs éventuels (au sens de IAS 37) dans la note A36.

Les provisions reprises ont été utilisées conformément à leur objet.

A16. Autres passifs financiers

Variation des autres passifs financiers

en k€	2014	Augmen- tations	Diminu- tions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
Emprunts	218 175	467 032	-171 557	-	2 594	-406	515 837
Concours bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus passifs	2 247	-	-	-	-2 247	-	0
Dette relative aux contrats de location-financement	5 922	673	-	-	-1 495	-151	4 948
Participation	5	38	-2	-	-36	-	4
Instruments dérivés de change et de taux	1 272	1 454	-	-	-	-	2 726
Autres	53	-	-7	-	-	-	46
Autres passifs financiers, non courant	227 674	469 196	-171 567	-	-1 185	-557	523 562
Emprunts	335 636	135 290	-350 303	-	-347	-2 327	117 949
Concours bancaires	7 845	4 158	-	-	-	95	12 098
Intérêts courus non échus passifs	25	29	-	-	-	-	54
Dette relative aux contrats de location-financement	2 668	161	-2 276	-	2 681	-112	3 122
Participation	334	45	-337	-	36	4	81
Instruments dérivés de change et de taux	1 063	-	-1 063	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers, courant	347 571	139 683	-353 980	-	2 371	-2 340	133 305
Autres passifs financiers	575 245	608 879	-525 546	-	1 186	-2 897	656 867

En avril 2015, Virbac a mis en place deux nouveaux financements, en contrepartie du remboursement de la ligne de crédit revolving syndiqué de 220 millions € contractée en 2010 et du crédit-relais de 320 millions € signé en décembre 2014 et destiné à financer l'acquisition de Sentinel. Ces nouveaux financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier.

Les principales caractéristiques de ces deux financements sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un pool de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) de 160 millions € et 99 millions \$ composés de huit tranches, de maturités cinq, six, sept et dix ans, à taux variable et fixe.

Au troisième trimestre 2015, Virbac a procédé à une demande de renonciation (*waiver*) qui a été acceptée au cours du dernier trimestre pour l'intégralité de la dette bancaire et une grande partie du financement désintermédié.

Les contrats désintermédiés non remboursés au 31 décembre 2015 et pour lesquels Virbac n'a pas obtenu un *waiver* ont été reclassés en autres passifs financiers à court terme. Le montant total reclassé à court terme au 31 décembre 2015 s'élève à 30,1 millions € (14,0 millions € et 17,5 millions \$).

Au 31 décembre 2015, la position de ces nouveaux financements est la suivante :

- la ligne de crédit est tirée à hauteur de 307 millions \$ et 81,0 millions € ;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 54,5 millions \$ et 79,0 millions €.

En outre, les prêts mis en place antérieurement (prêts bilatéraux et financement BPI) sont tirés à hauteur de 41,9 millions € au 31 décembre 2015.

Autres passifs financiers classés selon leurs échéances

Au 31 décembre 2015

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	117 949	423 659	92 178	633 786
Concours bancaires	12 098	-	-	12 098
Intérêts courus non échus passifs	54	0	-	54
Dette relative aux contrats de location-financement	3 122	4 948	-	8 071
Participation	81	4	-	85
Instruments dérivés de change et de taux	-	2 726	-	2 726
Autres	-	46	-	46
Autres passifs financiers	133 305	431 384	92 178	656 867

Au 31 décembre 2014

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	335 636	218 175	-	553 811
Concours bancaires	7 845	-	-	7 845
Intérêts courus non échus passifs	25	2 247	-	2 272
Dette relative aux contrats de location-financement	2 668	5 922	-	8 590
Participation	334	5	-	339
Instruments dérivés de change et de taux	1 063	1 272	-	2 335
Autres	-	53	-	53
Autres passifs financiers	347 571	227 674	-	575 245



A17. Autres créditeurs

en k€	2014	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
Dettes d'impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-
Dettes sociales	-	-	-	-	-	-
Autres dettes fiscales	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	1 084	-314	-	-	119	889
Autres dettes diverses	-	-	-	-	-	-
Autres créditeurs, non courant	1 084	-314	-	-	119	889
Dettes d'impôt sur le résultat	9 975	-2 999	-	448	-15	7 409
Dettes sociales	37 311	-917	33	101	224	36 752
Autres dettes fiscales *	11 229	-503	-	-	116	10 842
Avances et acomptes reçus sur commandes	320	-164	2	-	12	170
Produits constatés d'avance	878	-95	809	-	123	1 715
Autres dettes diverses	66 609	-12 082	1 562	-8	776	56 857
Autres créditeurs, courant	126 322	-16 760	2 406	541	1 236	113 745
Autres créditeurs	127 406	-17 074	2 406	541	1 355	114 634

*Retraité de l'impact IFRIC 21 en 2014

À la clôture de l'exercice 2015, le poste "Autres dettes diverses" a diminué suite à l'annulation de la dette résiduelle sur le prix d'acquisition des titres Centrovét (et basée sur un pourcentage des ventes du vaccin Caligus), ainsi qu'une partie du complément de prix relatif à l'acquisition de Santa Elena. Cela représente un montant global de 5,2 millions €.

Dans les autres créditeurs, la dette relative aux remises de fin d'année s'élève à 31 243 k€ (contre 42 419 k€ au 31 décembre 2014).

A18. Dettes fournisseurs

en k€	2014	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2015
Dettes fournisseurs courants	82 975	30 574	211	-18	1 036	114 778
Dettes fournisseurs d'immobilisations incorporelles	39	-39	-	-	-	-
Dettes fournisseurs d'immobilisations corporelles	25	225	-	-	-2	248
Dettes fournisseurs	83 039	30 760	211	-18	1 034	115 026

L'augmentation de ce poste s'explique notamment par l'accroissement, aux États-Unis, des coûts externes d'une part, et des achats liés à l'activité sur les produits de la gamme Sentinel.

Les impacts de change génèrent également une hausse de 1 million €.

A19. Revenu des activités ordinaires

en k€	2015	2014	Variation
Ventes de produits finis et de marchandises	942 603	850 830	10,8%
Prestations de services	1 329	4 449	-70,1%
Produits annexes de l'activité	1 100	3 148	-65,1%
Redevances perçues	351	109	222,9%
Chiffre d'affaires brut	945 383	858 536	10,1%
Rabais, remises, ristournes sur ventes	-73 328	-68 811	6,6%
Charges en déduction des ventes	-14 134	-12 437	13,6%
Escomptes de règlement	-4 232	-3 774	12,1%
Provisions pour retour	-1 066	-399	167,4%
Charges en déduction du chiffre d'affaires	-92 760	-85 420	8,6%
Revenu des activités ordinaires	852 623	773 116	10,3%

Le chiffre d'affaires s'élève à 852,6 millions € en augmentation de 79,5 millions €, soit 10,3% à taux réels (3,9% à taux constants) par rapport à 2014. Cette évolution du chiffre d'affaires est le résultat de différents facteurs, dont les principaux sont décrits ci-après :

- la croissance aux États-Unis a atteint 9,3% en dollars. L'intégration des gammes Sentinel a permis d'ajouter 71,4 millions € de chiffre d'affaires à taux constants en 2015. À périmètre comparable, l'activité historique est en baisse très marquée (-60,1%) du fait de l'interruption des fabrications et livraisons au départ de l'usine de St. Louis. L'impact par rapport au chiffre d'affaires 2014 est une baisse de 62,3 millions € à taux constants ;
- les effets de change ont positivement impacté le chiffre d'affaires à hauteur de 49,1 millions €.

A20. Achats consommés

en k€	2015	2014	Variation
Achats stockés	-265 443	-233 796	13,5%
Achats non-stockés	-24 506	-24 799	-1,2%
Frais accessoires sur achats	-3 041	-1 994	52,5%
Rabais, remises, ristournes obtenus	465	69	569,8%
Achats	-292 525	-260 520	12,3%
Variation des stocks bruts	3 731	14 903	-75,0%
Dotations aux dépréciations de stocks	-13 631	-4 571	198,2%
Reprises des dépréciations de stocks	4 573	5 581	-18,1%
Variation nette des stocks	-5 327	15 914	-133,5%
Achats consommés	-297 852	-244 606	21,8%

A21. Charges externes

Au sein de ce poste, les frais de recherche et développement comptabilisés au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 15 040 k€, contre 11 513 k€ en 2014.

Contrats de locations simples

en k€	Loyers de la période	Paielements minimum futurs inscrits dans les contrats			
		à moins d'1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	à plus de 5 ans
Bâtiments et terrains	-3 766	-2 484	-7 512	-3 774	-2 229
Matériel industriel	-3 776	-3 776	-1 424	-821	-5
Matériel informatique	-1 514	-1 514	-419	-87	-37
Matériel & mobilier de bureau	-1 611	-1 611	-	-	-
Matériel de transport	-971	-971	-153	-70	-53
Cumul des loyers	-11 638	-10 356	-9 507	-4 751	-2 324

A22. Amortissements, dépréciations et provisions

en k€	2015	2014	Variation
Dotations d'amortissements d'immobilisations incorporelles *	-4 670	-4 516	3,4%
Dotations de dépréciations d'immobilisations incorporelles	-276	-293	-5,9%
Dotations d'amortissements d'immobilisations corporelles	-21 988	-19 166	14,7%
Dotations de dépréciations d'immobilisations corporelles	-1 008	-779	29,5%
Reprises d'amortissements d'immobilisations incorporelles	-	-	-
Reprises de dépréciation d'immobilisations incorporelles	181	94	92,6%
Reprises d'amortissements d'immobilisations corporelles	1 079	-	-
Reprises de dépréciations d'immobilisations corporelles	-	705	-100,0%
Amortissements et dépréciations	-26 682	-23 955	11,4%
Dotations de provisions pour risques et charges	-3 986	-2 768	44,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	3 561	1 104	222,6%
Provisions	-425	-1 664	-74,5%
Dépréciations et provisions	-27 107	-25 619	5,8%

* Hors dotations aux amortissements des droits incorporels issus d'acquisitions

Les dotations aux amortissements d'immobilisations corporelles augmentent de façon mécanique par rapport à 2014 du fait des mises en service des nouveaux sites et installations, en France sur le site de Carros, aux États-Unis sur le site de St. Louis, au Chili et au Mexique.

Dotations aux amortissements des droits incorporels issus d'acquisitions

L'augmentation des dotations aux amortissements des droits incorporels issus d'acquisitions est principalement liée à l'amortissement des actifs de la gamme Sentinel (13 218 k€).

A23. Autres produits et charges courants

en k€	2015	2014	Variation
Redevances payées	-4 179	-5 838	-28,4%
Subventions perçues ou à recevoir (dont CIR)	8 926	7 658	16,6%
Dotations des dépréciations de créances	-359	-357	0,5%
Reprises des dépréciations de créances	429	290	47,9%
Pertes sur créances	-469	-275	70,4%
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-1 253	-679	84,6%
Produits de cessions d'éléments d'actif	705	410	72,0%
Autres produits et charges	-1 703	783	-317,4%
Autres produits et charges courants	2 097	1 992	5,3%

Le montant des crédits d'impôt comptabilisés en subventions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 8 899 k€.

A24. Autres produits et charges non courants

Au 31 décembre 2015, ce poste se décompose comme suit :

en k€	2015
Plus-value sur "cession" des 49% antérieurement détenus dans SBC	44
Réévaluation des stocks acquis à Taiwan (<i>purchase accounting method</i>)	-129
Réévaluation des stocks Sentinel acquis aux États-Unis (<i>purchase accounting method</i>)	-7 899
Annulation de la dette sur titres Holding Salud Animal	4 160
Impact ajustement de la dette sur titres Santa Elena	23
Autres produits et charges non courants	-3 801

Au 31 décembre 2014, ce poste comprenait l'impact de la réévaluation de la dette sur titres Holding Salud Animal pour 31 k€.

A25. Produits et charges financiers

en k€	2015	2014	Variation
Coût de l'endettement financier brut	-14 606	-7 758	88,3%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 007	1 949	2,9%
Coût de l'endettement financier net	-12 599	-5 809	116,9%
Résultat de change	-9 323	-892	945,1%
Variation des instruments dérivés de change et de taux	2 316	-1 535	-250,8%
Autres charges financières	-628	-183	242,7%
Autres produits financiers	1 108	272	307,1%
Autres produits et charges financiers	-6 527	-2 338	179,1%
Produits et charges financiers	-19 126	-8 147	134,8%

Le coût de l'endettement financier progresse de 5,8 à 12,6 millions €. Cette hausse résulte essentiellement des financements auxquels la société mère a eu recours pour financer l'acquisition de la gamme Sentinel.

L'impact de la revalorisation des instruments financiers, conformément aux normes IAS 32 et 39, génère un produit net de 2 316 k€ sur l'exercice 2015, la quasi-totalité de cet impact émanant des instruments de change.

A26. Impôt sur le résultat

en k€	2015		2014	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat avant impôt	15 383		100 915	
Retraitement des crédits d'impôts	-10 657		-7 312	
Retraitement des éléments non récurrents (incluant l'impôt)	-5 675		-	
Résultat avant impôt, après retraitements	-949		93 603	
Impôt courant des sociétés françaises		-2 017		-756
Impôt courant des sociétés étrangères		-6 088		-27 528
Impôt courant		-8 105		-28 284
Impôt différé des sociétés françaises		-2 961		-456
Impôt différé des sociétés étrangères		9 129		-403
Impôt différé		6 168		-859
Impôt comptabilisé		-1 937		-29 143
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt courant		-448		-
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt différé		2 693		-
Impôt après retraitement		308		-29 143
<i>Taux d'imposition effectif</i>		<i>32,47%</i>		<i>31,13%</i>
<i>Taux d'imposition théorique</i>		<i>34,43%</i>		<i>34,43%</i>
Impôt théorique		327		-32 228
Écart entre impôt théorique et impôt comptabilisé		2 264		-3 085

Le taux d'impôt théorique considéré par le Groupe correspond au taux d'impôt en vigueur en France. Ce taux ne comprend pas la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 2,77%, qui sera supprimée en 2016.

A27. Résultat par action

	2015	2014
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	9 405 071 €	63 596 097 €
Nombre total d'actions	8 458 000	8 458 000
Impact des instruments dilutifs	-	-
Nombre d'actions d'autocontrôle	27 780	28 045
Nombre d'actions en circulation	8 430 220	8 429 955
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	1,12 €	7,54 €
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	1,12 €	7,54 €

A28. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe fournit une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le directoire qui constitue le Principal décideur opérationnel (PDO).

Le niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique. La ventilation par zone géographique est faite sur sept secteurs, selon l'implantation des actifs du Groupe :

- France ;
- Europe (hors France) ;
- Amérique latine ;
- Amérique du Nord ;
- Asie ;
- Pacifique ;
- Afrique & Moyen-Orient.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des marchés.

Il existe deux segments marketing qui sont les animaux de compagnie et les animaux de production mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectorielle pour les raisons énumérées ci-après :

- nature des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux de production (antibiotiques, antiparasitaires...) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (*Over the counter*) ;
- organisation interne : les structures de gestion du groupe Virbac sont organisées par zones géographiques. Il n'existe pas, au niveau Groupe, de responsabilité par segment de marché ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de vente peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments de marché ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

Dans l'information présentée ci-dessous, les secteurs correspondent donc aux zones géographiques (zones d'implantation des actifs du Groupe). Les résultats de la zone France incluent les frais de siège et une part importante des frais de Recherche et Développement du Groupe.

Au 31 décembre 2015

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen- Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	131 158	206 791	151 755	134 981	119 262	85 149	23 527	852 623
Résultat opérationnel courant ajusté	13 941	11 943	25 253	-31 568	17 950	15 378	4 563	57 460
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	15 099	8 536	2 646	-41 828	11 892	9 907	3 153	9 405
Intérêts non contrôlés	3	-	3 260	-	-	-	-	3 263
Résultat de l'ensemble consolidé	15 102	8 536	5 906	-41 828	11 892	9 907	3 153	12 668

Les intérêts non contrôlés correspondent à la contribution des entités chiliennes (groupe HSA), que Virbac détient à hauteur de 51%.

Au 31 décembre 2014

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen- Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	140 823	193 194	138 190	103 587	94 460	80 880	21 982	773 116
Résultat opérationnel courant ajusté	18 426	11 567	32 436	20 199	12 762	15 290	4 122	114 802
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	14 085	8 257	8 470	12 731	8 354	9 644	2 055	63 596
Intérêts non contrôlés	0	-	6 936	-	-	-	-	6 937
Résultat de l'ensemble consolidé	14 085	8 257	15 406	12 731	8 354	9 644	2 055	70 533

A29. Actifs et passifs financiers

Ventilation des actifs et passifs évalués en juste valeur

Conformément à la norme IFRS 7, Instruments financiers - Informations à fournir, les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers doivent être classées selon une hiérarchie qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : la juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;
- niveau 3 : la juste valeur est basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché, mais sur des données internes.

Pour les dérivés actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, le Groupe utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché, notamment pour les swaps de taux d'intérêts, les achats et ventes à terme ou les options sur les monnaies étrangères. Le modèle incorpore des données diverses comme par exemple les cours de change spot et à terme ou la courbe de taux d'intérêts.

Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2015

	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€						
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	10 681	602	11 283	2
Autres actifs financiers non courants	-	789	-	-	789	-
Créances clients	-	150 907	-	-	150 907	-
Autres débiteurs *	-	73 048	-	-	73 048	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	762	-	-	762	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	30 108	21 055	-	51 163	1
Actifs financiers	-	255 614	31 736	602	287 952	

* hors charges constatées d'avance et créance d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2014

	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€						
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	7 864	-	7 864	2
Autres actifs financiers non courants	-	6 527	-	-	6 527	-
Créances clients	-	141 966	-	-	141 966	-
Autres débiteurs *	-	52 575	-	-	52 575	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	249	729	978	2
Autres actifs financiers courants	-	2 784	-	-	2 784	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	21 863	354 049	-	375 912	1
Actifs financiers	-	225 715	362 162	729	588 606	

* hors charges constatées d'avance et créance d'impôt sur le résultat.

Actifs disponibles à la vente

Cette catégorie d'actifs inclut notamment les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Les plus ou moins values latentes constatées sur cette catégorie d'actifs sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Fin 2015, le Groupe ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, et qui ne sont pas cotés. Les éléments entrant dans cette catégorie sont décrits ci-après.

■ **Prêts et autres créances immobilisées**

Ce sont principalement des dépôts de caution et autres loyers d'avance, des comptes séquestre, ainsi que des prêts accordés (au personnel notamment).

■ **Créances clients**

Elles sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation.

■ **Créances courantes**

Il s'agit principalement des créances envers l'administration fiscale (hors impôt sur les sociétés) et les organismes sociaux, ainsi que des avances et acomptes sur commandes.

■ **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Il s'agit principalement des dépôts sur les comptes bancaires et en caisse.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat les instruments de taux ou de change que Virbac a choisi de ne pas qualifier de couverture, et dont les variations sont constatées immédiatement en résultat.

Sont également classées dans cette catégorie les valeurs mobilières de placement que Virbac a acquises pour être vendues ou rachetées à court terme. Elles sont évaluées à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les justes valeurs des valeurs mobilières de placement sont déterminées principalement par référence au prix du marché (cours acheteur ou vendeur selon le cas).

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée et dont les paiements sont déterminés ou déterminables. Virbac ne possède pas de titres répondant à la définition des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2015

	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€					
Instruments financiers dérivés non courants	-	1 970	756	2 726	2
Autres passifs financiers non courants	520 836	-	-	520 836	-
Dettes fournisseurs	115 026	-	-	115 026	-
Autres créditeurs *	104 621	-	-	104 621	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	-	-	-
Concours bancaires et intérêts courus non échus	12 098	54	-	12 153	2
Autres passifs financiers courants	121 152	-	-	121 152	-
Passifs financiers	873 734	2 024	756	876 514	

* hors produits constatés d'avance et dette d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2014

	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€					
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	1 272	1 272	2
Autres passifs financiers non courants	226 402	-	-	226 402	-
Dettes fournisseurs	83 039	-	-	83 039	-
Autres créditeurs *	115 469	-	-	115 469	-
Instruments financiers dérivés courants	-	803	260	1 063	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	7 845	25	-	7 871	2
Autres passifs financiers courants	338 638	-	-	338 638	-
Passifs financiers	771 393	828	1 532	773 753	

* hors produits constatés d'avance et dette d'impôt sur le résultat.

** 2014 est retraité de l'application de l'interprétation IFRIC 21

Au 31 décembre 2015, le coût de l'endettement financier brut s'élève à 14 606 k€ contre 7 758 k€ au 31 décembre 2014.

A30. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie, il est prévu que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat au cours de l'exercice 2016.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit correspond à 150 907 k€, soit le montant du poste créances clients dans les comptes consolidés.

Le risque sur les ventes entre sociétés du Groupe est peu significatif, dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes.

Concernant les créances avec les tiers, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif compte tenu de la qualité des principales contreparties et de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde. Les sociétés du Groupe ont instauré un mécanisme de suivi des créances échues qui permet de limiter le montant des créances douteuses. De plus, le Groupe a mis en place un accord cadre avec la Coface qui permet aux filiales qui en ont besoin de bénéficier d'une couverture de leur risque de crédit au niveau local.

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients :

Au 31 décembre 2015

	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
en k€		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	23 970	198	11	-	8	183	24 370
Europe (hors France)	31 811	1 184	99	23	2	2 098	35 217
Amérique latine	33 843	12 178	5 343	944	36	1 012	53 356
Amérique du Nord	16 006	-	-	-	-	5	16 011
Asie	9 122	562	42	-	-	149	9 875
Pacifique	13 728	94	1	-	-	4	13 827
Afrique & Moyen-Orient	1 659	43	-	-	-	5	1 707
Créances clients	130 139	14 259	5 496	967	46	3 456	154 363

Au 31 décembre 2014

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	27 856	389	48	-	-	208	28 501
Europe (hors France)	26 071	3 428	134	120	55	2 064	31 872
Amérique latine	32 743	7 642	1 833	1 801	116	1 173	45 308
Amérique du Nord	15 308	-	-	-	-	1	15 309
Asie	8 239	105	-	16	-	194	8 554
Pacifique	13 559	85	84	-	-	9	13 737
Afrique & Moyen-Orient	2 221	113	-	-	-	5	2 339
Créances clients	125 997	11 762	2 099	1 937	171	3 654	145 620

Les créances échues et non réglées sont analysées périodiquement et classées en créances douteuses lorsqu'il apparaît un risque que la créance ne soit pas recouvrée en totalité. Le montant de la provision constatée à la clôture est défini en fonction de l'ancienneté de la créance et éventuellement de critères relatifs aux débiteurs. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Risque de contrepartie

S'agissant des autres actifs financiers et notamment des éventuelles disponibilités, les excédents ponctuels de trésorerie des filiales sont remontés chez la société mère qui en assure la gestion centralisée, sous forme de dépôts à court terme rémunérés. Le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

Risque de liquidité

Une politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement sur l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité compatible avec sa taille et ses besoins.

Le Groupe effectue régulièrement une revue spécifique de son risque de liquidité et anticipe tous les risques liés des *covenants* bancaires. Il a ainsi procédé à la fin du troisième trimestre 2015 à une demande de renonciation (*waiver*), anticipant un non-respect du *covenant* de la dette.

Risques de marché**Risque de change**

Virbac traite des activités dans des monnaies autres que l'euro, sa monnaie de référence. Le risque de change est suivi à l'aide de tableaux de bord issus des systèmes informatiques (ERP). Les positions sont actualisées à partir des états de restitution *ad hoc*.

La majeure partie du risque de change du Groupe est centralisée sur la société mère, qui émet les factures vers ses filiales dans leur devise locale. Pour les ventes vers les pays à devise exotique, les factures sont émises en euro ou en dollar américain.

Compte tenu de ses achats et de ses ventes en devises, le Groupe est exposé au risque de change principalement sur les devises suivantes : dollar américain, livre sterling, franc suisse et diverses devises en Asie, Pacifique et Amérique latine.

Étant donné l'exposition du Groupe au risque de change, les fluctuations des cours des monnaies ont une incidence notable sur son compte de résultat, tant sur le plan du risque de conversion que celui de transaction.

Afin de se protéger des variations défavorables des différentes devises dans lesquelles sont libellées les ventes, les achats ou certaines opérations spécifiques, des contrats à terme de monnaies étrangères sont utilisés quasi systématiquement pour couvrir l'exposition au risque de change.

Le Groupe couvre la plupart de ses positions de change significatives et certaines (créances, dettes, dividendes, prêts intra-groupe), une partie de ses positions estimées, ainsi que ses ventes et achats futurs.

Les instruments financiers dérivés de change sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2015	2014
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	414	468
Couverture d'investissement net	20	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-225	-553
Instruments financiers dérivés de change	210	-85

La politique du Groupe consiste à assurer la couverture des risques de change quand l'ampleur et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles.

Les instruments dérivés détenus à la clôture ne sont pas tous qualifiés de couverture dans les comptes consolidés. Dans ce cas, les variations de valeur impactent directement le résultat de la période.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition aux risques de taux du groupe Virbac résulte principalement des lignes de crédit à taux variables mises en place pour un montant maximum de 555 millions €. Ces lignes sont indexées sur l'Euribor et le Libor USD.

L'emprunt aux États-Unis est indexé sur le Libor USD.

L'emprunt localisé en Colombie pour financer l'acquisition des actifs de Synthesis est indexé sur le DTF (*Depositos termino fijo*).

L'emprunt localisé au Mexique pour financer la construction des nouvelles installations est indexé sur le TIIE (*Tasa de interes interbancaria de equilibrio*).

Le montant des en-cours sur les lignes de crédit est le suivant :

en k€	2015		2014	
	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable
Brésil	13,500%	993	15,396%	2 603
Nouvelle-Zélande	4,791%	4 519	4,906%	4 951
Chili	1,367%	40 428	1,404%	17 089
Mexique	7,330%	2 203	7,330%	2 696
Uruguay	6,034%	1 887	5,582%	790
France	2,548%	70 995	-	-
Colombie	9,227%	917	9,165%	1 428
Autres	-	1 281	-	13 728
Dette à taux fixe		123 224		43 285
Brésil	3,928%	270	-	-
France	0,823%	469 488	1,054%	493 226
États-Unis	0,972%	27 556	-	-
Mexique	5,050%	8 091	5,421%	7 465
Uruguay	4,825%	2 080	5,180%	2 483
Colombie	6,992%	1 400	6,922%	2 856
Australie	3,165%	1 678	3,800%	6 744
Dette à taux variable		510 563		512 774
Concours bancaires		12 098		7 845
Emprunts et concours bancaires *		645 885		563 903

* hors dette relative aux contrats de location-financement.

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2015	2014
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-981	-346
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	9 328	6 938
Instruments financiers dérivés de taux	8 347	6 592

Pour gérer ses risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les anticipations de taux de marché et peut être amené à mettre en place des *caps* et des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels. Au 31 décembre 2015, les *swaps* de taux peuvent être qualifiés de couverture, mais pas les *cross currency swaps*.

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum.

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, compatible avec les flux couverts.

Au 31 décembre 2015, le montant des gains et pertes latents enregistrés en capitaux propres sur la période représente une perte nette de 175 k€. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie constitue une charge de 403 k€.

en k€	Nominal		Juste valeur positive		Juste valeur négative	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Contrat de change à terme de devise	46 250	44 127	965	703	856	815
Options de change de gré à gré	9 527	11 415	249	275	147	248
Swap de devises croisées	68 249	70 143	9 420	7 864	93	922
Instruments de change	124 026	125 685	10 634	8 842	1 096	1 985
Swap de taux	133 408	27 000	90	-	630	350
Options de taux d'intérêt	105 631	-	559	-	1 001	-
Instruments de taux d'intérêt	239 039	27 000	649	-	1 631	350
Instruments financiers dérivés	363 065	152 685	11 283	8 842	2 727	2 335

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référençant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes.

Néanmoins, il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats.

A31. Composition du capital social de Virbac

	2014	Augmentations	Diminutions	2015
Nombre d'actions autorisées	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-	-	-
Actions en circulation	8 429 955	58 356	-58 091	8 430 220
Actions d'autocontrôle	28 045	58 091	-58 356	27 780
Valeur nominale des actions	1,25 €	-	-	1,25 €
Capital social de Virbac	10 572 500 €	-	-	10 572 500 €

A32. Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, a consenti une attribution d'actions de performance de la société à certains salariés et dirigeants de Virbac et ses filiales.

Juste valeur des plans d'actions de performance

Conformément à IFRS 2, ces plans ont été évalués dans les comptes consolidés de Virbac par référence à la juste valeur des titres attribués à la date de leur attribution, soit :

- pour le plan 2011, 1 160 000 € correspondant à 10 000 actions de 116,00 €. Ce montant a fait l'objet d'un étalement sur la durée de vesting de 30 mois ;
- pour le plan 2012, 1 196 000 € correspondant à 10 000 actions de 119,60 €. Ce montant a fait l'objet d'un étalement sur la durée de vesting de 30 mois.

Le plan 2011 n'ayant pas été versé, la provision comptabilisée de manière étalée sur la durée de vesting a fait l'objet d'une reprise au cours de l'exercice 2014.

Le plan 2012, qui aurait dû échoir à fin 2014 et pour lequel aucune charge n'a été passée en 2014, a été reconduit jusqu'à fin 2016 par le directoire suite à une décision du conseil de surveillance.

Le critère de performance du plan 2012 est mesuré par la formule 10 fois l'EBIT moins la dette. Étant donné le niveau d'EBIT et de dette du budget 2016, et la faible probabilité que ce budget soit dépassé de manière très significative, le niveau du critère de performance ne sera pas atteint. Sur ces bases, l'objectif de performance du plan ne sera pas atteint et les actions ne seront donc pas effectivement acquises par les bénéficiaires.

À la clôture de l'exercice 2015, les charges constatées dans les exercices précédents au titre de ce plan ont été reprises en totalité, pour un total de 718 k€.

A33. Dividendes

En 2015, la société a distribué un dividende de 1,90 € par action au titre de l'exercice 2014.

Au titre de l'exercice 2015, il sera proposé à l'assemblée générale de ne verser aucun dividende.

A34. Effectifs

Évolution des effectifs par zone géographique

	2015	2014	Variation
France	1 398	1 312	6,6%
Europe (hors France)	318	312	1,9%
Amérique latine	952	972	-2,1%
Amérique du Nord	552	393	40,5%
Asie	1 128	1 050	7,4%
Pacifique	301	303	-0,7%
Afrique & Moyen-Orient	132	136	-2,9%
Effectifs	4 781	4 478	6,8%

Répartition des effectifs par fonction

	2015		2014	
Production	1 783	37,3%	1 683	37,6%
Administration	523	10,9%	487	10,9%
Commercial	1 925	40,3%	1 800	40,2%
Recherche & Développement	550	11,5%	508	11,3%
Effectifs	4 781	100,0%	4 478	100,0%

A35. Information sur les parties liées

Rémunération des membres du conseil de surveillance

	2015		2014	
	Rémunération	Jetons de présence	Rémunération	Jetons de présence
Marie-Hélène Dick	95 000 €	21 000 €	95 000 €	21 000 €
Jeanine Dick	-	12 000 €	-	12 000 €
Pierre Madelpuech	-	21 000 €	-	21 000 €
Philippe Capron	-	24 000 €	-	24 000 €
Olivier Bohuon	-	21 000 €	-	21 000 €
Grita Loeb sack	-	21 000 €	-	21 000 €
Xavier Yon	-	21 000 €	-	-
Total	95 000 €	141 000 €	95 000 €	120 000 €

Rémunération des membres du directoire

Au 31 décembre 2015 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Éric Marée	336 064 €	74 024 €	50 000 €	460 088 €
Christian Karst	240 911 €	45 000 €	50 000 €	335 911 €
Michel Garaudet	197 546 €	14 952 €	50 000 €	262 498 €
Sébastien Huron	216 476 €	25 000 €	50 000 €	291 476 €
Jean-Pierre Dick	41 781 €	-	-	41 781 €
Total	1 032 778 €	158 976 €	200 000 €	1 391 754 €

Au 31 décembre 2014 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Éric Marée	331 088 €	69 000 €	198 500 €	598 588 €
Christian Karst	231 911 €	45 000 €	109 600 €	386 511 €
Michel Garaudet	195 098 €	12 400 €	61 500 €	268 998 €
Sébastien Huron	216 476 €	25 000 €	96 000 €	337 476 €
Jean-Pierre Dick	39 781 €	-	16 000 €	55 781 €
Total	1 014 354 €	151 400 €	481 600 €	1 647 354 €

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2015 correspondent à la rémunération fixe versée en 2015, à la rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe versée en 2015, à la rémunération variable versée en 2016 au titre de 2015 et aux avantages en nature accordés en 2015 (véhicule de fonction).

Critères d'assiette de la part variable

Chaque membre du directoire a un objectif de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe.

La rémunération variable des membres du directoire est essentiellement fonction des objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- croissance du résultat opérationnel courant ;
- maîtrise des stocks ;
- acquisitions significatives, pour le Groupe, de sociétés ou de produits (taille, contribution financière, importance stratégique).

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, les membres du directoire bénéficient des avantages décrits ci-dessous.

■ **Retraite**

Un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf ans en tant que membre du directoire) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

La provision liée aux régimes de retraite à cotisations définies s'élève à 1 630 k€ au 31 décembre 2015 contre 1 729 k€ à la fin de l'exercice 2014. La variation a été comptabilisée pour 23 k€ par le résultat et -121 k€ par autres éléments du résultat global.

■ **Indemnités de départ**

Les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle au bénéfice de ses dirigeants en cas de révocation sont les suivants :

- Éric Marée : 483 000 € ;
- Christian Karst : 326 000 €.

Le conseil de surveillance du 17 décembre 2014 a renouvelé les mandats des membres du directoire pour une durée de trois ans. Conformément aux dispositions de la loi du 21 août 2007, le conseil de surveillance, dans sa réunion du 13 mars 2015, a renouvelé les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle en cas de cessation des fonctions du président du directoire, Éric Marée, et de Christian Karst, membre du directoire et directeur général.

Ces engagements ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 juin 2012, et conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, ils reprennent les mêmes conditions et modalités que celles fixées par le conseil de surveillance du 22 décembre 2008, à savoir : l'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés.

La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant, le montant de ces indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux ans de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).

■ **Attribution d'actions de performance**

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, consent depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et ses filiales des attributions d'actions de performance.

Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe qui a été ou sera constaté à l'issue des exercices 2008 à 2013 et à l'issue de l'exercice 2016.

Les actions de performance attribuées au titre du plan 2012 s'élèvent au 31 décembre 2015 à 9 200 actions. Au cours des exercices 2013, 2014 et 2015, aucune action de performance n'a été attribuée.

Les attributions d'actions de performance accordées aux membres du directoire au titre du plan 2012 sont les suivantes :

	Nombre d'actions Plan 2012
Éric Marée	1 130
Christian Karst	820
Michel Garaudet	510
Sébastien Huron	520
Total	2 980

Le plan 2012, aurait dû échoir à fin 2014. Le conseil de surveillance du 13 mars 2015 a décidé d'autoriser le directoire à proroger ce plan jusqu'en 2016, en gardant l'objectif inchangé.

Partenariat

Un contrat de parrainage sportif a été signé entre la société Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est le gérant et la société Virbac dont Jean-Pierre Dick est membre du directoire.

Ce partenariat a pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large. Un montant de 1,2 million € a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2015 au titre de ce contrat.

A36. Engagements hors-bilan

Cautions ou garanties données par Virbac ou certaines de ses filiales.

L'état des principales cautions et garanties accordées est présenté ci-après :

en k€	Garantie donnée auprès de	Date limite de validité	2015	2014
PP Manufacturing Corporation	NDNE 9/90 Corporate Center LLC	30/09/2020	2 395	2 574
Virbac Uruguay	Banco de la Republica Oriental del Uruguay	-	5 383	4 799
Virbac RSA	Nedbank	Renouvellement annuel	177	214
Engagements donnés			7 954	7 587

Passifs éventuels

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37).

C'est le cas en particulier d'une demande faite courant 2014 par un concurrent du Groupe en réparation d'un préjudice allégué relatif à un brevet d'utilisation. La société considère cette demande à la fois infondée sur le plan juridique et disproportionnée quant à son montant au regard du faible chiffre d'affaires réalisé par le produit concerné. Il s'agit donc d'un passif éventuel dont la probabilité d'une sortie de ressources significative est faible.

D'autre part, suite au contrôle fiscal de la société Virbac SA, l'essentiel des rehaussements proposés par l'administration porte sur des points que la société considère non fondés et s'apprête à contester. Les rehaussements non provisionnés s'élèvent, intérêts inclus, à 3,5 millions € environ.



A37. Périmètre de consolidation

Raison sociale	Localité	Pays	2015		2014	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
<u>France</u>						
Virbac (société mère)	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Interlab	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac France	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Distribution	Wissous	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nutrition	Vauvert	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Bio Vêto Test	La Seyne sur Mer	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Alfamed	Carros	France	99,70%	Globale	99,70%	Globale
<u>Europe (hors France)</u>						
Virbac Belgium SA	Wavre	Belgique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nederland BV *	Barneveld	Pays-Bas	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Switzerland) AG	Glattbrugg	Suisse	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Ltd	Bury St. Edmunds	Royaume-Uni	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SRL	Milan	Italie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Danmark A/S	Kolding	Danemark	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Pharma Handelsgesellschaft mbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SP zoo	Varsovie	Pologne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hungary Kft	Budapest	Hongrie	100,00%	Globale	- %	-
Virbac Hellas SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Animedica SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac España SA	Barcelone	Espagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Österreich GmbH	Vienne	Autriche	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Almerim	Portugal	100,00%	Globale	100,00%	Globale
<u>Amérique du Nord</u>						
Virbac Corporation *	Fort Worth	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale
PP Manufacturing Corporation	Framingham	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale

* Paliers pré-consolidés

Raison sociale	Localité	Pays	2015		2014	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
<u>Amérique latine</u>						
Virbac do Brasil Industria e Comercio Ltda	São Paulo	Brésil	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Inmobiliara Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Colombia Ltda	Bogota	Colombie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	San José	Costa Rica	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Chile SpA	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Patagonia Ltda	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Holding Salud Animal SA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centro Veterinario y Agrícola Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Farquímica SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Bioanimal Corp SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Productos Quimicos Ehlinger	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovét Inc	Allegheny	États-Unis	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovét Argentina	Buenos Aires	Argentine	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Inversiones HSA Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Rentista de capitales Takumi Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Virbac Uruguay SA **	Montevideo	Uruguay	99,17%	Globale	99,17%	Globale
<u>Asie</u>						
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai	Chine	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac H.K. Trading Limited	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Korea Co. Ltd	Séoul	Corée du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Taiwan Co. Ltd	Taipei	Taiwan	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Philippines Inc.	Taguig City	Philippines	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Japan Co. Ltd	Osaka	Japon	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Vietnam Co. Ltd	Ho Chi Minh Ville	Vietnam	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Animal Health India Private Limited	Mumbai	Inde	100,00%	Globale	100,00%	Globale
SBC Virbac Limited *	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	49,00%	Équivalence
AVF Animal Health Co Ltd *	Hong Kong	Hong Kong	50,00%	Équivalence	- %	-
<u>Pacifique</u>						
Virbac (Australia) Pty Ltd *	Milperra	Australie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac New Zealand Limited	Hamilton	Nouvelle Zélande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
<u>Afrique & Moyen-Orient</u>						
Virbac RSA (Proprietary) Ltd *	Centurion	Afrique du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale

* Paliers pré-consolidés

** Changement de dénomination sociale de Santa Elena

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Virbac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note "Arrêt de la production à l'usine de St. Louis" du paragraphe "Événements significatifs de la période" de l'annexe aux états financiers. Cette note expose la situation de la filiale américaine du groupe Virbac suite à l'inspection diligentée par la *Food and Drug Administration* sur son site de St. Louis du 29 octobre 2014 au 30 décembre 2014, ainsi que les conséquences comptables qui en découlent sur les états financiers au 31 décembre 2015.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établissent respectivement à 330,5 millions d'euros et 353,9 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites au paragraphe "Goodwill" de la note "Principes et méthodes comptables" de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur la valeur d'utilité, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle du Groupe et nous avons vérifié que le paragraphe "Goodwill" de la note "Principes et méthodes comptables" de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nice et Marseille, le 29 mars 2016

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges



Comptes sociaux

ÉTATS FINANCIERS

Bilan – Actif

en k€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	2015 Montant net	2014 Montant net
Concessions, brevets, licences et marques		48 187	25 840	22 347	24 588
Autres immobilisations incorporelles		42 886	32 898	9 988	11 162
Immobilisations incorporelles	B1	91 073	58 738	32 335	35 750
Terrains		1 790	-	1 790	1 790
Constructions		97 800	54 723	43 077	43 402
Installations techniques, matériels et outillages industriels		93 126	53 106	40 020	38 550
Autres immobilisations corporelles		3 708	3 111	597	843
Avances, acomptes et immobilisations en-cours		6 522	-	6 522	6 214
Immobilisations corporelles	B2	202 946	110 940	92 006	90 799
Participations et créances rattachées		283 255	-	283 255	238 373
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		412 459	-	412 459	382 357
Autres immobilisations financières		115	-	115	122
Immobilisations financières	B3	695 829	-	695 829	620 852
Total de l'actif immobilisé		989 848	169 678	820 170	747 401
Matières premières		25 304	938	24 366	24 285
En-cours de production		11 143	71	11 072	10 418
Produits intermédiaires et finis		9 990	34	9 956	9 904
Stocks et en-cours	B4	46 437	1 043	45 394	44 607
Créances clients et comptes rattachés		68 857	112	68 745	75 929
Personnel		69	-	69	235
Impôts sur les bénéfices		27 751	-	27 751	21 481
Autres impôts et taxes		7 658	-	7 658	5 225
Autres créances		16 576	-	16 576	7 707
Valeurs réalisables	B5	120 911	112	120 799	110 577
Avances et acomptes versés		354	-	354	518
Valeurs mobilières de placement	B6	5 471	-	5 471	5 475
Disponibilités	B7	325	-	325	106
Valeurs disponibles		6 150	-	6 150	6 099
Charges constatées d'avance		2 979	-	2 979	4 008
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 496	-	1 496	926
Écarts de conversion actif		10 738	-	10 738	3 911
Comptes de régularisation	B8	15 213	-	15 213	8 845
Total actif		1 178 559	170 833	1 007 726	917 529

Bilan – Passif

en k€	Notes	2015	2014
Capital social		10 573	10 573
Primes d'émission		6 534	6 534
Réserve légale		1 089	1 089
Réserves réglementées		36 287	36 287
Autres réserves		36 396	36 396
Report à nouveau		185 421	153 231
Résultat de l'exercice		39 264	48 203
Provisions réglementées		28 331	24 327
Capitaux propres	B9	343 895	316 640
Avances conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques généraux		7 642	8 265
Provisions pour pertes de change		3 941	2 423
Provisions pour litiges		-	-
Provisions pour risques et charges	B10	11 583	10 688
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts bancaires		540 483	499 995
Découverts bancaires courants		8 292	6 641
Concours bancaires courants		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		123	5 735
Emprunts et dettes financières associées		20 245	838
Dettes financières	B5 & B11	569 143	513 209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 885	49 489
Personnel		8 413	11 556
Organismes sociaux		10 159	9 958
Impôts sur les bénéfices		-	-
Taxe sur la valeur ajoutée		-	533
Autres impôts et taxes		3 055	3 492
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		98	23
Autres dettes		3 623	295
Dettes d'exploitation	B5	76 233	75 346
Produits constatés d'avance		-	-
Écarts de conversion passif	B8	6 872	1 646
Comptes de régularisation	B12	6 872	1 646
Total passif		1 007 726	917 529

Compte de résultat

en k€	Notes	2015	2014	Variation
Production vendue : biens et services		271 891	262 987	
Chiffre d'affaires net	R1	271 891	262 987	3,4%
Production stockée		-881	2 308	
Subventions d'exploitation		14	34	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		5 462	3 882	
Autres produits d'exploitation		764	1 661	
Produits d'exploitation	R2	5 359	7 885	-32,0%
Achats de marchandises		-25 742	-27 001	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-62 559	-59 589	
Variation des stocks d'approvisionnements		632	1 303	
Autres achats et charges externes		-80 791	-71 641	
Impôts, taxes et versements assimilés		-6 405	-6 955	
Salaires et traitements		-53 445	-52 056	
Charges sociales		-25 318	-25 254	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-16 244	-14 628	
Dotations aux provisions sur actif circulant		-1 126	-2 109	
Dotations aux provisions pour risques et charges		-547	-1 351	
Autres charges d'exploitation		-3 039	-3 328	
Charges d'exploitation	R2	-274 584	-262 609	4,6%
Résultat d'exploitation		2 666	8 263	-67,7%
Produits de participations		28 749	40 727	
Autres intérêts et produits assimilés		18 890	6 030	
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 423	2 395	
Différences positives de change		94 684	4 118	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		4	2	
Produits financiers	R3	144 750	53 272	171,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions		-3 940	-2 423	
Intérêts et charges assimilées		-11 886	-5 909	
Différences négatives de change		-95 454	-7 382	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	
Charges financières	R3	-111 280	-15 714	608,2%
Résultat financier		33 470	37 558	-10,9%
Résultat courant avant impôts		36 136	45 821	-21,1%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		326	320	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 306	575	
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 357	10 854	
Produits exceptionnels	R4	15 989	11 749	36,1%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-2 316	-5	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-9 730	-6 509	
Dotations aux amortissements et provisions		-8 070	-8 840	
Charges exceptionnelles	R4	-20 116	-15 354	31,0%
Résultat exceptionnel		-4 127	-3 605	14,5%
Participation et intéressement des salariés		-47	-1 900	
Impôts sur les bénéfices	R5	7 302	7 887	
Résultat net		39 264	48 203	-18,5%

Tableau de flux de trésorerie

en k€	2015	2014
Résultat net	39 264	48 203
Élimination des amortissements et provisions	20 506	14 100
Élimination des résultats de cessions	-522	6 296
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	-	-
Marge brute d'autofinancement	59 248	68 599
Incidence de la variation nette des stocks	-787	-4 191
Incidence de la variation nette des créances clients	7 184	-24 785
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	1 471	5 787
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	440	-53 597
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	8 308	-76 786
Flux net de trésorerie généré par l'activité	67 556	-8 187
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-4 442	-7 472
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-11 398	-12 475
Acquisitions d'immobilisations financières	-90 201	-316 414
Cessions d'immobilisations	18 145	26 450
Flux net affecté aux investissements	-87 896	-309 911
Dividendes versés par la société mère	-16 013	-16 011
Augmentations/réductions de capital	-	-
Prime de fusion	-	-
Autres augmentations liées à la fusion	-	-
Subventions d'investissements	-	-
Autres fonds propres	-	-
Émissions/remboursements nets d'emprunts	34 918	330 673
Flux net provenant du financement	18 905	314 662
Variation de trésorerie	-1 435	-3 436

Contrôle de la variation de trésorerie

en k€	2015	2014
Solde de trésorerie à l'ouverture	-1 061	2 375
Solde de trésorerie à la clôture	-2 496	-1 061
Variation de trésorerie	-1 435	-3 436

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Évènements significatifs de l'exercice

Virbac a procédé, début avril 2015, au remplacement du crédit-relais (*bridge*) de 600 millions € mis en place en fin d'année 2014 pour financer l'acquisition des actifs Sentinel aux États-Unis par des financements à moyen terme.

Ainsi, la société a contractualisé avec un *pool* de banques un crédit *revolving* multidevises (euros/dollars) d'un montant total de 420 millions € et un financement complémentaire désintermédié de 250 millions € sous forme de prêts bilatéraux en dollar américain et en euro.

Le Groupe a également procédé à la fin du troisième trimestre 2015 à une demande de renonciation (*waiver*), anticipant un non-respect du *covenant* de la dette. Cette renonciation a été acceptée dans le courant du quatrième trimestre 2015 pour l'ensemble de la dette bancaire et une grande partie du financement désintermédié. La trésorerie et les ressources de financement de la société restent suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.

Sur l'exercice, Virbac a pratiqué des augmentations de capital dans plusieurs de ses filiales et notamment dans la société Interlab pour un montant global de 42 970 k€.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général (PCG) 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement 2014-03 de l'ANC (Autorité des normes comptables) relatif à la réécriture du Plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend les fonds de commerces, AMM (Autorisation de mise sur le marché), brevets, licences acquis par la société ainsi que les frais de dépôt de marques externes qui sont enregistrés et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine tant que ces marques sont exploitées. Ces immobilisations sont valorisées au coût historique d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés. Les brevets, licences et concessions sont amortis linéairement sur la durée de vie économique lorsque celle-ci peut être estimée.

La perte éventuelle de valeur des actifs incorporels est étudiée au moins une fois par an. Un test de dépréciation est effectué indépendamment de tout indice de perte de valeur. Il combine une approche par valeur de marché (estimation de la juste valeur) et une approche par flux de trésorerie futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont calculés sur la base d'estimations pouvant aller de cinq à dix ans. Le taux d'actualisation utilisé pour ces calculs est de 8% (ou 10% pour les pays émergents).

Les autres immobilisations incorporelles incluent notamment les logiciels informatiques :

- les logiciels bureautiques standards sont amortis linéairement, dès leur inscription à l'actif, sur quatre ans, ce qui correspond à leur durée de vie économique ;
- les dépenses relatives aux projets informatiques, qui incluent en plus des coûts d'acquisition de licences d'importantes dépenses de consultants, sont portées à l'actif au fur et à mesure de leur engagement. Ces projets informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire, démarrant à compter de la mise en exploitation du système d'information.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges pour leur totalité.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles

Marques	non amortissables
Brevets, licences et savoir-faire	entre 10 et 15 ans
AMM	entre 10 et 15 ans
Droits de distribution	durée du contrat
Programmes informatiques	4 ans
Programmes informatiques Movex	entre 7 et 14 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et comprennent les frais accessoires. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés.

La société procède de la manière suivante :

- ventilation par composants des constructions (bâtiments et agencements) ;
- ventilation par composants du matériel industriel de valeur brute supérieure à 50 k€ ;
- définition des plans d'amortissements en fonction des durées d'utilité.

Les durées d'amortissement appliquées correspondent aux durées de vie économique, synthétisées dans le tableau ci-après. Pour autant, la société continue d'utiliser les durées d'usage définies par l'administration fiscale et pratique, quand cela est possible, le mode d'amortissement dégressif. Les différences résultant de l'application de modes et durées d'amortissements fiscaux spécifiques, y compris l'amortissement dégressif, sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Bâtiments	entre 10 et 40 ans
Aménagements	entre 10 et 20 ans
Équipements	entre 5 et 20 ans
Autres immobilisations corporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation correspondent pour l'essentiel aux investissements en capital dans les filiales et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les frais accessoires d'acquisition comptabilisés en charges sur l'exercice sont retraités fiscalement et leur déduction est étalée sur cinq ans.

À la clôture de chaque exercice, une provision est éventuellement constituée pour tenir compte de la dépréciation de la valeur des titres d'une filiale. Cette provision est constituée en fonction de la valeur des titres au bilan et de la juste valeur qui tient compte des éléments suivants :

- quote-part de la situation nette sociale de la filiale ;
- flux de trésorerie prévisionnels, actualisés à 8%.

Autres immobilisations financières

Les prêts aux filiales sont comptabilisés au coût historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Valeurs d'exploitation

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore lorsqu'il existe une probabilité pour que ces produits ne soient pas utilisables avant leur date de péremption.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production. Une provision pour dépréciation des produits finis est pratiquée lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces produits, appréciées en fonction du marché, apparaissent inférieures à la valeur brute de l'inventaire.

Un stock de pièces détachées est également valorisé à la clôture de l'exercice. Une dépréciation peut être constatée en fonction de l'ancienneté des pièces et des probabilités d'utilisation sur le matériel.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

Les ventes sont comptabilisées au moment du transfert de propriété, qui se produit normalement au moment de la livraison du bien.

Valeurs mobilières de placement (VMP)

Les Valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres du portefeuille ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice. Une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée le cas échéant si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'achat.

En matière d'OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières), la valeur de réalisation correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les actions propres sont valorisées à leur coût d'acquisition. Pour les plans d'attribution d'actions de performance, une provision est constituée sur la période d'acquisition des droits.

Disponibilités

Les liquidités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la valorisation des dettes et créances en monnaies étrangères à la zone euro au cours de la date de clôture ou le cas échéant au cours de couverture.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change lorsque le cours n'a pas été définitivement assuré par des opérations à terme. Les gains latents ne concourent pas au résultat de l'exercice.

Provisions

Elles sont destinées à couvrir les charges et les litiges connus (risques de change, prestations de retraite complémentaire des dirigeants, indemnités de fin de carrière du personnel, litiges commerciaux) ainsi que des risques économiques généraux qui font l'objet d'une évaluation (risques produits, réglementaires et fiscaux, litiges potentiels).

Avantages du personnel

■ Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

■ Régimes de retraite à prestations définies

Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une dette au bilan pour leur montant net du fonds qui a été constitué auprès d'un assureur. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat.

Produits d'exploitation

Les ventes sont comptabilisées comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété ;
- les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Charges et produits financiers

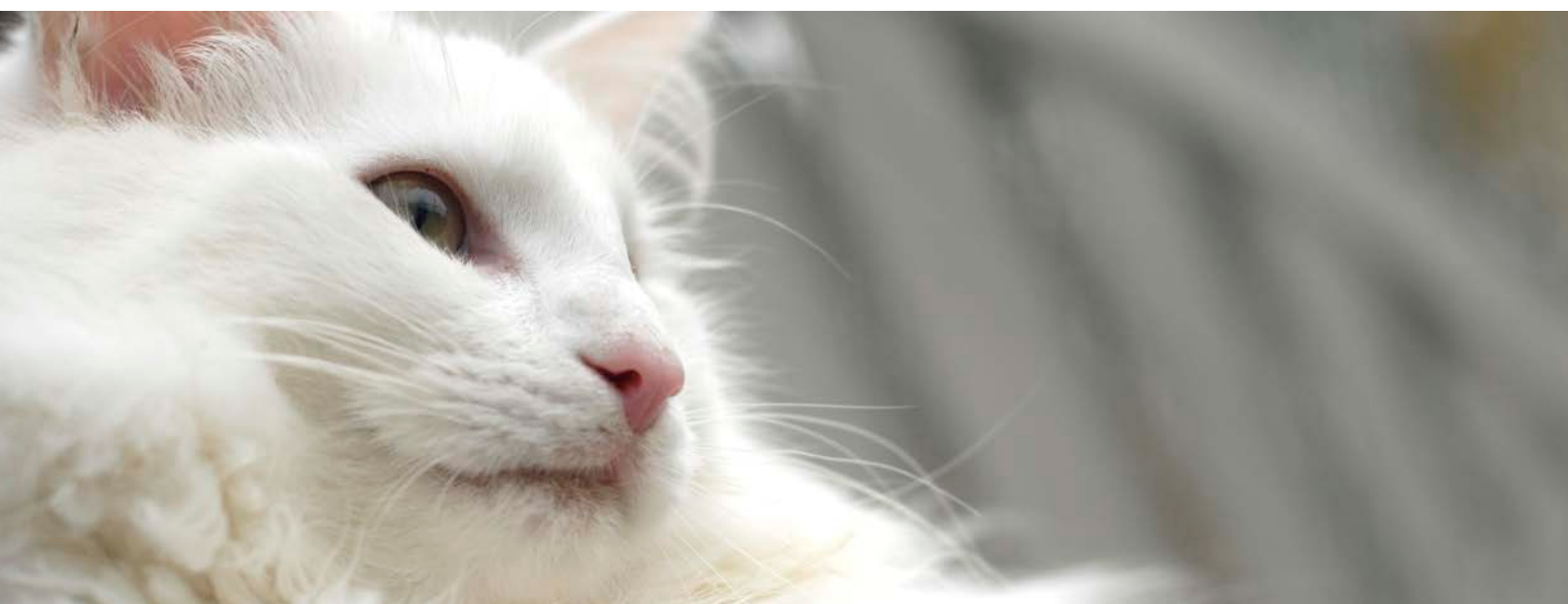
Les produits financiers proviennent majoritairement des dividendes reçus des filiales et des revenus de placement de la trésorerie disponible. Les plus-values latentes sur placements monétaires en OPCVM ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice mais seulement lors de la cession des titres.

Une provision pour dépréciation des titres est éventuellement constatée lorsque la situation financière de la filiale le justifie (cf. note B3).

Impôt sur les sociétés

Virbac et toutes les filiales françaises (Virbac France, Alfamed, Interlab, Virbac Distribution, Virbac Nutrition, Bio Vêto Test) relèvent, en matière d'impôt sur les sociétés, du régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi du 30 décembre 1987. Chaque société constate en charge l'impôt afférent à ses propres résultats et conserve le droit d'utiliser dans le futur d'éventuels déficits.

Virbac, en tant que seule société redevable de l'impôt, comptabilise la dette ou la créance vis-à-vis du Trésor Public pour l'ensemble du groupe fiscal.



NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

B1. Immobilisations incorporelles

en k€	2014	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2015
Marques et frais de dépôt de marques	5 332	-	-	-	5 332
Brevets et licences	16 227	-	-	-	16 227
Autorisation de mise sur le marché (AMM)	24 147	463	-	1 500	26 110
Noms de domaine	4	-	-	-	4
Droits de distribution	473	-	-	-	473
Fonds de commerce	442	-	-	-	442
Autres immobilisations incorporelles	1 864	-	-1 824	-	40
Programmes informatiques	36 477	1 208	-	362	38 047
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	4 038	2 771	-549	-1 862	4 398
Valeur brute	89 004	4 442	-2 373	-	91 073
Amortissements	-52 785	-5 665	-	-	-58 450
Provisions	-469	-	181	-	-288
Amortissements et provisions	-53 254	-5 665	181	-	-58 738
Valeur nette	35 750	-1 223	-2 192	-	32 335

Les principaux brevets, licences et AMM sont les suivants (valeurs brutes) :

- brevet Alpha Laval pour 2 479 k€ ;
- brevet FeLV pour 2 628 k€ ;
- brevet Alizine pour 2 592 k€ ;
- brevet Antigenics pour 3 394 k€ ;
- brevet Oridan pour 3 000 k€ ;
- AMM Doxycycline 50% pour 690 k€ (valeur nette après dépréciation et amortissement : nulle) ;
- AMM Schering-Plough pour 18 334 k€ ;
- AMM Virbamec, Equimax, Eraquell pour 4 000 k€ ;
- AMM Cyclosporine pour 1 500 k€ ;
- AMM Suramox, Stabox pour 463 k€.

Le fonds de commerce (Alizine) d'une valeur de 442 k€ acquis le 19 octobre 1998 est complètement amorti depuis le 31 décembre 2008.

Des marques et savoir-faire d'une valeur nette comptable de 1 824 k€ ont été cédés par Virbac à sa filiale indienne pour la somme de 3 854 k€.

Concernant les programmes informatiques, des évolutions ont été apportées à différents systèmes avec notamment :

- des achats de licences pour 134 k€ ;
- la RAI Database Evolution pour 204 k€.

B2. Immobilisations corporelles

en k€	2014	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2015
Terrains	1 790	-	-	-	1 790
Constructions	93 838	3 239	-	723	97 800
Matériels, outillages, équipements	86 474	5 196	-314	1 770	93 126
Autres immobilisations corporelles	4 020	164	-476	-	3 708
Immobilisations en cours	2 637	2 238	-	-2 493	2 382
Immobilisations factures à recevoir	2 224	48	-	-	2 272
Avances et acomptes	1 353	515	-	-	1 868
Valeur brute	192 336	11 400	-790	-	202 946
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-50 436	-4 287	-	-	-54 723
Matériels, outillages, équipements	-47 924	-6 401	1 219	-	-53 106
Autres immobilisations corporelles	-3 177	-109	175	-	-3 111
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations factures à recevoir	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	-101 537	-10 797	1 394	-	-110 940
Terrains	1 790	-	-	-	1 790
Constructions	43 402	-1 048	-	723	43 077
Matériels, outillages, équipements	38 550	-1 205	905	1 770	40 020
Autres immobilisations corporelles	843	55	-301	-	597
Immobilisations en cours	2 637	2 238	-	-2 493	2 382
Immobilisations factures à recevoir	2 224	48	-	-	2 272
Avances et acomptes	1 353	515	-	-	1 868
Valeur nette	90 799	603	604	-	92 006

De nombreux investissements ont été réalisés au cours de l'exercice 2015 sur les différents sites.

Avec notamment :

- l'installation d'une nouvelle ligne de production à VB6 pour 484 k€ ;
- un nouveau bâtiment pour le CE d'une valeur de 216 k€ ;
- la mise en étanchéité de la toiture à VB Direction pour 227 k€ ;
- des travaux pour une chambre froide à VB3 pour 275 k€ ;
- l'installation d'une climatisation à VB5 pour 187 k€.

De gros matériels ont été achetés ou mis en service, comme par exemple :

- la finalisation du projet VB8 avec des installations techniques et des matériels pour 887 k€ ;
- le système de climatisation à VB5 pour 272k€ ;
- une thermoformeuse et une étiqueteuse pour 870 k€ ;
- des cuves et du matériel de production d'eau purifiée à Bio4 pour 509 k€ ;
- un bioréacteur à Bio3 pour 155 k€.

Une provision pour dépréciation de matériels est comptabilisée depuis 2012, cette dépréciation s'élève dans les comptes au 31 décembre 2015 à 547 k€ pour des systèmes de filtration mis hors exploitation et à 77 k€ pour du matériel non utilisé. L'impact de l'ajustement de cette provision sur le résultat de l'exercice 2015 est de 302 K€ (produit), compte tenu de l'amortissement comptabilisé par ailleurs.

B3. Immobilisations financières

en k€	2014	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2015
Participations	238 180	51 961	-6 886	-	283 255
Créances rattachées	193	-	-193	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	382 479	38 240	-8 145	-	412 574
Valeur brute	620 852	90 201	-15 224	-	695 829
Dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-
Valeur nette	620 852	90 201	-15 224	-	695 829

Mouvements des titres de participation

Virbac a procédé sur l'exercice 2015, à la création d'une filiale en Hongrie, Virbac Hungary, dont le capital s'élève à 10 K€. Les sociétés, Asia Pharma (Hong-Kong), Virbac Trading (Shanghai), Virbac do Brazil Industria e comercio, Interlab et SBC Virbac (Hong-Kong), ont fait l'objet durant l'exercice d'augmentations de capital pour les montants respectifs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Virbac porte ainsi sa détention à 100% de la filiale SBC Virbac contre 51% auparavant.

La société a également obtenu le rachat par sa filiale de titres privilégiés qu'elle détenait de la société Virbac Inde pour un montant de 6 603 k€, générant une moins value comptable de 1 386 k€ constatée dans les comptes de l'exercice.

en k€	2015	en k€	2015
Asia Pharma Limited	608	Virbac Animal Health India Private Limited	-6 603
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	1 000	Vetz GmbH	-283
Virbac Hungary Kft	10		
Virbac do Brazil Industria e Comercio Ltda	1 560	Cessions, remboursements	-6 886
Interlab	42 970		
SBC Virbac Limited	5 813		
Augmentations de capital, acquisitions & créations	51 961		

Autres immobilisations financières

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce, conformément à la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société le 29 avril 2015. Compte tenu des objectifs fixés lors du programme de rachat, les actions propres ont été classées en valeur mobilière de placement.

Le poste "Prêts et autres immobilisations financières" comprend essentiellement les prêts aux filiales et sous-filiales, à savoir :

- Virbac New-Zealand pour 8 841 k€ ;
- Virbac Chile pour 69 699 k€ ;
- SBC Virbac pour 7 296 k€ ;
- Virbac Uruguay pour 748 k€ ;
- Virbac US pour 321 484 k€ (soit 350 millions \$).

Ces prêts, effectués en devises locales, font l'objet de couvertures de change sur leurs totalités à l'exception du prêt de Virbac Chile couvert partiellement pour un montant de 59 408 k€ et celui de Virbac US non couvert mais qui fait l'objet d'une couverture de fait avec la contrepartie de l'emprunt en dollars américains de même montant et de mêmes échéances de remboursement.

B4. Stocks et en-cours

en k€	2015 Brut	2014 Brut	Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements	Variation de stocks des en-cours et des produits finis
Matières premières et approvisionnements	25 304	24 672	-632	-
En-cours de production	11 143	11 549	-	-406
Produits finis	9 990	10 466	-	-476
Stocks et en-cours	46 437	46 687	-632	-882

Au 31 décembre 2015, les provisions pour dépréciation des stocks comptabilisées s'élèvent à :

- matières premières : 938 k€ ;
- en-cours de production : 71 k€ ;
- produits finis : 34 k€.

La société n'a pas constaté de dépréciation concernant le stock de pièces de rechange.

B5. Créances et dettes

en k€	2015 Montants bruts	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	412 459	52 790	359 669	-
Autres immobilisations financières	115	-	115	-
Actif immobilisé	412 574	52 790	359 784	-
Créances clients et comptes rattachés	68 857	68 857	-	-
Autres créances	52 054	52 054	-	-
Charges constatées d'avance	2 979	2 979	-	-
Actif circulant	123 890	123 890	-	-
Total des créances	536 464	176 680	359 784	-
Emprunts bancaires	540 483	38 510	409 795	92 178
Découverts bancaires	8 292	8 292	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	123	32	91	-
Dettes envers les filiales (comptes courants)	20 245	20 245	-	-
Dettes financières	569 143	67 079	409 886	92 178
Fournisseurs et comptes rattachés *	50 885	50 885	-	-
Dettes fiscales et sociales	21 627	21 627	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98	98	-	-
Autres dettes	3 623	3 623	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	76 233	76 233	-	-
Total des dettes	645 376	143 312	409 886	92 178

*dont effets à payer : néant.

Au 31 décembre 2015, la provision pour dépréciation des créances clients comptabilisée s'élève à 112 k€.

Les dettes pour lesquelles un *waiver* a été obtenu ont été classées conformément aux échéances prévues aux contrats, les autres conformément aux dispositions du Plan comptable général.

B6. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, ce poste comprend des Sicav pour 1 506 k€, les actions propres du plan de performance 2012 pour un montant de 1 369 k€ ainsi que celles du contrat de liquidité pour 1 372 k€ et celles des anciens plans de performance 2010 et 2011 (annulés) pour une valeur totale de 1 225 k€. Il n'a pas été constitué de nouveau plan de performance sur l'exercice 2015.

en k€	2014	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2015
Sicav	1 514	-	-8	-	1 506
Actions propres (contrat de liquidité)	1 367	4	-	-	1 371
Plans d'actions de performance	2 594	-	-	-1 225	1 369
Actions propres en attente (plans annulés)	-	-	-	1 225	1 225
Valeurs mobilières de placements	5 475	4	-8	-	5 471

Les plus-values latentes sur les Sicav ne sont pas significatives au 31 décembre 2015 (10 €). Celles concernant les actions propres du contrat de liquidité s'élèvent à 302 k€. Le coût probable résultant de l'attribution des actions de performance est pris en compte de manière étalée sur la durée d'acquisition des droits, sous forme de provision (cf. note B10). Celles concernant le plan d'actions de performance 2012 dont l'échéance avait été reportée à 2016, a fait l'objet sur l'exercice d'une reprise globale aux vues des perspectives de réalisation des objectifs, et par conséquent ne devraient pas être acquises par les bénéficiaires.

B7. Disponibilités

Au 31 décembre 2015, les disponibilités constituent uniquement des soldes créditeurs de banques et s'élèvent à 325 k€.

B8. Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance

Elles sont principalement composées de charges externes diverses et d'achats stockables relatifs à l'exercice 2015.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sont constituées de frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée de remboursement des emprunts.

Écarts de conversion

Ils correspondent à des gains de change latents pour 6 872 k€ et à des pertes de change latentes pour 10 738 k€, provisionnées à hauteur du risque financier non couvert et essentiellement liées à des prêts en devises faits aux filiales.

B9. Capitaux propres

Capital social

Le capital social d'un montant de 10 572 500 € est composé au 31 décembre 2015 de 8 458 000 actions d'un montant nominal de 1,25 €.

Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2015, Virbac possède 27 780 actions propres, acquises sur le marché pour un montant global de 3 966 k€ hors frais, soit un coût moyen de 142,75 € par titre. Au cours de l'exercice, la société a acquis 58 091 et cédé 58 356 actions propres au titre du contrat d'animation.

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015 a décidé de verser un dividende de 16 013 k€. Les actions propres ne donnant pas droit à l'attribution de dividendes, le montant afférent à ces actions a été imputé au report à nouveau pour 57 K€.

	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2014	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2015
Nombre d'actions au 31 décembre	8 458 000	-	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions donnant droit à dividendes	8 458 000	-	8 458 000	-	-	8 458 000

en k€	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2014	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2015
Capital social	10 573	-	10 573	-	-	10 573
Primes d'émission, de fusion	6 534	-	6 534	-	-	6 534
Résultat de l'exercice	48 203	-48 203	-	39 264	-	39 264
Réserve légale	1 089	-	1 089	-	-	1 089
Réserves réglementées	36 287	-	36 287	-	-	36 287
Autres réserves	36 396	-	36 396	-	-	36 396
Report à nouveau	153 231	32 190	185 421	-	-	185 421
Distribution de dividendes	-	16 013	-	-	-	-
Provisions réglementées	24 327	-	24 327	6 490	-2 486	28 331
Capitaux propres	316 640	-	300 627	45 754	-2 486	343 895

Provisions réglementées

Ce poste comprend uniquement des amortissements dérogatoires résultant des durées et modes d'amortissements fiscaux différents.

B10. Provisions

Les mouvements enregistrés sur ces postes sont les suivants :

en k€	2014	Dotations	Reprises montants utilisés	Reprises montants non utilisés	2015
Provisions d'indemnités de fin de carrière	4 509	310	-	-	4 819
Provisions pour prestations de retraite complémentaire	1 728	-	-98	-	1 630
Provisions pour pertes de change	2 423	3 941	-2 423	-	3 941
Provision plans de performance	822	-	-	-822	-
Autres provisions pour risques et charges	1 206	1 193	-1 206	-	1 193
Provisions pour risques et charges	10 688	5 444	-3 727	-822	11 583
Dépréciations des immobilisations	1 547	624	-1 259	-	912
Dépréciations des actifs circulants	2 201	1 126	-2 171	-	1 156
Provisions pour dépréciations	3 748	1 750	-3 430	-	2 068
Provisions	14 436	7 194	-7 157	-822	13 651

La société a comptabilisé une dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière prévues par la loi et la convention collective à hauteur de 310 k€ sur l'exercice.

Le calcul de l'engagement tient compte des rémunérations, de l'ancienneté des salariés ainsi que des critères suivants :

- acquisition des droits :
 - cadres et assimilés : 12/100 par année d'ancienneté ;
 - non cadres : 10/100 par année d'ancienneté ;
- taux d'actualisation : 2% ;
- taux de charges sociales : 47,0% ;
- taux de rotation du personnel : déterminé en fonction de la catégorie, de l'âge du salarié et de son ancienneté ;
- espérance de vie : déterminée en fonction de la table de mortalité de l'Insee TD-TV 11-13.

Autres paramètres :

	Cadres	Non-cadres
Âge de départ à la retraite	65 ans	62 ans
Taux de revalorisation des salaires	1,5%	1,5%

L'engagement est calculé suivant une méthode actuarielle rétrospective. Il tient compte des modifications apportées par la loi de finance de la sécurité sociale 2007, à savoir de l'impact en termes de charges sociales que générera le départ à la retraite des salariés de moins de 65 ans. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. Le montant des charges lié aux régimes de retraite à cotisations définies comptabilisé dans l'exercice s'élève à 4 401 k€ sur 2015.

La société a comptabilisé, d'autre part, une provision pour prestations de retraite complémentaire des membres du directoire au titre d'un régime à prestations définies mis en place en 2003. Pour l'exercice 2015, cette provision a fait l'objet d'une reprise de 98 k€. Des versements ont déjà été effectués sur les exercices antérieurs dans le cadre du préfinancement du régime. Ces montants sont gérés par une compagnie d'assurance et font l'objet de placements sans risque. La valeur relative à l'actif de couverture s'élève à 2 650 k€.

La société provisionne également, de manière étalée, le coût probable résultant de l'attribution d'actions de performance à certains salariés et dirigeants. Cette année, les objectifs n'étant pas atteints, la provision concernant le plan de performance 2012, plan dont l'échéance a été reporté sur 2016, a fait l'objet d'une reprise totale sur l'exercice pour un montant de 821 k€. Aucun nouveau plan n'a été constitué en 2015.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment une provision pour litige commercial de 50 k€, une provision pour frais suite à un litige sur un brevet pour 200 k€, une provision pour litige prud'homale de 245 k€ et une provision pour litige fiscal de 342 k€. En effet, le société Virbac a reçu une proposition de rectification le 27 juillet 2015, seuls les points que la société accepte ont fait l'objet d'une provision. La provision pour dépréciation d'immobilisations concerne essentiellement du matériel mis hors exploitation ou non utilisé pour la somme de 624 k€ (cf. note B2). Les actifs circulants dépréciés correspondent aux stocks et en-cours pour la somme de 1 043 k€ et aux créances clients pour un montant de 112 k€.

B11. Dettes financières

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins. En avril 2015, deux nouveaux financements ont été mis en place en contrepartie du remboursement de la ligne de crédit *revolving* syndiqué de 220 millions € contractée en 2010 et du crédit-relais de 320 millions € signé en décembre 2014 et destinés à financer l'acquisition de Sentinel. Les principales caractéristiques de ces deux financements sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats *Schuldschein* de 160 millions € et 99 millions \$ composés de huit tranches, de maturités cinq, six, sept et dix ans, à taux variable et fixe.

Au 31 décembre 2015, la ligne de crédit est tirée à hauteur de 307 millions \$ et 81 millions € ; les contrats désintermédiés s'élèvent à 54,5 millions \$ et 79 millions €.

En outre, les emprunts mis en place antérieurement (emprunts bilatéraux et financement BPI) sont tirés à hauteur de 41,9 millions € au 31 décembre 2015.

Ces nouveaux financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter les ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé pour la période considérée sur l'Ebitda consolidé pour cette même période de test.

Ce ratio ne doit pas excéder 3,75 au 31 décembre de chaque année et 4,25 au 30 juin de chaque année.

Le Groupe effectue régulièrement une revue spécifique de son risque de liquidité et a procédé à la fin du troisième trimestre 2015 à une demande de renonciation (*waiver*), anticipant un non-respect du *covenant* de la dette. Cette renonciation a été acceptée dans le courant du quatrième trimestre 2015 pour l'ensemble de la dette bancaire et une grande partie du financement désintermédié, le non-respect du *covenant* constaté au 31 décembre 2015 est ainsi autorisé et le niveau de *covenant* qui sera mesuré au cours de l'exercice 2016 a fait l'objet d'un amendement et d'une révision à la hausse, permettant d'intégrer les perspectives 2016.

La trésorerie et les ressources de financement de la société restent suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.

Virbac avait également préfinancé en 2014, les CICE 2013 (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et 2014 de son groupe fiscal intégré auprès d'une banque pour un montant de 1,9 millions € pour une durée initiale d'un an, cette opération a été prorogée jusqu'en 2016.

B12. Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance

Il n'a pas été comptabilisé de produit constaté d'avance sur l'exercice 2015.

R1. Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires France/export

en k€	2015	2014
France	65 744	74 596
Export	206 147	188 391
Chiffre d'affaires	271 891	262 987

Répartition du chiffre d'affaires par nature

en k€	2015	2014
Ventes de produits finis et de marchandises	257 187	249 066
Prestations de services	14 704	13 921
Chiffre d'affaires	271 891	262 987

R2. Charges d'exploitation

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. Le montant des charges externes de recherche et développement s'élève à 9 062 k€ au 31 décembre 2015.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Virbac a comptabilisé sur l'exercice 2015, un CICE d'une valeur de 1 259 k€ en moins des charges de personnel suite à la recommandation de l'ANC.

Les CICE 2013 et 2014 du groupe fiscal intégré ont été préfinancés auprès d'une banque pour une valeur globale de 1 947 k€. Ces fonds ont été alloués au financement des dépenses engagées par Virbac pour renforcer son implantation à Carros en 2015 :

- investissements corporels :
 - 7 583 k€ en production ;
 - 1 351 k€ pour les équipements de R&D ;
- investissements sociaux :
 - 43 créations de poste en CDI ;
 - 35 créations de postes en CDD.

R3. Charges et produits financiers

Charges financières

en k€	2015	2014
Provisions pour pertes de change	-3 940	-2 423
Provisions pour dépréciations des titres	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-3 940	-2 423
Intérêts, emprunts et lignes de crédit	-11 763	-5 775
Autres charges financières	-121	-134
Différences négatives de change	-95 454	-7 382
Intérêts et charges assimilées	-107 338	-13 291
Charges financières	-111 278	-15 714

Produits financiers

en k€	2015	2014
Produits de participations	28 749	40 727
Reprises de provisions	2 423	2 395
Différences positives de change	94 684	4 118
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4	2
Revenus de créances diverses	18 890	6 030
Produits financiers	144 750	53 272

R4. Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

en k€	2015	2014
Valeurs nettes des immobilisations cédées	-9 730	-6 509
Pénalités fiscales	-	-5
Autres charges exceptionnelles	-2 316	-1
Dotations aux provisions réglementées	-6 490	-7 109
Dotations aux provisions pour risques et charges	-956	-1 066
Dotations aux autres provisions	-624	-665
Charges exceptionnelles	-20 116	-15 355

Produits exceptionnels

en k€	2015	2014
Produits de cessions des immobilisations	10 306	575
Reprises de provisions réglementées	2 486	2 124
Reprises de provisions pour risques et charges	1 612	1 474
Reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles*	1 259	6 784
Transferts de charges exceptionnelles **	-	472
Produits divers	326	320
Produits exceptionnels	15 989	11 749

*dont en 2014 : reprise dépréciation Romifidine pour 5 985 k€.

**en 2014 : remboursement d'assurance pour 472 k€.

R5. Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2015, l'économie d'impôt réalisée par Virbac à raison des pertes fiscales des filiales intégrées et susceptibles de se retourner dans le futur si les filiales redevenaient bénéficiaires s'élève à 590 k€. Il a été comptabilisé au 31 décembre 2015, un crédit d'impôt recherche d'un montant de 7 626 k€ et un crédit d'impôt mécénat d'un montant de 19 k€. Si Virbac avait été imposée séparément, elle aurait comptabilisé uniquement un produit d'impôt correspondant aux crédits d'impôts de 7 645 k€ au total. Avec l'intégration fiscale, Virbac a constaté cette année une économie d'impôt égale à 685 k€.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2011, le taux d'imposition a été majoré d'une contribution exceptionnelle de 5,0% jusqu'en 2012 puis de 10,7% à partir de 2013. Cette majoration est encore applicable pour la clôture de cette exercice 2015.

Compte tenu de la suppression de cette contribution pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2016, les allègements et les accroissements afférents aux exercices futurs sont calculés au taux de 34,43%.

en k€	2015	2014	
Taux d'imposition	34,43%	38,00%	34,43%
Amortissements dérogatoires	9 754	-	8 376
Accroissements liés au décalage dans le temps	9 754	-	8 376
Contribution de solidarité	151	164	-
Plus-values latentes sur placements de trésorerie	-	-	-
Profits de change latent	26	60	-
Engagements de retraite	2 221	-	2 147
Crédit d'impôt mécénat	150	75	-
Autres provisions	323	456	131
Total des allègements par taux d'imposition	2 871	755	2 278
Total des allègements liés au décalage dans le temps	2 871	3 033	
Déficits reportables fiscalement	-6 133	-5 279	-
Éléments à imputer sur l'impôt	-	-5 279	-

Évaluations fiscales dérogatoires et résultat

Taux d'imposition 38%

en k€	Brut	2015 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	31 962	7 302	39 264
Amortissements dérogatoires	4 004	-1 522	2 482
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	4 004	-1 522	2 482
Résultat hors évaluations dérogatoires	35 966	5 780	41 746

en k€	Brut	2014 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	40 316	7 887	48 203
Amortissements dérogatoires	4 985	-1 894	3 091
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	4 985	-1 894	3 091
Résultat hors évaluations dérogatoires	45 301	5 993	51 294

Répartition de l'impôt sur les bénéfices 2015

en k€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	36 089	-1 682	34 407
Résultat exceptionnel	-4 127	1 339	-2 788
Divers crédits d'impôts	-	7 645	7 645
Résultat net comptable	31 962	7 302	39 264

A1. Opérations de crédit-bail et de location-financement

Contrats de location-financement

Virbac a conclu des contrats de location-financement sur du petit matériel informatique. L'engagement en capital s'élève au 31 décembre 2015 à 2 470 k€.

A2. Engagements hors bilan

en k€	2015	2014
Avals, cautions, lettres de confort et garanties	42 634	24 262
- dont donnés à des sociétés liées	42 634	24 262
Engagements donnés	42 634	24 262
Contrats de change à terme de devises	46 250	44 127
Options de change de gré à gré	9 527	11 415
Engagements réciproques	55 777	55 542
Crédit-bail immobilier	-	-
Location-financement	2 470	1 776
Autres engagements	2 470	1 776

Passifs éventuels

Suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2011 à 2013, la société Virbac a reçu une proposition de rectification le 27 juillet 2015. Seuls les points que la société accepte ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 342 k€. L'essentiel des rehaussements proposés par l'administration porte sur des points que la société considère non fondés et qu'elle s'apprête à contester.

Les rehaussements non provisionnés s'élèvent intérêts inclus à 3,5 millions € environ.

A3. Exposition aux risques de marché et instruments financiers dérivés

La société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances avec les tiers (hors factures et avoirs à établir) au 31 décembre 2015 :

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance depuis				Créances dépréciées	Total
		< 30 jours	< 60 jours	<90 jours	>120 jours		
Créances clients tiers	4 658	59	80	-	-	118	4 915

Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale de la société au risque de crédit correspond à 68 745 k€, soit le montant du poste créances clients dans les comptes. Le risque des créances clients sur les sociétés du Groupe, soit 62 485 k€, est peu significatif dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes. Concernant les créances avec les tiers, la société considère qu'elle n'est pas exposée à un risque de contrepartie significatif compte tenu de la mise en place d'un mécanisme de suivi des créances échues, qui permet de limiter le montant des créances douteuses.

Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins. En avril 2015, deux nouveaux financements ont été mis en place en contrepartie du remboursement de la ligne de crédit *revolving* syndiqué de 220 millions € contractée en 2010 et du crédit-relais de 320 millions € signé en décembre 2014 et destinés à financer l'acquisition de Sentinel. Les principales caractéristiques de ces deux financements sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un pool de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats *Schuldschein* de 160 millions € et 99 millions \$ composés de huit tranches, de maturités cinq, six, sept et dix ans, à taux variable et fixe.

Au 31 décembre 2015, la ligne de crédit est tirée à hauteur de 307 millions \$ et 81 millions € ; les contrats désintermédiés s'élèvent à 54,5 millions \$ et 79 millions €. En outre, les emprunts mis en place antérieurement (emprunts bilatéraux et financement BPI) sont tirés à hauteur de 41,9 millions € au 31 décembre 2015.

Ces nouveaux financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter les ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé pour la période considérée sur l'Ebitda consolidé pour cette même période de test.

Ce ratio ne doit pas excéder 3,75 au 31 décembre de chaque année et 4,25 au 30 juin de chaque année.

Le Groupe effectue régulièrement une revue spécifique de son risque de liquidité et a procédé à la fin du troisième trimestre 2015 à une demande de renonciation (*waiver*), anticipant un non-respect du *covenant* de la dette. Cette renonciation a été acceptée dans le courant du quatrième trimestre 2015 pour l'ensemble de la dette bancaire et une grande partie du financement désintermédié, le non-respect du *covenant* constaté au 31 décembre 2015 est ainsi autorisé et le niveau de *covenant* qui sera mesuré au cours de l'exercice 2016 a fait l'objet d'un amendement et d'une révision à la hausse, permettant d'intégrer les perspectives 2016.

La trésorerie et les ressources de financement de la société restent suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.



Risque de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique du Groupe consiste à assurer la couverture de son risque de change sur les transactions quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles. Les instruments financiers dérivés de change sont présentés ci-après, à la valeur de marché.

en k€	2015	2014
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	414	468
Couverture d'investissement net	20	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-225	-553
Dérivés de change	209	-85

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels.

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, en cohérence avec les flux couverts.

en k€	Nominal 2015	Nominal 2014	Juste valeur positive 2015	Juste valeur positive 2014	Juste valeur négative 2015	Juste valeur négative 2014
Contrat de change à terme de devise	46 250	44 127	965	703	856	815
Options de change de gré à gré	9 527	11 415	249	275	147	248
Swap de devises croisées	68 249	70 143	9 420	7 864	93	922
Instruments de change	124 026	125 685	10 634	8 842	1 096	1 985
Swap de taux	133 408	27 000	90	-	630	350
Options de taux d'intérêt	105 631	-	559	-	1 001	-
Instruments de taux d'intérêt	239 039	27 000	649	-	1 631	350
Instruments financiers dérivés	363 065	152 685	11 283	8 842	2 727	2 335

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières. Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Il existe néanmoins pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, la société élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats.

A4. Effectifs moyen

	2015	2014
Cadres	505	432
Agents de maîtrise et techniciens	403	386
Ouvriers	222	231
Employés	30	33
Apprentis	16	13
Effectifs	1 176	1 095

A5. Informations relatives au CPF (Compte professionnel de formation)

Ce nouveau dispositif, CPF se substitue au Droit individuel à la formation (Dif). Cependant, il n'est plus géré par l'employeur, sa gestion est désormais externalisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Les heures disponibles restantes du Droit individuel à la formation ont été entièrement reportées dans le nouveau dispositif du Compte personnel de formation mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015.



A6. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

en k€	2015	2014
Intérêts courus sur participation des salariés	1	1
Intérêts courus sur ligne de crédit	6 489	6 769
Emprunts et dettes financières	6 490	6 770
Provisions factures à recevoir	18 549	17 015
Provisions bureaux de représentation	21	91
Différences de change latentes	1 858	633
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 428	17 739
Rabais, remises, ristournes à établir tiers	243	67
Rabais, remises, ristournes à établir Groupe	50	-
Rabais, remises, ristournes à établir	293	67
Provision congés payés (charges sociales incluses)	6 734	6 335
Provisions primes diverses (charges sociales incluses)	4 808	6 617
Provision prime d'intéressement	-	2 199
Provision autres charges sociales à payer	429	514
Provision charges fiscales diverses à payer	28	468
Provision formation professionnelle	551	396
Provision effort construction	248	221
Provision taxe d'apprentissage	447	373
Provision CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	-75	330
Provision CFE (cotisation foncière des entreprises)	423	598
Provision taxe foncière	685	401
Provision impôts et taxes diverses	43	43
Provision contribution sociale solidarité	440	432
Dettes fiscales et sociales	14 761	18 927
Charges diverses à payer	343	144
Intérêts courus et frais bancaires à payer	85	34
Autres dettes	428	178
Charges à payer	42 400	43 681

Détail des produits à recevoir

en k€	2015	2014
Provision intérêts courus sur prêts	4 390	1 572
Autres immobilisations financières	4 390	1 572
Clients factures à établir tiers	48	27
Clients factures à établir Groupe	778	1 183
Différences de change latentes	487	168
Clients et comptes rattachés	1 313	1 378
Produits divers à recevoir	93	49
Impôts produits à recevoir	223	-
Intérêts courus à recevoir	1	9
Autres créances	317	58
Produits à recevoir	6 020	3 008

A7. Parties liées

Entreprises liées et participations

en k€	2015	2014
Participations	283 255	238 180
Créances sur participations	-	193
Autres créances immobilisées	-	-
Prêts	412 460	382 357
Créances clients et comptes rattachés	63 213	69 413
Autres créances (comptes courants)	13 522	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 617	10 881
Autres dettes (comptes courants et dettes financières divers)	20 275	6 467
Créances et dettes	798 342	707 491
Charges financières	-70	-66
Dotations pour dépréciations des immobilisations financières	-	-
Produits financiers divers	18 858	6 000
Reprises pour dépréciations des immobilisations financières	-	-
Produits de participation (dividendes)	28 749	40 727
Produits et charges financiers	47 537	46 661

Rémunération des mandataires sociaux

La charge comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2015 concernant les jetons de présence et les indemnités diverses du conseil de surveillance s'élève à 236 000 €. Celle concernant l'ensemble des rémunérations des membres du directoire s'élève cette année à 1 232 778 €.

Retraite et indemnités

Les membres du directoire bénéficient des avantages suivants :

Retraite supplémentaire

Un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf en tant que membre du directoire) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

Indemnités de départ

Les engagements pris par la société au bénéfice de ses dirigeants en cas de cessation de fonction sont les suivants :

- Éric Marée : 483 000 € ;
- Christian Karst : 326 000 €.

Autres parties liées

Un contrat de parrainage sportif a été signé entre la société Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est le gérant et la société Virbac dans laquelle Jean-Pierre Dick est membre du directoire. Ce partenariat a pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large. Un montant de 1 200 k€ a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2015 au titre de ce contrat.

A10. Filiales et participations au 31 décembre 2015

La société est la tête de groupe d'un ensemble consolidé et publie à ce titre des comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Raison sociale	Pays	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Prêts et avances accordés	Avals et cautions accordés	Quote-part de capital détenue
		k devises	k devises	k€	k€	%
Filiales françaises						
Interlab	France	63 463 KEUR	86 806 KEUR	-	-	100,00%
Virbac France	France	240 KEUR	7 481 KEUR	-	-	99,95%
Virbac Distribution	France	382 KEUR	102 KEUR	-	-	99,84%
Virbac Nutrition	France	547 KEUR	987 KEUR	-	-	99,99%
Bio Véto Test	France	200 KEUR	594 KEUR	-	-	100,00%
Alfamed	France	40 KEUR	124 KEUR	-	-	99,50%
Filiales étrangères						
Virbac Nederland BV	Pays-Bas	45 KEUR	1 756 KEUR	-	-	100,00%
Virbac (Switzerland) AG	Suisse	200 kCHF	1 213 kCHF	-	-	100,00%
Virbac Ltd	Royaume-Uni	2 kGBP	1 832 kGBP	-	-	100,00%
Virbac SRL	Italie	1 601 KEUR	1 398 KEUR	-	-	100,00%
Virbac do Brasil Indústria e Comercio Ltda	Brésil	22 032 kBRL	8 711 kBRL	-	1 310	100,00%
Virbac Danmark A/S	Danemark	500 kDKK	8 012 kDKK	-	-	100,00%
Virbac Mexico SA de CV	Mexique	5 725 kMXN	343 103 kMXN	-	-	99,56%
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Mexique	4 472 kMXN	87 696 kMXN	-	-	100,00%
Virbac Pharma Handelsgesellschaft mbH	Allemagne	102 KEUR	7 KEUR	-	-	100,00%
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Allemagne	440 KEUR	2 006 KEUR	-	-	100,00%
Virbac Sp. z o.o.	Pologne	5 kPLN	0 kPLN	-	-	100,00%
Virbac Hungary Kft	Hongrie	3 000 kHUF	0 kHUF	-	-	100,00%
Virbac Uruguay S.A.	Uruguay	2 173 kUSD	26 191 kUSD	757	-	99,18%
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	22 454 kCNY	-18 548 kCNY	-	-	100,00%
Virbac HK Trading Co Ltd	Hong-Kong	517 kHKD	-389 kHKD	-	-	100,00%
Asia Pharma Ltd	Hong-Kong	12 695 kHKD	10 kHKD	-	-	100,00%
SBC Virbac Limited	Hong-Kong	- kHKD	112 594 kHKD	7 499	-	100,00%
Virbac Hellas SA	Grèce	300 KEUR	655 KEUR	-	-	100,00%
Animedica SA	Grèce	96 KEUR	-43 KEUR	-	-	100,00%
Virbac España SA	Espagne	601 KEUR	959 KEUR	-	-	100,00%
Virbac Österreich GmbH	Autriche	36 KEUR	6 KEUR	-	-	50,00%
Virbac Korea Co. Ltd	Corée du Sud	1 600 000 kKRW	203 710 kKRW	-	-	100,00%
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	20 000 kTHB	8 819 kTHB	-	-	91,00%
Virbac (Taïwan) Co. Ltd	Taïwan	18 000 kTWD	5 225 kTWD	-	139	100,00%
Virbac Colombia Ltda	Colombie	7 404 486 kCOP	4 804 907 kCOP	-	2 001	99,98%
Virbac Philippines Inc.	Philippines	48 500 kPHP	-30 665 kPHP	-	250	100,00%
Virbac Japan Co. Ltd	Japon	130 000 kJPY	179 035 kJPY	-	1 373	100,00%
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	Costa Rica	178 750 kCRC	894 495 kCRC	-	-	100,00%
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	10 000 kTHB	24 457 kTHB	-	-	100,00%
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Portugal	5 KEUR	996 KEUR	-	-	95,00%
Virbac Vietnam Co. Ltd	Vietnam	22 606 324 kVND	62 049 531 kVND	-	276	100,00%
Virbac RSA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	54 kZAR	81 143 kZAR	-	-	100,00%
Virbac Animal Health India Private Limited	Inde	4 100 kINR	2 664 100 kINR	-	-	100,00%
PP Manufacturing Corporation	États-Unis	- kUSD	4 587 kUSD	-	2 395	100,00%
Virbac (Australia) Pty Ltd	Australie	2 500 kAUD	61 647 kAUD	-	-	100,00%
Virbac New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	18 290 kNZD	8 437 kNZD	8 955	-	100,00%
Virbac Chile SpA	Chili	1 000 kCLP	999 368 kCLP	70 684	-	100,00%
Virbac Patagonia Ltda	Chili	57 398 882 kCLP	-7 362 224 kCLP	-	-	1,00%

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Nombre de titres détenus	Nombre de titres total	Chiffre d'affaires IFRS de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Virbac	Taux de change 2015 devise contre euro	
k€	k€			k devises	k devises	k€	clôture	moyen
106 803	106 803	4 230 848	4 230 849	- KEUR	-62 KEUR	-	-	-
40 761	40 761	10 434	10 439	73 231 KEUR	1 053 KEUR	1 039	-	-
538	538	5 741	5 750	1 880 KEUR	93 KEUR	-	-	-
2 933	2 933	68 349	68 354	4 257 KEUR	2 386 KEUR	2 802	-	-
17 601	17 601	30 939	30 939	4 337 KEUR	784 KEUR	900	-	-
688	688	1 003	1 008	15 701 KEUR	1 063 KEUR	153	-	-
10 443	10 443	89	89	10 491 KEUR	966 KEUR	1 176	-	-
115	115	2 000	2 000	12 813 KCHF	246 KCHF	-	1,084	1,068
3	3	2 000	2 000	30 104 KGBP	1 517 KGBP	1 944	0,734	0,725
5 046	5 046	179 900	179 900	24 588 KEUR	675 KEUR	200	-	-
11 390	11 390	22 032 352	22 032 353	75 890 kBRL	-1 181 kBRL	-	4,312	3,695
5 350	5 350	500	500	65 513 kDKK	111 kDKK	100	7,463	7,459
1 240	1 240	569 950	572 450	652 163 kMXN	10 652 kMXN	-	18,915	17,605
2 974	2 974	6 883 394	6 883 394	238 062 kMXN	6 437 kMXN	-	18,915	17,605
71	71	2 000	2 000	93 KEUR	0 KEUR	-	-	-
1 593	1 593	861 200	861 200	49 286 KEUR	3 710 KEUR	4 373	-	-
1	1	100	100	26 121 kPLN	203 kPLN	113	4,264	4,176
10	10	1	1	138 802 KHUF	8 769 KHUF	-	315,980	309,898
14 581	14 581	99 175	100 000	10 614 KUSD	-305 KUSD	-	1,089	1,109
2 850	2 850	100	100	42 879 KCNY	1 844 KCNY	-	7,061	6,973
50	50	517 355	517 355	1 195 KHKD	-147 KHKD	-	8,438	8,646
1 383	1 383	3	3	- KHKD	-105 KHKD	-	8,438	8,646
12 575	12 575	102	102	1 809 KHKD	-2 566 KHKD	-	8,438	8,646
1 290	1 290	100 000	100 000	7 092 KEUR	205 KEUR	-	-	-
125	125	32 000	32 000	- KEUR	-4 KEUR	-	-	-
912	912	99 999	100 000	25 632 KEUR	627 KEUR	500	-	-
18	18	18 170	36 340	4 890 KEUR	82 KEUR	150	-	-
1 329	1 329	320 000	320 000	6 582 508 kKRW	-115 750 kKRW	-	1 280,780	1 253,657
429	429	9 100	10 000	233 618 KTHB	11 459 KTHB	-	39,248	37,962
485	485	1 800 000	1 800 000	261 218 KTWD	18 572 KTWD	468	36,010	35,165
3 408	3 408	5 659	5 660	31 799 954 kCOP	-1 156 950 kCOP	-	3 449,040	3 017,456
1 156	1 156	37 999 997	38 000 000	141 701 kPHP	770 kPHP	-	50,999	50,630
2 834	2 834	6 400	6 400	1 462 526 kJPY	70 769 kJPY	-	131,070	134,280
432	432	420 658	420 658	2 325 286 kCRC	161 202 kCRC	-	583,430	591,539
209	209	99 998	100 000	97 385 KTHB	7 043 KTHB	-	39,248	37,962
5	5	380	400	6 223 KEUR	-169 KEUR	2 850	-	-
2 977	2 977	1 000	1 000	261 695 866 kVND	21 015 114 kVND	-	24 436,000	24 326,931
5 305	5 305	56 684	56 684	332 269 kZAR	44 541 kZAR	2 996	16,953	14,123
71	71	409 999	410 000	5 249 552 kINR	758 362 kINR	-	72,022	71,215
4 946	4 946	100	100	5 411 KUSD	700 KUSD	312	1,089	1,109
4 346	4 346	2 499 997	2 500 000	112 435 kAUD	12 061 kAUD	8 635	1,490	1,473
13 977	13 977	18 290 000	18 290 000	25 673 kNZD	4 045 kNZD	-	1,592	1,603
2	2	1 000	1 000	- kCPL	3 116 534 kCPL	-	769,710	721,865
NS	NS	1	100	- kCPL	9 165 230 kCPL	-	769,710	721,865

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Virbac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 32 335 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations incorporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers.

Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 283 255 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Titres de participation » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces activités sous le contrôle du directoire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nice et Marseille, le 29 mars 2016

Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés

Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés

Hugues Desgranges

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

en notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avenant au plan de retraite complémentaire pour les cadres dirigeants

Dirigeants concernés : messieurs Éric Marée, Christian Karst, Michel Garaudet et Jean-Pierre Dick, membres du directoire de Virbac.

Votre conseil de surveillance en date du 13 décembre 2002 a approuvé le principe d'un avenant au plan de retraite complémentaire pour les membres du directoire.

La convention correspondante a été signée le 22 décembre 2003 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003.

Au 31 décembre 2015, l'engagement de VIRBAC au titre de ce régime s'élève à 1 630 188 € compte tenu des versements déjà effectués les exercices précédents, dont le produit net comptabilisé par la société au titre de l'exercice s'élevant à 97 644 €.

Convention entre votre société et la société ABSOLUTE DREAMER SARL

Dirigeant concerné : Monsieur Jean-Pierre Dick, membre du directoire de VIRBAC.

Votre conseil de surveillance en date du 17 décembre 2014 a approuvé la signature d'un contrat de parrainage sportif et de communication avec la SARL Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est gérant. Ce partenariat a notamment pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large dont le « Vendée Globe 2016-2017 ».

La charge comptabilisée par VIRBAC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevée à 1 200 000 € au titre de cette convention.

Indemnités de départ des dirigeants

Dirigeants concernés : messieurs Éric Marée et Christian Karst, membres du directoire de Virbac.

Votre conseil de surveillance en date du 13 mars 2015 a autorisé le renouvellement des indemnités de départ des dirigeants dans les mêmes conditions que celles décidées par le conseil de surveillance du 5 mars 2012, à savoir : les indemnités de départ ne sont versées qu'en cas de départ contraint, qu'il soit lié à un changement de stratégie ou de contrôle ou non, et sont soumises à la condition que le ratio « résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires » des deux semestres précédant le départ du dirigeant concerné soit supérieur ou égal à 7%, les indemnités de départ étant par ailleurs les suivantes :

- Monsieur Éric Marée : 483 000 €
- Monsieur Christian Karst : 326 000 €

Nice et Marseille, le 29 mars 2015
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Carros, le 29 mars 2016

Éric Marée, président du directoire

Observations du conseil de surveillance

Le directoire a présenté au conseil de surveillance, qui en a pris connaissance, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion relatif à cet exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 852,6 millions € progresse de 10,3% par rapport à 2014, soit 3,9% à taux constants et -5,4% à périmètre et taux identiques.

Le résultat opérationnel courant ajusté (retraité de l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition) a été divisé par deux par rapport à l'exercice précédent, passant de 114,8 millions € à fin 2014, à 57,5 millions € au 31 décembre 2015. La contribution négative des États-Unis au résultat opérationnel du Groupe explique en grande partie cette évolution.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 9,4 millions € en 2015, contre 63,6 millions € l'année précédente, soit une baisse à taux réels de 54,2 millions €. Cette forte baisse a trois composantes principales :

- l'alourdissement de la charge d'amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions (19,2 millions € en 2015 contre 5,8 millions € en 2014), liée à Sentinel ;
- l'augmentation des charges non récurrentes et de nature purement comptable résultant de l'application des normes IFRS relatives aux regroupement d'entreprises (réévaluation des stocks provenant d'acquisitions notamment) ;
- la hausse des frais financiers, liée à l'augmentation de l'endettement.

L'endettement net du Groupe au 31 décembre a augmenté et s'élève à 605,0 millions €, suite à l'acquisition de la gamme Sentinel aux États-Unis, soit 138,0% des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Le cours de l'action, en clôturant à 219,80 € fin 2015, affiche une belle progression de 26,1% par rapport au 1^{er} janvier 2015.

Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas attribuer de dividende au titre de l'exercice 2015. La situation en Amérique du Nord, qui a lourdement impacté les résultats du Groupe, et la volonté de rééquilibrer la situation financière en réduisant l'endettement expliquent l'absence de versement de dividende au titre de l'exercice 2015.

Le conseil de surveillance est actuellement composé de six membres dont trois sont indépendants. Il s'est réuni quatre fois formellement au cours de l'année et de nombreuses fois pour des sessions de travail plus informelles. Le comité d'audit s'est réuni deux fois et le comité des rémunérations une fois au cours de l'année 2015.

Les mandats de Marie-Hélène Dick et Philippe Capron en tant que membres du conseil de surveillance et de la société XYC, représentée par Xavier Yon, en qualité de censeur arriveront à expiration lors de la prochaine assemblée générale, il sera proposé de procéder à leur renouvellement.

Les mandats des commissaires aux comptes Deloitte & Associés et Novances-David & Associés arriveront à expiration lors de la prochaine assemblée générale, il sera proposé de procéder à leur renouvellement.

Le conseil de surveillance tient à remercier les membres du directoire, les équipes de direction et l'ensemble des collaborateurs de Virbac dans le monde pour le travail accompli dans un contexte difficile, ainsi que les actionnaires pour leur fidélité au Groupe.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 24 juin 2016

Seizième résolution

Aux actionnaires,

en notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution d'actions gratuites.

Nice et Marseille, le 29 mars 2016
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges



Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2016

projet de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance, de la présidente du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2015 et qui font ressortir un bénéfice net de 39 263 936,82 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 258 979 €. En conséquence, elle donne aux membres du directoire *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice qui font ressortir un résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère de 9 405 071 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

en €	Au titre de l'exercice 2015
Bénéfice de l'exercice	39 263 936,82
Report à nouveau antérieur	185 420 839,13
Bénéfice distribuable	224 684 775,95
Report à nouveau	39 263 936,82

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

en €	Dividende par action	Distribution globale
Au titre de l'exercice 2012	1,90	16 014 785
Au titre de l'exercice 2013	1,90	16 011 402
Au titre de l'exercice 2014	1,90	16 012 926

Quatrième résolution : conventions et engagements réglementés visés à l'article L225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L225-38 du code de commerce :

- prend acte qu'aucune convention ou engagement de cette nature n'a été conclu au cours de l'exercice 2015 ;
- approuve les termes dudit rapport et prend acte que les conventions et engagements réglementés conclus et antérieurement approuvés par une assemblée générale, qui y sont mentionnés, se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution : renouvellement du mandat de Marie-Hélène Dick en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de renouveler le mandat de Marie-Hélène Dick en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sixième résolution : renouvellement du mandat de Philippe Capron en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de renouveler le mandat de Philippe Capron en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution : renouvellement du mandat du censeur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour une durée d'un an le mandat de la société XYC, représentée par Xavier Yon en qualité de censeur. Le mandat de la société XYC prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Huitième résolution : avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Éric Marée, président du directoire

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à Éric Marée, président du directoire, tels que présentés dans le rapport de gestion (pages 103 à 104 et pages 108 à 109).

Neuvième résolution : avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée aux membres du directoire

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aux autres membres du directoire, tels que présentés dans le rapport de gestion (pages 103 à 105 et pages 108 à 109).

Dixième résolution : fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'allouer, pour l'exercice en cours, une somme de 141 000 € à titre de jetons de présence qui sera répartie par le conseil de surveillance entre ses membres.

Onzième résolution : renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 2021.

Douzième résolution : renouvellement du mandat de la société Novances-David & Associés, commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de la société Novances-David & Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 2021.

Treizième résolution : renouvellement du mandat de la société Beas, commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de la société Beas en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 2021.

Quatorzième résolution : renouvellement du mandat de Laurent Gilles, commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Laurent Gilles en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 2021.

Quinzième résolution : autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, autorise le directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, en vue :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de réduire le capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre.

Le montant maximal de l'opération, compte tenu des 32 364 titres déjà détenus au 29 février 2016 est ainsi fixé à 284 702 600 €.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Cette autorisation qui annule et remplace toute autorisation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie par l'assemblée générale du 24 juin 2015 dans sa treizième résolution, est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tout organisme, en particulier l'Autorité des marchés financiers et d'une manière générale, faire ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Seizième résolution : autorisation à donner au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des cadres salariés ou assimilés ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions de performance existantes de la société Virbac ;
- décide que le nombre total d'actions de performance pouvant être attribuées, en vertu de cette autorisation, ne pourra représenter plus de 1% du capital social de la société Virbac apprécié au jour de la décision d'attribution par le directoire, et sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires ;
- décide que, dans la limite ci-dessus fixée, le nombre d'actions de performance attribuées aux membres du directoire, pendant la durée de la présente autorisation ne pourra être supérieure à 0,5% du capital au jour de l'attribution ;
- décide que l'attribution définitive des actions de performance existantes sera conditionnée au respect de critères de performance individuels et collectifs qui seront définis par le directoire ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le directoire, étant précisé que cette durée ne pourra pas être inférieure à deux ans ;
- décide que le directoire pourra par ailleurs imposer une durée minimale de conservation par les bénéficiaires à compter de l'attribution définitive desdites actions ;
- confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires ou de la ou des catégories de bénéficiaires des attributions gratuites d'actions de performance, parmi les membres du personnel et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés susvisées et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - déterminer la durée de la période d'acquisition, et décider s'il y a lieu ou non à fixer une durée de conservation des actions ;
 - apprécier le respect des critères de performance, selon lesquels les actions seront attribuées et ajouter, le cas échéant, toutes conditions et critères qu'il jugera pertinent ;
 - fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attributions gratuites des actions de performance, étant précisé que s'agissant des actions octroyées aux mandataires sociaux, le conseil de surveillance décidera soit que les actions de performance octroyées ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixera la quantité d'actions de performance octroyées qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
 - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits d'attribution ;
 - constater les dates d'attributions définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
 - inscrire les actions de performance attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité.
- autorise le directoire à prévoir, le cas échéant, l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition et la suppression de la période de conservation en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans le deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale, ainsi qu'en cas de décès du bénéficiaire ;
- autorise le directoire à procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions de performance attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Virbac ;
- délègue tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que toutes mises en œuvre par le directoire de la présente autorisation, devront faire l'objet d'une approbation préalable du conseil de surveillance.

L'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 du Code de commerce dans les conditions prévues par l'article L225-197-4 dudit Code.

Cette autorisation est donnée pour une période de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, la quinzième résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2015.

Dix-septième résolution : pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Lexique - Dénominations produits

Les noms des produits cités dans le rapport annuel dont la liste suit font l'objet d'une protection notamment au titre du droit des marques. Virbac et/ou ses filiales en sont les propriétaires ou en ont l'usage exclusif. Tous les médicaments ou produits cités dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou commercialisés dans tous les pays y compris la France.

Activyl

solution pour spot-on pour chiens et chats indiquée dans le traitement et la prévention des infestations par les puces

Activyl Tick Plus

solution pour spot-on pour chiens indiquée dans le traitement et la prévention des infestations par les puces et les tiques

Agrimin

complément nutritionnel pour bovins

Browse Plus

complément nutritionnel pour animaux de production

Cortavance

spray corticoïde à action ciblée à base d'hydrocortisone acéponate pour les dermatoses inflammatoires des chiens

Curacef duo

suspension injectable à base de ceftiofur et de kétoprofène indiquée dans le traitement des maladies respiratoires des bovins

Easotic

traitement auriculaire des otites chez les chiens administrable à 360° avec canule atraumatique intégrant une association de miconazole, gentamicine et hydrocortisone acéponate

Ectoadvance Plus

antiparasitaire externe pour chiens et chats en application topique à base de fipronil et de S-méthoprène indiqué dans le traitement et la prévention des infestations par les puces et les tiques

Effipro duo

solution pour spot-on pour chiens et chats à base de fipronil et de pyriproxifène indiquée dans le traitement et la prévention des infestations par les puces et le traitement des infestations par les tiques

Effitix

antiparasitaire externe à base de perméthrine et de fipronil traitant les infestations par les tiques, les puces et les moustiques chez les chiens

Epiotic

nettoyant auriculaire pour chiens et chats

Equimax

vermifuge équin à large spectre sous forme de pâte orale ou comprimés appétents intégrant une combinaison d'ivermectine et de praziquantel

Eraquell

vermifuge équin sous forme de pâte orale indiqué dans le traitement des infestations par les parasites sensibles à l'ivermectine

Floron

solution injectable à base de florfenicol pour la prévention et le traitement des maladies respiratoires des bovins

Iverhart

gamme d'antiparasitaires internes à large spectre sous forme de comprimés appétents pour chiens pour la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds ainsi que vers plats pour Iverhart Max)

Milpro

comprimés antiparasitaires internes pour chiens et chats à base de praziquantel et de milbemycine indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers plats et ronds)

Multimin

complément injectable à base de minéraux pour animaux de production

Neoprnil

solution pour-on pour bovins à base d'eprinomectine indiquée dans le traitement des infestations principalement par les nématodes gastro-intestinaux et les strongles pulmonaires

Nutribond

solution orale à forte appétence qui stimule la prise alimentaire et de boisson chez les chiens et chats malades ou convalescents jusqu'à la reprise d'une alimentation habituelle

Nutri-plus gel

complément nutritionnel sous forme de pâte orale pour chiens

Orastrip

test de diagnostic des maladies parodontales chez les chiens

Ostovet

complément alimentaire pour bovins

Prinovox

antiparasitaire externe à large spectre pour chiens et chats à base de moxidectine et d'imidaclopride

Pronefra

complément alimentaire destiné à soutenir la fonction rénale des chiens et des chats en cas d'insuffisance rénale chronique

Rilexine

antibiotique à base de cephalexine. En comprimés : indiqué pour le traitement des infections cutanées des chiens et des affections urinaires des chats. En injectable : indiqué pour le traitement des mammites chroniques et aiguës des vaches laitières

Sentinel Flavor Tabs et Sentinel Spectrum

comprimés antiparasitaires polyvalents pour chiens indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds ainsi que vers plats pour Sentinel Spectrum) et des infestations par les puces

Soloxine

hormone indiquée dans le traitement de l'hypothyroïdie canine

Speed

gamme de tests de diagnostic rapide

Speed Trio FeLV/FIV/Corona

test de diagnostic permettant la mise en évidence simultanée d'une exposition aux virus du FeLV, FIV et Corona

Suigen

gamme vaccins porcs

Suprelorin

implant contraceptif à base de desloréline pour chiens mâles

Vaccin circovirus (PCV2)

vaccin contre le circovirus porcin

Veterin 50%

antibiotique à spectre large pour porcs, volailles et saumons

Vet Complex / Veterinary HPM

alimentation spécialisée pour chiens et chats

Virbages

progestatif à base d'altrenogest pour la synchronisation des chaleurs des cochettes (conduite en bandes)

Zenifel

diffuseur et spray permettant de réduire les comportements indésirables ou les manifestations de stress chez les chats

Zoletil

anesthésique général multi-espèces



Les équipes Virbac sont à votre disposition sur les 5 continents. Retrouvez toutes les adresses sur

WWW.VIRBAC.COM

Conception et réalisation : direction de la Communication | Photos : F. Decante © Virbac - photothèque Virbac



Groupe Virbac

13^e rue LID - BP 27

06511 Carros cedex - France

Tél. : +33 4 92 08 71 00 - Fax : +33 4 92 08 71 65

Relations investisseurs
finances@virbac.com

Direction de la Communication
communication@virbac.com

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10 572 500 €
1^{ère} avenue 2065m LID - 06511 Carros cedex - France - 417 350 311 RCS Grasse

Shaping the future of animal health